



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







AD
20
J86



The page contains a large amount of extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and is not readable.

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,

POUR
L'ANNE'E M. DCC. XLII.
OCTOBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLII.

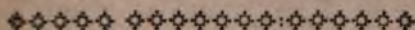
AVEC PRIVILEGE DU ROI.



[The text in this section is extremely faint and illegible due to low contrast and noise. It appears to be a list or a series of entries.]



LE
 JOURNAL
 DES
 SCAVANS.



OCT. M. DCC. XLII.

HISTOIRE ROMAINE,
 depuis la fondation de Rome jus-
 qu'à la Bataille d'*Aëtiurn*, c'est-
 à-dire jusqu'à la fin de la Répu-
 blique. Par *M. Rollin*, ancien
 Recteur de l'Université de Paris,
 Professeur d'Eloquence au Collège
 Royal, & Associé à l'Académie
 Royale des Inscriptions & Belles-
 Lettres. Tome VIII. Revû depuis
 la mort de l'Auteur par *M.*
Crevier, Professeur de Rhétori-
 que.

4 D ij

423852

que au Collège de Beauvais. A Paris, chez la Veuve Etienne, Libraire, rue S. Jacq. vis-à-vis la rue du Plâtre, à la Vertu, 1742. in-12. pag. 548. sans un Avertissement de l'Editeur, l'Eloge de M. Rollin par M. de Bosc, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & une Table des Matières.

VOICI le troisième Volume qui paroît depuis la mort de M. Rollin, mais c'est le premier, dit M. Crévier dans un Avertissement, qui puisse être véritablement appelé posthume. Le sixième & le septième avoient été imprimés du vivant de l'Auteur & n'attendoient que les Cartes Géographiques pour être mis au jour il n'en est pas de même de celui-ci M. R. étoit dans l'usage de remettre à M. Crévier les cahiers de son Ouvrage, & il ne leur donnoit la der

Octobre ; 1742. 1733

niere main qu'après avoir vû les observations de cet habile Professeur. M. Rollin, en partant pour la campagne au mois de Juillet 1741, suivit cet usage. Les premiers cahiers du huitième Volume passerent dans les mains de M. Crevier, mais ils n'ont point repassé dans celles de M. Rollin. « Ainsi, dit M. Crevier, il n'a » donné à ce Volume & à plusieurs » grands morceaux qu'il avoit » préparés pour le neuvième que » la première façon. La révision » qu'il faisoit avec un très-grand » soin a manqué de sa part à cette » partie de son Ouvrage, & au » lieu que ci-devant je lui offrois » seulement mes observations tous- » jours soumises à son jugement, » j'ai été obligé ici de prendre sur » moi la décision par rapport aux » additions & changemens qui ont » pû me paroître nécessaires. « M. Crevier ajoûte que ce n'est pas sans beaucoup de repugnance qu'il s'est permis cette liberté, quoi-

1734 *Journal des Sçavans*,

qu'il ne se la soit point arrogée,
dit-il, & qu'il n'ait fait qu'obéir
aux ordres de M. Rollin. » La
» profonde vénération (c'est M.
» Crevier qui parle) dont j'ai tou-
» jours été pénétré pour lui dès ma
» plus tendre enfance m'auroit
» porté à respecter toutes les syl-
» labes de son manuscrit, mais
» tous ceux qui composent sçavent
» parfaitement quelle différence il
» y a entre un Ouvrage sortant
» pour la première fois de dessous
» la plume de l'Auteur, & ce mê-
» me Ouvrage mis en état d'être
» imprimé. Il a donc fallu qu'une
» timidité sans doute très-bien fon-
» dée, cedât néanmoins au bien
» de la chose & au service du pu-
» blic que M. Rollin m'a appris à
» préférer à toute autre considera-
» tion & j'ai pensé que ses maxi-
» mes & son exemple me condam-
» neroient si par un respect exces-
» sif pour sa mémoire je laissois
» ces derniers fruits de son travail
» dans un état où il ne les auroit

Octobre, 1742. 1735

» pas laissés lui-même, & si je ne
» donnois mes foibles soins pour
» les approcher autant qu'il me se-
» roit possible du degré de perfec-
» tion où il les auroit portés s'il eût
» vécu.

M. Crevier, après avoir rendu
compte de la part qu'il a eüe à ce
nouveau Volume, dit, en parlant
de M. Rollin, qu'il s'étendrait
volontiers sur l'éloge de ce grand
Homme qu'il a eu le bonheur d'a-
voir pour bienfaicteur & pour pe-
re, » mais j'ai, *ajoute-t-il*, quel-
» que chose à offrir au Lecteur qui
» vaut bien mieux que tout ce que
» je pourrois donner de moi; M.
» de Boze qui a payé à M. Rollin
» le tribut de loüanges usité dans
» l'Académie des Belles - Lettres
» avec toute l'amitié d'un confre-
» re, toute la franchise d'un hom-
» me de bien, toute l'habileté
» d'un excellent Peintre a bien
» voulu me remettre un morceau si
» précieux pour être imprimé à la
» tête de ce Volume.

Cet Eloge dont M. Crevier dit qu'on avoit fait à M. de Boze un de ces larcins inévitables qu'on ne s'avise de faire qu'aux habiles Orateurs avoit été imprimé dans le douzième Tome d'un Recueil intitulé : *Amusemens du cœur & de l'esprit* , mais on l'y avoit entièrement défiguré , c'est ce qui a engagé M. de Boze à permettre qu'il fût ici donné au public avant que le Tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres , où il doit être inseré , ait vû le jour.

Nous finirons ce qui regarde l'Avertissement de M. Crevier , en remarquant que cet Avertissement est plein de modestie par rapport à lui & de sentimens de vénération & de reconnoissance par rapport à M. Rollin qui avoit été son maître & qu'il appelle son bienfaicteur & son pere. Le public, à qui l'habileté de M. Crevier est connue, verra sans doute avec plaisir qu'il joint les qualitez du cœur aux talens de

Octobre, 1742. 1737

l'esprit, assemblage rare, mais sans lequel on ne pourroit être le digne Continuateur de M. Rollin.

L'Avertissement est suivi de l'Eloge de M. Rollin par M. de Boze. A la tête de cet Eloge est le portrait gravé de M. Rollin. On lit au bas ces six vers Latins, qui sont de M. Crevier.

Quid doctæ ingenio, quid profint moribus
Artes

Vivâ voce prius, dein calamo exposui.
Mox veterum adjunxi populorum exempla
Quirites.

Dum sequor, inceptum mors mihi rupit
opus.

Omnes Religio accendit pietasque labores.

Quam petii merces sit mihi magna Deus.

L'Eloge de M. Rollin a été lû dans l'assemblée publique de l'Académie des Inscriptions le 14 de Novembre 1741. Nous allons en rendre un compte abrégé.

M. Rollin étoit le second fils d'un maître Coutelier à Paris. II

1738 *Journal des Sçavans*,
avoit été destiné à suivre la même
profession & avoit même obtenu
des Lettres de maîtrise. Un Béné-
dictin des Blancs-Manteaux, dont
il alloit souvent entendre ou servir
la Messe démêla en lui de grandes
dispositions pour les Lettres, mais
sa mere qui étoit restée veuve,
femme de mérite dans son espèce,
étoit hors d'état de seconder ces dis-
positions. Une bourse qu'on obtint
pour lui dans le Collège des Dix-
huit y suppléa. Le sort du jeune
Rollin, dit M. de Boze, fut déci-
dé en conséquence & dès lors il pa-
rut tout autre même aux yeux de
sa mere.

Les progrès qu'il fit passerent
les esperances qu'on en avoit con-
çûes, & ce qui ne fait pas moins
l'éloge de son caractère que de son
esprit, les parens de ses compa-
gnons d'étude les plus distingués
par leur naissance ou par leur rang
envoyoit ou alloient eux-mêmes
prier sa mere de trouver bon que
son fils passât avec leurs enfans ses

Octobre , 1742. 1739

jours de congé & fût associé à leurs
plaisirs comme à leurs exercices.

» A la tête de ces parens illu-
» stres , dit M. de Boze , étoit M.
» le Péletier , le Ministre dont les
» deux fils aînés avoient trouvé un
» redoutable concurrent dans ce
» nouveau venu. Leur pere qui
» connoissoit mieux qu'un autre
» les avantages de l'émulation ne
» chercha qu'à l'augmenter. Quand
» le jeune boursier étoit Empereur,
» ce qui lui arrivoit souvent, il lui
» envoyoit la même gratification
» qu'il avoit coûtume de donner à
» ses fils , & ceux-ci l'aimoient ,
» quoique leur rival. Ils l'ame-
» noient chez eux dans leur carosse,
» ils le descendoient chez sa mere
» quand il y avoit affaire , ils l'y
» attendoient : & un jour qu'elle
» remarqua qu'il prenoit sans fa-
» çon la premiere place , elle vou-
» lut lui en faire une forte repri-
» mande comme d'un manque de
» sçavoir vivre, mais le Précepteur
» répondit humblement que M. le

» Peletier avoit réglé qu'on se ran-
 » geroit toujours dans le carosse
 » suivant l'ordre de la Classe.

M. Rollin n'avoit que 22 à 23
 ans lorsqu'il eut la Chaire de se-
 conde au Plessis, peu de tems
 après il passa à celle de Rhétorique
 où il avoit eu pour maître l'illustre
 M. Herfan, qui depuis se démit
 encore en sa faveur, avec l'agrè-
 ment du Roi, de la survivance
 d'une Chaire d'Eloquence au Col-
 lége Royal.

» La nécessité de composer des
 » Tragédies pour la distribution
 » des prix à la fin de chaque année
 » étoit, dit Monsieur de Boze,
 » l'unique chose qui embarrassoit
 » un peu M. Rollin. Quelque sen-
 » sible qu'il fût d'ailleurs aux beau-
 » tés des anciens Poètes Dramati-
 » ques il étoit trop persuadé que
 » ces sortes de représentations ne
 » convenoient point dans les Col-
 » léges, où elles faisoient seule-
 » ment perdre un tems précieux
 » aux Maîtres & aux Ecoliers; &

» on se rappella à ce sujet que M.
 » le Pelletier en ayant voulu faire
 » représenter chez lui par M^{rs} ses
 » fils & les gens qu'il avoit associés
 » à leurs études, M.R. étoit le seul
 » qu'on ne put jamais y charger
 » d'aucun Rôle. Un certain fonds
 » d'ingénuité attaché à toutes les
 » parties de son caractère, l'empê-
 » choit de se revêtir un instant du
 » moindre personnage étranger.

M. de Boze ajoute qu'à cet arti-
 cle près aucun Professeur n'exer-
 çoit les fonctions d'une manière
 plus brillante. Il faisoit souvent des
 Harangues Latines où il célébroit
 les événemens du tems les plus mé-
 morables, mais le Grec lui sem-
 bla toujourns mériter une sorte de
 préférence. » On commençoit à
 » le négliger dans les Ecoles de l'U-
 » niversité : il en ranima l'étude &
 » il en fut, pour ainsi dire le véri-
 » table Restaurateur. Il regrettoit
 » fort qu'on eût abandonné l'usage
 » de soutenir des Théses en Grec.
 » M. Boivin le cadet & lui en

» avoient donné le dernier exem-
» ple : & n'ayant pas assez d'auto-
» rité pour rétablir cet usage , il en
» introduisit un autre encore plus
» utile , celui des exercices publics
» sur des anciens Auteurs Grecs &
» Latins.

Les plus jeunes des fils de M. le Pelletier se distinguerent les premiers dans ces sortes d'exercices. M. Rollin en relevoit ordinairement l'éclat par des pieces de vers qu'il adreffoit tantôt à ceux qui faisoient ces exercices , tantôt à leurs parens. M. de Boze remarque qu'il en composa trois à l'occasion des exercices de M. l'Abbé de Louvois : la troisième, dit-il , a cela de singulier qu'elle explique avec une netteté & des graces inimitables l'estampe de cette Thèse fameuse que M. le Marquis de Louvois son pere lui fit dédier au Roi à son retour de la prise de Mons.

M. Rollin , après avoir professé huit ou dix ans au Plessis quitta sa

Octobre , 1742. 1743

Chaire de Rhétorique pour se livrer à l'étude de l'*Histoire Ancienne*, ne retenant de ses fonctions publiques que celles de la Chaire d'Eloquence au Collège Royal qu'il n'exerçoit encore que par survivance.

A la fin de l'année 1694 l'Université le nomma Recteur & elle le continua deux ans ; ce qui étoit alors , dit M. de Boze , une grande distinction.

» En cette qualité il fit deux
» fois aux Ecoles de Sorbonne le
» Panegyrique du Roi que la Ville
» venoit de fonder. On n'y vit ja-
» mais un Auditoire plus nom-
» breux & plus choisi. Ces deux
» Discours furent regardés comme
» autant de chef-d'œuvre : le der-
» nier , sur-tout , qui avoit pour
» objet l'établissement des Invali-
» des. Et cependant comme cet
» objet n'avoit pas rempli toute la
» fécondité du génie de M. Rollin,
» il fit distribuer le même jour
» dans l'assemblée une Ode sur les

1744 *Journal des Sçavans*;

» autres embellissemens de Paris.
» La description de ses portes en
» arc de triomphe formoit seule
» dans cette Ode un nouveau Pa-
» négyrique encore plus digne de
» son Héros.

Quelque tems après on enga-
gea M. Rollin à se charger de la
Principalité du Collège de Beau-
vais. C'étoit alors une espèce de
desert, il y avoit peu d'Ecoliers
& point de discipline; c'est à M.
Rollin qu'il est redevable de l'état
florissant où il est actuellement.
Voici un trait qui marque la con-
fiance qu'on avoit en M. Rollin.

» Un homme de Province,
» homme riche, & qui ne le con-
» noissoit que de reputation, lui
» amena son fils pour être pension-
» naire à Beauvais, ne croyant pas
» que cela pût souffrir aucune dif-
» ficulté. M. Rollin se défendit de
» le recevoir sur ce qu'il n'avoit
» pas un pouce de terrain qui ne
» fût occupé, & pour l'en convain-
» cre il lui fit parcourir tous les

Octobre , 1742. 1745.

» logemens. Ce pere au desespoir,
» ne chercha point à l'exprimer
» par de vaines exclamations. Je
» suis venu , *lui dit-il* , exprès à
» Paris ; je partirai demain : je
» vous enverrai mon fils avec un
» lit. Je n'ai que lui : vous le met-
» trez dans la cour , à la cave , si
» vous voulez : mais il sera dans
» votre Collège , & dès ce mo-
» ment-là je n'en aurai aucune in-
» quietude. Il le fit comme il l'a-
» voit dit. M. Rollin fut obligé de
» recueillir le jeune homme & de
» l'établir dans son propre cabinet
» jusqu'à ce qu'il lui eut ménagé
» une place ordinaire.

En 1712 M. Rollin quitta la
Principalité de Beauvais. En 1715
il donna une Edition de Quin-
tilien , duquel il retrancha , dit M.
de Boze , tout ce qu'il y trouva
d'inutile pour former des Orateurs
ou des gens de bien , il orna le
Texte de petites notes choisies ,
mit des sommaires raisonnés à la
tête des Chapitres & une élégante

1746 *Journal des Sçavans* ;
Préface à la tête de l'Ouvrage.

En 1719 l'Université chargea M. Rollin d'une Harangue solennelle en forme d'action de grâces pour l'instruction gratuite que le Roi venoit d'y établir. » Le sujet, dit » M. de Boze, étoit grand : il l'é- » gala par la noblesse & la magni- » ficence des expressions : il y par- » la en maître consommé de l'or- » dre, du choix & du goût des » études ; & ce qu'il en dit fit naître le plus ardent desir d'avoir » quelque jour sur cette matiere » un Traité complet de sa façon.

Quelques années après les desirs du public furent satisfaits. M. Rollin donna son Traité de la maniere d'étudier & d'enseigner les Belles-Lettres. Il entreprit ensuite d'écrire l'*Histoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens & des Grecs*. Les 13 Volumes qui la composent parurent dans l'intervalle de 1730 à 1738. Le dernier

Octobre , 1742. 1747

Volume de l'*Histoire Ancienne* fut suivi de près du premier Volume de l'*Histoire Romaine* dont cinq ont paru du vivant de l'Auteur , & le sixième & le septième n'attendoient pour voir le jour que les Cartes Géographiques qui devoient les accompagner.

Outre ces grands Ouvrages M. Rollin avoit , comme on a vû , composé des Harangues Latines & un assez grand nombre de Pièces de vers. Celles-ci ont été insérées en 1727 dans un Recueil de Pièces choisies , à l'égard des Harangues il est à souhaiter qu'on les donne au public ; il n'y en a eu aucune , dit M. de Boze , d'imprimée , & probablement aucune qui ne mérite de l'être.

M. de Boze ne parle point du succès qu'ont eu les Ouvrages de M. Rollin ; parce que , dit-il , tout en retentit encore dans les pays étrangers comme en France. On peut voir dans l'Eloge même les suffrages glorieux qu'ils ont obtenus.

1748 *Journal des Sçavans* ;
nus & le commerce flatteur que
M. Rollin a eu avec un Prince qui
en l'honorant se faisoit honneur à
lui-même.

M. Rollin avoit plus de 60
ans quand il commença à écrire en
Français. » L'Elégance & la pure-
» té de son stile furent donc, dit
» M. de Boze, un nouveau specta-
» cle auquel on ne s'attendoit
» point. Il sembloit les avoir ac-
» quises dans le moment par la
» seule envie d'être plus utile. L'A-
» cadémie Française elle-même
» en a souvent rendu témoignage.
» Mais il pensoit si modestement
» de lui-même qu'il ne cessoit de
» s'étonner de ce qu'il étoit deve-
» nu Auteur : & loin d'avoir ja-
» mais rien tiré de ses Ouvrages
» dont le prodigieux débit auroit
» fait la fortune de tout autre, il
» ne s'étoit embarrassé, en les
» donnant au Libraire, que de la
» manière dont il le dédomma-
» geroit, s'ils n'avoient pas assez
» de cours.

Octobre , 1742. 1749

Roi avoit nommé M. Rollin
place d'associé dans l'Acadé-
es Inscriptions & Belles-Let-
ors du renouvellement de
mais quelque tems après, les
ations de M. Rollin ne lui
tant pas de remplir à son
s fonctions d'Académicien,
it demandé la vétérance &
t obtenue avec toute la distin-
qu'il méritoit.

Rollin est mort le 14 Septem-
741 âgé de 80 ans sept mois
quelques jours.

rès avoir rendu compte de
rtissement de M. Crevier &
loge que M. de Boze a fait de
ollin , il nous reste à parler
histoire même.

nouveau Volume contient
Livres qui sont le 25 , le 26 &

trouve dans le 25^{me} l'Histoi-
e Persée Roi de Macédoine ,
is l'an de Rome 573 qu'il
a sur le Trône jusqu'à l'an
qu'il fut mené en triomphe

par Paul Emile. Nous ne nous arrêterons qu'à quelques endroits.

La guerre ayant été déclarée à Persée les Romains firent de grandes levées de troupes & on permit au Consul d'incorporer dans son armée tous les Centurions & les Soldats vétérans qu'il voudroit choisir jusqu'à l'âge de 50 ans.

Il n'y avoit point encore eu d'exemple que les Officiers Romains se piquassent de conserver toujours le rang qu'ils avoient eu une fois. Il paroît au contraire constant qu'ils rouloient entre différentes places, tantôt plus élevées, tantôt inférieures, selon le bon plaisir des Généraux, chacun se trouvant honoré de rendre service à la patrie en quelque rang que ce fût. Dans cette occasion vingt-trois Centurions qui avoient été *Primipiles*, refusèrent de servir, à moins qu'on ne leur donnât le premier rang.

L'affaire ayant été portée devant les Tribuns du peuple, après que

Octobre , 1742. 1752

la question eut été agitée pour & contre , Spurius-Ligustinus , l'un des 23 Centurions , demanda qu'il lui fût permis de s'expliquer devant le peuple , & l'ayant obtenu il parla en ces termes : *Messieurs , je m'appelle Sp. Ligustinus. Je suis de la Tribu Crustumine , du Pais des Sabins. Mon pere m'a laissé un arpent de terre & une petite cabane où je suis né & où j'ai été élevé , & j'y habite actuellement. Dès que je fus en âge de me marier il me donna pour femme la fille de son frere. Elle ne m'a apporté pour dot que la liberté , la chasteté & une fécondité suffisante pour les plus grandes maisons. Nous avons six fils & deux filles mariées toutes deux. De mes six fils quatre ont pris la robe virile & deux portent encore la robe de l'enfance. J'ai commencé à porter les armes sous le Consulat de P. Sulpicius & de C. Aurelius. J'ai servi deux ans en qualité de simple Soldat dans l'armée qui fut employée en Macédoine contre le Roi Philippe. La troisième*

1752 Journal des Sçavans ,
année T. Quintius-Flaminius , pour
me recompenser de mon courage , me
fit Capitaine de Centurie dans le
dernier Manipule des Hastaires.
Je servis ensuite comme volontaire
en Espagne sous le Consul M. Por-
cius - Caton , & ce Général si juste
estimateur du mérite , me jugea digne
d'être mis à la tête du premier Ma-
nipule des Hastaires. Je redevins en-
core une fois Soldat volontaire dans
l'armée qu'on envoya contre Antio-
chus & les Etoliens ; & ce fut dans
cette guerre que Marcius - Acilius
me fit premier Centurion du premier
Manipule des Princes. J'ai fait en-
core depuis plusieurs campagnes &
dans un assez petit nombre d'années
j'ai été quatre fois Primipile , j'ai été
recompensé trente-quatre fois par les
Généraux. J'ai reçu six couronnes ci-
viques , j'ai fait 22 campagnes &
je passe cinquante ans. Quand je n'au-
rois pas rempli toutes mes années de
service, quand mon âge ne me donne-
roit pas mon congé , pouvant substi-
tuer quatre de mes enfans à ma pla-

Octobre , 1742. 1753

ce , je mériterois bien d'être exempté de la nécessité de servir. Mais dans tout ce que j'ai dit je n'ai prétendu que faire voir la justice de ma cause. Du reste tant que ceux qui font des levées me jugeront en état de porter les armes , je ne refuserai point le service. Les Tribuns des Soldats me mettront au rang qu'il leur plaira , c'est leur affaire , la mienne est de faire ensorte que personne n'ait le rang au-dessus de moi pour le courage , comme j'en suis en possession , ne craignant point de prendre ici à témoins & tous les Généraux sous qui j'ai servi & tous mes camarades. Pour vous Centurions qui êtes dans le même cas où je me trouve, quoique vous ayez , aussi bien que moi , imploré le secours des Tribuns du peuple, comme néanmoins pendant votre jeunesse vous n'avez jamais résisté à l'autorité des Magistrats & du Sénat , il me semble qu'à l'âge où vous êtes il convient que vous vous montriez soumis au Sénat & aux Consuls & que vous trouviez honorable tou-

Octob.

A E

1754 *Journal des Sçavans*,
te place qui vous mettra en état de
rendre service à la République.

Quand Ligustinus eut fini de parler, le Consul, après l'avoir comblé de loüanges, le conduisit dans le Sénat où cette auguste Compagnie lui rendit de publiques actions de graces. Les Tribuns militaires lui assignerent pour marque & pour prix de son courage & de son zèle le Primipile, c'est-à-dire la premiere place de Centurion, dans la premiere Légion. Les autres Centurions suivirent son exemple & se desisterent de leur prétention.

» Rien n'est plus propre, dit
» l'Auteur, que de pareils faits à
» nous donner une juste idée du
» caractère romain. Quel fonds de
» bon sens, d'équité, de noblesse
» même & de grandeur d'ame dans
» ce Soldat! Il parle de sa pauvreté
» sans honte & de ses glorieux
» services sans vanité. Il ne s'entê-
» te point mal à propos sur un faux
» point d'honneur. Il défend mo-

Octobre , 1742. 1755

» destement les droits & y renon-
» ce. Il apprend à tous les siècles à
» ne point disputer contre la pa-
» trie , à faire ceder ses interêts
» particuliers au bien public , &c.

Les commencemens de la guerre ne furent pas heureux pour les Romains , mais Persée ne sçut pas profiter de ses avantages & une avarice basse & perfide lui coûta son Royaume & tous ses trésors.

Ce fut Paul - Emile qui termina cette guerre. Avant que de partir pour la Macédoine il assembla le peuple , & après lui avoir dit en peu de mots les mesures que le Sénat avoit jugé à propos de prendre. » Il y a des gens , *ajouta-t-il*,
» qui dans les cercles & les con-
» versations & même au milieu des
» repas conduisent les armées ,
» régient les démarches du Consul
» & prescrivent toutes les opera-
» tions de la campagne. Ils sça-
» vent mieux que le Général qui
» est sur les lieux où il faut cam-
» per & de quels postes il faut se

» saisir : où il est à propos d'éta-
» blir des greniers & des maga-
» sins : par où , soit par terre, soit
» par mer , on peut faire venir des
» vivres : quand il faut en venir
» aux mains avec l'ennemi &
» quand il faut se tenir en repos.
» Et non-seulement ils prescrivent
» ce qu'il y a de meilleur à faire ,
» mais pour peu qu'on s'écarte de
» leur plan ils en font un crime au
» Consul & le citent à votre Tri-
» bunal.

» Sçachez , Romains, que cette
» licence qu'on se donne à Rome
» apporte un grand obstacle au
» succès de vos armes & au bien
» public. Tous vos Généraux n'ont
» pas la fermeté & la constance
» de Fabius qui aima mieux voir
» son autorité insultée par la té-
» merité d'une multitude indiscre-
» te & imprudente que de ruiner
» les affaires de la Republique en
» se piquant à contre tems de bra-
» voure pour faire cesser les bruits
» populaires.

Octobre , 1742. 1757

On voit par ce Discours dont nous ne rapportons qu'une partie, que les hommes sont à peu - près les mêmes dans tous les tems. L'Auteur , après avoir montré que l'abus dont se plaint Paul - Emile est contraire au bon sens & à l'équité , » il ne faut pas esperer , » ajoute-t-il , que l'on se corrige de » ce défaut qui a sa source dans la » curiosité & dans la vanité naturelles à l'homme , & les Généraux , à l'exemple de Paul-Emile , » font sagement de mépriser ces » bruits de Ville & ces rumeurs de » gens oisifs , sans occupation & » souvent sans jugement.

Une bataille que Paul-Emile gagna décida du sort de Persée ; ce malheureux Prince s'enfuit dans l'Isle de Samothrace & s'y refugia dans le Temple de Castor & de Pollux avec toutes les richesses qui montoient à deux milles talens, c'est-à-dire à six millions. Il en fit porter une partie dans le vaisseau d'un Crétois qui promit de le re-

1758 *Journal des Sçavans*,
cevoir sur son bord, mais le Cré-
tois emporta la charge & laissa le
Prince. Jon de Thessalonique, qui
avoit été son favori & à qui Persée
avoit confié ses enfans, excepté
Philippe son fils aîné les livra à
Octavius, Persée alors se remit
lui-même entre les mains de ses
ennemis.

Ce Prince avoit régné onze ans;
on le comptoit pour le trente-
neuvième Roi depuis Caranus,
qui le premier avoit régné en Ma-
cédoine: ainsi finit ce Royaume
que Philippe & ensuite Alexandre
avoient rendu si célèbres. Une con-
quête si importante ne coûta à
Paul-Emile que 15 jours.

Le triomphe de Paul-Emile à son
retour à Rome fut beaucoup plus
superbe qu'aucun de ceux qui l'a-
voient précédé, soit par la gran-
deur du Roi vaincu, soit par le
nombre & l'excellence des ta-
bleaux qu'on y exposa en specta-
cle, soit par les sommes immenses
qui furent portées dans le trésor

Octobre , 1742. 1759

public. Elles étoient si considéra-
bles que les citoyens furent dé-
chargés de tribut jusqu'au Consu-
lat d'Hirtius & de Pansa qui en fu-
rent revêtus l'année d'après la
mort de César.

Perfée avoit fait prier Paul-Emi-
le de ne pas le donner en spectacle
au peuple Romain & de lui épar-
gner l'affront d'être mené en
triomphe. Paul - Emile répondit
froidement : *la grace qu'il me de-
mande est en son pouvoir , & il peut
lui-même se la procurer.*

Au reste , Perfée chargé de chaî-
nes, précédant le char de son vain-
queur , accompagné de la Reine
la femme & suivis de ses enfans
baignés de larmes , ne fut pas le
seul qui donna alors un grand
exemple de l'instabilité des choses
humaines. Paul-Emile, du haut de
son Char de triomphe , en offrit
lui-même une preuve bien sensible.
Pere de quatre fils , deux avoient
passé dans des familles étrangères ,
des deux qui lui étoient restés , &

1760 *Journal des Sçavans* ;

qu'il regardoit comme les héritiers de son nom , de ses biens & de sa gloire , le plus jeune âgé de 12 ans mourut cinq jours avant son triomphe , & l'aîné lui fut enlevé trois jours après.

Paul-Emile laissa écouler quelques jours au bout desquels il se rendit à l'assemblée du peuple , & après y avoir , suivant la coûtume, exposé ses services & tous les succès qu'il avoit eus dans la guerre contre Persée. » Ce fut alors , dit-
» *il en parlant de ce Prince*, que jugeant moi-même que la fortune
» m'étoit trop favorable , je commençai à me défier de son incon-
» stance. Je craignis qu'elle ne me tendît quelque piège sur mer
» lorsque je me serois embarqué pour transporter en Italie les
» riches dépouilles de la Macédoine avec mon armée victorieuse.
» Car c'est sur mer que la fortune semble exercer sa domination
» avec le plus d'empire. Mais la navigation a été parfaitement

Octobre , 1742. 1761

» heureuse. Mes trésors & mes
» troupes font arrivés à bon port
» en Italie. Il paroissoit que je n'a-
» vois plus rien à demander aux
» Dieux : cependant persuadé que
» c'est souvent après les faveurs
» les plus signalées que la fortune
» se plaît à faire sentir sa maligni-
» té. Je priai les Dieux de faire
» tomber sur moi plutôt que sur la
» République les disgraces que de
» si grandes prospérités sembloient
» annoncer. Maintenant donc que
» les funérailles de mes enfans ,
» comme pour insulter à la prospé-
» rité humaine font venuës se pla-
» cer avant & après mon triom-
» phe , j'ai lieu d'esperer que le
» defastre si marqué de ma famille
» a acquitté la République envers
» les Dieux & ne lui laisse plus rien
» à craindre de leur part. Persée &
» moi nous sommes également
» donnés en spectacle au genre
» humain pour apprendre à tous
» les mortels combien peu ils doi-
» vent compter sur leur bonheur.

» Il y a cependant une grande dif-
» ference entre nous. Reduit en
» captivité aussi bien que ses en-
» fans, il les a vûs traînés devant
» lui en triomphe : mais enfin il a la
» consolation de les voir pleins de
» vie. Et moi qui ai triomphé de
» Persée, pere encore plus infor-
» tuné que lui, j'ai passé des funé-
» railles de l'un de mes fils sur mon
» char pour monter au Capitole,
» & n'en suis descendu que pour
» voir l'autre tout prêt d'expirer
» sous mes yeux. Ainsi de quatre
» enfans dont j'étois environné il
» ne m'en reste aucun qui porte
» mon nom, les deux premiers
» étant passés par l'adoption dans
» des familles étrangères. Mais
» votre bonheur & la félicité pu-
» blique me consolent de mes per-
» tes & de la solitude à laquelle ma
» maison est reduite aujourd'hui.

La plûpart des Auteurs préten-
dent que Persée se fit mourir lui-
même en s'abstenant de manger :
de trois enfans qu'il avoit, deux

Octobre, 1742. 1763

ſçavoir ſa fille & ſon fils aîné ne vécutent pas long-tems, le troiſième qui étoit le plus jeune & qu'on nommoit Alexandre ſe vit réduit à travailler des mains pour gagner ſa vie & enſuite comme il avoit appris la Langue Latine il devint Greffier ſous les Magiſtrats de la Ville d'Albe.

Le Livre 26^{m^e} renferme un eſpace de plus de 20 années. Une ſuite d'affaires qui naquirent de la guerre des Romains contre Perſée, les commencemens du ſecond Scipion l'Afriquain, la troiſième guerre punique & la ruine de Corinthe font la matiere de ce Livre.

La défaite de Perſée rendit les Romains extrêmement redoutables & augmenta beaucoup la hauteur de ces fiers Républicains. Antiochus en eſt un exemple bien remarquable. Ptolémée - Evergete Roi d'Egypte & Cléopatre ſa ſœur avoient imploré le ſecours des Romains contre ce Prince qui les preſſoit vivement. Les Romains

1764 *Journal des Sçavans*,
ne croyant pas qu'il fût de leur
interêt qu'Antiochus s'aggrandit
envoyèrent des Commissaires qui
avoient ordre de voir Antiochus
d'abord, ensuite Ptolémée & de
leur déclarer de la part du Sénat
qu'ils eussent à suspendre toute ho-
stilité & que le peuple Romain ne
regarderait plus comme son allié
celui des deux qui refuseroit de le
faire.

Antiochus se préparoit à former
le siège d'Alexandrie lorsque les
Commissaires arriverent. » Le Roi
» voyant Popilius qu'il avoit con-
» nu très-particulièrement à Ro-
» me pendant qu'il y étoit en ôta-
» ge lui tendit la main comme à
» un ancien ami. Le Romain qui
» ne se regardoit plus en ce mo-
» ment comme particulier, mais
» comme homme public voulut
» sçavoir, avant que de recevoir
» sa civilité, s'il parloit à un ami,
» ou à un ennemi de Rome. Il lui
» presenta le Decret du Sénat &
» lui demanda de le lire. Antiochus

Octobre , 1742. 1765.

» après l'avoir lû , dit qu'il en dé-
» libereroit avec son Conseil & lui
» rendroit sa réponse. Popilius in-
» digné que le Roi parlât de délai
» traça sur le sable un cercle au-
» tour de ce Prince avec une ba-
» guette qu'il avoit à la main &
» prenant cet air fier & ce ton sé-
» vére qui lui étoit naturel : avant
» que de sortir de ce cercle, lui dit-
» il , rendez-moi la réponse que je
» dois rapporter de votre part au
» Senat. Le Roi interdit d'un pro-
» cedé si hautain après un moment
» de réflexion répondit humble-
» ment, je ferai ce que demande le
» Sénat. Alors Popilius lui offrit la
» main comme à un Prince ami &
» allié de la République.

Un autre Prince , Prusias Roi
de Bithynie deshonora tout-à-fait
la Majesté Royale par la bassesse
de ses flatteries. Etant venu à Ro-
me pour complimenter le Sénat &
le peuple sur l'heureux succès de la
guerre contre Persée, à son entrée
dans le Sénat il se tint près de là.

1766 *Journal des Sçavans* ,
porte , les mains abbatuës , vis-à-
vis les Sénateurs qui demeurèrent
assis. Il se prosterna & baisa le
seuil : ensuite s'adressant à l'assem-
blée il s'écria : *je vous salue , Dieux
Sauveurs*. Le reste de son discours
répondit à ce prélude. Polibe dit
qu'il auroit honte de le rapporter.
Mais ce n'étoit pas la première
basselé de Prusias ; lorsque les
Romains lui avoient envoyé des
Ambassadeurs , il avoit été au-de-
vant d'eux , la tête rasée & avec le
bonnet , l'habit & la chaussure des
affranchis ; puis saluant les dépu-
tés : *Vous voyez* , leur avoit-il dit ,
*un de vos affranchis prêt à faire ce
qu'il vous plaira & à se conformer
entièrement à tout ce qui se pratique
chez vous*.

La troisième guerre punique fait
beaucoup d'honneur à Scipion ,
mais elle n'en fait point aux Ro-
mains , ils démentirent en cette
occasion leur ancien caractère.
Carthage fut livrée au pillage & dé-
truite. » Scipion , dit notre Auteur ,

Octobre , 1742. 1767

» voyant cette Ville qui avoit été
» si florissante pendant sept cens
» ans, comparable aux plus grands
» Empires par l'étendue de sa do-
» mination sur mer & sur terre ,
» par ses armées nombreuses , par
» les flottes , par ses Eléphants, par
» ses richesses , supérieure même
» aux autres nations par le coura-
» ge & la grandeur d'ame , qui
» toute dépouillée qu'elle étoit
» d'armes & de vaisseaux lui a-
» voient fait soutenir pendant trois
» années entieres toutes les miseres
» d'un long siège : voyant alors
» cette Ville absolument ruinée ,
» on dit qu'il ne put refuser des
» larmes à la malheureuse destinée
» de Carthage. Il consideroit que
» les Villes , les peuples , les Em-
» pires sont sujets aux révolutions ,
» aussi-bien que les hommes en
» particulier : que la même disgra-
» ce étoit arrivée à Troye , jadis si
» puissante , & depuis aux Assy-
» riens , aux Médes , aux Perses ,
» dont la domination s'étendoit si

» loin ; & tout récemment encore
» aux Macédoniens dont l'Empire
» avoit jetté un si grand éclat.
» Plein de ces tristes idées il pro-
» nonça deux vers d'Homère dont
» le sens est. Il viendra un tems où
» la Ville Sacrée de Troye & le
» belliqueux Priam & son peuple
» périront , désignant par ces vers
» le sort futur de Rome comme il
» l'avoüa à Polibe qui le pria de lui
» expliquer sa pensée.

Dans la même année la Ville de
Corinthe fut prise par le Consul
Mummius , saccagée & brûlée. On
prétend , mais sans fondement ,
dit notre Auteur , que l'or , l'ar-
gent , & l'airain fondus ensemble
dans cette incendie formerent un
métal nouveau & précieux.

Lorsqu'on vendit le butin qui
avoit été pris dans Corinthe, par-
mi les tableaux il s'en trouva un
de la main d'un grand Maître &
representant Bacchus qui fut adju-
gé à Attale pour six cens milles
sesterces, c'est-à-dire 75 milles liv.

Octobre , 1742. 1769

Les Romains qui ne connoissoient guères alors d'autre art que celui de la guerre ignoroient le prix de ce tableau & avant que d'être vendu il avoit servi aux Soldats de table à jouer aux dez. Le Consul surpris qu'on l'eût fait monter si haut usa, dit notre Auteur, d'autorité & le retint contre la foi publique, & malgré les plaintes d'Attale, parce qu'il s'imagina qu'il y avoit dans cette piece quelque vertu cachée qu'il ne connoissoit pas. Il fut placé dans le Temple de Cérés où les connoisseurs l'alloient voir par curiosité comme un chef-d'œuvre de l'art, & il y demeura jusqu'à ce qu'il périt dans l'incendie de ce Temple.

» Mummius, *ajoute notre Au-*
» *teur*, étoit un grand Homme de
» guerre & un grand Homme de
» bien, mais sans littérature, sans
» connoissance des arts, sans goût
» pour les Ouvrages de peinture &
» de sculpture, dont il ne discer-

1770 *Journal des Sçavans* ;

noit point le mérite , ne croyant
pas qu'il y eut quelque différen-
ce entre tableau & tableau , sta-
tuë & statuë , ni que le nom des
grands Maîtres de l'art y mit le
prix. Il le fit bien voir dans l'oc-
casion dont il s'agit. Il avoit
chargé des entrepreneurs de fai-
re transporter à Rome plusieurs
tableaux & plusieurs statuës des
plus excellens maîtres. Jamais
perte n'auroit été moins repara-
ble que celle d'un pareil dépôt ,
composé des chefs - d'œuvres de
ces artisans rares qui contribuent
presque autant que les grands
Capitaines à rendre leur siècle
respectable à la posterité. Cepen-
dant Mummius en recomman-
dant le soin de cet amas précieux
à ceux à qui il le confioit les me-
naça très-sérieusement si les sta-
tuës , les tableaux & les choses
dont il les chargeoit de répondre
venoient à se perdre ou à s'éga-
rer en chemin de les obliger à en
fournir d'autres à leurs frais &
dépens.

Octobre, 1742. 1771

Le Livre 27^{m^e} est le dernier de ce Volume. Il embrasse un espace d'environ 20 ans. La guerre contre Viriathus & celle de Numance en sont les principaux événemens. La prise de cette Ville mit le comble aux exploits guerriers de Scipion. On trouve à la suite sa vie privée, ce n'est pas le morceau le moins intéressant de ce Livre; on voit avec plaisir ce grand Homme hors du tumulte des armées, se retirer pour ainsi dire au sein des beaux Arts & joindre au goût heureux des Lettres & des Sciences le goût de l'amitié plus heureux encore & plus doux.



ANTIQUITATES ITALICÆ

medii ævi, sive Dissertationes de moribus, Ritibus, Religione, Regimine; Magistratibus, Legibus, Studiis Litterarum, Artibus, Linguâ, Militiâ, Nummis, Principibus, Libertate, Servitute, Fœderibus, aliisque faciem & mores Italici Populi referentibus post declinationem Romani Imperii ad annum usque M. D.

Omnia illustrantur & confirmantur ingenti Copia Diplomatum & Chartarum veterum, nunc-primum ex Archivis Italiæ depromptarum, additis etiam nummis, Chronicis, aliisque Monumentis nunquam antea editis, Auctore Ludovico Muratorio Serenissimi Ducis Mutinæ Bibliothecæ Præfecto. Palatinis Mediol. Sociis Editionem curantibus. Tomus Quintus. Mediolani 1741. Ex Typographiâ Societatis Palatinæ, in Re-

già Curjâ, Superiorum Facultate.
C'est-à-dire : *Les Antiquitez Itali-
ques du moyen âge , ou Disserta-
tions sur les mœurs , les Rites , la
Religion , le gouvernement , les
Magistrats , les Loix , les Etudes ,
les Arts , la Langue , la Milice ,
les Monnoyes , les Princes , la
liberté , la servitude , les alliances
& autres representans l'état & les
usages des peuples de l'Italie après
la décadence de l'Empire Romain
jusqu'à l'année 1500.*

*Le tout éclairci & confirmé par un
grand nombre de Diplomes , &
d'anciennes Chartes , tirées des
Archives d'Italie , & par des
Monnoyes , des Chroniques &
d'autres Monumens qui n'avoient
point encore été publiés. Par Louis-
Antoine Muratori, Bibliothécaire
de S. A. S. M. le Duc de Mo-
dène. Imprimé par les soins de la
Société Palatine de Milan. A
Milan. Tome cinquième. 1741.
in-fol. colon. 1242.*

Septième Extrait.

CE cinquième Tome ne roule que sur des matieres Ecclesiastiques, & contient treize Dissertations, dont voici les titres.

DISSERTATIO LVIII.

De Christianorum veneratione erga Sanctos post declinationem Romani Imperii.

LIX.

De Superstitionum Semine in obscuris Italiae sæculis.

LX.

Quenam Hæreses sæculis rudibus Italiam divexarint.

LXI.

De Cardinalium Institutione.

LXII.

De Canonicis.

LXIII.

De Advocatis Ecclesiarum & vice Dominis.

Octobre, 1742.

1775

LXIV.

De vario Statu Diœceseon Episcopali-
um.

LXV.

De Monasteriorum erectione,
& Monachorum institutione.

LXVI.

De Monasteriis Monialium.

LXVII.

De modis quibus olim Ecclesiæ,
Episcopi, Canonici, Monasteria,
arque aliæ hujusmodi universitates
sacræ, terrenis opibus, & commo-
dis auctæ sunt.

Excerpta è Catalogo Msto Ta-
bularii Monasterii Nonanrulani.
Catalogus nonnullarum Chartula-
rum Regesti Manuscripti Mona-
sterii Farfensis.

LXVIII.

De Redemptione peccatorum,
undè olim locis Deo dicatis multa
oblata fuere : & Indulgentiarum
origine.

Excerpta ex Archivo Monaste-
rii Sublacensis. Catalogus & sum-
marium nonnullarum Chartarum

1776 *Journal des Sçavans* ;
existentium in Archivo Monasterii
Cavenfis.

LXIX.

De Censibus ac Reditibus olim
ad Ecclesiam Romanam spectanti-
bus.

Liber censuum Romanæ Eccle-
siæ , à Centio Camerario compo-
situs , &c.

LXX.

De Cleri , Ecclesiarum immuni-
tatibus , privilegiis , ac oneribus
post invectas in Italiam barbaras
gentes.

ALIPRANDINA, sive CHRONICON
Mantuanum Poëma *Bonamentis*
Aliprandi Civis Mantuani , Itali-
ca rudi Linguâ compositum , ab
origine urbis usque ad annum
CHRISTI 1414. nunc-primùm pro-
dit ex Msto Codice Torelliano.

DISSERTATION LX.

Sur les Hérésies qui ont eu cours en
Italie pendant les siècles
d'ignorance.

Les Goths, en se rendant maîtres
de

Octobre, 1742. 1777

de l'Italie, y apportèrent avec eux l'Arianisme, mais ils ne persécutèrent point les Catholiques; il n'en fut pas de même des Lombards qui leur succéderent en 578, infectés des mêmes erreurs que les Goths, mais beaucoup plus ardens que ces derniers, & plus animés qu'eux contre les Catholiques, ils mirent tout en usage pour faire triompher l'Hérésie. Heureusement que bien-tôt après Théodelinde, Princesse orthodoxe & d'une vraie piété, montra sur le Trône d'Italie, par les soins de cette Reine le Roi Aginulfe, & à son exemple tous les Lombards abjurèrent l'Arianisme sous le Pontificat de S. Gregoire le Grand, & environ vers le même tems que les Goths d'Espagne aussi Ariens embrasserent la Foi Catholique.

Depuis ce tems-là aucune partie de l'Italie n'a embrassé ouvertement aucune hérésie, il est vrai que les mœurs n'y ont pas toujours été aussi pures que la croyance.

Octob.

4 F

1778 *Journal des Sçavans* ;
principalement vers le dixième
siècle , le Clergé tant séculier que
régulier tomba dans un dérégle-
ment presque incroyable ; l'Eglise
vit souvent avec douleur ses pre-
miers Pasteurs mêmes deshonor-
er leurs dignités par les excès les plus
honteux ; mais enfin si les mœurs
étoient corrompues la foi demeu-
roit dans toute sa pureté , aucun
dogme n'étoit attaqué , & la
croyance de l'Eglise se transmet-
toit des peres aux enfans sans la
moindre alteration. Ce qui n'em-
pêcha pas néanmoins que de tems
en tems il n'y ait eu quelques Sec-
tes d'Hérétiques , mais qui n'ont
subsisté , & qui ne sont accrues qu'à
la faveur des ténèbres , & de l'ob-
scurité dans laquelle ils ont tou-
jours marché.

Vers l'onzième siècle on com-
mença à découvrir les traces du
Manichéisme renouvelé , qui fit
ensuite de si grands ravages dans
toute l'Europe ; & qui , sous diffé-
rens noms , infecta tour à tour

Octobre, 1742. 1779

l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas. M. M. se borne aux seuls Hérétiques de l'Italie. Il dit que la Lombardie fut la première infectée de ce venin de Manichéisme mêlé avec une partie des erreurs des anciens Gnostiques.

Il parle d'abord des Patarins, ces Hérétiques commençoient à se faire connoître à Milan vers le milieu du onzième siècle, & comme les Manichéens dont ils renouveauient les erreurs condamnoient le mariage & détestoient le Clergé, les Ecclesiastiques donnerent aussi le nom de Patarins à ceux qui s'éleverent contre les mariages des Prêtres, & contre les autres dérèglements du Clergé, car vers ce même siècle un grand nombre d'Ecclesiastiques portans impatiemment le joug du célibat, prétendirent avoir le droit de se marier & se marièrent en effet. Cette conduite revolta les peuples, comme on peut croire, & bien des gens

1780 *Journal des Sçavans*,
ne vouloient ni recevoir les Sacre-
mens, ni entendre la Messe de ces
Ecclesiastiques mariés, & les Ec-
clésiastiques, pour les rendre
odieux, les appellerent *Patarins*,
comme si, pour condamner les
mariages des Prêtres, ils eussent eu
en horreur le mariage en général,
& qu'ils eussent été les ennemis
déclarés du Clergé, parce qu'ils
s'élevoient contre les desordres de
quelques-uns du Clergé. Et il ne
faut pas douter que les Patarins
véritables Hérétiques & Mani-
chéens ne se prévalussent des vices
du Clergé, & ne se servissent de ce
prétexte pour colorer leur haine &
leur animosité contre l'Eglise, con-
duite qu'ont tenuë les Hérétiques
dans tous les tems. Les Papes firent
aussi tous leurs efforts pour rame-
ner le Clergé à l'ancienne discipli-
ne de l'Eglise, d'où il arriva qu'on
appella aussi Patarins ceux qui
étoient fermement attachés aux
Papes.

M. M. donne plusieurs étymo-

Octobre , 1742. . 1781

logies de ce mot *Patarins* , mais elles sont toutes si peu vraisemblables que nous n'en rapporterons aucune, ce qui est certain c'est que ce mot en Italie devint synonyme à celui d'*Hérétique*.

Voici un Édît de l'Empereur Othon IV contre ces Sectaires que rapporte ici M. M.

OTHONIS IV. Imperatoris Edictum contra Patarinos sive Gazaros Hæreticos , Ferrariæ promulgatum anno 1210.

Otto Quartus , Dei gratiâ Romanorum Imperator & semper Augustus. Notum esse volumus universis Fidelibus Imperii presentibus & futuris , quod nos volentes intendere conservationi & augmento Christianæ Religionis ad honorem Dei & sanctæ universalis Ecclesiæ , statuimus & perpetuo Edicto sancimus, omnes Hæreticos , Ferrariæ commorantes , Patharinos, sive Gazaros , vel quocumque alio nomine

1782 *Journal des Sçavans* ;
censeantur , Imperiali banno sub-
jacere , nisi ad unitatem Ecclesiæ
secundum Mandatum Ferrariensis
Episcopi convertantur. Et eos qui
jam dictos Hereticos in suis domibus
receperint , vel eos publicè vel pri-
vatim manutenuerint , vel eis consi-
lium dederint vel iuvamen. Item sta-
tuimus & perpetuo sancimus quod
omnia eorum mobilia , & immobilia
publicentur ; & domus , que nunc
destructæ sunt , & eorum domus , in
quibus steterint , vel in antea recep-
ti fuerint , vel se congregaverint ,
destruantur , & ulterius non liceat
alicui eas readificare. Hoc enim spe-
cialiter precipimus sub debito fide-
litate , & sub obtentu gratiæ nostræ ,
potestati , sive consulibus , qui pro
tempore fuerint Ferrariæ , quod om-
nia supra dicta observent , & fa-
ciant in civitate memorata inviolabi-
liter observari. Ad cuius rei eviden-
tiam presentem paginam scribi , & si-
gillo nostro jussimus insigniri.

Datum Ferrariæ 1216. indictione
XIII. octavo Kalendas Aprilis ,

Octobre , 1742. 1783

*imperante gloriosissimo Imperatore
Ottone , anno regni ejus XIII, Imper-
rii vero primo.*

On lit ces mots dans de vieux
Statuts du Peuple de Ferrare. *Et
fortiam dabo Domino Episcopo , ut
Patarini exeant de Civitate Ferrar-
ia & districtu.*

Ferrare n'étoit pas la seule Ville
infectée du poison de l'Hérésie , il
y avoit peu de Villes de l'Italie qui
n'en ressentit les effets , Brescia se
distingua entre toutes les autres, &
est appellée par le Pape Honorius
III. le Domicile des Hérétiques.
L'Empereur Frédéric II , en 1220,
la même année qu'il fut couronné,
donna un Edit très - sévère contre
les Hérétiques d'Italie & leurs fau-
teurs , dont voici la substance qui
se lit encore dans le corps du Droit
Civil. *Gazaros , Patarenos , Leo-
nistas , Spe-onistas , Arnaldistas ,
Circumcisos , & omnes Hereticos
utriusque sexus , quocumque nomine
censeantur perpetuâ damnamus in-
famiam , diffidamus atque bannimus ,
&c.*

On ne peut pas douter que tous ces differens noms n'exprimassent à peu - près les mêmes erreurs qui étoient celles dont nous avons parlé ci-dessus, avec quelques différences néanmoins, suivant les tems les personnes & les lieux, car jamais les Hérétiques n'ont été parfaitement d'accord entr'eux, & il n'appartient qu'à l'Eglise Catholique d'être unanime dans sa croyance. On appella ces Hérétiques encore de beaucoup d'autres noms qui leur venoient, soit des pays & des Villes où ils étoient en grand nombre, soit de leurs Chefs, soit de quelques sobriquets que le peuple leur donnoit, ainsi ils furent encore appellés Albigeois, Bulgares, Vaudois, Passagins, Josephins, Pauvres de Lyon, &c. Ils se donnoient à eux - mêmes le nom de *Cathares*. Dans la place publique de Milan on lit une Inscription en vers latins en l'honneur d'un premier Magistrat de cette Ville qui vivoit au commencement

Octobre , 1742. 1785
du treizieme siècle, on y lit ce vers:

*Qui solium struxit, Catharos ut de-
buit uxit.*

Ce mot *Cathari* signifie en Grec les Purs, ces Sectaires se faisoient ainsi appeller sans doute parce qu'ils prétendoient avoir atteint au comble de la sainteté & de la perfection, & s'être garantis des erreurs & des desordres qu'ils attribuoient à l'Eglise Romaine, car on peut remarquer ici en passant, que presque toutes les Hérésies qui ont troublé l'Eglise, ont toujours commencé à se produire sous l'apparence de reforme, & d'une régularité extraordinaire.

M. M. ne fait que nommer les *Praticelles*, autres Hérétiques qui parurent vers le même tems. Cette Secte commença par quelques Freres Mineurs qui trouvoient que dès lors l'on s'étoit relâché sur l'observance de la Règle de S. François, & qui demandoient qu'il leur fût permis de la suivre à la lettre.

Bien-tôt ces Reformateurs tomberent dans le fanatisme, & les erreurs les plus grossieres, & parce que les Prélats & les Papes même voulurent s'opposer à leur libertinage & à leur folie, ils s'élevèrent contre l'Eglise Romaine, & se joignirent aux autres Sectaires de leurs tems pour décrier le Clergé.

Ce fut aussi dans le treizième siècle que vint à Milan Guillemette de Boheme, qui se fit Chef d'une Secte également folle & impie. Le fond de sa doctrine consistoit à se dire le S. Esprit incarné; elle pretendoit que de même que la seconde Personne de la S^{te} Trinité s'étoit fait Homme pour le salut du genre humain, la troisième Personne s'étoit fait Femme, & qu'elle étoit cette Femme-Dieu. Le reste de ses Dogmes n'étoit que des conséquences de cette assertion absurde. L'Ange Raphael avoit annoncé son incarnation à la Reine de Boheme, qu'elle disoit sa mere, le jour de la Pentecôte; elle

devoit mourir suivant sa nature humaine, & resusciter pour ensuite monter au Ciel en presence de ses Disciples & de ses Devotes. Comme JESUS - CHRIST avoit laissé S. Pierre pour son Vicaire sur la terre, elle avoit de même laissé pour sa Lieutenante une certaine Religieuse nommée *Mayfreda* de l'Ordre des Humiliés, qui devoit un jour prendre la place du Pape & jouir de toute son autorité. Il devoit y avoir quatre nouveaux Evangiles à la place des quatre anciens, &c. Qui pourroit s'imaginer qu'il se fût trouvé des gens assez simples pour ajoûter foi à toutes ces absurditez. Il est sûr néanmoins que cette Visionnaire eut un grand nombre de Sectateurs, qu'elle fut regardée comme une Sainte à miracles, qu'on établit des fêtes en son honneur, qu'on fit en pleine Eglise son Panegyrique, & que sa prétendue Papesse disoit la Messe, se faisoit baiser les pieds & les mains par ses devotes à qui elle

1788 *Journal des Sçavans* ;
donnoit sa bénédiction.

Cette erreur ne fit pas néanmoins de grands progrès , & ne dura qu'environ 18 ans. Cette Guillemette étoit morte en 1281. en 1300 son corps fut déterré , ses os brûlés, le magnifique Tombeau qu'on lui avoit érigé fut détruit, & on brûla cette Religieuse qui se disoit sa Lieutenante sur terre, & un nommé André *Saramita* , qui ne voulurent jamais renoncer à leurs erreurs. M. M. parle de cette Secte avec d'autant plus d'assurance qu'il a eu communication du procès fait à la mémoire de cette Fanatique , & contre ses Disciples en 1300. Ce procès est conservé à Milan dans la Bibliothèque Ambrosienne.

La plupart des Historiens avancent qu'*Armand Pungi-Loup* a été l'Auteur & le Chef des Fraticelles. M. M. , fondé sur des monumens très-affurés , soutient qu'*Armand-Pungi-Loup* a vécu avant les Fraticelles & qu'il n'y a eu rien de

Octobre , 1742. 1789

commun entre ce fameux Hérétique & ces Moines insensés. Selon M. M. Armand-Pungi-Loup étoit Cathare , de la Secte des *Bagnoles*, car il partage ces Hérétiques en trois classes principales , sçavoir celle des *Albigois* , celle des *Bagnoles* , & celle des *Concoreges*. Notre sçavant Dissertateur nous donne ici une Table des Principales erreurs de ces trois Sectes , & désignant les *Albigois* par un *A* , les *Bagnoles* par un *B* , & les *Concoreges* par un *C*. Il trouve le moyen de nous faire voir d'un coup d'œil en quoi ces Sectes venoient entr'elles, & en quoi elles différoient.

Armand - Pungi - Loup mourut l'an 1269 , il fut enterré dans la grande Eglise de Ferrare , il s'étoit fait pendant sa vie une si grande réputation de sainteté , qu'après sa mort on courut en foule à son tombeau , qu'on l'invoqua comme un grand Saint , & que le bruit se répandit de tous côtés qu'il faisoit

1790 *Journal des Sçavans* ,
un grand nombre de miracles. La
chose alla si loin que l'Evêque, & le
Chapitre de Ferrate firent dresser
des procès verbaux en forme des
miracles de ce pretendu Saint , &
les firent presenter au Pape dans
la vûe de le faire canoniser.

M. M. nous donne ces procès
verbaux , ils sont au nombre de
cinq , le premier est de l'an 1269 ,
la même année qu'Armand Pung-
gi-Loup étoit mort. Le second &
le troisiéme sont de 1270 , le qua-
triéme & le cinquiéme sont de
1280. Ceux qui voudront prendre
la peine de lire ces Actes , y ver-
ront tous les accès de ces sortes
de maladies épidémiques , & avec
quelle ardeur le peuple se livre de
lui-même à la séduction & s'y
complait.

M. M. rapporte ensuite une Let-
tre écrite par quelques Prêtres de
Ferrare l'an 1272 au Cardinal Jean
de S. Nicolas , &c. au sujet de la
sainteté de vie & de la pureté de
foi d'Armand Pungi - Loup. Mais

Octobre , 1742. 1791

tandis que le peuple préconisoit ainsi cet imposteur , les Inquisiteurs commençoient à instruire son procès & à ramasser les preuves de son hérésie. M. M. a fait imprimer encore toute cette information qui commença en 1270 , & se continua jusqu'à l'an 1288 , par le témoignage d'un nombre infini de différentes personnes , on y prouve contre *Pungi - Loup* seize Chefs d'accusation , par lesquels il est démontré évidemment Hérétique , fauteur & Apôtre d'Hérésie. Suit la sentence de condamnation aussi inserée dans la Dissertation de M. M. , en conséquence le corps d'Armand Pungi-Loup fut exhumé & ses os brûlés.

On voit encore un *Gerard Secarel* de Parme & un nommé *Dulein*, qui prêcherent les mêmes erreurs à Verceil & aux environs vers l'an 1307. Après quoi on voit l'hérésie s'éteindre insensiblement & enfin disparoître entierement en Italie.

M. M. contredit les Auteurs qui

1792 *Journal des Sçavans*,
nous representent ces Cathares
comme livrés à toutes sortes d'im-
puretés, il nous assure qu'il n'a
rien trouvé de semblable dans les
monumens qu'il a consultés, &
pretend au contraire que ces im-
posteurs avoient au dehors toutes
les apparences de gens de bien,
que leur conduite étoit irréprocha-
ble du côté des mœurs, en cela
bien differens des Fraticelles qui
donnerent dans les excès les plus
honteux.

M. M. finit cette Dissertation par
la notice qu'il nous donne de deux
Ouvrages composés contre les Ca-
thares, l'un en 1230 & l'autre en
1240. Voici les titres des Chapitres
que renferme ce dernier. Nous y
voyons clairement en quoi consi-
stoient les erreurs de ces Sectaires.

*Incipit argumentum ut Paterinis
per hoc opusculum via luceat resi-
stendi, opponentium & responden-
tium more, hinc Hæreticum inde Ca-
tholicum introducimus disputantes.*

CAPITULA LIBRI.

1. De Creatore visibiliūm , quem Patarinus à Diabolo , Catholicus à Deo esse dicit , & de unitate Dei : Sed Patarinus dicit etiam duos Deos , duoque Principia.

2. De Matrimonio , quod Catholicus approbat , Patarinus damnat.

3. De Patribus Veteris Testamenti , & Scripturis eorum , que Catholicus approbat , Patarinus damnat.

4. De spiritibus hominum , quos Patarinus dicit esse Demones : Catholicus verò novos à Deo novis infandi corporibus.

5. De Humanitate Christi , quam Patarinus phantasticam esse dicit , Catholicus veram confitetur.

6. De Johanne - Baptistâ , quem Catholicus approbat , Patarinus damnat. Vel de Baptismo aque , & de Baptismo puerorum , quem Patarinus damnat.

7. De oratione pro defunctis , quam Ecclesia facit ; Patarinus damnat.

3794 *Journal des Sçavans,*

8. *Carnis resurrectione, quam Ecclesia credit, Patarinus damnat.*

9. *De juramento, quod Patarinus penitus prohibet, Ecclesia recipit.*

10. *De pœnis, quas Patarinus penitus in hoc mundo fieri prohibet, sed Ecclesia recipit, & Regibus gladium materiale concedit.*

11. *De excommunicatione, quam facit Ecclesia, sed Patarinus dicit fieri non debere.*

12. *De distinctione ciborum, quam facit Patarinus, sed Ecclesia non.*

Blasphemia Crucis, quam Patarinus facit, sed Ecclesia veneratur.

14. *De Miraculis & Signis visibilibus, quæ Ecclesia facit, sed Patarinus dicit omnia esse à Diabolo.*

15. *De blasphemiâ Ecclesia, & ejusdem humili defensione.*

Ces Ouvrages, aussi-bien que quelques autres sur la même matière, sont conservés manuscrits dans la Bibliothèque Ambrosienne à Milan.



INTRODUCTION A LA
Chymie, accompagnée de deux
Traitez, l'un sur les sets des mé-
taux, & l'autre sur le souffre ano-
din du vitriol, par M. G. Rothe,
Medecin de Leipzig, avec une
Analyse raisonnée de l'Antimoine,
& un Traité sur les Teintures an-
timoniales, par M. Mender,
Docteur en Medecine. Traduit de
P. Helmand par J. L. Clausier,
Medecin de Paris A Paris, chez
Hippolite - Louis, & Jacques
Guerin, Libraires, rue S. Jacq.
à S. Thomas d'Aquin 1741. vol.
in-12. pag. 503. sans les Tables
& les Additions.

LE Volume commence par un
 abrégé analytique de la Chy-
 mie, où l'Auteur considère en gé-
 néral les opérations, & les pro-
 duits de ces opérations. Mais
 avant de passer au détail, il donne
 la définition de cette Science, &
 une énumération assez courte des

1796 *Journal des Sçavans*,
Auteurs à qui elle a acquis le plus
de reputation. C'est ce qu'il est à
propos de lire dans l'Ouvrage même,
ainsi que le détail des opérations,
& des principes auxquels
il faut s'attacher pour y réussir.
Nous observerons seulement qu'en
lisant on ne doit point perdre de
vûe des *Notes*, *Additions*, & *cor-*
rections, qui ont été faites à l'ori-
ginal Allemand par le Traducteur,
aidé des lumieres du célèbre M.
Grosse, qui affectionne cet Ouvra-
ge, ce qui en fait sans contredit
l'éloge beaucoup mieux que tout
ce que nous pourrions en dire; &
qui a fait plus d'une fois toutes les
opérations dont il contient le dé-
tail; ce qui doit guérir tous les
scrupules de ceux qui ne seroient
point suffisamment rassurés par
l'idée qu'ont de l'étendue des con-
noissances spéculatives que M.
Grosse a acquises en fait de Chy-
mie, tous ceux qui lui rendent la
justice qui lui est dûe.

Les Lecteurs ne s'attendent

point sans doute que nous passions en revûe les divisions, principes, & opérations, que renferme l'Introduction à la Chymie. Aucun de ces articles n'est guères susceptible d'extrait. D'ailleurs, les principes sont suffisamment connus, puisque ce sont ceux du célèbre Sthal; & puis l'Auteur se distingue plus par l'ordre, la clarté, & la précision, que par des nouveautés, & des découvertes. Pour donner cependant aux Lecteurs une idée de l'Ouvrage, nous remarquerons qu'il est divisé en deux parties, dont la première traite des opérations chymiques, & la seconde des produits. On examine dans la première ce que c'est que solution, extraction, coagulation, précipitation, digestion, macération, fermentation, distillation, rectification, déphlegmation, concentration, sublimation, volatilisation, fixation, calcination, reverberation, vitrification, coupelle, réduction, révivification. Cette

l'aide vitriolique qu'on a dessein de séparer de l'eau forte, quand on en tente la purification. Car d'habiles Chymistes ne sont point du sentiment de l'Auteur qui pretend que l'écume blanche qui se précipite quand on fait le départ avec une eau forte non purifiée est produite par la précipitation d'un argent que l'eau forte n'a pas dissout. On ne voit point encore la raison mécanique qui empêcheroit cette liqueur d'agir sur une certaine partie de l'argent. Mais il est aisé de concevoir ce que c'est que cette écume, qui n'est autre chose que l'argent dissout que précipite l'acide vitriolique qui s'éleve avec, ou après l'acide nitreux, dans le tems de la distillation de l'eau forte. Il seroit aussi aisé de prouver la vérité de cette explication, qu'il est surprenant que l'Auteur s'en soit écarté, lui qui dit que cette chaux ressemble très-fort à la chaux d'argent qu'on précipite de l'eau forte par le moyen de l'esprit, ou de l'huile

Octobre, 1742. 1801

l'huile de vitriol. Rien ne ressemble plus à soi que soi-même.

Dans la seconde partie de l'Introduction on traite des produits chymiques. Cette partie est divisée en deux Sections. On examine dans la première les alcalis fixes & volatils ; les acides , les sels salés , ou neutres ; les produits sulphureux , & les produits terreux. On donne dans la seconde les principales préparations chymiques. Elles sont au nombre de quarantevingt onze , parmi lesquelles il y en a peu qui se trouvent décrites dans les Chymies ordinaires. Mais il faut les voir dans le Livre même, ces matieres, comme nous l'avons déjà remarqué , étant peu susceptibles d'extrait. Quand même elles le seroient , nous croyons que les Lecteurs verront avec plus de plaisir le précis de la Dissertation de M. Rothe sur les sels des métaux.

Les sentimens sont partagés sur l'existence des sels des métaux. Les uns la nient ; d'autres en doutent ,

1802 *Journal des Sçavans*,
d'autres en sont tellement persua-
des qu'ils travaillent de toutes
leurs forces à les extraire.

Ceux qui tiennent pour la né-
gative s'appuyent sur trois raisons.
Ils disent 1°. que ce qu'on qualifie
de sel n'est qu'une partie intégran-
te du métal corrodé par le dissol-
vant ; d'où ils concluent , & c'est
leur seconde raison , que ce sont
plûtôt des magisteres que des sels
proprement dits. Enfin ils disent
que ces sels métalliques ne souf-
frent pas de fusion , mais devien-
nent par l'action du feu une chaux
insoluble , ou une scorie sembla-
ble à du verre,

M. Rothe s'attache sur-tout à
combattre la première objection
contre l'existence des sels métalli-
ques. Il dit peu de choses de la
seconde , & de la troisième ; & la
raison de ce silence paroît fort
bonne , puisque les procédés qu'il
décrit sont une réponse des plus
satisfaisantes. Voici comme il ré-
pond à la première objection.

Il convient que les vrais principes des mixtes sont si subtils qu'on ne peut se flatter de parvenir à leur séparation. Mais outre ces premiers principes il y en a d'un autre ordre , qu'on peut à bon droit qualifier de seconds principes , qui ont leur forme particuliere , qui different par leur consistance & leurs effets , & qu'on peut séparer les uns des autres. Il donne pour exemple le tartre, qui par l'analyse se resout en esprit amer , huile fétide , sel fixe fluide , & terre indissoluble. Or ces principes ne sont pas les premiers principes du tartre , puisqu'ils sont susceptibles de décomposition ; ce qui n'empêche pourtant pas de les regarder comme principes. Si l'on peut donc faire sur les métaux la même chose que sur le tartre , pourquoi ne donnera - t - on pas differens noms aux differens produits qui resultent de ces différentes preparations ?

Il n'y a donc point de raison qui

1804 *Journal des Sçavans*,
empêche de donner le nom de sel à
un de ces produits. Il ne faut pour-
tant point regarder le principe
salin des métaux comme un sel
parfait, & qui ait bien exactement
les propriétés des substances aus-
quelles on donne communément
le nom de sels. Le sel métallique
est une substance qui s'attache très-
promptement, & avant toute au-
tre matière, à ce qu'on appelle ordi-
nairement sel, & qui forme avec
lui un mixte d'une forme très-
subtile, & d'une consistance qui
le rend bien plus capable d'une
nouvelle mixtion, & de pénétrer
particulièrement les métaux qui
sont dénués du principe salin.

Après avoir donné cette idée des
sels métalliques, M. Rothe revient
encore à la première objection, &
soutient qu'on n'y doit avoir aucun
égard, à moins qu'on n'ait démon-
tré qu'on peut rendre au métal
reduit en sel sa première forme par
le moyen d'un alcali; à moins
qu'on ne puisse retirer de ce sel

Octobre 5, 1742. 1805

tout le poids du métal qu'on a employé; à moins enfin que la réduction ne se puisse faire sans une nouvelle addition de la partie la plus volatile qui s'est évaporée pendant la calcination. Or rien de tout cela n'a encore été démontré.

M. Rothe ajoute qu'il est aussi raisonnable de donner le nom de sel aux concrétions métalliques formées par la dissolution des métaux, que le nom d'huile à celle qui se tire de la cire, &c. quoique cette liqueur soit composée de presque toute la substance de la cire dont elle est extraite.

Mais il a sûrement gain de cause, si l'on adopte la définition que M. Hoffmann donne du sel. C'est, suivant ce grand Homme, une substance qui a de la saveur, & qui se dissout dans un liquide aqueux.

M. Rothe, qui ne néglige aucun avantage, tire une nouvelle preuve de son sentiment de l'ac-

1806 *Journal des Sçavans* ;
cord des Chymistes à donner le
nom de sels aux vitriols. Or il n'y
a point de métal , sans en excep-
ter même l'or & l'argent , qui ne
se puisse changer en vitriol. Et
comme l'Auteur ne prétend point
en être cru sur sa parole , il donne
d'après Erbineus de Brandau dans
*ses douze colonnes de la nature &
de l'art*, la maniere de reduire l'or,
l'argent , & le mercure , en sels
vitrioliques , qui sont transparens,
& qui , après avoir été dissouts
dans le vinaigre distillé , peuvent
l'être dans l'eau de pluye distillée ,
& l'esprit de vin , & se purifier de
plus en plus par des dissolutions
réitérées.

Notre Auteur passe ensuite à une
preparation saline connue de tout
le monde ; c'est le sel de Saturne ,
ou de plomb , dont il donne diffé-
rentes préparations. Il fait voir
ensuite qu'on en tire un de l'étain,
& en enseigne le procédé. De-là il
passe au cuivre , dont il décrit
plusieurs vitriols. Enfin il termine

l'énumération des sels, ou vitriols métalliques, par divers procédés pour obtenir ceux du fer, ou Mars.

Après tant de preuves il ne paroît pas qu'on puisse raisonnablement douter que le nom de sel ne convienne parfaitement aux concrétions métalliques qui font le sujet de la Dissertation de M. Rothe. Mais, dira-t-on peut-être, quel bien revient-il à la Société de sçavoir qu'il y a des sels métalliques ?

M. Rothe a prévenu cette objection dès le commencement, où il remarque que ces opérations ne sont pas seulement utiles dans la Physique curieuse, & l'Alchymie, mais qu'elles peuvent être d'un très-grand usage dans la Médecine, les remèdes tirés des minéraux ayant beaucoup plus d'énergie que ceux tirés des autres regnes.

Il seroit heureux que l'application de ces remèdes fût aussi aisée qu'avantageuse. Mais comment employer intérieurement ce qui est

1808 *Journal des Sçavans*,
d'un goût très - désagréable, très-
acerbe, très - dégoûtant, souvent
même septique, & corrosif?

Ces inconvéniens ont engagé
les Chymistes à chercher des cor-
rectifs à ces préparations. Pour les
adoucir, on en fait des dissolutions
réitérées dans le vinaigre distillé,
l'eau de pluye distillée. On em-
ploie l'esprit de vin, & les sels
volatils urineux; &, ce qui doit
être sur-tout remarqué après Basile
Valentin, le vinaigre distillé est le
meilleur de tous les correctifs des
poisons minéraux. Il faut voir dans
la Dissertation les preuves de ces
vérités.

On vient de voir que M. Rothe-
met au nombre des correctifs des
sels métalliques les sels ou esprits
volatils urineux. Il ne dissimule
point une objection spécieuse
qu'on peut faire contre cette prati-
que. On devroit, ce semble,
craindre que le sel urineux se char-
geant du dissolvant acide ne causât
la précipitation du métal. Mais

L'Auteur fait voir que puisque le cuivre simplement dissout par l'eau forte commune ne se précipite pas par le mélange d'un esprit urineux, le même mélange ne doit pas causer la précipitation des parties métalliques qui composent les vitriols des métaux.

De l'examen des sels métalliques l'Auteur passe aux substances qui en approchent le plus. Suivant Geber, dont il épouse le sentiment, tout ce qui se peut dissoudre a nécessairement la qualité essentielle aux sels; or tout ce qui est bien calciné est soluble par des calcinations & dissolutions réitérées, donc toutes les chaux approchent le plus de la nature des sels.

Il étoit naturel d'attendre à la suite de ce raisonnement que l'Auteur parleroit de la calcination des métaux, ou de leur réduction en poudre par le moyen du feu. Aussi donne-t-il d'après Isaac le Hollandois, & autres Auteurs célèbres, la manière de faire les

180 *Journal des Sçavans*,
chaux de tous les métaux, & d'ex-
traire les sels de ces chaux. Ces
procedés demandent à être lûs
dans la Dissertation. La quantité
d'operations curieuses qu'on y
trouvera décrites avec beaucoup
de netteté ne pourra que satisfaire
le Lecteur Artiste, & l'empêche-
ra de regretter le tems qu'il aura
consacré à cette lecture.

De la composition des sels métal-
liques l'Auteur passe à leurs usages
dans la Chymie, la Physique, la
Medecine, & la Chirurgie.

Chacun sçait ce que pensent les
Chymistes au sujet de ces vitriols.
Isaac le Hollandois ne balance pas
à les regarder comme capables de
teindre & de fixer le mercure, &
Kunckel n'hésite pas à appuyer de
son expérience cette façon de pen-
ser. Mais il est bon d'avertir le
Lecteur que M. Rothe remarque
que des Chymistes sinceres con-
fessent qu'il manque encore beau-
coup à leurs sels pour leur mériter
le précieux avantage d'être heureux

adeptes. Il faut donc raisonnablement se rabattre sur de moindres objets. Il paroît évident à l'Auteur que, soit que la réduction des métaux en sels se fasse , parce que les principes en sont réellement extraits , ou parce que les métaux peuvent être subtilisés & changés , ils deviendront beaucoup plus propres à operer le retablissement de la santé des hommes.

Leur principal effet dépend d'une force concentrée qui a quelque chose de corrosif qui paroît plus ou moins. Elle est très-sensible dans les cristaux de Lune & de Vénus , plus foible dans le vitriol d'or , & plus encore dans celui de Mars. Le plus doux est le sucre de Saturne.

On se sert de ces vitriols dans la cure des ulcères puans & corrosifs. Feu M. Pétermann , célèbre praticien de Leipsic , préféroit le vitriol d'or à tous les détersifs , & corrosifs, quand il traitoit des ulcères chancreux. M. Belieur, Chi-

1812 *Journal des Sçavans*,
rurgien de Paris, guérit très-prom-
ptement les abscess vénériens &
chancreux avec une liqueur vitrio-
lique d'or, dont on peut voir la
description dans la Médecine expé-
rimentale de M. Digby, & ailleurs.
M. Rothe s'étend encore sur d'au-
tres cas où ces vitriols peuvent
s'employer extérieurement, &
sur les précautions que demande
leur usage; puis il passe aux usa-
ges intérieurs de ces préparations.

Le vitriol d'or est purgatif &
fortifiant, & par cette raison fait
un bon effet contre les vers. Celui
de Mars a les mêmes vertus, mais
dans un degré différent. Marié
avec les pilules d'aloës, & les pi-
lules laxatives & cachectiques, il
est bon contre les suppressions des
femmes, & la maladie hypochon-
driaque. Les cristaux de Lune pur-
gent fortement les sérosités, &
sont efficaces contre les aliénations
d'esprit, & la rage. Le vitriol de
cuivre ne peut être employé inte-
rieurement sans témérité, s'il n'est

corrigé suivant la méthode de Béguin, Agricola, &c. En ce cas il fait bien dans les gonorrhées invétérées. On peut voir ce qu'en promet Stisser pour la guérison de l'épilepsie. Baglivi recommande le sel d'étain de Mynsicht dans les maladies de la matrice. D'autres vantent le sel de Saturne dans la rage, la gonorrhée, &c. Mais les maladies incurables que produit l'usage intérieur des préparations de plomb les fait renvoyer à la Chirurgie.

Nous observerons en passant qu'on trouvera dans la minéralogie de feu M. Geoffroy, & dans la Thérapeutique de M. Fr. Hoffmann, des observations très-intéressantes au sujet de l'usage des vitriols métalliques, & que ces Auteurs, aussi judicieux que célèbres, conseillent de ne les jamais perdre de vûe. Revenons à notre Dissertation.

Notre Auteur, après avoir cité un passage de Claveus, qui regar-

1814 *Journal des Sçavans*,
de son sel d'or comme la fameuse
poudre de projection, & la Me-
decine universelle, avertit qu'il
n'entend point servir de caution à
cet Auteur, laissant à chacun la
liberté de chercher, & de penser à
son gré. C'est par-là que l'Auteur
finit sa Dissertation, & nous en
finirons l'extrait par une réflexion
assez naturelle, c'est que si les
vertus des vitriols métalliques sont
bornées à celles dont notre Auteur
fait l'énumération, un homme qui
n'auroit en vûe que l'utilité qu'on
en peut retirer en Medecine seroit
assez mal payé du travail, souvent
immense, que demandent ces pré-
parations.

Nous souhaiterions pouvoir ex-
traire les trois morceaux qui ter-
minent le Volume; mais l'étendue
de notre Extrait nous oblige à
renvoyer les Lecteurs à ces Ou-
vrages mêmes. Car ce que nous
allons dire du souffre anodin du
vitriol ne peut servir qu'à picquer
leur curiosité.

M. Rothe partage sa Dissertation sur cette matiere en trois Chapitres , dans le premier desquels il examine s'il y a un souffre anodin dans le vitriol. Paracelse , Sylvius-Deleboé , & autres tiennent pour l'affirmative , Détharding , Ludovic , Jungken &c. pour la négative. Pour se déterminer l'Auteur fait l'analyse du vitriol , qui se resout en phlegme, esprit acide, parties métalliques , & terre minérale. C'est dans cette dernière qu'il veut qu'on cherche le sel anodin. Nous remarquerons cependant que dans le Chapitre XIII du second Livre de ses Observations chimiques, M. Fr. Hoffmann donne l'extraction d'un souffre anodin du vitriol tiré de l'esprit acide de ce minéral.

Quoiqu'il en soit l'Auteur donne dans le Chapitre second les divers procédés qui ont été imaginés pour séparer le souffre adonin du vitriol par précipitation , sublimation , extraction , & distillation. Après

quoi il se propose la question quelle est la meilleure de ces préparations. L'idée que l'Auteur a donnée de sa candeur dans tout le reste de l'Ouvrage laissoit attendre une réponse précise ; mais il se contente de dire que la vertu anodine du vitriol doit être cherchée principalement dans sa terre minérale, & ses parties subtiles ; ainsi il faut les séparer exactement non-seulement des acides qui y sont attachés, mais encore des parties grossières terreuses, & sur-tout de celles du cuivre, qui est très-ennemi des nerfs à raison de sa qualité corrosive.

Le troisième Chapitre a pour objet la vertu & l'usage du soufre anodin de vitriol. L'Auteur y fait voir la différence qu'il y a entre cette préparation & les narcotiques, & notamment l'*opium*, qui agit en relâchant les nerfs, au lieu que le soufre anodin, semblable au quinquina, à la semence de pied de loup, *Lycopodium*, & au-

Octobre, 1742. 1817

tres remedes, agit en resserrant les fibres, & les obligeant par leurs contractions à chasser de leurs interstices les parties irritantes qui causent les douleurs..

MODELES DES CARACTERES de l'Imprimerie, & des autres choses necessaires audit Art, nouvellement gravés par Simon-Pierre Fournier le jeune, Graveur & Fondateur de Caracteres. A Paris, rue des Sept-Voyes, vis-à-vis le Collège de Beims. 1742. vol. in-4°.

LES belles Editions ont le double avantage de faire plaisir aux yeux, & de les moins fatiguer; on peut même dire qu'elles contribuent à éclairer l'esprit, en augmentant la satisfaction que cause la lecture. Les Gens de Lettres doivent donc de là reconnoissance à tous ceux qui font leurs efforts pour leur procurer de belles Editions. Quatre choses nous paroissent

1818 *Journal des Sçavans*,
nécessaires pour qu'elles soient
telles, la beauté du papier, la net-
té des caracteres, leur emploi
convenable, & la distribution de
l'encre telle que le caractère ne
soit ni trop, ni trop peu noir.
Cette dernière condition est mê-
me si nécessaire que sans elle le
plus beau caractère ne fera qu'u-
ne impression au-dessous du médio-
cre. Mais ce n'est point à cet ob-
jet que nous devons nous arrêter.
Le caractère en lui-même doit fixer
notre attention, & celle des
Lecteurs.

Son principal mérite consiste en
ce que l'œil n'en soit ni trop *maigre*
ni trop *gras*; qu'il ne soit ni trop
approché, ni trop *espacé*; & sur-
tout qu'il soit bien en ligne, c'est-
à-dire que les divers caracteres qui
forment les lignes soient bien é-
gaux. Il faut enfin que les *pleins* &
les *déliés* y soient régulièrement
observés.

Nous croyons rendre justice au
Sieur Fournier en disant que les

Octobre , 1742. 1819

caracteres qu'il a gravés rassembler ces perfections. Nous ne dirons point , puisqu'il dit lui-même le contraire , qu'on ne leur puisse rien reprocher ; mais il y a lieu d'espérer que l'inclination qu'il a pour sa profession , l'assiduité qu'on lui connoît au travail , & la connoissance qu'il a du dessein , lui feront égaler , & peut-être surpasser tous ceux qui courent , & ont couru la même carrière. Nous disons qui ont couru. Car l'invention des caracteres mobiles est déjà d'ancienne date. On ne sera point fâché d'en voir une Histoire abrégée que nous tirons d'un Discours qui précède les modèles des caracteres du S^r Fournier.

Les inconvéniens qu'on trouva dans la premiere maniere d'imprimer , qui consistoit dans une gravûre en relief sur des planches de bois , engagerent à chercher une méthode plus aisée. On imagina donc de graver chaque caractère sur un *pointon* d'acier , lequel en-

1820 *Journal des Sçavans*,
foncé à coups de marteau dans un
morceau de cuivre y laissé une em-
preinte nommée *matrice*.

L'enfance de la gravûre des ca-
ractères d'Imprimerie n'a pas été
aussi longue que celle des autres
Arts. Les premiers essais, quoi-
qu'en dise le S^r Fournier, furent
presque des coups de Maîtres.
Mais par malheur le bon goût de
la gravûre des caractères fit bien-
tôt place au Gothique, qui regna
pendant un assez grand nombre
d'années. On ouvrit enfin les yeux.
Quarante ans après la découverte
de l'Imprimerie, on vit paroître
plusieurs Graveurs excellens, &
dont la reputation, ainsi que les
poinçons ou les *frappes*, sont au-
jourd'hui répandus par toute l'Eu-
rope; & ce que nous remar-
quons avec plaisir, c'est que pres-
que tous les Graveurs les plus cé-
lèbres, sont François; de sorte que
si la France n'a point l'honneur de
l'invention de l'Imprimerie, elle
a du moins celui de lui avoir don-

né la perfection.

Les Lecteurs nous scauroient sans doute mauvais gré de leur laisser ignorer les noms de ceux à qui ils ont tous les jours de nouvelles obligations. Voici les plus distingués.

Simon de Colines , né à Gentilly près de Paris fut le premier qui grava avec succès des caractères Romains tels que ceux dont nous nous servons. Il y travailloit dans le même tems qu'Alde - Manuce faisoit usage de pareils à Venise , c'est-à-dire vers l'an 1480.

Claude Garamond , Parisien, Graveur & Fondateur de caractères, commença vers l'an 1510. Personne ne lui conteste la gloire d'avoir surpassé tous les prédécesseurs , & de n'avoir jamais été surpassé par ceux qui sont venus depuis. Le nom de Garamond que les étrangers joignent aux caractères qu'il a gravés , & le petit Romain qu'ils ne distinguent des autres caractères que par le nom de ce Graveur,

1822 *Journal des Sçavans*,
font assez connoître l'estime qu'on
en fait. C'est de lui que viennent
les trois caractères Grecs dont
Robert-Etienne a fait usage dans
ses belles Editions.

Robert Granjon, aussi Parisien,
s'est sur-tout distingué par plu-
sieurs beaux caractères Grecs. Le
Pape Gregoire XIII lui fit l'hon-
neur de le faire venir à Rome pour
graver des caractères Hébreux,
Syriaques, Arabes, Grecs, &
Arméniens; ce qu'il exécuta vers
l'année 1570.

Guillaume le Bé, de Troyes en
Champagne, âgé de vingt ans en
1545, grava à Venise plusieurs
caractères Hébreux, & Rabbin
pour diverses personnes. Il revint
à Paris vers l'an 1550; il s'y établit
en qualité de Graveur & Fondateur
de caractères, & fournit honora-
blement sa carrière jusqu'à sa
mort arrivée en l'année 1598, qui
étoit la soixante treizième de son
âge (1).

(1) Cette Fonderie subsiste encore

Octobre , 1742. 1823

Jacques de Sanlecque , né à Canleu dans le Boulonois en Picardie , fit aussi dans le même tems de grands progrès dans l'art de graver & de fondre des caracteres. On eut une si grande idée de sa capacité qu'il fut trouvé seul capable de graver les caracteres Syriaques , Samaritains , Chaldéens , & Arabiques , pour l'impression de la fameuse Bible Polyglotte de M. le Jay. C'est lui qui a gravé le premier & fondu les caracteres de Musique portant ses régles. Il mourut à Paris âgé de quatre-vingt dix ans , le 20 Novembre 1648 , après avoir travaillé pendant soixante & quinze ans.

Jacques de Sanlecque , fils de celui dont nous venons de parler , né à Paris vers l'an 1614 , abandonna l'étude des Langues & des Sciences , où il faisoit des progrès surprenans , pour donner à son pere un Successeur dans un Art qui le
aujourd'hui , & le Sieur Fournier , frere aîné de notre Auteur , en est propriétaire.

1824. *Journal des Sçavans*,
rendoit si recommandable. Il y
réussit si bien qu'il embellit quel-
ques Ouvrages de son pere. Entre
un grand nombre de caracteres
qu'il grava se trouve celui qu'il ap-
pella *la Parisienne*, qui étoit alors
incomparable en petitesse, & qu'il
grava pour l'opposer à celui que
Jean Jannon Graveur, Fondateur,
& Imprimeur de la Ville de Sedan,
venoit de donner au public sous
le nom de *la Sédanoise*. Il mourut
dans la quarante-sixième année de
son âge, épuisé par l'étude qu'il
avoit reprise (2).

La gravûre des caracteres finit,
pour ainsi dire, avec lui, & pen-
dant soixante ans elle fut tellement
négligée, qu'à peine pouvoit-on
trouver quelqu'un capable de gra-
ver les J consonnes & les U
voielles capitales, lorsque l'usage

(2) La Fonderie de Jacques de San-
lecque subsiste encore, ayant passé de Jac-
ques de Sanlecque second du nom à Jean
son fils, qui l'a transmise à Jean-Eusta-
che-Louis, qui en est actuellement pro-
priétaire.

Octobre , 1742. 1825

de ces caractères s'introduisit en France.

Nous ne sçavons point par quelle raison le Sieur Fournier n'a point fait entrer dans son Histoire des Graveurs quelques personnes qui s'y sont acquis de la réputation , comme le S^r Grandjean, &c. Il auroit dû aussi , à ce qu'il nous paroît , ne point oublier les Graveurs qui ont successivement travaillé pour l'Imprimerie Royale , qui s'est toujours distinguée par la beauté des caractères. Mais il n'a peut-être voulu parler que de ceux qui ont travaillé pour le public.

La léthargie dont a été attaqué un Art aussi utile surprendra sans doute une bonne partie des Lecteurs. Mais il n'est pas difficile d'en pénétrer la raison. Il n'en est pas des poinçons & des matrices comme des caractères qui s'usent par le service ; & l'on avoit des frappes de tous les caractères d'usage. Il est donc aisé de concevoir que ne se trouvant point de sujets qu'une

Octob.

4H

1826 *Journal des Sçavans*,
noble émulation excitât à surpasser
leurs prédécesseurs, ou même à
marcher sur leurs traces, & se
faire un fond qui leur appartînt
en propre, on s'est contenté des
poinçons originaux des Maîtres
dont nous venons de parler.

Enfin le goût de la gravûre des
caracteres se reveilla au commen-
cement de ce siècle; mais les pro-
grès qu'on y a faits ne l'ont point
portée à sa perfection.

Le S^r Fournier, comme nous
l'avons déjà dit, ne se flatte point
d'y avoir atteint. Il s'engage envers
le public de corriger dans ses
poinçons les *négligences* qu'un exa-
men scrupuleux lui fera découvrir.
Mais on est en état, graces à son
goût, & à sa dextérité, d'atten-
dre assez patiemment qu'il ait mis
la dernière main à son Ouvrage.

Nous ne le suivrons pas dans le
détail des changemens qu'il a faits
aux modèles qu'il avoit devant les
yeux. Il demanderoit dans les Lec-
teurs des connoissances qu'on ne

Octobre, 1742. 1827

raisonnablement supposer dans les gens du métier. Nous réserverons seulement qu'il n'a ces changemens qu'après une réflexion des beautés & des vices des caractères des différentes Fonderies de France & des Pays étrangers, & qu'il ne s'est point attaché à aucun en particulier, uniquement prévenu en faveur de ce qu'il a jugé le plus beau. Mais c'est moins dans les caractères Romains que dans les Italiens qu'on remarquera de la différence; M. Fournier n'ayant rien trouvé chez les étrangers qui fût égal aux caractères Romains de nos Gravez François. Quant aux Italiens la différence est sensible au premier coup d'œil, & le S^r Fournier, en se rapprochant autant qu'il a pû de notre manière d'écrire, leur a donné un œil qui feroit rendre les éditions où l'on s'en sert pour de la gravûre, si le gonflement du papier ne faisoit point engourdir les premières.

Les services que le S^r Fournier a rendus aux Gens de Lettres en procurant aux Imprimeurs les moyens d'avoir des caractères mieux formés que par le passé ne se bornent pas à ce seul point de vûc. La confusion qui regne dans les caractères de même dénomination, confusion occasionnée par la différente force de ces caractères dans les différentes Imprimeries, c'est-à-dire dans la différente épaisseur, a aussi mérité son attention. Pour prévenir cet inconvénient qui résulte du mélange des différentes fontes, quadrats, ou espaces des différentes sortes de corps, mélange qui ne peut manquer de produire un desordre dont de mauvaises impressions sont les suites, il a assujetti tous ses caractères à des proportions fixes & déterminées, à une gradation suivie, & une correspondance générale, telle que les gros corps sont précisément le double, le triple, ou le quadruple de ceux qui sont au-

Octobre , 1742. 1829

deffous. Les Imprimeurs trouveront auffi leur compte à cette reforme; puisqu'au moyen de la Table des proportions qu'on trouve dans le Volume dont nous donnons une idée, ils verront comment ils peuvent suppléer les quadrats, espaces, &c. à ceux de la fonte qu'ils mettent en œuvre, fupposé qu'ils viennent à manquer dans le courant des Editions.

Il nous reste à parler des caracteres dont le S^r Fournier donne des modèles, & des vignettes de fonte dont il y a des échantillons dans le même Ouvrage. Ce font des Lettres de deux points romaines, & italiques, en fonte, & creuses, pour en diminuer le poids. Il y en a de grosses, & de moyennes, & de moyennes italiques. On y trouve le gros canon & le trismegiste, romain & italique; le petit canon & la palestine; le gros parangon, le petit parangon, le gros romain, & le gros texte, le tout romain, & italique; la grosse nompareille, le

1830 *Journal des Sçavans*,
triple canon, le double canon, ce
dernier aussi en italique; le gros
canon gras, le gros canon romain
& italique; le trismegiste, le pe-
tit canon, la palestine, le gros pa-
rargon, le petit parargon, le pe-
tit parargon ordinaire, le gros ro-
main, le gros texte, le S. Augustin,
le cicero, la philosophie, le petit
romain ordinaire & gros œil, la
gaillarde, le petit texte ordinaire
& gros œil, la mignonne, la nom-
pareille; chacun de ces caracteres
assorti de son italique. Les modé-
les des caracteres sont terminés
par deux Hébreux, l'un sur le
corps de gros romain, & l'autre
sur celui de cicero, d'une netteté
qui a très-peu d'exemples dans les
plus belles Editions.

Les dernières feuilles des mo-
dèles sont employées à faire con-
noître les ornemens de fonte sur
tous les corps des caracteres pré-
cedens qui se trouvent dans la Fon-
derie de l'Auteur, où l'on remar-
que également la délicatesse de la

main, & le bon goût dans l'arrangement, mais goût qui par malheur ne peut le communiquer à ceux qui doivent en faire usage.

Les connoisseurs verront par l'énumération des differens caracteres de la Fonderie du S^r Fournier, qu'elle n'est point encore complete. Mais il est jeune, & laborieux. S'il eut differé plus long-tems de publier son Recueil, il auroit pû l'augmenter d'un Samaritain qu'il grave actuellement, & nous sçavons de bonne part qu'il prend ses mesures pour ne rien laisser à desirer à l'avenir.

Il seroit à souhaiter que chaque Fondateur voulût donner des épreuves de ses caracteres (3). Il y trouveroit son avantage, ainsi que le

(3) Lorsque cet Extrait a été composé, nous ne connoissions pas les épreuves du Sieur Lamelle, Successeur du Sieur Cotte, dont on nous a vanté le mérite, & qu'on nous assure être de beaucoup antérieures à celles du Sieur Fournier. Nous pourrions en rendre compte dans un autre Journal.

1832 *Journal des Sçavans*,
Public. Nous nous ferons un plaisir de rendre à ceux qui feront connoître leurs richesses par cette voye la justice qui leur est dûë. Car notre intention n'est pas de porter préjudice à personne en annonçant avantageusement les caracteres du S^r Fournier. Il fait lui-même, quoiqu'indirectement, l'éloge de plusieurs Fonderies qui subsistent encore aujourd'hui, en faisant celui des Maîtres dont elles conservent les poinçons.

*OBSERVATIONS SUR LES
Plantes, & leur analogie avec
les Insectes, précédées de deux
Discours, l'un sur l'accroissement
du corps humain, l'autre sur la
cause pour laquelle les bêtes na-
gent naturellement, & que l'hom-
me est obligé d'en étudier les
moyens. A Strasbourg, chez
Jean Renaud Doulsfecker. 1741.
Et se trouve à Paris chez la Ven-
ve Ganeau, Libraire, aux Ar-
mes de Dombes. Vol. in-8°. 134*

pag. sans la *Préface* & l'*Epître*
Dédicatoire à *Monseigneur le*
Cardinal de Rohan, *Evêque* &
Prince de Strasbourg, &c.

M O S I E U R Bazin employe
 la *Préface* à répondre à une
 objection que des gens sensés lui
 ont faite. Il y a plus de conjectu-
 res que de faits dans le premier &
 le troisième *Traité* ; & ce n'est
 point le goût de la *Physique* mo-
 derne.

Il vaut mieux, répond M. Bazin,
 marcher à la lueur d'une lumière
 incertaine , que d'errer dans d'é-
 pais ténèbres. Il fait voir ensuite
 que quelque empire qu'ait aujour-
 d'hui l'expérience , quand elle est
 épuisée , on s'abandonne comme
 par le passé aux probabilités.

Mais , s'objecte-t-il encore , ne
 vaudroit-il pas mieux prendre le
 parti du silence sur ce qui n'est pas
 certain ?

Non sans doute ; ce seroit fermer

1834 *Journal des Sçavans*,
la porte à bien des découvertes que
nous avons tout lieu d'attendre de
ces disputes. La plus grande partie
de nos connoissances n'est venue que
par cette voye. Aussi compare-t-il les
disputes des Gens de Lettres au
choc des cailloux qui produit la
lumiere ; & , pour preuve de cette
vérité il cite la dispute qui s'est
élevée entre les Physiciens au su-
jet de la figure de la Terre que les
uns foûtenoient allongée, d'autres
applatie vers les pôles, dispute
qui a donné l'idée de prendre pour
juge l'observation qui vient de dé-
cider la question, selon M. Bazin.

Quelque avantage qu'on retire
des conjectures, M. Bazin est fort
éloigné de les mettre toutes de
niveau, Celles à qui il donne l'en-
trée de la Physique doivent être
sages, moderées, & conséquentes.
Quelles soient vraies, ou fausses,
elles ont l'avantage d'être meres
de l'expérience qui décide de leur
sort. Le sentiment de M. l'Ésmery
sur la cause des volcans, est un

Octobre, 1742. 1835

exemple des vraies, & celui de M. de Tournefort, qui vouloit que les pierres fussent des végétaux, en est un des fausses. L'un a produit un volcan artificiel qui a dévoilé le secret de la nature, & confirmé son sentiment, l'autre une expérience de notre Auteur, rapportée au long dans l'Histoire de l'Académie des Sciences de 1739, qui détruit le Systême de la végétation des pierres, en prouvant que de la Terre arrosée d'une certaine mesure d'eau de puits, pendant un tems suffisant, c'est-à-dire, pendant plusieurs années, suffit pour faire des pierres, & des cailloux.

Après cette ingénieuse apologie des conjectures, M. Bazin dit que celles qu'il employe dans son *Traité sur les Plantes* sont appuyées sur des faits, ou sur le sentiment d'Auteurs respectables; mais que ce *Traité* est fondé sur des idées neuves soutenues d'expériences. Comme rien ne nous oblige de suivre l'ordre gardé dans l'impres-

1836 *Journal des Sçavans*,
sion, nous allons mettre les Lec-
teurs en état de décider s'il a tenu
parole.

Il commence le Chapitre I par
une énumération des rapports qui
se trouvent entre les insectes &
les plantes ; puis il passe aux diffé-
rences qui consistent 1°. en ce que
c'est la nourriture qui vient cher-
cher les végétaux, auxquels elle est
apportée par l'air ; 2°. en ce que
l'air porte d'un sexe à l'autre la
matière qui produit la féconda-
tion ; 3°. en ce que les plantes
renferment dans toutes leurs par-
ties des germes féconds ; 4°. en ce
que la nourriture des plantes n'a
pas besoin d'une digestion de mê-
me nature que celle qui se fait
dans les animaux ; 5°. en ce que
les plantes n'ont point de mouve-
ment volontaire ; 6°. en ce que la
sève n'a pas besoin d'un mouve-
ment continuel ; 7°. en ce qu'elles
ne respirent point comme les ani-
maux. Mais ce que M. B. a princi-
palement dessein d'approfondir,

c'est la cause de la perpendicularité des plantes, & du mouvement progressif de la sève produit par l'air qui s'insinue dans leurs trachées.

Le Chapitre II. est destiné à l'examen de la première question. On entend, dit l'Auteur, par perpendicularité des plantes à l'horizon, l'inclination qui les porte à diriger leur tige vers le ciel, & leurs racines vers la terre. On ne peut attribuer cette inclination à la circulation de la sève. Elle n'est point encore prouvée. On ne peut l'attribuer à la légèreté de la sève réduite en vapeurs. Car outre que la sève est toujours d'une consistance épaisse, les vapeurs ne montent pas d'elles-mêmes; il faut que l'air les pousse. On ne peut pas dire que le Soleil attire la tige, & la terre les racines. Des oignons renversés sur des caraffes vuides, ont d'abord poussé directement leurs feuilles, qui se sont condées quand elles ont atteint la longueur

1838 *Journal des Sçavans*,
d'un pouce, & pris la situation
verticale. Il faut donc chercher
d'autres causes de l'inclination
dont nous avons parlé. Voici cel-
les qui déterminent, suivant l'Au-
teur, les racines à pénétrer dans
la terre.

Ce sont des plantes aquatiques
destinées à recevoir par les pores
dont elles sont criblées la nourritu-
re qui leur est nécessaire, & qui a
elle-même besoin d'une espèce de
digestion, qui se fait dans l'*estomac*
de la plante que l'Auteur pla-
ce dans la *souche*, ou le *collet*. La
sève introduit dans la racine, qu'el-
le gonfle, un air privé de son
ressort, comme il l'est dans tous
les liquides, & le poids de cette
sève joint à la contiguité des par-
ties de l'eau dans laquelle baignent
les racines, les oblige de plonger
dans la terre. L'Auteur prouve
cette vérité par l'exemple des arbres
qui croissent à S. Domingue, dont
les racines ne picquent pas, parce
que l'humidité de la terre plus

grande à la surface les oblige de prendre une direction horizontale. Il apporte encore en preuve deux autres expériences dont il résulte que les racines n'ont par elles-mêmes qu'une façon de s'étendre; c'est-à-dire, suivant une ligne droite parallèle au grand axe de la semence. Il remarque même que les racines croissent en deux sens opposés, puisqu'elles s'enfoncent dans la terre par la résistance qu'elles trouvent dans la graine, & qu'enfin elles poussent la graine hors de terre, quelquefois à la hauteur de plusieurs pouces.

Mais si l'humidité attire, pour ainsi dire, les racines des plantes, ne pourroit-on pas demander à l'Auteur pourquoi les arbres qui croissent dans des marais ne poussent leurs racines que jusqu'à ce qu'elles rencontrent l'eau, comme on l'a souvent observé; bien que cette eau ne soit, à proprement parler, qu'une terre largement abreuvée?

M. B. examine dans le Chapitre troisieme d'où peut provenir la dilatation de l'air qui fait monter la sève.

Il avoit fini le précédent par deux observations, 1°. que la sève ne peut monter dans les plantes si l'air interne n'est plus dilaté que l'exterieur, 2°. que la dilatation de l'air dans les liquides n'est pas toujours l'effet de la chaleur. La congellation de l'eau fournit une preuve de cette vérité. Il est donc question de voir comment l'air interne des plantes & des insectes peut être plus raréfié que l'exterieur.

L'inspiration se fait chez les insectes au moyen de leurs trachées; les plantes en ont un nombre prodigieux : n'est-on pas en droit de conclurre par analogie qu'elles inspirent par la même voye? Les trachées des plantes sont un cordon contourné en spirale, comme celles des insectes. Les trachées sont coniques, de sorte que l'air

est très comprimé quand il est parvenu à l'extrémité opposée à leur embouchure. Il doit donc heurter violemment contre la sève, & même sa force être augmentée par la réunion de celui qui est contenu dans cette liqueur. Car, suivant M. Mussembroeck & Newton, la raréfaction de l'air est une suite nécessaire de la réunion de deux parties aériennes, comme une augmentation de ressort est une suite nécessaire de la raréfaction. Or l'air ne peut entrer dans les vaisseaux sèveux & ceux des insectes, dans cet état d'élasticité, sans donner un mouvement aux liqueurs qu'ils contiennent; & comme il y a moins de résistance vers le haut de la tige, il ne peut manquer de déterminer la sève de ce côté; d'autant plus que la tendance naturelle à toute bulle d'air mêlée dans une liqueur plus pesante est de se porter vers le haut. Il faut voir dans l'Ouvrage même pourquoi le sang des insectes, & la

1842 *Journal des Sçavans* ,
sève ont besoin de beaucoup d'air,
& d'air fort élastique.

On pourroit, dit M. Bazin, me faire une objection spécieuse. Puisque c'est la configuration des trachées des plantes qui cause leur élévation perpendiculaire, pourquoi les racines qui ont aussi des trachées, ne s'élevent-elles pas de même? mais M. Bazin donne une réponse fort simple; c'est que les trachées sont autrement disposées.

Il s'objecte encore que si les trachées sont les seules causes de la circulation de la sève, elle devroit être même se faire en hiver. Mais il répond que les trachées sont des reilorts que le froid contracte.

Ce Traité est terminé par des remarques que l'Auteur n'a pas voulu insérer dans l'Ouvrage, à cause des longues digressions qu'elles auroient occasionnées. Nous en allons donner une idée.

Il est prouvé dans la première que l'estomac des plantes est dans le collet, & non dans les racines,

dont on explique les fonctions, & l'usage ; dans la seconde que les trachées des insectes servent à comprimer l'air qui doit entrer dans leur sang, & l'on explique comment ils meurent dans un air trop comprimé, & qu'ils ne meurent point dans le vuide. La troisième est employée à faire voir que la glace n'est point l'effet du nitre qui *cloue* les parties aqueuses, & que le ressort de l'air dans la glace vient de la réunion des parties aériennes. L'on explique dans la cinquième le raccourcissement des cordes, & le gonflement des coins de bois par l'humidité. Ces effets sont attribués à l'air mêlé dans l'eau, qui est obligée de le lâcher en passant par des filières d'une petitesse inconcevable ; ce qui fait que se réunissant à celui qui se trouve déjà dans les cellules du bois, ils font ensemble ressort avec presque autant de force que la poudre à canon. Dans la sixième l'Auteur combat le sentiment

1844 *Journal des Sçavans*,
de M. Hales, qui prétend que la
respiration fait perdre à l'air son
élasticité. Il prouve fort bien qu'on
peut donner à l'expérience de M.
Hales une explication naturelle
dont on tirera une conséquence
toute opposée à celle de l'Auteur
Anglois. Enfin M. B. avertit que,
bien qu'en parlant du mouvement
de la sève & du sang des insectes il
ait employé le terme de circula-
tion, il n'estime point qu'il se fasse
dans les plantes ni les insectes un
mouvement d'une liqueur obligée
par la direction des vaisseaux qui
la portent à revenir au centre
d'où elle a commencé à se mou-
voir. Il adopte le sentiment de M.
Hales qui n'admet qu'un simple
mouvement progressif de cette li-
queur.

Telle est la doctrine de l'Auteur.
Nous allons presentement rendre
compte de la maniere dont il expli-
que l'accroissement des végétaux
& des animaux; & comment cet
accroissement finit à un certain

âge. Nous ne croyons point que les personnes versées dans la Physique trouvent rien de nouveau dans son explication , quoiqu'il pense le contraire , si ce n'est le changement du réseau fondamental des corps en un tissu cellulaire, qui donne véritablement plus de vraisemblance à cette hypothèse.

Quoiqu'il en soit , pendant dix-huit ou vingt ans une partie des alimens est employée à nourrir nos corps , & une autre à nous faire croître. Ce tems passé , ce qui seroit à nous faire croître prend d'autres voyes. Ce changement se fait en nous sans nous : quelle en est donc la cause ? Comme on ne peut douter qu'elle ne soit contenue dans le corps , il faut remonter au tems de sa formation pour la trouver.

Le corps d'un fœtus est aussi complet que celui d'un adulte. Il n'en diffère que par l'étendue. C'est une éponge comprimée qui ne change point de nature pour oc-

cuper un espace d'un pied cube quand elle est gonflée par l'eau. Le corps humain, comme une éponge, est composé de cellules affaîlées dans l'œuf, & qui se gonflent à mesure que les liqueurs s'y introduisent. Si l'on supposoit maintenant, en suivant la comparaison, que l'eau qui pénètre l'éponge déposât successivement dans ses cellules une matière pétrifiable, elle acquereroit de la solidité en se gonflant; & c'est ce qui arrive à nos corps. Quand les cellules sont remplies, l'accroissement cesse; & les liqueurs ne pouvant plus s'y insinuer, sont obligées de se détourner vers d'autres parties, & par leur arrest causent un accroissement en grosseur.

On sent assez que cette doctrine peut également s'appliquer aux végétaux.

Mais ces éléments, ce tissu fondamental des corps, existoient dans le tems que son développement a commencé, & même avoit

déjà reçu de l'accroissement , puisqu'il étoit plus petit à la naissance de la mere , qui étoit renfermée dans un autre œuf , comme cet autre dans un quatrième , & ainsi à remonter jusqu'au tems de la création. L'esprit se perd , l'imagination s'égare , dans certe division qui tient presque de l'infini. Elle n'implique pourtant point de contradiction, vû l'extrême porosité des corps , & la divisibilité de la matiere à l'infini. Car si la matiere est divisible à l'infini , il n'y a rien de repugnant dans la petitesse des germes ; & si l'on admet l'extrême porosité des corps , une montagne pourra être reduite à une masse beaucoup plus petite qu'une tête d'épingle. Aussi Newton a-t-il dit qu'il ne sçavoit pas s'il y avoit un pouce cube de matiere dans tout l'Univers.

Mais un corps aussi excessivement petit peut-il être organisé ?

M. de Malezieu a vû dans des liqueurs des animaux vivans vingt-

1848 *Journal des Sçavans*,
sept millions de fois plus petits
qu'une mite. Il est pourtant certain
qu'ils ont une tête, un cœur, des
arteres, &c. Supposons presente-
ment que leur cœur soit un 10^{me} de
tout le corps, il sera deux cens
soixante & dix millions de fois
plus petit qu'une mite, & cepen-
dant organisé.

La possibilité des germes renfer-
més l'un dans l'autre à l'infini est
donc démontrée. Mais une consé-
quence singulière, & cependant
naturelle de ce principe, c'est que
nous avons commencé notre crois-
sance avec la première née de tou-
tes les femmes. Quelle masse de
matière a été ajoutée au tissu fon-
damental de notre machine à cha-
que degré de filiation ?

La dernière Dissertation de M.
Bazin est sur la question pourquoi
les bêtes nagent naturellement, &
que l'homme est obligé d'en étu-
dier les moyens.

Le corps de l'homme est d'une
pesanteur spécifique presque égale

à

à un pareil volume d'eau. Voilà sans contredit une grande facilité pour nager. Par quelle raison donc ne nage-t-il pas naturellement? Les uns attribuent à la crainte la difficulté que l'homme trouve à nager. Mais les animaux ressentent cette passion, & nagent. Borelli en accuse la pesanteur de la tête de l'homme, proportionnellement beaucoup plus grande que celle des autres animaux. C'est le sentiment le plus commun. Ce n'est pourtant point celui qu'adopte M. B. qui en établit un troisième sur deux principes, 1°. la situation horizontale du corps des quadrupèdes, & 2°. la différence des mouvemens machinaux qui font nager la bête, & enfoncer l'homme.

Un cheval précipité dans l'eau se retourne sur les jambes, & reprend par conséquent son attitude naturelle; la crainte le fait marcher, & ce mouvement suffit pour le faire nager. Car l'animal,

1850 *Journal des Sçavans*,
en marchant & en nageant, remue
les jambes de la même maniere.
Dans cette situation il est comme
un bateau à rames dont les avirons
seroient implantés aux deux côtés
de la quille, & perpendiculaires à
la surface de l'eau. Il est aisé de
prouver que le mouvement de ces
avirons suffit pour faire nager &
avancer le cheval. Car dès que
l'eau qu'écartent pour avancer les
jambes de l'animal fait moins de
résistance que celle contre qui il se
soutient en arriere, comme l'Au-
teur le prouve, il faut que l'ani-
mal avance; & il faut qu'il surna-
ge, parce qu'il frappe obliquement
l'eau; or une force oblique se dé-
compose en une force horizontale
qui fait avancer l'animal, & une
verticale qui le fait surnager. L'Au-
teur prouve ensuite que la pesan-
teur de la tête de l'animal ne seroit
pas suffisante pour le faire enfon-
cer. Il auroit pu ajouter que les
chevaux surnagent avec le Cava-
lier en selle, comme on en a beau-

coup d'exemples, & d'éclatans.

L'homme précipité dans l'eau se tourne sur le ventre , puis il *plonge les jambes* , pour chercher le sol , & porte ses mains en avant, pour se fixer au premier corps solide qu'il pourra rencontrer. Il n'y a dans ces mouvemens rien qui contribue à son salut. Il y auroit même quelque chose d'extrêmement nuisible , puisque les corps solides où l'homme peut s'accrocher sont communément au fond de l'eau. Tout le monde n'a pas l'avantage de nager tout droit , comme les Hottentots , qui se servent de leurs pieds pour avancer , comme s'ils marchotent. Tous les autres peuples s'efforcent de donner à leur corps une situation horizontale , parce que le corps y trouve plus aisément son équilibre , & la liberté des mouvemens propres à le soutenir sur la surface; & M.B. attribue à la réflexion la détermination que l'homme donne à son corps.

On pourroit cependant objecter à M. B. que le premier mouvement d'un homme qui se noye, c'est ainsi qu'on peut parler d'un homme qui tombe dans l'eau sans sçavoir nager, est de faire des mouvemens des bras & des jambes, qui le portent necessairement sur la surface de l'eau; & qu'un homme saisi de crainte à l'approche de la mort n'est guères en état de raisonner géométriquement. On pourroit encore objecter que l'homme devenu par son mouvement plus léger que l'eau ne laisse pas de se noyer, parce qu'il a la bouche & le nez dans l'eau qui lui ôte la respiration, & ces objections paroissent mériter attention.

Mais l'Auteur s'en fait une autre qu'il tire de l'immobilité presque parfaite des bons nageurs, & notamment de ceux qui nagent sur le dos. La réponse n'embarrasse pas M. B. un corps pour être en équilibre avec l'eau n'a besoin que de devenir plus léger d'environ huit onces.

Octobre , 1742. 1853

Or huit onces d'eau égalent à peu près douze pouces cubes , & dans une inspiration ordinaire la capacité de la poitrine peut augmenter de dix-huit, ou vingt. D'où l'on conclut que l'homme pourroit surnager sans aucun mouvement , s'il n'étoit obligé de rendre l'air qu'il a pris. Mais le mouvement des bras suffit pendant l'expiration pour le soutenir sur l'eau.

On peut ajoûter à ce que dit l'Auteur que la situation d'un homme qui peut nager sur le dos est la plus avantageuse pour éviter de se noyer , parce que le nez & la bouche ne plongent point dans l'eau.

La Dissertation finit par une observation sur les Plongeurs , où l'on explique comment ils remontent sur l'eau , soit qu'ils trouvent le fond , ou qu'ils ne le trouvent pas. C'est sur quoi nous renvoions à l'Ouvrage , ainsi que sur bien d'autres choses que les bornes d'un Extrait nous ont obligé de supprimer.

*RFLATION DE CE QUI
s'est passé dans le Royaume de
Maroc depuis l'année 1737. A
Paris, chez Chaubert, à l'entrée
du Quai des Augustins, du côté
du Pont S. Michel, à la Ré-
nommée & à la Prudence, &
chez Durand, rue S. Jacques,
au Griffon. in-12. 1742. Avec
Approbation & Privilège.*

IL me semble nécessaire (c'est
notre Auteur qui parle) » de
» suivre ici l'exemple de la plûpart
» des Historiens, qui, avant que
» d'exposer les faits principaux an-
» noncés dans le titre de leur Ou-
» vrage, rappellent en peu de
» mots les événemens qui les ont
» précédés. Loin de regarder ces
» Discours préliminaires comme
» des digressions inutiles, les con-
» noissances générales que le Lec-
» teur y acquiert servent d'intro-
» duction au reste de l'Histoire. «
Après cet Avertissement notre Au-

teur passe à des faits qui ont, dit-il, » un rapport direct à l'origine, » à l'agrandissement & aux révolutions du Royaume de Maroc. « C'est vers l'an 972 que les sources où il puise marquent l'époque de l'établissement d'une Dynastie qui regna dans la Province d'Afrique appelée aujourd'hui la *Barbarie* & dans laquelle est situé le *Royaume de Maroc*. Il parcourt les différentes dominations de *Califes*, d'*Emirs*, de *Rois*, auxquels ce même Royaume a successivement été assujetti, & parvient enfin jusqu'au tems où commencent les troubles qui font la matiere de cet Ouvrage.

En 1727. (1) mourut *Muley Ismaël*, Roi de *Maroc*, de *Fez*, & de *Tafilet*. Ces trois Royaumes, comme on le sçait, n'en forment qu'un. » Ce Prince avoit donné » l'exemple d'un regne tel que » peut-être il n'y en avoit jamais » eu. « Doué d'une vaste capacité

(1) Le 22 Mars.

1856 *Journal des Sçavans* ;
& de beaucoup de courage ; porté
à une cruauté sans bornes & que
les mœurs barbares des peuples
qu'il avoit à gouverner semble ce-
pendant justifier. Avare, sans foi,
sobre, attaché aux exercices exte-
rieurs de la Religion, voluptueux
(2) ; car il avoit eu, selon notre
Auteur, huit mille femmes, neuf
cens enfans mâles & trois cens fil-
les (3). Attentif aux affaires de
l'Etat, & gouvernant seul. Voilà
quel fut Ismaël. C'est avec cet as-
semblage de quelques qualitez po-
litiques que notre Auteur appelle
gratuitement *vertus* & d'un bien
plus grand nombre de vices que ce
digne Roi des Barbares s'assura

(2) Le 22 Mars 1727 il étoit âgé de
81 ans.

(3) C'est par le Registre des impôts
que ce Prince mettoit sur les Juifs à la
naissance de chacun de ses enfans que
l'Auteur de la Relation marque que ce
fait est constaté, chaque Juif donnoit
un pendant d'oreille d'or, une perle &
deux petites lames d'or, où étoient gra-
vés des vœux en faveur de l'enfant & de
la mere.

Octobre , 1742. 1857

jusqu'à sa mort la possession d'un Trône qu'il avoit usurpé sur ses neveux.

Avant que de parler des divisions que causerent la mort d'*Ismaël* il est bon de suivre notre Auteur dans quelques éclaircissemens qui servent à faire connoître l'état où le *Royaume de Maroc* étoit alors.

Le *Royaume de Maroc* & celui de *Fez* comprennent chacun sept Provinces. La Ville de *Maroc* est ornée d'édifices & de jardins, comme plusieurs Voyageurs l'ont dépeinte, mais selon la Relation dont nous rendons compte, elle ne contient pas, à beaucoup près, le nombre d'habitans dont parlent d'autres Relations. Du tems de *M. de S. Olon* qui y fut envoyé par *Louis XIV*, *Maroc* n'avoit que vingt-cinq mille habitans. A l'égard de *Fez*, cette Capitale est, suivant notre Auteur, la Ville d'*Affrique* la plus considérable à tous égards. La principale Mosquée occupe seule une lieuë en

1858 *Journal des Sçavans*,
circuit : » elle est ornée de dix mil-
» le cinq cens colonnes ou pila-
» stres de marbre blanc. On y
» compte cent vingt arcades dans
» sa prodigieuse longueur & dix-
» sept dans sa largeur. Cent cin-
» quante lustres environnent le
» Trône du *Muphti*. Cette Capita-
le n'est cependant pas le séjour des
Rois de *Maroc*, ils habitent *Mi-*
quenez, Ville située aussi dans le
Roiaume de *Fez*. Quant au Roiaum-
me de *Tafilet*, il est plus borné
que les deux autres & n'a d'autre
Ville que celle qui porte son nom,
mais il produit ces fameux Droma-
daires, » qui (si l'on en croit no-
» tre Auteur) font autant de che-
» min en 24 heures que les che-
» vaux ordinaires en peuvent faire
» en huit jours.

Le Royaume de *Maroc* est habi-
té par les *Arabes*, les *Noirs* & les
Affriquains. Les Arabes forment
particulièrement des Villages ap-
pelés *Adovars*. Ils habitent sous
des tentes & se transportent à la fin

Octobre , 1742. 1859

de chaque moisson d'un lieu dans un autre , cherchant sur - tout les terres qui sont depuis long - tems incultes. Pour mettre ces terres en valeur, ils brûlent sur la fin de l'été les plantes dont ces mêmes terres sont couvertes & sans autre culture , la semence produit à la fin de l'Automne , d'excellent bled & d'autres grains.

Parmi les *Noirs* ceux qui originaiement furent achetés par les Rois de *Maroc* pour peupler diverses Contrées de ce Royaume , ne contractent aucune alliance avec les autres *Mauros* , & cette séparation les attache d'autant plus à leur Souverain que s'ils n'étoient protégés , ils seroient exterminés par ces derniers qui sont en plus grand nombre. C'est de ces mêmes *Noirs* qui ont plus de courage que les blancs , que le Roi de *Maroc* forme un corps de Soldats auxquels il confie la garde & celle des places. C'est dans ce même corps que reside les forces du Souverain,

1860 *Journal des Sçavans*,
secours qui à la vérité se tourne
quelquefois contre le Souverain
même, mais sans lequel il ne pour-
roit reprimer la licence de ses su-
jets qui ont pour principe de ne
laisser, s'il est possible, regner le
même Prince jamais plus de six ou
sept ans.

A la mort de *Muley Ismaël* trois
de ses enfans aspirerent au Trône.
Muley Hamet Déby que le feu Roi
avoit désigné pour son Successeur.
Muley Abdalla, & *Muley Abdémé-
lek*. Ce dernier étoit regardé com-
me un habile Capitaine. Tous
avoient fait des préparatifs de
guerre dès qu'ils avoient vû que la
mort de leur pere étoit prochaine,
mais *Déby*, plus habile, avoit fait
entrer des troupes dans *Miquenez*,
& engagé le Gouverneur nommé
Mésaël à lui prêter serment de fi-
délité, à peine le Roi étoit expiré
que *Déby* fut proclamé son Succes-
seur par les habitans de *Miquenez*.
Abdalla, instruit par sa mere (4),

(4) Sonnom est LELLA CONETA.

femme habile, & qui lui avoit ménagé des intelligences dans cette Ville, rassembla quelques troupes, esperant d'ailleurs de voir passer dans son parti sept mille hommes des troupes que renfermoit *Miquenez*. Ses projets échouèrent, il fut réduit à se retirer dans la Mosquée de *Muley Idris*, azile respecté. *Déby* en fut informé, il manda *Abdalla* à la Cour, lui promit grace, & lui tint parole. Acte de générosité qui signala le jour de son couronnement.

Les *Noirs* avoient fait assurer *Déby* de leur fidélité. Ce nouveau Roi, après leur avoir fait donner deux cens vingt mille ducats, les envoya dans la Province de *Duquela* (5) contre des *Alarbes* (6) qui s'étoient revoltés, les *Noirs* attaquèrent ces rebelles dans des retranchemens qui ne laisserent pas d'être difficiles à forcer, quoique,

(5) Province du Royaume de Maroc.

(6) Arabes qui habitent les montagnes & les deserts.

1862. *Journal des Sçavans*,
selon notre Auteur, ces retranche-
mens ne fussent formés que par des
Chamaux & d'autres animaux cou-
chés sur le ventre, enfin les *Alar-*
bes furent défaits, & se soumirent.

Déby affermi sur le Trône se fit
rendre compte de l'état du trésor.
L'*Eunuque Benmargen Séguier*, qui
en étoit dépositaire, déclara » qua-
» tre-vingt-six quintaux d'or, deux
» mille cinq cens quintaux d'ar-
» gent, soixante-cinq selles bro-
» dées en or & garnies de pierre-
» ries, quatre cens fusils damas-
» qués d'or, douze cens sabres
» dont les poignées étoient de
» même métal, soixante autres
» enrichis de pierres précieuses,
» cent quatre-vingt poignards gar-
» nis d'or & ornés de pierreries,
» une couronne & quelques autres
» meubles d'argent pesant six cens
» quintaux. « *Déby* ajouta à ces ri-
chesses non-seulement ce qu'il pos-
sédait avant la mort de son pere,
consistant en huit cens quintaux
d'argent & neuf quintaux d'or,

Octobre , 1742. 1863

mais encore tous les bijoux d'or que les huit cens dernieres femmes de son pere en avoient reçus.

Déby, tranquille sur le Trône , cessa , pour ainsi dire , de regner , il négligea d'entretenir les travaux publics que son pere avoit sagement établis pour occuper un peuple d'hommes que l'oisiveté rendoit séditieux. Il ne s'occupa plus que de ses plaisirs.

Bien-tôt on vit des troubles renaître ; la Province de *Tétuan* se revolta , & ne fut point soumise , le mauvais gouvernement indisposant successivement tous les esprits. Une nouvelle revolte, bien plus dangereuse que la précédente, s'éleva. *Abdémek* parti de *Tarudante*, Ville du Roïaume de *Sus*, à la tête de soixante mille hommes , poussa ses conquêtes jusqu'à la Ville de *Maroc* , qui le reçut sans résistance. *Déby* , alors tiré de son assoupissement, envoya des troupes contre les rebelles , & après quelques désavantages il triompha par

1864 *Journal des Sçavans,*
le secours des *Noirs*, *Abdémélék* fut vaincu & réduit à se sauver dans le desert. Son fils & deux de ses Généraux furent pris prisonniers, enfin tout fut réduit à l'obéissance. *Déby* vainqueur pardonna avec bonté à son neveu qui lui fut amené chargé de chaînes, mais il tua de sa propre main les deux Généraux rebelles & recompensa ses troupes. Il arriva que par une suite assez ordinaire des succès importants, des *Alarbes* qui à l'exemple d'*Abdémélék* s'étoient revoltés, mirent bas les armes, payerent les frais de la guerre & se soumi-
rent à payer tribut.

D'autre part une guerre civile commencée entre les habitans de *Fez-Neuf* & de *Fez-Vieux* fut terminée, le Bacha qui avoit fomenté cette guerre ayant été étranglé, fut promené dans les ruës de *Miquenez* le corps nud, sur une mule & frappé de houffines, tandis qu'un Hérault crioit : *apprenez à*

Octobre, 1742.

1865

craindre Dieu, soyez fidèles à votre Roi & sçachez que c'est ainsi qu'il punit les traitres.

Déby rendu à sa première tranquillité retomba bien-tôt dans tous les égaremens où elle l'avoit jetté, le Trésorier de la Couronne (7) & quelques autres Officiers principaux formerent une conspiration & l'exécuterent si heureusement que sans tumulte le 18 Mars 1728 Déby fut déposé, & *Abdemelek*, grace aux intrigues du grand *Eunuque Benmargen*, fut réintégré sur le Trône, & comme il étoit absent on proclama son fils, & l'on fit toutes les recherches possibles pour découvrir *Abdemelek* dans le désert où il s'étoit réfugié. Ces recherches furent quelque tems sans effet. Les Couriers en Barbarie ne font pas grande diligence, quoique par une extrême abstinence ils entretiennent leur légèreté, » ils vont à pied & portent dans » un sac attaché à leur cou autant

(7) L'Eunuque Benmargen.

1866 *Journal des Sçavans*,
» de farine qu'il leur en faut du-
» rant le voyage qu'ils entrepren-
» nent. Lorsqu'ils veulent manger
» ils s'arrêtent près d'une riviere
» ou d'une fontaine, délayent un
» peu de farine dans le creux de
» leur main & l'avalent, s'ils sont
» surpris par la pluye ils se désha-
» billent & s'assayent sur leurs ha-
» bits, par ce moyen ils les re-
» trouvent secs quand la pluye est
» cessée. Ils ont le même avantage
» après avoir passé une riviere à la
» nage, car en pareil cas leur usa-
» ge est de mettre leurs habits sur
» leur tête.

Enfin le 15 Avril 1728 *Abdemelek*
arriva à *Miquenez* & fut remis sur
le Trône avec des acclamations &
des réjouissances extraordinaires.

Déby, dans le tems où il avoit
pensé avec sagesse sur les soins du
gouvernement avoit désiré de se
concilier les bonnes graces du *Roi*
de France, il avoit à cet effet dé-
puté deux Esclaves François avec
des Lettres de créance. Les *Peres*

Octobre , 1742. 1867

de la Merci, sur ces prévenances étoient partis de France avec une juste confiance de délivrer un grand nombre d'esclaves, mais à leur retour ils trouverent *Abdemelek* sur le Trône, & qui plus avare & moins éclairé que son prédécesseur leur accorda seulement deux esclaves pour prix des presens considérables qu'il en avoit reçûs.

Nous ne nous arrêterons pas ici sur un éloge que l'Auteur donne avec justice aux *Peres de la Rédemption*; le zèle de ces Peres & les persécutions auxquelles ils s'exposent ne sont ignorés de personne.

Le premier *Eunuque* ne tarda pas à se repentir d'avoir mis *Abdemelek* sur le Trône. Cet usurpateur viola bien-tôt toutes sortes de droits, on se plaignit & l'on conspira, actions qui sont inséparables chez les Maures. *Abdemelek* ne songea d'abord qu'à mettre *Déby*, qu'il tenoit en prison, hors d'état d'être rappelé; un des fils d'*Abdemelek* fut chargé d'aller crever les

1868 *Journal des Sçavans* ,
yeux à ce malheureux Prince qui
échappa à ce danger en se sauvant
dans le desert. *Déby* , au bout de
quelques tems , trouva un azile
près de *Tedla* (8).

Le parti de *Déby* dissipé par son
éloignement , *Abdemelek* crut son
autorité plainement établie , il
conserva des liaisons avec les *A-*
larbes , il méprisa les *Noirs* , &
ayant fait mourir cruellement
deux d'entr'eux , ce fut un sujet
de revolte , plusieurs Provinces
se souleverent à leur exemple. *Ab-*
demelek , dans la consternation où
le jetta cette révolution aussi dan-
gereuse que subite envoya vers les
rebelles deux de ses freres accom-
pagnés d'Eunuques & des principa-
les femmes du Sérail , portant les
Livres de la Loi , & le drap mor-
tuaire de *Muley Ismaël*. Cette ten-
tative fut inutile, *Déby* ayant alors
joint les *Noirs*. A la tête de 15000
hommes il fut proclamé Roi par

(8) Capitale d'une Province du
Royaume de Maroc.

eux pour la seconde fois. *Abdemelek*, qui attendoit un secours des *Alarbes*, & sur lequel il avoit trop légèrement compté, fut assiégé dans *Miquenez* à la fin du mois de Juillet 1728, & malgré la résistance assez courageuse que fit d'abord sa garnison, *Miquenez* fut pris d'assaut & les habitans passés au fil de l'épée.

Abdemelek cependant avoit trouvé moyen de s'échapper, il s'étoit retiré à *Fez*. *Deby* attaqua tout de suite les *Alarbes* & les défit. Ayant ensuite puni les auteurs de son détronement, & entr'autres l'*Eunuque Benmargen Séguier*, qui fut cloué à une des portes de la Ville, il alla attaquer *Fez*, & n'ayant pû réussir à l'emporter d'assaut, il convertit le Siège en blocus & força enfin la garnison à se rendre, après lui avoir livré *Abdemelek*. *Deby* se contenta d'envoyer *Abdemelek* à *Miquenez* pour être gardé dans la maison du *Bacha Mesaël*. Il recompensa ses

1870 *Journal des Sçavans*,
troupes & revint à *Miquenez* qu'il
embellit encore, & où il passa une
vie heureuse, mais qui fut abrégée
par l'usage excessif qu'il faisoit des
liqueurs. *Déby*, après avoir fait
étrangler quelques jours aupara-
vant *Abdemelek*, mourut le 22
Mars 1729.

Notre Auteur fait ici une obser-
vation : la couronne de *Maroc*,
dit-il, n'est point héréditaire, mais
les peuples ne jouissent que bien
rarement de la liberté de s'élire un
Roi, la force & la trahison ou-
vrant presque toujours le chemin
du Trône. Les Rois que la nation
a élus ne peuvent lever aucuns
subsidés, on leur paye seulement
une somme que la Loi a réglée, on
leur donne la dîme des grains, des
bestiaux, du beurre, du miel &
des huiles. Ces Rois ne donnent à
leurs Soldats que la nourriture.

Après la mort de *Déby* un de ses
fils nommé *Mulei-Boufer* parut
d'abord être appelé à la Couron-
ne, mais la mere d'*Abdalla*, cette

femme, dont nous avons déjà parlé, ne perdant point de vûe le projet de mettre son fils sur le Trône, réussit enfin à y placer ce Prince qui, comme nous l'avons dit, étoit fils du fameux *Mulei Ismaël*. *Abdalla*, fut proclamé, quoiqu'absent. Il étoit alors estimé par d'excellentes qualités & spécialement par sa bonté & sa justice, mais devenu Souverain sa nouvelle condition fit éclater des inclinations nouvelles, ou du moins reprimées jusqu'alors par le desir de paroître mériter le Trône. Les premières marques de son changement furent de persécuter gratuitement *Boufer* qui ne songeoit pas à le troubler, & qui enfin s'étant sauvé d'une dure prison fut reçu à *Tafilet*, où il resta tranquille pour quelque tems.

Fez ayant refusé de reconnoître *Abdalla*, cette Ville fut par lui assiégée, & après une longue résistance prise d'assaut; *Abdalla*, qui avoit fait égorger presque toute la

1872 *Journal des Sçavans*,
garnison & les habitans, vouloit
détruire entierement *Fez*, malgré
l'idée de sainteté que les *Barbares*
attachent à cette Ville. Il en fit du
moins razer les murs. C'est tout ce
qu'obtinrent les *Noirs* qui recla-
moient les droits de cette Capitale.

Cette action qu'on regarda com-
me une impieté jointe aux persé-
cutions faites injustement à *Boufer*,
ouvrirent davantage les yeux sur
les exactions horribles qu'*Abdalla*
avoit exercées. Les *Alarbes* ap-
pellés *Timores* leverent les pre-
miers l'étendart de la rebellion,
l'imprudent *Abdalla* leva de nou-
velles troupes au lieu d'employer
celles qui récemment l'avoient si
bien servi. Il fut défait & revint à
Miquenez, où, malgré les conseils
de sa mere, il se rendit toujours
plus odieux par des proscriptions
multipliées sans aucun autre motif
que sa colere. Il avoit pour princi-
pe que ses sujets n'avoient de droit
à la vie que celui qu'il vouloit
bien leur laisser.

Enfin

Octobre , 1742. 1873

Enfin *Abdalla* eut recours aux *Noirs*, il alla à leur tête contre les *Alarbes* & vainquit ces rebelles, leur Pays fut pillé, le butin fut très-considérable. Mais ce qu'il y eut de plus étonnant dans cette victoire, c'est qu'*Abdalla* y montra quelque humanité, ayant fait vêtir des femmes & des enfans qui avoient été entièrement dépouillés.

Abdalla fut moins heureux à l'égard de la Province de *Darba*, qui s'étoit revoltée, & ce fut sa mauvaise conduite qui causa ses malheurs. Il n'envoya contre les féditieux qu'un nombre de troupes qui n'étoit pas suffisant pour les réduire, & pour comble d'imprudence, au lieu de recompenser des prodiges de valeur qu'avoient fait ces mêmes troupes, il fit mourir cruellement le peu qui avoit échappé au fer des *Alarbes*. Toujours plus furieux, & plus aveuglé sur ses propres intérêts, il fit périr un grand nombre de Citoyens, &

Octob.

4 K

1874 *Journal des Sçavans*,
employa tous les moyens de rendre malheureux ceux à qui il daignoit laisser la vie, & les Chrétiens particulièrement.

Abdalla eut encore deux guerres successives contre d'autres rebelles. Il commanda son armée, il fut toujours vaincu & mérita toujours de l'être.

Sur la reputation qu'*Abdalla* s'étoit établie avant que de regner. Les *Peres de la Merci* s'étoient embarqués dans l'esperance de trouver lieu à une redemption générale. Cette esperance fut entierement trompée, *Abdalla* étoit devenu plus avare & plus cruel qu'il ne l'avoit jamais été, importuné des conseils de sa mere, il projetta plusieurs fois de la tuer. Entre un grand nombre de cruautés dont notre Auteur fait mention, nous rapporterons seulement un exemple qui servira à faire connoître quelques usages établis parmi ces *barbares* au sujet des mariages. Les mariés, pendant sept jours,

prennent parmi leurs parens & leurs amis le titre de *Roi* & de *Reine*. Ils peuvent imposer des tributs sur ceux qui ont été de leur nôce & faire jeter dans l'eau tout habillés ceux qui refusent le payement. Ces réjouissances n'ont lieu que quand la fille s'est trouvée vierge. Car quand elle n'a pas été reconnue pour telle on la renvoye à ses parens, ce qui est un affront pour eux & pour elle, & son pere alors a droit de l'étrangler. Huit jeunes *Alcaïdes* (9), au mariage desquels le Roi avoit consenti, ayant profité de cet usage, *Abdalla* le leur imputa à crime & les fit traîner à la queue d'une mule jusqu'à ce qu'ils fussent expirés.

Enfin il projetta de faire mourir le Général des *Noirs* & quelques autres Officiers principaux qui en ayant eu avis se souleverent, ils proclamerent Roi *Muley-Ali* frere de *Muley Hamet-Déby* (10), &

(9) Ce sont des Gouverneurs de Province. (10) Le 29 Septembre 1734.

1876 *Journal des Sçavans*,
contraignirent *Abdalla* à fuir suc-
cessivement en diverses Provinces.
Dans cette situation *Abdalla*, se-
couru des intrigues de sa mere, &
devenu puissant après quelques
désavantages, ramena les *Noirs*
dans son parti, à l'exception de
leur Chef, & le nouveau Roi fut
détrôné. Il est vrai que *Muley-Hali*,
qui d'ailleurs n'avoit guères plus
de vertus qu'*Abdalla* étoit par des-
sus cela devenu abruti par l'usage
trop fréquent d'une herbe appel-
lée par les Orientaux *Achicha* ou
Encha. Cette plante qu'ils font
cuire avec du miel & qu'ils assai-
sonnent de sel, commence par
égayer l'esprit, elle cause ensuite
un engourdissement dans tout le
corps & finit par détruire le rai-
sonnement.

Abdalla étoit à *Tedza* où il avoit
commis des cruautés horribles,
lorsque des Officiers députés par
les *Noirs* vinrent lui apprendre
qu'il étoit rappelé au Trône,
mais peu content de ce retour de

Octobre , 1742. 1877

fortune , il déclara à ces députés qu'il ne retourneroit point à Mi-
quenez qu'on ne lui eût livré *Selim Douqueli* leur Chef. Cet ordre s'é-
tant répandu donna lieu à une
nouvelle faction. *Douqueli* , à la
tête d'une partie des *Noirs* , qui
craignoient d'être compris dans la
proscription , proclama Roi (11)
Sidi-Mohamet , mais *Abdalla* com-
batit les troupes de *Sidi* & fut
vainqueur , *Sidi* se retira dans *Fez*
vieux & *Selim-Douqueli* abandon-
né par son parti , se mit en azile
dans une Mosquée (12). Cepen-
dant les *Noirs* intercedoient pour
lui auprès du Roi qui promit de
lui faire grace. Sur cette promesse
Selim-Douqueli sortit de son azile ,
conduit par les Officiers de sa
troupe qui n'étant pas sans défian-
ce , presenterent leur Général ,
ayant sur lui la couverture du saint
de la Mosquée , d'où ils l'avoient

(11) *Sidi Mohamed*. Oul-del-ella
27103.

(12) La Mosquée de *Mulci-Idris*.

tiré. *Abdalla* commença par baiser respectueusement cette couverture & l'ayant ensuite fait ôter de dessus *Douqueli*, il lui plongea sa lance dans le sein.

Abdalla partit pour *Miquenez*, & continua ses cruautés qu'il regardoit comme un moyen sûr de conserver le Trône. Mais réglant mal ses finances, il ne put satisfaire qu'en partie à la gratification qu'il avoit promise aux *Noirs* pour les engager à lui rester fidèles. Ce manque de parole les détermina à se tourner secrètement du côté de *Sidi-Mohamet*. Cependant *Fez-vieux* ou *Sidi Mohamet* s'étoit retiré, fut assiégé par les *Alarbes* qu'*Abdalla* avoit armés à cet effet. *Sidi*, qui avoit un grand courage, les chassa & fut de nouveau proclamé Roi (13), ayant ramené entièrement les *Noirs* à son parti.

Abdalla, avec sa mere, son fils, & quelques-unes de ses femmes, s'étoit retiré sur les montagnes

(13) Ce fut le 19 Octobre 1736.

Octobre , 1742. 1879

qu'habitent les *Bérébères* (14). Ces *Alarbes* ont plus de mœurs & sont plus ingénieux que les autres. Secouru par eux il vint assiéger *Fez vieux*, fut repoussé & réduit à retourner sur les montagnes où *Sidi* chercha vainement à le poursuivre, mais *Sidi*, dans cette guerre, donna de nouveaux exemples de valeur qui, à son retour dans *Miquenez*, lui attirèrent de grandes acclamations.

Nous renvoyons ici nos Lecteurs à l'Ouvrage même au sujet des détails d'un rachapt considérable d'esclaves François qui fut fait alors. C'étoit en 1737 où cette Relation qui finit laisse *Sidi-Mohamet* sur le Trône.

(14) Les montagnes d'Atlas.

Page 23 de cet Ouvrage, lig. 16, peu connue, lisez peu commune.

LES POESIES DU ROI DE
Navarre, avec des Notes & un
Glossaire François, précédées des
révolutions de la Langue François-
se depuis Charlemagne jusqu'à S.

Louis ; d'un Discours sur l'ancienneté des Chansons Françoises , & de quelques autres Pieces. A Paris , chez Hippolyte-Louis Guerin , & Jacques Guerin , rue S. Jacques , 1742. in-12. 2 vol. Tom. I. p. 262. Tom. II. p. 330.

IL nous reste à rendre compte de la dernière Dissertation qui termine le premier Volume de ce curieux Recueil , dont nous avons déjà parlé dans le Journal du mois de Septembre dernier. Cette Dissertation , qui paroît avoir coûté de grandes recherches à M. l'Evêque de la Ravaliere , roule sur l'ancienneté des Chansons Françoises. Après avoir montré en passant que ce genre de Poësie a été connu de tout tems , & dans toutes les nations , il conclut de l'an our que les peuples de la Gaule avoient pour les vers , qu'ils devoient en avoir aussi pour les Chansons en particulier. Il prouve par plusieurs autorités que les Francs , après

leur établissement au-delà du Rhin, continuerent à cherir & à cultiver cet aimable Poëme. Clotaire II ayant remporté une grande victoire sur les Saxons ; les François firent éclater leur joye par une Chanson, dont on rapporte ici deux couplets. On cite encore plusieurs Chançons qui ont été faites sous la seconde Race de nos Rois. M. l'Abbé le Bœuf a publié deux de ces Chançons, dont les paroles dans le manuscrit qui nous les a conservées, se trouvent accompagnées des notes de Musique sur lesquelles elles se chantoient.

Une de ces Chançons a été composée par le fameux Gotescale pendant son exil. La Chanson entière est de dix strophes, toutes sur le même ton ; & chaque vers de cette strophe, ou couplet, finit par le monorime E, qui est encore répété dans le milieu du vers ; affectation puerile, dit notre Auteur, qui a quelquefois été imitée depuis, mais que le retour

1882 *Journal des Sçavans* ;
du bon goût a entierement prof-
crite.

Les Chanſons continuerent d'être écrites en Latin , juſqu'au tems auquel la Langue Latine fut obligée de reconnoître le droit légitime qu'avoit la Françoisé de ſervir aux Pieces d'amuſement & de plaiſir.

Mais quoiqu'on ait avancé le contraire , notre Auteur ſouſtient que ce fut la Province , & ſur-tout la Normandie , où parurent les premières Chanſons en Langue vulgaire ; que ce genre de Poëme n'y fut point apporté de Provence , & que bien loin d'avoir eu la prérogative, comme l'Auteur de l'Histoire de la Poëſie Françoisé l'a ſouſtenu , d'avoir introduit l'uſage de la rime , les Chanſons Latines rimées dont on vient de parler, ne laiſſent pas lieu de douter qu'elle n'y fût connue long-tems auparavant que les plus anciennes Poëſies Provençales ayent été compoſées.

Octobre , 1742. 1883

M. de la Ravalierere fait à cette occasion l'apologie de la rime contre M. l'Abbé Massieu , qui a prétendu que l'introduction de la rime dans notre Poësie Françoisè, avoit été la cause de ce mauvais goût qui regne dans nos premiers Poëtes. M. de la Ravalierere entreprend au contraire de prouver par l'exemple des Corneille, des Racine, des Despreaux, des Roussèau, que la rime est une nouvelle source de beautés entre les mains des grands génies , & que si elle avoit été plus connuë qu'elle ne l'a été de Virgile; d'Horace & des autres Poëtes du siècle d'Auguste , ils l'auroient maniée avec tant de grace & de force que leurs Poësies n'en eussent eu que plus de charmes & d'agrémens.

» Ainsi la rime , après avoir ser-
» vi pendant plusieurs siècles aux
» seuls vers Latins , passa à la Poë-
» sie vulgaire dès le tems de sa
» naissance, harmonieuse, commo-
» de pour faire sentir à l'oreille la

1884 *Journal des Sçavans*,
» mesure, l'union & la fin du vers,
» nos Poëtes l'adoptèrent avec zé-
» le, & l'ont consacrée comme une
» des parties des plus essentielles
« & des plus flatteuses de notre
» Poësie.

M. de la Ravalierre montre en-
suite que c'est sans fondement
qu'on a avancé que les Chançons
Françoises étoient en reputation,
& très-communes sous le regne
de Philippe II. Ce qu'on a dit de
ces Chançons prouve bien à la vé-
rité qu'elles étoient mesurées, no-
tées & même rimées, mais nulle-
ment qu'elles fussent écrites en
Langue vulgaire; tout concourt au
contraire à faire voir qu'elles ne
pouvoient être écrites qu'en Latin.

Ce ne fut, selon lui, que sous
Philippe-Auguste que ceux qui mé-
riteroient aujourd'hui les titres
d'Hommes de Lettres, d'Auteurs ou
de beaux Esprits, employèrent la
Langue Françoise dans les sujets
amusans, & qu'elle devint dans la
Capitale du Royaume la Langue

Octobre , 1742. 1885

de la Jonglerie , c'est-à-dire , des Poemes Épiques , Dramatiques & Lyriques ; alors seulement les Chançons Françoises devinrent communes. Gautier de Concy, Religieux de S^t Médard de Soissons, en composa un nombre considerable, qui sont encore en manuscrit avec ses autres Poésies.

Mais si notre Auteur est bien éloigné de croire que nous devions la rime & l'usage des Chançons aux Troubadours & autres Poètes Provençaux , il convient que nous leur sommes redevables de nous avoir montré une forme de Chançons plus agréable & plus régulière que ne l'étoit celle de nos premières Chançons , qui furent connues sous le nom de *Lays*.

Celles qui passerent de leurs Cantons dans les nôtres , parurent vers le milieu du regne de Philippe-Auguste , environ le tems où commença la guerre des Albigeois. Quelques Troubadours de ces Contrées se refugierent vrai-

1886 *Journal des Scavans* ,
semblablement en France durant
les guerres de Religion , & y ap-
porterent leurs Chanfons; ou bien
les Poëtes François qui fuivirent
l'armée des Croifés dans ces Pro-
vinces, s'étant formés sur les lieux
par les Chanfons des Troubadours,
imiterent ces Chanfons , & les
mirent en vogue dans le Royau-
me , où les Ouvrages François
commençoient à prendre faveur.
Les nôces des Princes Alphonfe &
Charles freres de S^t Louis , avec
les Princesses de Toulouse & de
Provence , donnerent encore le
moyen à nos Poëtes de perfection-
ner leurs Chanfons par le com-
merce qu'ils eurent avec les beaux
esprits de ces deux Cours.

La Provence étoit pour les Poë-
tes de ce tems-là , ce que Paris est
devenu depuis pour toutes les na-
tions du monde , le centre de l'es-
prit & du bon goût. Ce Pays
continua durant près d'un fiécle à
donner le ton à la Poësie Françoisé.
On ne faisoit que des Chanfons.

Toute autre Poësie étoit négligée. La mode étend par tout son empire jusques sur les Ouvrages d'esprit.

Parmi les premières Chançons Françoises, celles de Thibaut, Comte de Champagne, ont toujours été les plus estimées, quoiqu'il y en ait d'un peu plus anciernes. De même on place à la tête des premiers Chançonniens Provençaux Guillaume IX. Duc d'Aquitaine; de sorte, dit notre Auteur, » que » le premier âge de l'une & de l'autre Poësie chantante, est marqué par le nom de deux Princes » qui la cultivoient avec un très-grand succès. Quelle glorieuse » prérogative pour la Chançon, » d'avoir des peres aussi augustes.

M. de la R. ayant montré que les Chançons Françoises ne remontent qu'au commencement du 13^e siècle, examine ensuite quelle en étoit la forme. Faites sur le modèle des Chançons Provençales, elles étoient composées de cinq cou-

1888 *Journal des Sçavans* ;
plets, *ni plus ni moins*. Les cinq
couplets sont terminés par un en-
voi de trois ou quatre vers, quel-
quefois simple, quelquefois re-
doublé. Le Poëte adresse cet envoi
à la personne pour qui il faisoit la
Chanson. Le nombre des syllabes
de chaque vers, est ordinairement
de dix, avec un repos qui le sus-
pend après la 4^{me} syllabe. Ces pre-
mieres Chansons étoient mesurées
& rimées avec la plus scrupuleuse
exactitude. M. Despreaux a donc
confondu l'Histoire du premier
âge de notre Poësie, avec celle du
second âge, lorsqu'il a dit :

Durant les premiers ans du Parnasse
François

Le caprice tout seul faisoit toutes les
loix ;

La rime au bout des mots assemblés
sans mesure

Tenoit lieu d'ornement, de nombre, &
de césure.

Les Poëtes qui dans ce tems
réussirent le mieux aux Chansons,
furent le Roi de Navarre, le Châ-

telain de Concy , & Gasse-Brules. On trouvera ici quelques particularités assez curieuses sur ce dernier. On ne voit nulle part qu'il ait eu aucune liaison avec le Roi de Navarre. C'est donc sans fondement que plusieurs Auteurs , & entr'autres M. l'Abbé Massieu, ont avancé que le Roi de Navarre & Gasse-Brules , travailloient de concert, & qu'il avoient tiré de grands secours l'un de l'autre.

La plupart des Poètes de ce tems-là composoient eux-mêmes la Musique de leurs Chansons ; mais on observe que la Musique n'étoit alors ni aussi parfaite , ni aussi difficile qu'elle l'est devenu depuis. Ce n'étoit que le véritable & le beau Plein-chant Grégorien. Les notes en étoient quarrées, rangées sur quatre portées ou lignes , sous la clef de *C sol ut*, sans mesure marquée. Les mouvemens & les agrémens de l'air dépendoient du goût & de l'habileté du chanteur. Le chant des anciens avoit beau-

1890 *Journal des Sçavans*,
coup moins d'étendue, que celui
d'aujourd'hui. La 5^{me} portée ou li-
gne dans la Musique, ne commen-
ça à être ajoutée aux 4 premières,
que vers la fin du regne de S. Louis.

Le Chanteur accompagnoit pres-
que toujours sa voix d'un Instru-
ment dont il jouïoit sur le même
ton qu'il chantoit. La Harpe pas-
soit alors pour le plus noble & le
plus majestueux de tous les Instru-
mens. Du tems de Philippe de Va-
lois, où la Musique s'établit plus
solidement qu'elle ne l'avoit été
jusqu'alors, & où les Musiciens
commencerent à faire corps, il y
avoit déjà plus de 30 differens In-
strumens de Musique, de la plûpart
desquels on ne pourroit aujour-
d'hui expliquer le nom, ni décrire
la figure. On en voit les noms dans
la description que fait un Poëte
d'un Concert donné en ce tems-
là. M. de la R. nous les donne d'a-
près un manuscrit de la Bibliothé-
que du Roi.

Il montre par le témoignage de

plusieurs Auteurs , & par differens monumens très - anciens , qu'il a fait graver dans son Ouvrage, que l'ancienneté du Violon parmi nous remonte aux tems les plus reculés, & que c'est mal à propos qu'on a voulu donner cet avantage à la Vielle. Il suffit, selon lui, d'observer que suivant nos premiers Auteurs François , il falloit un *arçon* , qui est le même que l'archet, pour *vieller* & pour *violonner* , d'où il est évident que lorsqu'ils se servent de ce mot *Vielle* , ils le rapportent au Violon , & non à la Vielle. » Instrument , dit-il , que » le caprice a retiré depuis quelque » tems des lieux les plus bas , & » des mains les plus viles, pour en » faire un Instrument de faveur.

M. de la R. conclut cette Dissertation par diverses particularités qui concernent les Jongleurs , & qui jointes à tout ce qu'il a dit sur nos anciennes Chansons , préparent agréablement à la lecture de celles du Roi de Navarre auxquelles il est tems de venir.

Pasquier si connu par ses recherches, donne un ordre & une suite bien liée aux Chançons du Roi de Navarre, conformément au manuscrit qu'il avoit vû. Mais ce même arrangement ne se trouve plus dans ceux que l'on connoît aujourd'hui; ils en renferment un nombre plus considerable. M. de la R. qui en publie 66 convient que Thibaut y décrit le plus souvent la situation d'un cœur amoureux; mais il assure qu'il le fait sans suite, & sans qu'une Chançon aye rapport à l'autre. Une Chançon amoureuse en précède une de pieté; il y en a plusieurs de ce dernier genre. Dans une de ses Chançons, après avoir dit qu'il met tout son cœur & toute sa pensée en sa Dame, il chante la bonté de Dieu, qui semblable au Péllican se perce de son bec pour ranimer les petits de son propre sang. Ailleurs il fait une vive peinture des vices de son siècle; de-là il passe à la S^ce Vierge, dont il loüe

les vertus & les mérites. A cet Hymne succède le récit des douleurs & des maux que l'amour cause ; de sorte que loin d'avoir trouvé dans ses Poésies un Système suivi tel que Pasquier l'expose, notre Auteur assure qu'il n'y a vû que le jeu d'une imagination poétique, qui a faisi & chanté le premier objet dont elle étoit frappée.

Quelques-unes de ces Chançons sont en Dialogue , & celles de ce genre , portoient alors le nom de *jeux-partis*. Un des interlocuteurs y propose une question sur quelque sujet de galanterie , l'autre choisit la maxime qu'il veut deffendre ; ainsi dans la 48^{me} Chançon de ce Recueil , Guy du Viviers demande à Thibaut , » s'il croit que » l'amour sincère & véritable soit » plus content que le trompeur & » le volage ; prenez , *lui dit il* , le » parti que vous voudrez, je garde- » rai l'autre , & le soutiendrai du » mieux que je pourrai. « Thibaut se déclare pour l'amant loyal &

1894 *Journal des Sçavans*,
Guy pour le volage. La dispute,
après avoir été agitée pour & con-
tre, y demeure toujourns indécise,
& chaque interlocuteur nomme
pour son juge quelqu'autre Poëte,
à la décision de qui il s'en rappor-
te. Les Provençaux appelloient ces
sortes de *Pieces Tensons*, & c'est
d'eux que nos Poëtes les ont em-
pruntées.

Presque toutes les Chançons des
Poëtes de ce tems ont, selon notre
Auteur, une uniformité qui les
rend à la fin ennuyeuses. Dans le
premier couplet ils parlent du re-
tour du printems, de la naissance
des feuilles, des fleurs & du rama-
ge des oiseaux. Thibaut lui-même
se livre quelquefois à ces sortes de
descriptions; mais il y a recours si
rarement, que selon l'Auteur, elles
ont chez lui un air de nouveauté,
qui les rend agréables. Ces débuts
triviaux leur ont été reprochés par
ce Prince dans sa Chançon 18^{me} où
il parle de la sorte.

Octobre , 1742. 1895.

Feuille ne flors ne vaut riens en chan-
tant,

Fors ke por de faute sans plus de rimoier
Et pour faire soulas moienne gent
Qui mauva's mots font souvent aboier :
Je ne chant pas pour eux esbanoier ,
Mais pour mon cuer faire un po plus
joiant.

Nous rapporterons encore deux
strophes de la même Chanson,
dans laquelle Thibaut peint la pas-
sion qu'il a pour sa Dame ; il nous
la represente comme très - belle &
très - cruelle , mais sans qu'il lui
échappe rien ni dans cet endroit ,
ni dans les autres , qui puisse la
désigner , ni en donner la moindre
connoissance.

Après avoir exposé l'ardeur &
la sincérité de sa passion pour elle ,
il continue ainsi :

Se je li di , Dame je vous aim taut
Elle dira , jou le voeil enginier ; (trom-
per)
Je n'en ai pas le sans , ne ardemment
Que je vers li m'osasse desfrainier , (me
deffendre , m'expliquer)

Cuers me faudroit qui me deoroit aidier
 Ne parole d'autruy ni vaur noient ;
 (...éant)

Qu'en ferai-je ? conseille-moy , amant,
 Liuels vaur mieux ou parler, ou laissier.



Je ne di pas ke nous aim follement ,
 Car li plus folx en fait maints à prifier ,
 Mais grans anviz i a mestier souvent
 Plus que na sans ne force de ptaid'er :
 De bien amer ne peut nus enseigner
 Sious que li cuers, qui done le talent,
 Qui plus aime de fin cuer loiaument
 Cil en fet plus , & moins s'en fet aidier.

Joignons encore ici la première
 & seconde strophe de la 3^{me} Chan-
 son , qui nous a paru propre à ca-
 racteriser le génie qui domine dans
 les autres.

Chançon ferai , que talent mien est pris
 De la millor qui soit en tout le mont.
 De la millor ? je croi que j'ai mespris ,
 Se le fût tex , se dex joye me dont
 De moi li fust aucune pitié prise
 Qui sui tout siens , & sui en sa devise
 Pitié

Octobre , 1742. 1897

Pitiez de cuer , las que ne soit assise
En votre beauté dame que merci proi
(prie)

Je sens les maux d'amer per vos
Sentez - les vos pour moy ;



Mout a amors grant force , & grant
pooir ,
Qui sans raison fait choisir à son gré ;
Sans raison , dex je ne le dis pas çavoir ,
(vraiment)
Car à mes iex en sot (sçut) mes cuers
bon gré ,
Qui choisirent sa très-bele semblance
Dont jamais jour ne ferai desevrance
(séparation)

Dans la 6^{me} Chançon il déclare
en ces termes , que sa Dame seule
pourra guerir la blessure qu'elle a
faite à son cœur.

Li cop fut grantz , il ne fait qu'empirier
Ne nus mires (Medecin) ne m'en poroit
saner ,
Si cele non , qui le dart fist lancier ;
Se de sa main voloit adeseer , (panser ,
toucher)

Octob.

4 L

1898 *Journal des Sçavans*,
Bien en porroit le cop mortel oster,
A tout le fust, dont j'ai tel desirier,
Mais la pointe du fer n'en puis sach'er,
(arracher, tirer)
Qu'ele brisa dedans au cop doner.

Envoy

Dame vers vous n'ai autre messagier,
Par qui vous ose mon message noncier
Fors ma Chançon, sela volez chanter.

La 9^{me} Chançon qu'on trouvera
notée à la fin de l'Ouvrage, aussi-
bien que quelques autres, est ter-
minée par un refrain de syllabes
qui ne forment aucun sens, & qui
ne servent que pour soutenir ou
égayer le chant; elle commence
de la sorte :

Pour conforter ma pesance
Fais un son;
Bon iert (sera), seil m'en avance ;
Car jason
Cil qui conquist la Toison
N'ot pas si grief penitence e. e. e. e.



Je meismes à moy tenec,
Car raison

Me ditt, que je fais enfance

Quant prison

Tieng, ou ne vaut raençon

Si ai mestier d'alegance. e. e. e. e.

Nous finissons cet Extrait en rapportant deux strophes de la Chanson que le Roi de Navarre fit pour exciter les Chrétiens à se croiser.

Signor, sachiez ki or ne s'en ira
 En cele terre u Diex fu mors & vis,
 Et ki la Croix d'outremer ne prendra,
 A paine mais ira en Paradis :
 Ki a en soi pitié & remembrance
 Au haut Seigneur doit querre sa vengeance,
 Et delivrer sa terre & son pays.



Tout li mauvais demorront par deça,
 Ki n'aiment Dieu, bien ne honor, ne
 pris,
 Et chascuns dit, ma feme que fera?
 Je ne lairrois à nul fuer (prix, cas) mes
 amis :
 Cil sont assis en trop sole attendantce,
 (espoir)

1900 *Journal des Sçavans* ,
Kil n'est amis fors , que cil sans dorance
Ki por nos fu en la vraie Croix mis.

Il y a encore dans ce Recueil une Chançon à l'honneur de la S^{te} Vierge ; c'est une espèce de paraphrase de chacune des cinq Lettres dont le nom de Marie est composé. On y en trouve aussi quelques-unes , ou comme je l'ai insinué , le Poëte fait un mélange monstrueux de galanterie & de dévotion. L'indécence & l'absurdité de ce contraste qui étoit très-ordinaire aux Poëtes & aux Romanciers de ce tems-là , marque tout à la fois l'extrême ignorance & l'étrange corruption de mœurs qui regnoient pour lors parmi ceux qui avoient la reputation de bel esprit,

Nous remarquerons encore après l'Auteur , que si les portraits que nos premiers Poëtes , & le Roi de Navarre lui-même , nous ont laissés de leurs maîtresses dans leurs Chançons , ont été peints d'après le vrai , la nature

Octobre , 1742. 1901

étoit plus féconde qu'elle ne l'est aujourd'hui en beautés blondes, & sur-tout en celles qui avoient les sourcils noirs & les yeux verts. S'il est vrai que le mot *verts* signifiait alors ce qu'il signifie aujourd'hui. Le goût de ces yeux regnoit encore à la Cour de nos Rois Charles IX & Henri III. Ronfard a dit :

Moi je veuil l'œuil & brun le teint,
Bien que l'œuil verd toute la France adore.

» Si les yeux verts , dit *M. de la*
» *R.* , ont été aussi communs que
» ces Poètes le disent , comment
» n'en voit-on plus ? La nature a-
» t-elle changé ? C'est aux Philoso-
» phes à développer ce mystère.

L'Auteur , pour ne laisser rien à désirer de tout ce qui pouvoit rendre l'Édition des Chansons du Roi de Navarre aussi agréable que commode au Lecteur , y a placé à la fin un Glossaire qui renferme l'explication des mots les plus anciens & les moins intelligibles ; il

1902 *Journal des Sçavans*,
avertit que cette explication est relative au sens que le mot a dans la Chanson, & qu'il n'a pas cru devoir rapporter les significations qu'il peut avoir ailleurs. La plûpart des exemples qu'il cite pour autoriser le sens qu'il leur donne ont été pris dans des Ecrivains antérieurs à Thibaut, ou du moins ses contemporains. Il a mis aussi des variantes en marge, & des notes aux endroits du texte qui lui en ont paru susceptibles. Enfin il a réuni dans une Table générale placée à la fin du second Volume, tout ce qui a été dit en differens endroits d'une même chose & d'une même personne.

Il ne faut pas oublier de rendre aussi justice aux Libraires qui ont pris soin de l'impression de cet Ouvrage. Il est exécuté avec une élégance & une correction qui devoit exciter l'émulation de leurs confreres. Il s'est cependant glissé dans le premier Volume, pag. 259. une faute dont l'Auteur nous a

Octobre, 1742. 1903
priés d'avertir. On y lit, *faisoient*
connoître leur opinion, il faut lire,
faisoient contre leur opinion.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

Les Freres Pagliarini, Imprimeurs-Libraires, viennent de publier ici un Ouvrage intitulé : *Della origine del Dominio e della Souveranità de' Romani Pontefici sopra gli Stati loro temporalmente soggetti, Dissertazione di F. G. A. Orsi dell'Ord. de' Predicatori. Appresso i Fratelli Pagliarini Librari. 1742. in-12.* Le P. Orsi prétend justifier la Souveraineté des Papes sur les Etats d'Italie qui sont soumis à leur domination temporelle, depuis plusieurs siècles, & faire voir le titre légitime de leur possession.

On a imprimé ici un Ouvrage postume de M. Bianchini sur les anciens Instrumens de Musique.

1904 *Journal des Sçavans*,
Cet Ouvrage paroît avoir quelque
rapport avec ce qu'a donné M. de
Maupertuis dans les Mémoires de
l'Académie des Sciences.

Il a paru sur la fin du mois
d'Aouût dernier une » Dissertation
» Astronomique sur les aberra-
» tions annuelles des Etoiles, l'Au-
» teur veut concilier ces mêmes
» aberrations, & la propagation
» successive de la lumière, avec le
» repos de la terre. Il y a dans cet-
» te Dissertation beaucoup de con-
» noissance de l'Astronomie, &
» l'Auteur est fort habile.

DE FLORENCE.

On a publié ici, il y a quelques
mois, un Programme, contenant
un Avertissement adressé à la Jeu-
nesse d'Italie, par lequel on pro-
met de donner une ample & mé-
thodique Introduction à l'étude
des Antiquités, dans une suite de
Dissertations, tant imprimées que
non encore imprimées. Cet Ou-

Octobre , 1742. 1905

vrage roule sur la Religion & sur la Litterature des anciens; & pour éviter la confusion , ces deux objets seront encore divisés en plusieurs classes qui leur seront subordonnées. Ces Dissertations qui , pour la plus grande partie , seront tirées des meilleurs & des plus beaux Recueils qui ont paru jusqu'à present sur cette matiere , seront en bon Toscair, enrichies de notes étenduës , placées immédiatement au-dessous du Texte. On marquera fidèlement le nom des Auteurs d'où elles seront prises ; & on donnera une notion de ceux qui auront traité les mêmes sujets, principalement lorsqu'ils l'auront fait avec une certaine étendue. L'Ouvrage qui comprendra plusieurs Volumes *in-8°*. sera imprimé sur de beau papier avec des figures gravées en tailles-douces , placées aux endroits convenables. On en publiera un Volume tous les quatre mois , dont le premier paroîtra dans le courant du mois de

1706 *Journal des Sçavans*,
Décembre prochain ; jusqu'auquel
tems on recevra des Souscriptions.
Le prix sera de quatre Jules, c'est-
à-dire environ 2. liv. 0. 8. d. de la
monnoye de France par Volume,
pour les Souscripteurs, & de six
Jules pour les autres. Ceux qui au-
ront donné des assurances pour 12
exemplaires, en auront deux gra-
tuitement. Sebastien Brazzini rece-
vra les Souscriptions, & délivrera
les Volumes à mesure qu'ils pa-
roîtront.

Le 8^{me}, 9^{me} & 10^{me} Tomes des *Ob-
servations Historiques* de M. D. Marie
Manni de l'Académie de Florence
sur les Sceaux antiques des bas sié-
cles paroissent depuis peu chez Ant.
Ristori Libraire. 1742. in-4°. 3. vol.

Voici le titre d'une Lettre, ou
plûtôt d'un Traité abrégé de Phi-
losophie qui a été bien reçu de
ceux qui aiment cette Science ::
*Norma di studiare con profitto la Fi-
losofia, proposta a gli studiosi di essa,
dal Dottor Carlo Taglini Publico
Professore Ord. di Filosofia nello*

Octobre, 1742. 1907

*Studio di Pisa in una Lettera, &c.
seconda Edizione. In Firenze, se-
vende da Giuseppe Pagani, 1742.
in-4°. de 260 pag.*

Le même Auteur a encore pu-
blié quatre Thèses sous ce titre :
*De Barometro : de Thermometro :
de Hygrometro : de Siderum in Sub-
lunaria influxu.* Il examine avec
soin dans les trois premières les
défauts des Instrumens dont il y
est parlé, & les moyens de se pré-
cautionner pour s'assurer de la
bonté des expériences.

DE VENISE.

Thomas Bettinelli a achevé
d'imprimer les Leçons de Théolo-
gie Dogmatique & Polémique du
célèbre P. Jacques Hyacinthe Ser-
ry, Docteur de Sorbonne & pre-
mier Professeur de Théologie dans
l'Université de Padoüe; recueillies
& mises en ordre par M. Camile-
Manetti son Disciple & son ami.
On y a joint plusieurs Opuscules.

1908 *Journal des Sçavans*,
du même Auteur qui étoient de-
venus rares. L'Ouvrage contiendra
cinq Volumes *in-4°*. L'Impri-
meur en a tiré cinq cens exemplai-
res en beau & grand papier. Le
prix est de deux florins d'Allema-
gne par Volume pour le papier or-
dinaire.

M. Bern. Zendreni Mathémati-
cien de la République, a fait im-
primer un Ouvrage sur le mouve-
ment des Eaux intitulé : *Bernardi-
no Zendrini leggi e fenomeni, Rego-
lazioni ed usi delle acque correnti.*
In Venezia. 1742. *in-4°*.

Voici un Ouvrage de Poësie
contenant cent Sonnets recueillis
& dédiés à M. l'Abbé Antoine
Conti, Noble Vénitien. Par M.
Joseph Bartoli d'Udine ; le titre
est : *Il Filolipo del P. Lacermi Ac-
cademico di Padova.* In Venezia,
1742. *in-4°*. L'Auteur pénétré de
la plus vive douleur de se voir dé-
chû d'une esperance loüable &
honnête ; & trompé après les plus
fortes & les plus flatteuses esperan-

Octobre, 1742. 1909

ces, a cherché sa consolation dans ces vers, où il exprime avec beaucoup d'élegance & de la maniere la plus touchante toute la sensibilité de son affliction.

DE MILAN.

Jean-Baptiste Cetti, Libraire à Milan, qui avoit entrepris de réimprimer les deux grandes Tables de Droit - Civile & de Droit-Canonique d'Etienne Daoyz, a achevé & débite presentement la premiere; elle porte pour titre: *Stephani Daoyz Panpilonensis summa Juris Civilis, seu Index copiosus, non solum ea quæ in glossis, sed & Textuum omnium veros sensus continens, maxima distinctione contextus; ad facile inveniendum cujusque legalis materiae fontem utilissimus, cum novis additionibus, &c.* 1742. Cette Table, qui étoit devenue très-rare & d'un prix énorme, a été réimprimée avec soin, on y a fait beaucoup d'additions utiles.

1913 *Journal des Scavans*,
L'Ouvrage forme deux Volumes
in-fol. dont le prix est de vingt-
deux *lire Milanese*, c'est - à - dire
vingt-deux livres sept sols environ
de la monnoye de France.

Le même Libraire continue pa-
reillement à réimprimer la Table
de Droit Ecclesiastique du même
Auteur sous ce titre : *Juris Ponti-*
ficii summa, seu *Index copiosus*,
continens conclusiones, ac *summam*
omnium materiarum, que exponun-
tur in Textu & glossis totius Juris
Canonici, *Concilii Tridentini*, in
Regulis Cancellariae, & *quibusdam*
Bullis extravagantibus, &c. Il
promet qu'il mettra en vente cette
nouvelle Edition sur la fin de cette
année, & il invite en même tems
les Jurisconsultes qui voudroient
s'en pourvoir, à payer d'avance
huit *lire Milanese* pour le prix de
cet Ouvrage, qui leur sera délivré
en son tems en payant encore sept
lire Milanese. A l'égard de ceux qui
n'auront pas donné cette assurance,
ils payeront chaque exemplaire

Octobre , 1742. 1911

sur le pied de vingt *lire Milanese* ,
c'est-à-dire vingt livres six sols huit
deniers environ de la monnoye de
France. Les Sieurs Tartini & Fran-
chi , Directeurs de l'Imprimerie
du Grand Duc , recevront les
payemens d'avance & délivreront
l'Ouvrage.

DU TURIN.

Joannis-Baptiste Bianchi in Ar-
chiaterum Magistratu primi à Consi-
liis , Regiâque in Academiâ Tauri-
nensi Medica Facultatis Professoris ,
Opus de naturali in humano corpore
vitiâse mortuosaque generatione , Hi-
storia , cum æneis tabulis , instigme-
rorum indicibus. Auguste Taurino-
rum, Typis Joannis-Baptiste Chais.
1741. in-8°.

ALLEMAGNE.

DE HALLE.

M. Schulze , Professeur de Me-

17912 *Journal des Sçavans*,
decine en l'Université de cette Vil-
le , a mis au jour à la fin de l'année
derniere la premiere Partie de son
Histoire abrégée de la Medecine ,
qu'il conduit jusqu'à Galien , elle
sera incessamment suivie de la se-
conde Partie qui se terminera à la
moitié du quatorzième siècle. Sui-
vant son plan , la troisième qui
viendra ensuite, conduira cette Hi-
stoire jusqu'au commencement du
siècle courant. Il travaille actuel-
lement à une *Histoire détaillée de
la Médecine* , où les Pieces justifi-
catives sont annexées.

Il a paru depuis quelques années
à Leide deux Ouvrages sous le
nom de M. Frédéric Hoffmann ,
l'un intitulé : *Medicus Politicus* ,
&c. & l'autre est une *Conference
sur l'Hypothèse de M. Stahl*. Il est
bon que le public soit averti que
ces Ouvrages ne sont point com-
posés par l'Auteur dont ils portent
le nom , mais par quelques-uns de
ses Disciples , sur les conférences
que fait ce célèbre Professeur.

Octobre , 1742. 1913

FRANCE.

DE BORDEAUX.

Pierre Brun , Imprimeur aggrégé de l'Académie Royale , rue S. Jâmes , vient d'imprimer une *Dissertation sur l'électricité des corps, qui a remporté le prix au jugement de l'Académie Royale des Belles-Lettres , Sciences & Arts. Par M. Desaguliers de la Société Royale de Londres , & Chapelain de M. le Prince de Galles.*

M. Desaguliers , dont le nom n'est pas moins connu en France qu'en Angleterre , après avoir commencé sa Dissertation par une définition générale de l'électricité , distingue les corps en corps *électriques d'eux-mêmes , & corps non électriques d'eux-mêmes.* Un corps électrique par soi-même est , suivant qu'il le définit , *un corps dans lequel on peut exciter l'électricité par quelque action sur ce corps, chauffant,*

1914 *Journal des Sçavans*,
battant, ou quelquefois en l'exposant
seulement à un air froid & sec, après
qu'il a été converti, &c. Le corps
non électrique par soi-même ne
peut être excité à l'électricité par au-
cune action sur le corps même : ce-
pendant les corps non électriques per
se, reçoivent l'électricité quand on
en approche des électriques per se
dans lesquels on a excité l'électricité.

L'Auteur explique ensuite la
différente manière dont l'électricité
agit en s'élançant des corps électri-
ques per se dans lesquels elle est exci-
tée, & la manière dont elle agit,
quand elle est reçue par communica-
tion dans les corps non électriques
d'eux-mêmes.

On trouve, par rapport à ces
différens corps, une partie des ex-
périences les plus curieuses qui
aient été faites. L'Auteur en dé-
duit plusieurs règles générales qui
en résultent, & par lesquelles il
explique les circonstances bizarres
de quelques-unes de ces experien-
ces. Nous ne dirons rien d'avan-

Octobre , 1742. 1915

rage sur cette Dissertation , nous étant beaucoup étendus sur la matière de l'électricité dans l'Extrait que nous avons donné au mois de Juillet 1741 des *Transactions Philosophiques* de l'année 1731.

D E P A R I S.

Thibout , Imprimeur du Roi , Place de Can-bray , à la Rénommée , a imprimé une Brochure contenant deux petits Ouvrages envers François. Le premier est intitulé : *la Boucle de Cheveux enlevée*, Poëme Héroï-comique de M. Pope , traduit par M. D . . & le second : *Balsora* , ou *la Sultane postume* ; *Nouvelle Persanne* , par le même Auteur. 1742. in-8°.

Claude-François Simon , Imprimeur-Libraire , rue de la Parcheminerie , a mis en vente un Ouvrage de Monsieur Winslow , Docteur - Régent de la Faculté de Medecine de Paris , de l'Académie Royale des Sciences , confi-

1916 *Journal des Sçavans*,
derablement augmenté par M.
Bruhier, Docteur en Medecine,
qui a pour titre : *Dissertation sur
l'incertitude des signes de la mort, &
l'abus des enterremens & embaumemens
précipités. . . .* On donnera in-
cessamment l'Extrait de cet Ouvrage
qui interessé tout le monde.

On trouve cette Dissertation
chez Morel le jeune, Grand'Salle
du Palais, au grand Cyrus; Prault
pere, Quai de Gêvres, au Paradis;
Prault fils, Quai de Conti, à la
Charité; & *Chaubert*, Libraire
de ce Journal.

Le même Prault pere publiera
incessamment une nouvelle Edition
des *Fables de la Fontaine*, avec
un Commentaire. Cette Edition a
été revûe avec grand soin sur cel-
les qui avoient été données par
l'Auteur lui-même. Elle est de plus
très-bien imprimée sur de bon pa-
pier, & en très-beaux caracteres.
On en parlera avec plus d'étendue
dans le Journal suivant.

La vente des Livres de la Biblio-

Octobre , 1742. 1917

thèque de M^{rs} Bossuet , anciens Evêques de Meaux & de Troyes, se fera à l'amiable Lundy 3 Décembre dans une des Sales du Couvent des grands Augustins. Le Catalogue de cette Bibliothèque se distribue chez P. Gandouin , Piget, & Barrois fils , Libraires , Quay des Augustins. 1742. in-12.

Durand , Libraire , rue S. Jacques , à S. Landry & au Griffon , vient de mettre en vente l'*Art de guerir les playes* , traduit du Latin des *Préleçons de Chirurgie dictées dans l'Université de Montpellier* ; par M. Guisard Docteur en Médecine ; nouvelle Edition , considérablement augmentée par l'Auteur , enrichie de quelques observations, & mise dans un plus bel ordre que celle qui a paru en 1735. in-12.

Jean-Baptiste Hérissant , Imprimeur , rue Neuve Notre-Dame , aux trois Vertus , a publié depuis peu un Ouvrage utile , principalement à ceux qui recitent le Bréviaire ; il est intitulé : *La Chronolo-*

1918 *Journal des Sçavans*,
gie & la Topographie du nouveau
Breviaire de Paris; où l'on trouve
les principaux points de la Vie &
de la mort des Saints qui sont imprimés
dans le Calendrier & dans les
Légendes; & la description des
lieux qui se rencontrent dans les mêmes
Légendes & dans les Canons de
Prime, avec des Tables très-commodes.
On y a ajouté un Supplément
à la Topographie pour les Diocèses
de Blois, d'Evreux, de Sées,
& de Coutances. Par M. B. . . .,
Prêtre. 1742. in-12.

Charles Osmont, Imprimeur-
Libraire, rue S. Jacques, à l'Oli-
vier, vient de publier le premier
Volume des *Mémoires pour servir
de preuves à l'Histoire Ecclesiastique
& Civile de Bretagne*, tirés des
Archives de cette Province, de celles
de France & d'Angleterre, des Re-
cueils de plusieurs sçavans Anti-
quaires, & mis en ordre par Dom
Hyacinthe Morice, Prêt. Rel. Ben.
de la Congregation de S. Maur. Ce
Volume, qui sera encore suivi de

Octobre , 1742. 1919

deux autres auxquels ce Libraire travaille en diligence , contient une Préface sur les mœurs & les usages des Bretons-Armoriquains. La Table ou l'inventaire des Pièces contenues dans ce Volume , avec une Table très-ample pour les matières. Dom Morice a jugé à propos de faire imprimer les preuves avant l'Histoire , afin que dès que celle-ci paroîtra , le Lecteur soit tout à coup à portée de s'assurer de la vérité de la narration en la confrontant aux preuves.

La vente de la Bibliothèque de feu M. le Chevalier de Charost commencera le Lundi 7^m Janvier 1743 au Couvent des Grands Augustins. On en trouve le *Catalogue* chez Jacques Barrois , Quai des Augustins.



T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal d'Oct. 1742.

H <i>Istoire Romaine de M. Rollin.</i>	pag. 1731
<i>&c.</i>	
<i>Les Antiquitez Italiques du moyen</i>	
<i>âge , &c.</i>	1773
<i>Introduction à la Chymie , &c.</i>	1795
<i>Modèles des Caractères de l'Impri-</i>	
<i>merie , &c.</i>	1817
<i>Observations sur les Plantes , &c.</i>	
	1832
<i>Relation du Royaume de Maroc, &c.</i>	
	1854
<i>Les Poësies du Roi de Navarre, &c.</i>	
	1879
<i>Nouvelles Litteraires ,</i>	1903

Fin de la Table.

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,

§

POUR
L'ANNE'E M. DCC. XLII.
NOVEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

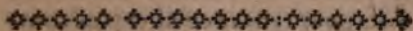
M. DCC. XLII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.





LE
 JOURNAL
 DES
 SCAVANS.



NOV. M. DCC. XLII.

TRAITE' DES PETRIFICATIONS, avec figures. A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science. 1742. in-4°. p. 163. pour la premiere Partie, 92 pour la seconde, & 59 pour les planches.

C E curieux Recueil qui est dû aux soins de M. Bourguet, Professeur de Philosophie à Neuchâtel en Suisse, est presque entier.

Novemb. 4 Mij

1924 *Journal des Sçavans*,
rement composé de plusieurs Let-
tres sur les pétrifications, écrites
pour la plûpart à divers Sçavans
par le même Auteur.

Il nous apprend dans sa Préface
que le dessein en a été conçu par
quelques curieux, qui ont fait gra-
ver la figure de diverses pétrifica-
tions inconnuës à M^{rs} Scheuchzer
& Lang, qui nous ont donné cha-
cun un excellent Ouvrage sur cet-
te partie de l'Histoire naturelle ;
mais pour rendre celui-ci plus com-
plet, on a cru devoir y joindre
les figures que ces deux Sçavans
ont déjà publiées, en se bornant
cependant aux seules pétrifications
qui sont tirées de la mer, & qui
se trouvent dans les montagnes de
Suisse.

Mais comme les Ouvrages de
M^{rs} Scheuchzer & Lang, contien-
nent quantité de choses qui ne
concernent pas précisément le su-
jet particulier auquel on s'est atta-
ché, on n'a pas cru qu'il fût ne-
cessaire de les traduire en François.

Novembre, 1742. 1925

On nous assure cependant ; qu'outre plusieurs nouvelles idées qui n'avoient point encore été communiquées au public, les curieux trouveront dans les Pièces qui composent ce Livre, l'équivalent de ce que ces deux habiles Naturalistes ont dit. Comme ces Pièces sont en assez grand nombre, que quelques-unes sont fort abrégées, & qu'on doit plutôt les regarder comme d'excellens matériaux propres à composer une Histoire complète des pétrifications, que comme un Ouvrage complet sur cette matière, nous allons plutôt en donner une notice qu'un extrait.

La première est adressée à M. de Réaumur, que M. Bourguet regarde avec justice » comme un des » Philosophes de nos jours à qui » la nature s'est le plus dévoilée. « C'est un Discours sur la nature des pierres, dans lequel M. Bourguet entreprend de montrer par des raisons appuyées sur l'expérience,

1926 *Journal des Sçavans* ,
& sur les faits , que le plus grand nombre des pierres viennent ou de la formation primitive de la terre ou du prodigieux changement qu'y firent les eaux du Déluge ; changement qui , selon lui , la renouvela presque entièrement & dans toute son étendue.

Il y donne d'abord une division exacte des diverses pierres qui sont connues , il les partage en deux classes , qu'il subdivise ensuite en différentes espèces , & apprend la manière de les discerner les unes des autres. M. Bourguet insiste principalement sur celles qui se forment journellement , sur-tout dans les cavernes , sur le bord des rivières & des ruisseaux par des amas de sable , de petits cailloux , de fragmens de coquillages & de sédimens durs , plus ou moins considérables que les eaux minérales laissent en différens lieux de la terre.

. Ces cristallisations, ces tufs, ces sédimens , ces incrustations ne

Novembre , 1742. 1927

peuvent être attribuées raisonnablement qu'à des molécules terrestres & salines ou terrestres & cristallines , qui s'unissent ensemble ; lorsque le mouvement du fluide qui leur sert de véhicule , diminue jusqu'au point de leur permettre de s'approcher & de se coller par un contact immédiat de leurs côtés ou de leurs plans ; mais il est question de sçavoir si on peut en général attribuer à une pareille origine la quantité prodigieuse de pierres qu'on trouve par toute la terre ; or comme il est impossible , selon M. Bourguet , d'expliquer la formation de toutes les pierres par ces seuls principes , & sur-tout de celles qui composent presque entièrement certaines montagnes , il propose les raisons qui lui paroissent prouver, qu'il faut rapporter l'origine d'une partie des sables & des pierres au tems de la formation du Globe même de la Terre , & aux mêmes causes, suivant lesquelles, dans le Système

1928 *Journal des Sçavans*,
de Descartes, la terre & les plané-
tes ont été formées.

D'un autre côté, comme il y a une quantité fort considérable de pierres & de cailloux, dont la formation est de beaucoup postérieure à la création du monde, & qu'il n'y a presque aucun lieu dans les quatre parties de la terre, où l'on ne trouve dans les différentes couches dont elle est composée & dans les bancs des montagnes, des plantes, des bois, des coraux, des ossemens d'animaux, des poissons & des coquillages de toutes les espèces, moulés ou réduits en tout ou en partie, en pierre ou en caillou, c'est-à-dire en pierre à fusil, M. Bourguet montre que ces différens corps n'ayant pû être renfermés dans le sein de la terre au tems de sa première formation, on doit croire qu'ils y ont été introduits par le bouleversement & la dissolution de ces mêmes couches, changement qu'on ne peut rapporter qu'à l'action d'un fluide, tel

Novembre , 1742. 1929

que celui des eaux du Déluge qui a dissout les couches de l'ancien monde & a produit celles du nouveau.

Il prétend en même tems que le nouveau monde est arrangé de maniere qu'il ne peut plus périr par les eaux , & que si la Sagesse suprême a tellement disposé l'état present de notre Globe , qu'il ne puisse plus être dissous par l'eau , cette Sagesse adorable l'a construit de maniere que le feu le dissoudra un jour. Il n'en dit pas davantage sur ce dernier article , & ne nous apprend point ce qui le rend plus combustible qu'il n'étoit avant le Déluge.

M. Bourguet finit ce Discours en expliquant en peu de mots ce qui regarde la formation des pierres dans le corps des hommes & dans celui des animaux ; il remarque généralement parlant, qu'il est très-rare de trouver dans le corps des animaux des pierres aussi durés que celles que l'on découvre dans

1930 *Journal des Sçavans*,
les hommes ; ce qu'il attribue à la
force des liqueurs & à l'acreté des
alimens dont ils se nourrissent, au
lieu que les animaux usent d'une
nourriture beaucoup plus simple
& ne boivent que de l'eau.

La seconde Piece de ce Recueil
est une Lettre écrite par un anoni-
me à M. Jallabert, Professeur en
Philosophie expérimentale & en
Mathématique à Genève. Elle rou-
le sur l'origine des pétrifications,
qui ressemblent à des animaux &
à des plantes originaires de la mer ;
on essaye d'y confirmer l'hypothé-
se qui les envisage comme des
corps réellement produits dans la
mer & que le Déluge a répandus
sur la surface & dans le sein de la
terre.

La simétrie qui se trouve entre
les parties dont ils sont composés ;
la parfaite ressemblance que ceux
de la même espèce ont entr'eux, &
avec les corps marins que nous
connoissons montrent qu'il est
aussi impossible de les regarder

Novembre , 1742. 1931

comme des jeux de la nature , ainsi que quelques-uns l'ont prétendu , qu'il l'est d'attribuer avec les anciens , la formation de certains insectes à la corruption. Il ne seroit pas moins absurde de rejeter leur origine sur de prétendues semences *femina* , répandues dans toute la nature , qui , à l'aide d'une certaine vertu plastique , qu'il est aussi difficile de définir que de comprendre , auroient formé ces différentes productions , après qu'elles auroient été transportées de leur élément dans un autre.

D'ailleurs on demanderoit comment certaines espèces de Sangliers & de Cerfs qui ne se trouvent qu'en Amérique , ont pû se former sous terre dans quelques endroits de la grande Bretagne. Comment des Eléphants , ou au moins leurs squelettes déterrés dans les mêmes Provinces & dans d'autres lieux , comme dans le Marquisat de Douillac , dans la Turinge & dans la Sibirie se sont

1932 *Journal des Sçavans* ;
développés sous les différentes
couches de terre qui les renfer-
ment & sont parvenus à leur gran-
deur ordinaire.

Mais comme il est certain par la
comparaison qui en a été faite avec
ceux qui sont reconnus pour ani-
maux, végétaux ou minéraux, que
tous ces corps , soit qu'ils n'aient
souffert aucune alteration dans la
terre , soit qu'ils soient dans un
état de pétrification réelle & sensi-
ble, leur sont entierement confor-
mes , soit par la configuration des
parties , tant externes qu'internes,
soit pour le poids & pour les prin-
cipes que la Chymie en tire, il faut
préferer à toutes les hypothéses
qu'on a imaginées pour rendre rai-
son de cette conformité, celle qui
n'admettant rien de contraire aux
loix du mouvement , ni aux autres
principes de la Physique perfec-
tionnée par les experiences, attri-
bue le déplacement & le transport
de ces squelettes , de ces plantes
& de ces coquillages - fossiles ma-

Novembre , 1742. 1933

rins pétrifiés , a une cause différente de toutes celles qu'on peut appeller ordinaires ou naturelles. Or ce transport étant infiniment supérieur à tout ce que les marées les plus hautes , les tempêtes les plus furieuses , les inondations particulières , les tremblemens de terre , les soulevemens du fonds de la mer ont jamais produit ou peuvent être capables d'operer , il ne scauroit être expliqué que par une inondation générale & un bouleversement entier survenu dans la croute de notre globe & qui se soit même étendu à une profondeur considerable.

La troisième Piece dont on est encore redevable à M. Bourguet , est intitulée : *Lettre sur un Phénomène remarquable , contre l'augmentation prétendue du volume de la Terre.* Cet Ecrit paroît sous les auspices de M^{rs} David & Henri-François Rognon , de M. Osterwald & de M. Cartier , tous Pasteurs de différentes Eglises de la

1934 *Journal des Sçavans*,
Principauté de Neuchâtel. » Etat,
» dit l'Auteur, connu de toute
» l'Europe, sur-tout depuis qu'il
» appartient à un grand Roi, &
qui étant très-abondant en pro-
ductions du regne minéral, du re-
gne végétal, & du regne animal,
ne mérite pas moins d'être connu
dans la République des Lettres.

M. Newton, après avoir ample-
ment traité des comètes sur la fin
de son Livre des principes Mathé-
matiques de la Philosophie, cher-
chant à donner la raison physique
de l'accélération du moyen mou-
vement de la Lune comparé avec
celui de la terre, dont M. Halley
s'est apperçu le premier, en com-
parant les observations des anciens
Astronomes avec celles des mo-
dernes, sur les éclipses, propose
deux conjectures qui valent bien à
mon avis, dit M. Bourguet, celles
qu'on a reprochées à Descartes. Ce
fameux Géomètre suppose avec
quelques Chymistes, trompés par
des expériences insuffisantes, que

Novembre , 1742. 1935.

l'eau se convertit en terre , & conjecture ensuite » que notre Globe » perd peu à peu la quantité d'eau » qui lui est nécessaire , parce que » cette eau , après avoir servi à la » nourriture des plantes est transformée en terre ; de sorte que le » volume du Globe en est augmenté dans sa partie solide , ce qui » fait qu'il a besoin d'emprunter » des Comètes une nouvelle portion de matiere liquide.

Mais M. Newton trouvant que cette transmutation de l'eau en terre étoit trop peu considerable & trop lente pour expliquer physiquement la découverte de M. Halley , » y joint les vapeurs qui » viennent du Soleil & des Etoiles » fixes , aux vapeurs des queuës des » Comètes ; ces vapeurs peuvent » tomber par leur propre gravité » dans les Atmosphères des Planètes , y être condensées & converties en eau & en esprits humides , & ensuite par le moyen d'une chaleur lente être changées peu

1936 *Journal des Sçavans* ;

à peu » en sels , en souffres , en
» vase , en limon , en glaise , en
» argile , en sable , en pierres , en
» coraux & en d'autres corps ter-
» restres.

M. Bourguet se tait , dit-il , sur
cette nouvelle Physique , sur-tout
par rapport à une origine aussi sin-
gulière de corps organisés , tels
que le sont les coraux ; il ne dit
rien non plus de cette nouvelle
Théorie de notre Globe , si diffé-
rente des phénomènes de la na-
ture.

Il se contente de combattre cer-
te prétendue transmutation par
l'aveu de tous les Philosophes re-
cens qui reconnoissent unanime-
ment que les coraux & tous les
autres corps organisés dont on
vient de parler au sujet du passage
de M. Newton , appartiennent au
regne végétal & au regne animal ,
& conviennent que les uns ont
végété & les autres vécu dans la
mer ou sur la terre.

» Si cela est , *continue-t-il* , com-

Novembre , 1742. 1937

» me j'ose en appeller au témoi-
» gnage de tous les hommes qui
» ont des yeux , je crois qu'il me
» sera permis d'assurer que le *stratum* ,
» la couche ou le sédiment
» supérieur de la terre, & sa super-
» ficie même , qui contiennent
» non - seulement en Suisse , mais
» en d'autres endroits du monde
» assez connus, une quantité prodigieuse
» de toutes ces diverses
» productions de terre & de mer ,
» renverse la prétenduë augmenta-
» tion du volume de notre Globe.
Là-dessus il s'appuye de l'autorité
des quatre Sçavans à qui il adresse
cette Lettre , qui ont vû avec lui
les trois plus hautes montagnes de
la Principauté de Neuchâtel , cou-
vertes d'une quantité prodigieuse
de ces productions marines ; d'où
il conclut que la terre n'a pas gros-
si depuis que les divers corps hété-
rogènes qui sont dans ses différen-
tes couches , sur-tout dans la cou-
che supérieure y ont été introduits,
& que comme on ne voit sur ces

1938 *Journal des Sçavans* ;
montagnes aucunes traces *des va-*
peurs astrales & cométales, dont
parle M. Newton, sa conjecture
n'a pas la moindre ombre de fonde-
ment, au moins du côté de la Phy-
sique.

Il va plus loin, & il entreprend
de montrer qu'elle n'en a guères
plus du côté astronomique. Mais
c'est une discussion qu'il faut voir
dans le Livre même, aussi-bien
que la maniere dont on y répond
aux nouvelles raisons, par lesquel-
les M. de Voltaire, dans ses *Elé-*
mens de la Philosophie de Newton,
a voulu appuyer la conjecture de
M. Newton, sur l'augmentation
de la Terre, & sur la *prétendue*
accélération du moyen mouvement
de la Lune.

Nous dirons peu de chose de la
cinquième Piece; elle est adressée
à M. Garcin Docteur en Medeci-
ne, Membre de la Societé Royale
de Londres, & Correspondant de
l'Académie Royale des Sciences
de Paris. On y traite de la pétri-

Novembre, 1742. 1939

fication des petits crabes de mer de la côte de Coromandel, & des poissons pétrifiés qu'on trouve en Europe & en Asie. On y réfute le P. Martini, qui dans son *Atlas Chinois*, assure, sur la foi de quelques Ecrivains de cette nation, que ces sortes de Caneres perdent la vie dès qu'on les tire de la mer, & qu'ils se pétrifient en passant de l'eau dans l'air. On prouve par des raisons sans réplique que les pétrifications de ces crabes sont précisément de la même nature que les autres qu'on voit sur la terre ou dans les cabinets des curieux, & par conséquent qu'elles se sont faites de la même manière, c'est-à-dire qu'il en faut rejeter la cause » sur le grand changement » qui est arrivé une fois à la terre, » lorsqu'elle fut dissoute dans l'eau » & qu'une infinité de productions » du regne végétal & du regne » animal, tant de terre que de mer, » furent mêlées dans la plûpart des » couches de notre Globe.

Nous ne croyons pas devoir passer sous silence un avis important que l'Auteur donne à ceux qui voudroient composer des Cabinets dans le genre de curiosité qui fait l'objet de ces Lettres. Il pense que lorsqu'on forme de ces Cabinets pour le plaisir & la simple curiosité, *ad oculum*, comme il les appelle, on peut se contenter d'une ou de deux pieces de chaque sorte. Mais lorsqu'en recueillant ces sortes de productions, on cherche réellement à s'instruire *ad Scientiam*, il soutient qu'on doit se fournir abondamment de pieces de même espece en quelque état qu'elles puissent être, parce que les pieces défectueuses & imparfaites qui ont subi de grands changemens sont ordinairement beaucoup plus instructives pour des Philosophes que celles qui sont entieres & sans défaut ; outre qu'on ose faire des experiences sur les premieres que l'on n'oseroit faire sur les dernieres, crainte

Novembre, 1742. 1941

de les gâter ou même de les détruire.

La sixième Piece de ce Recueil est encore en forme de Lettre, & ne sert, pour ainsi dire, que d'introduction à la septième Piece, qui est l'extrait d'une Lettre Latine que Guillaume Ernest-Tentzelius, Historiographe du Duc de Saxe, écrivit au célèbre Magliabechi, à l'occasion d'un Squélette d'Elephant qui fut découvert à Tonnen, Village situé à quelque distance d'Erford dans le Landgraviat de Turinge.

L'Auteur, après avoir rapporté le fait, s'attache à montrer que tous les attributs des os de l'Elephant convenoient à ce Squelète. Il établit ensuite que ce n'étoit point là un fossile minéral, mais que c'étoit réellement un animal pétrifié. Enfin il recherche comment ce colosse avoit pû être enseveli & transporté dans cet endroit. Il montre qu'il n'y a pas lieu de croire que cet animal eût été amené

1942 *Journal des Sçavans* ;
en Turinge , & qu'après sa mort
on l'eût enterré dans la colline où
on le trouva ; 1°. parce qu'on a
toujours trop estimé l'yvoire en
Europe pour n'avoir pas dépouillé
cet Eléphant de ses deffenses , qui
étoient d'une prodigieuse lon-
gueur. 2°. Parce qu'on n'a jamais
vû d'Eléphant d'une pareille gros-
seur que dans les Indes ; celui - là
devant avoir environ seize pieds
de hauteur , & qu'un négociant
qui avoit été dans les Indes , jugea
sur la longueur de ses défenses par
les règles qu'il en avoit apprises
dans le Pays , que cet Eléphant
devoit avoir plus de deux siècles ,
au tems de sa mort. 3°. Parce
qu'on ne conçoit pas comment on
aura voulu creuser une fosse à
vingt-quatre pieds de profondeur
pour la sépulture de cet animal.
En dernier lieu l'inspection des di-
verses couches de terre dans les-
quelles ce Squelette étoit enfermé
& dont aucune n'étoit dérangée ni
mêlée avec l'autre , suffisoit , selon

Novembre , 1742. 1943

M. Tentzélius, pour faire voir que depuis qu'il y étoit, jamais main d'homme n'avoit remué la terre de cette colline.

D'où il se croit bien fondé à soutenir que » cet Eléphant est l'un » de ceux qui périrent par le Déluge, & que flottant sur les eaux, » il se trouva dans la colonne qui » couvroit cet endroit de la terre, » lorsque ces mêmes eaux vinrent » à baisser, & qu'ayant gagné le » fonds elles le couvrirent de sables » qui formerent ces mêmes lits, & » sur lesquels une terre noirâtre » s'amassa après que la surface fut » desséchée.

Ce qui fait dire à celui qui donne cet Extrait, qu'en supposant le Squelette & la colline dans l'état où l'Historiographe Saxon nous les représente; *les jeux de la nature*, ni les *feminia*, ni les *vertus plastiques* de quelques Philosophes ne peuvent guères figurer ici avec honneur. Il confirme ce fait par quelques Relations de la découverte de plusieurs autres Squelettes.

1944 *Journal des Sçavans* ;
d'animaux qui ont été trouvés
dans la terre en différentes Villes
d'Allemagne. Il prétend sur-tout,
& il croit en apporter des preuves,
que ces énormes Squelettes d'ani-
maux, qu'on ne découvre nulle part
si fréquemment que dans la Sibé-
rie & dont les Russes travaillent
les dents, dont ils font divers ou-
vrages qu'ils vendent aux Chinois,
ne sont ni des Squelettes d'Hippo-
potame ni de la vache marine ni
de Rhinocéros, comme quel-
ques Ecrivains l'ont soupçonné,
mais des Squelettes d'Eléphant.

Il semble donc qu'en considérant
toutes les circonstances de ces dé-
couvertes sans prévention, l'on ne
peut raisonnablement attribuer
l'introduction de tant d'ossemens,
en tant de façons & en tant d'en-
droits à des inondations particu-
lières, à des bouleversemens & à
des tremblemens de terre, à des
ossemens ramassés & enveloppés
long-tems après par des matières,
que quelques accidens y auroient
ajoutées

Novembre , 1742. . 1945
ajoutées , à des hommes supersti-
tieux , qui après avoir sacrifié des
animaux , en auroient ensuite en-
seveli les ossemens , & à plusieurs
autres causes singulieres qu'on
peut voir ailleurs.

Ainsi , au hazard de passer , dit
l'Auteur , pour *ignare* dans l'esprit
de quelques modernes , il rapporte
tous ces faits à une inondation gé-
nérale dont il espere de démontrer
un jour qu'il faut rejeter la cause
sur les eaux du Déluge. Il ajoute
que cette cause lui paroît si natu-
relle, qu'il ne peut assez s'étonner
que plusieurs grands Hommes de
notre siècle en ayent pû imaginer
d'autres.

Enfin la dernière Piece de cette
premiere partie nous offre une
Lettre écrite à M. de Mairan sur
l'origine des cailloux ou des pierres
à fusil , sous lesquels sont compris
ceux qu'on apporte du Mont Li-
han , sous le nom de *mélons pétrifiés*
& quantité de cornalines , d'aga-
thes & de calcédoines orientales

Novemb.

A N

1946. *Journal des Savans*,
répandus en différens endroits de
la terre ou enchaînés plus ou moins
profondement dans des couches de
craie, d'argile & d'autres matières
analogues.

L'Auteur, après les avoir divisés
en différentes espèces, dont il don-
ne une exacte description, expli-
que physiquement de quelle ma-
nière il est probable que chacune
de ces espèces de cailloux a été for-
mée; & décrit l'état où il est vrai-
semblable, qu'ils étoient aussi-bien
que les coquillages & les autres
corps terrestres & marins, lorsqu'ils
furent introduits dans les couches
de la terre ou de pierre où on les
trouve aujourd'hui. Mais il se re-
serve à expliquer plus au long la
cause générale de toutes les parti-
cularités & de tous les phénomé-
nes qui sont une suite de l'ancienne
catastrophe de la terre dont les
quatre parties du monde sont &
seront, dit-il, des témoins irré-
prochables jusqu'à la fin des siècles,
lorsque dans un Ouvrage qu'il

Novembre, 1742. 1947
nous promet il prouvera qu'il faut
nécessairement attribuer cette ca-
tastrophe au Déluge.

Dans la seconde partie de cet
Ouvrage on presente au Lecteur
une maniere nouvelle d'arranger
& de partager en différentes clas-
ses les fossiles proprement ainsi
nommés. On y passe des produc-
tions du regne minéral à celles du
regne végétal & animal qui en
approchent le plus. C'est beaucoup
de démêler & de rassembler sous
certaines espèces des objets qui
paroissent si différens les uns des
autres ; mais c'est toute autre
chose de mettre chacune de ces
espèces a sa véritable place, en
forte qu'on voye clairement ce
qu'elle a de commun avec d'autres
comprises sous le même genre, &
quelle subdivision d'espèces elle a
encore. L'Auteur se flatte qu'avec
le secours de différens curieux qui
ont travaillé sur cette matiere, il
l'a portée à un degré de précision
& de justesse qui sera sentir la gra-

1948 *Journal des Sçavans*,
dation insensible que la nature a
observée dans les trois regnes.

Vient ensuite l'Indice qui expli-
que en détail les figures des plan-
ches qui representent les differen-
tes pétrifications dont il est parlé
dans la premiere partie , & qui
pour la plûpart sont tirées de la
mer, » L'Océan , *dit - on* , est un
» monde nouveau dans notre Glo-
» be ; il a ses plantes , ses animaux
» & ses régles de mécanique qui
» lui sont propres ; tout cela pre-
» sente un nouveau théâtre aux
» hommes , où ils voyent à l'œil &
» touchent au doigt mille objets
» admirables très-differens de ceux
» qui ornent la Terre & qui ne por-
» tent pas moins des marques
» éclatantes de la puissance , de la
» sagesse & de la bonté de Dieu ;
» mais le monde marin n'est pas
» aisé à connoître , & les difficul-
» tés qu'il faut surmonter pour y
» faire quelques découvertes , ont
» empêché jusqu'à present les Bo-
» tanistes & les Zoologistes de

Novembre , 1742. 1949

» mettre les Philosophes suffisamment au fait là-dessus.

Enfin , pour ne rien négliger de tout ce que peuvent desirer les curieux qui voudroient approfondir cette matiere , on a cru devoir mettre à la fin de cet Ouvrage encore deux autres Indices. Le premier fait connoître plusieurs endroits des quatre parties du monde où l'on trouve des pétrifications. Dans le second l'on marque les Auteurs qui ont traité de cette matiere ; parmi les François on ne compte que Jean Bauhin , qui a fait imprimer à Montbelliard en 1600 un Traité sur les pierres , & M. Astruc qui a donné un Mémoire sur les pétrifications de Boutonnet près de Montpellier , à quoi il faut ajouter quelques Pièces de M. Maraldi , de Réaumur, de Mairan, & de Jussieu , qui sont recueillies dans les Mémoires de l'Académie des Sciences , au lieu que les Pays étrangers fournissent un très-grand nombre d'Ouvrages sur ce sujet.

Ainsi , comme M. Bourguet prétend dans sa Préface qu'il n'a presque rien paru encore en François sur les pétrifications , quoiqu'elles ayent presque toutes de quoi piquer & satisfaire la curiosité , il se flatte que ce Recueil sera bien reçu du public, & qu'il pourra même être cause qu'on se déterminera en France , » où il y a un
» grand nombre de personnes
» pleines d'esprit & de science
» dans la Capitale & les Provin-
» ces , à former à l'exemple d'une
» infinité de curieux en Angleter-
» re , en Hollande, en Allemagne,
» en Italie, en Suisse, des Recueils
de toutes les pétrifications qu'on confondoit autrefois avec le regne minéral. Ces recherches , dit-il , contribueroient beaucoup à perfectionner les découvertes qui concernent la Théorie de la terre , dont la connoissance lui paroît infiniment plus intéressante que la décision de la figure précise de notre Globe.

Novembre, 1742. 1951

BIBLIOTHEQUE FRANCOISE, ou *Histoire de la Littérature Française*, dans laquelle on montre l'utilité qu'on peut tirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie pour la connoissance des Belles-Lettres, de l'Histoire des Sciences & des Arts, & où l'on rapporte les jugemens des Critiques sur les principaux Ouvrages en chaque genre écrits dans la même Langue; par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital. *Tome V. in-82. pag. 430.* A Paris, rue S. Jacques, chez Jean Mariette, & Hippolyte-Louis Guerin. 1742.

MONSIEUR l'Abbé Goujet dans un court Avertissement qu'il a mis à la tête du cinquième Volume de sa Bibliothèque Française témoigne hautement sa reconnaissance à plusieurs personnes d'un mérite distingué dans les

1952 *Journal des Sçavans*,
Lettres qui ont bien voulu lui
communiquer certains Livres ra-
res & faire pour lui différentes
recherches qui étoient absolument
nécessaires pour l'exécution de son
dessein. Quelques-uns de ces Sçavans
ont fait plus, & M. l'Abbé
Goujet l'avoüe avec une modestie
qu'on ne trouve guères que dans
ceux qui comme lui ont le moindre
besoin d'être aidés dans leurs tra-
vaux, ils lui ont communiqué leurs
remarques qu'ils avoient faites sur
les premiers Volumes qu'il a dé-
jà donnés au public, & c'est sur ces
remarques qu'il a composé une
partie des additions & des correc-
tions qu'il a publiées dans la secon-
de Edition des deux premiers Vo-
lumes. Quoiqu'il les ait fait im-
primer séparément pour ceux qui
n'auroient que la première Edi-
tion, on lui a persuadé qu'il ne
seroit pas inutile de les faire re-
paroître à la tête de ce Volume,
il y a joint celles que les mêmes
personnes ont bien voulu continuer

Novembre, 1742. 1953

à lui donner sur le troisième & le quatrième.

On trouvera encore à la suite de ce même Avertissement diverses corrections & additions qu'il a jugé à propos de faire au cinquième & au sixième Volume que nous annonçons aujourd'hui. Il achève d'y rendre compte des Traductions Françaises des anciens Poëtes Latins, Profanes & Ecclesiastiques.

» Ce détail, *dit-il*, fait partie
» de l'Histoire de notre Litterature
» & entre necessairement dans le
» plan de mon Ouvrage. Loin de
» faire l'éloge des anciennes Tra-
» ductions je les apprétie ce qu'el-
» les valent. On ne les lit plus au-
» jourd'hui, & l'on a raison ;
» mais ceux qui s'appliquent à
» l'Histoire Litteraire ne sont pas
» fâchés de les connoître ; & tel
» qui les méprise, seroit peut-être
» le premier à me reprocher d'en
» avoir oublié quelqu'une ; il ajoû-
» te d'ailleurs que ce détail lui a
» été demandé par un si grand

1954 *Journal des Sçavans*,

» nombre de personnes qui fo
» autorité dans la République d
» Lettres qu'il n'a pas cru deve
» se dispenser d'y entrer.

Mais en même tems pour dir
nuer la secheresse que de sembl
bles recherches sembleroient n
cessairement entraîner, M. l'Ab
Goujet a tâché de les revêtir
tous les ornemens dont ell
étoient susceptibles; il sçavo
& il l'a fait voir en plusieurs e
droits, qu'il n'y a point de lieu
sauvage que le travail & l'industri
ne puissent embellir.

Quelque difficulté qu'il y ait
faire bien connoître un Ouvrag
de la nature de celui-ci, dont
mérite consiste dans l'exactitud
des recherches & dans la décou
verte d'une infinité d'Anecdotes
Littéraires. Nous esperons qu
l'idée succincte que nous allons e
donner suffira pour en faire sent
le prix.

Comme ce Volume est une sui
de la cinquième Partie qui termin

Novembre, 1742. 1958

le quatrième dont nous avons parlé dans notre Journal du mois d'Août de l'année 1741, le troisième Chapitre de cette même Partie se trouve le premier du cinquième Volume ; il s'agit dans ce Chapitre des Traductions Françoises des distiques qui portent le nom de Caton & du Poëme de Lucrèce, dans le quatrième des Traductions des Poësies de Catulle & du *per-vigilium veneris*, & dans le cinquième des Traductions des Mîmes de Labérius & de Publius-Syrus. Après nous avoir fait connoître selon la méthode qu'il a suivie dans les Tomes précédens le caractere particulier de ces Auteurs, & ce qu'on doit penser de leurs Ecrits, M. l'Abbé Goujet indique toutes les Traductions qu'il en a pû découvrir ; il marque l'année dans laquelle elles ont paru, les différentes Editions qui en ont été faites, & le jugement qu'on en doit porter.

Nous ne nous arrêterons point

1956 *Journal des Sçavans* ,
sur ces trois premiers Chapitres ,
quoiqu'ils nous aient paru tra-
vaillés avec d'autant plus de soin ,
que les Critiques se sont moins
exercés sur les Auteurs qui en
font la matiere, que sur la plûpart
des autres, dont il est fait mention
dans cet Ouvrage , & nous passe-
rons au sixième Chapitre qui regar-
de les Traductions de Virgile en
vers François. L'Abbé de Marolles
Traducteur très-médiocre , mais
infatigable , & qui par cette rai-
son a plus que tout autre lassé la
patience de ses Lecteurs , Ecrivain
qui après un calcul exact se van-
toit d'avoir fait en sa vie cent trente-
trois mille cent vingt-quatre vers,
compte dans le Discours qu'il a
mis à la tête de sa Traduction de
Virgile en vers François plus de
vingt Poètes qui l'avoient préce-
dé dans ce dessein ; il en fait la
critique , & plus judicieusement ,
selon M. l'Abbé Goujet , qu'on ne
le devoit attendre d'un Ecrivain
qui montre si peu de goût & de

Novembre , 1742. 1957

justesse dans ce grand nombre de Traductions qu'il nous a laissées ; c'est pourquoi il est souvent fait mention de lui dans cet Ouvrage , & si souvent même que l'Auteur dans la crainte que les Lecteurs ne s'impatientassent de voir presque toujours sur la scène un Auteur qu'on n'y fait paroître que pour être sifflé, a cru devoir les prévenir sur cela & les avertir des raisons pour lesquelles il ne pouvoit se dispenser d'en user ainsi.

» Notre Poësie n'étoit encore
» que dans son enfance lorsqu'Oc-
» tavian de S. Gelais Homme d'u-
» ne naissance illustre qui fut Evê-
» que d'Angoulême sous Charles
» VIII & Louis XII qui l'honora
» de sa faveur, entreprit de faire
» parler au sublime & à l'élegant
» Virgile son langage rude & im-
» poli. Ce Prélat aimoit la Poësie,
» & on sçait que l'étude des Belles-
» Lettres l'occupoit plus que les
» fonctions de l'Episcopat. Notre
» Parnasse étoit alors très-frequen-

» té. Dès qu'on sçavoit rimer
 » quelque mauvaise prose ou pré-
 » tendoit y avoir une place d'hon-
 » neur, & il n'étoit pas difficile de
 » l'obtenir dans un siècle où de
 » foibles essais étoient presque
 » toujours loüés comme des chefs-
 » d'œuvres.

On ne reproche point ici à S. Gelais de n'avoir point connu l'alternative des rimes & d'en avoir quelquefois mis six ou huit de suite tant masculines que féminines. C'étoit un défaut commun dans la plupart des Poésies que l'on publioit alors, & qui regna encore long-tems, mais on l'accuse avec raison d'avoir rempli sa Traduction de mots barbares que de meilleurs Ecrivains n'employoient déjà plus, de l'avoir rendu trop prolix, & d'y avoir très-souvent substitué ses propres idées à celles de Virgiles.

L'exemple d'Octavien de S. Gelais fut suivi dans le 16^m siècle par plusieurs de nos Poètes que notre Auteur passe ici en revûe. Ils réul-

Novembre, 1742. 1959

furent un peu mieux que lui, mais si mal encore que je suis fort trompé, dit-il, si vous prenez la peine de vouloir connoître par vous même la plûpart de leurs traductions.

Le C. du Perron, qu'on compte aussi parmi les Traducteurs en vers de Virgile nous a donné le premier & le quatrième Livre de l'Enéide, & » cette Traduction ne déplaît » pas encore aujourd'hui; il y a de » la force dans la Poësie: le stile » héroïque se soutient presque par » tout. La versification ne laisse » pas d'avoir, malgré ses défauts, » quelque chose de sonore, de » grand, de majestueux. « M^{lle} de Gournay, cette illustre fille adoptive de Montagne, qui a continué avec peu de succès la traduction de deux autres Livres de Virgile que M. du Perron avoit laissés imparfaits, & qui a même traduit entier le second & le sixième Livres, nous apprend que ce Cardinal disoit que nos Rois devraient

1960 *Journal des Sçavans*,
proposer prix à diverses personnes
de capacité choisie pour traduire à
l'envi les plus dignes Orateurs &
Poëtes Latins , sur t^{ou} Virgile afin
d'enrichir notre Langue.

Mais de toutes ces différentes
Traductions en vers que nous
sommes obligés de passer sous si-
lence , M. l'Abbé Goujet observe
qu'il n'y a plus guères que celle de
Ségrais qu'on lise aujourd'hui &
qui mérite en effet d'être lûë. Il
s'en faut beaucoup cependant que
les beautez qu'elle renferme soient
exemptes de défauts ; on fait sen-
tir ici les unes & les autres. M.
l'Ab. G. convient que M. de Sé-
grais a mieux réussi qu'aucun de
ceux qui avant lui avoient coutu
la même carrière, à nous represen-
ter non - seulement le génie de
Virgile , mais même le caractère
de sa Poësie , mais il prétend
» qu'il a violé une des règles qu'on
» regarde comme essentielle à un
» bon Traducteur des anciens
» Poëtes ; c'est d'adoucir certaines

Novembre , 1742. 1961

» images & certains détails qui ve-
» noient du goût des anciens pour
» leur Mythologie , & pour leurs
» cérémonies religieuses. Loin de
» suivre cette règle, il a quelquefois
» outré & encheri sur son original.
» J'en apporte un exemple, pour-
» suit M. l'Ab. G. , Virgile nous
» dépeignant le Mont Atlas sous la
» figure d'un homme , dit que sa
» tête est couverte de pins & que
» plusieurs fleuves sortoient de son
» menton. Ces circonstances pou-
» voient ne pas déplaire aux Ro-
» mains , mais il n'y a personne
» aujourd'hui à qui elles ne paroîs-
» sent un peu ridicules , cependant
» M. de Ségrais encherit encore
» lorsqu'il dit :

Les pins qu'on voit de loin lui servir
de cheveux

Sont battus de la pluye & des vents ora-
geux.

De glaçons distillans sa barbe est hérif-
lée :

Sur son dos spacieux la neige est disper-
sée.

1562 *Journal des Sçavans*,

Du menton du vicillard les torrents vagabonds

Tombent blanchis d'écume, & s'élançant par bonds,

» Est-ce avoir rendu service à Virgile que de l'avoir ainsi représenté ?

Parmi les Traducteurs qui ne nous ont donné que quelques morceaux détachés de Virgile. On fait mention de Gilles Boileau frere aîné de M. Despreaux, nous avons de lui la Traduction du 4^{me} Livre de l'Enéide, & on n'oublie pas non plus celle dont M. le Président Bouhier vient de faire part au public; mais selon la remarque de ce sçavant Magistrat dans la belle Préface qu'il a mise à la tête de sa nouvelle Traduction, Boileau est tombé, comme Ségrais, dans le défaut ordinaire des Poetes Traducteurs; il a plutôt paraphrasé que traduit Virgile. Ségrais a excédé d'un tiers le nombre des vers du quatrième Livre de l'Enéide, &

Novembre , 1742. 1963.

Boileau l'a presque doublé ; ces sortes d'amplifications font perdre beaucoup de graces a la Poëtie.

Comme la Traduction de M. le P. Bouhier n'avoit pas encore vû le jour lorsque l'impression de ce cinquième Volume étoit achevée ; M. l'Abbé Goujet , à qui elle avoit été communiquée en manuscrit , se contente de l'annoncer , en disant qu'il l'avoit lûe avec un grand plaisir , & que c'est , selon lui , un modèle pour ces sortes d'Ouvrages ; mais , dans ses additions & corrections à ce même Volume, il s'en explique ainsi : » Je viens » de relire cette Traduction avec » autant de plaisir que si je venois » d'en faire la lecture pour la première fois. Virgile assurément ne » se méconnoîtroit pas dans cette » traduction , & si nos anciens » Poëtes étoient tous traduits en » vers avec autant d'exactitude, de » force & d'élégance , ou ne mettroit plus en question , si notre » Langue est susceptible d'une tra-

1964 *Journal des Sçavans*,
» duction véritablement poétique.

Notre Auteur, après nous avoir fait connoître toutes les Traductions de Virgile en vers François que le 16^{me} & le 17^{me} siècle ont produites, nous dit en finissant ce Chapitre, qu'il n'en connoit que trois qui ayent été composées dans le 18^{me} siècle, & encore sont-ce trois Traductions des Bucoliques, l'une par M. Richer, la seconde par M. l'Abbé de la Roche & la troisième par M. Gresset alors Jesuite. Il marque ce que chacune de ces Traductions a de particulier, & à l'exception de la seconde qui a été trouvée plate, rampante & très-diffuse, il pense avec les Auteurs des Mémoires de Trevoux que la Traduction de M. Richer est une copie assez ressemblante à l'original, & que l'interprète approche aussi près de Virgile, ou peu s'en faut, qu'un Traducteur peut en approcher. A l'égard de la dernière il ne craint point d'assurer qu'on la lira avec satisfaction, pourvû

Novembre , 1742. 1465

qu'on la considère moins comme une Traduction que comme une imitation hardie des Eglogues de Virgile.

Les Traductions de ce Poëte en vers burlesques font la matière du septième Chapitre. On y verra que de tous ceux qui séduits par le grand succès qu'eut le Virgile Travesti de Scaron, voulurent être ses Continuateurs ou ses imitateurs, car il n'a donné que les sept premiers Livres de l'Enéide, tous sont aussi inférieurs à Scaron qu'il l'étoit lui-même à Virgile, quoiqu'au jugement de M. Baillet, » l'Enéide de ce Poëte Comique » tienne dans le genre burlesque le » même rang qu'elle tient dans le » sublime, & que stile pour stile, » il ait des graces folâtres & go- » guenardes qui valent presque les » beautés graves & sérieuses de » Virgile.

Quelques nombreuses que soient les traductions en vers de ce grand Poëte, M. l'Abbé Goujet remar-

que dans le Chapitre suivant où il a renfermé les Traducteurs de Virgile en prose, qu'il y en a beaucoup plus de ce dernier genre. L'Art de l'Imprimerie ne faisoit presque que de naître, lorsqu'un Anonime en fit imprimer une Traduction Françoisë ou plutôt une analyse assez imparfaite qui parut in-folio à Lyon le dernier jour de l'an 148;. Depuis cet Ouvrage jusqu'au commencement du 17^m siècle, notre Auteur ne trouve aucun Ecrivain qui se soit occupé à traduire Virgile en prose que Claude Malingre, encore ne donna-t-il que l'Énéide; mais depuis lui jusqu'à nos jours on en connoit un très-grand nombre sur lesquels M. l'Ab. G. s'arrête à proportion de la reputation, ou du mérite qu'ont eu leurs Traductions. Le premier qui entreprit de traduire Virgile tout entier fut l'Abbé de Marolles; mais cette Traduction lui fit aussi peu d'honneur qu'à Virgile, & ceux qui ignoroient la Langue de

Novembre , 1742. 1967

ce Poëte , ne purent pas en retirer beaucoup d'utilité. Il accompagna cet Ouvrage » de remarques qu'on » peut appeller historiques & qui » ont un air d'érudition ; mais qui » (selon M. l'Ab. G.) n'appren- » nent presque rien, ou sont peu » utiles pour l'intelligence du Poëte. » Souvent l'on y trouve des réflexions morales que l'on ne s'aviserà guères d'y chercher. Telles » sont les réflexions plus devotes que solides qu'il fait sur la pieté d'Enée. Dans une de ces remarques il pretend que la pieté toute » payenne d'Enée a été honorée par » des miracles , & il a la simplicité » d'en rapporter plusieurs sur la foi » de quelques Auteurs payens ou » sur le témoignage de plusieurs » modernes très-décriés en fait de » critique , & peu s'en faut qu'il » ne lui offre des vœux,

Le mépris où la traduction de l'Abbé de Marolles tomba déterminâ le S^r de Martignac à en faire imprimer une nouvelle en 1681,

1962 *Journal des Sçavans*,

C'est la dernière traduction des Œuvres de Virgile qui ait paru dans le 17^{me} siècle. Les Ecoliers, pour qui Martignac avoit principalement travaillé firent la fortune de son Livre, mais il a été peu lû des gens du monde qui aiment les Ouvrages écrits avec élégance & avec pureté.

Il n'en a pas été de même de la traduction de toutes les Œuvres de Virgile, que le Pere Catrou Jesuite fit paroître en 1716 avec des notes & des Dissertations, où l'esprit & l'érudition, pour me servir des termes de M. l'Ab. G., se disputent à qui brillera davantage. Il faut voir dans l'Auteur même les differens jugemens qu'on a portés de cette traduction aussi-bien que de deux autres que le public a vûes avec plaisir, & dont l'une a été donnée par M. l'Abbé de S. Remy & l'autre par le P. Fabre de l'Oratoire.

Nous ne dirons rien non plus du neuvième Chapitre qui contient un détail assez étendu, sur ce qui concerne

Novembre , 1742. 1969
concerne les traductions d'un 13^{me}
Livre ajouté à l'Enéide de Virgile
par un Poëte Italien , qui à l'ex-
emple de quelques Auteurs qui
avoient pensé que l'action du Poë-
me n'étoit point complete par la
mort de Turnus , a cru devoir la
terminer par le mariage vrai ou
faux d'Enée avec Lavinie. Vien-
nent ensuite les traductions des
Opuscules attribués à Virgile , ce
qui donne occasion à M. l'Ab. G.
d'entrer dans plusieurs discussions
critiques tant sur ces Ouvrages
mêmes que sur le Poëte qui en est
véritablement l'Auteur. On exa-
mine aussi dans le même Chapitre
les traductions de l'Etna de Cor-
nelius-Sévérus , & de son Frag-
ment sur la mort de Ciceron ,
aussi bien que celles de l'Elégie de
Pedo-Albinovanus sur la mort de
Mécénas.

Enfin pour ne rien omettre de
tout ce qui regarde Virgile , M.
l'Ab.G. parcourt dans le 10^{me} Cha-
pître les Ecrits qui ont été faits

Novemb.

4 O

1970 *Journal des Sçavans* ;
pour & contre ce Poëte. Quoique
ce sujet en général très-intéressant
par lui-même, le devienne encore
plus par la manière dont l'Auteur
la traite, nous nous contenterons
de l'indiquer, les bornes qui nous
sont prescrites nous obligeant de
passer au 11^{me} Chapitre où il est
question des traductions d'Horace
en vers.

» Virgile, dit notre Auteur, est
» connu & estimé, Horace ne l'est
» pas moins, & il est plus lû. Ce
» Poëte est aussi goûté à la Cour
» de nos Rois qu'il l'a été à la
» Cour d'Auguste. Les autres
» Chefs-d'œuvres de l'antiquité se
» sentent un peu du chagrin qu'on
» a eu de les apprendre par cœur.
» La jeunesse dégoûtée par de pé-
» nibles efforts revient rarement à
» Cicéron, à Virgile. Horace est
» privilégié, on l'a lû au Collège,
» on le lit dans le monde. Une di-
» stinction si avantageuse pour le
» Poëte Latin vient sans doute de
» la variété & du choix des sujets

Novembre , 1742. 1971

» qu'il a traités ; elle vient encore
» plus de ce qu'il a donné à tant
» de sujets differens la beauté pro-
» pre de chacun. Sublime sans em-
» phase dans la plûpart de ses O-
» des , délicat dans celles qui ne
» demandent point d'élevation ,
» tendre quand il se plaint , véhé-
» ment quand il blâme , doux
» quand il loie , sage lors même
» qu'il s'emporte , admirable dans
» le tems même qu'il ne fait que
» badiner , il pense toujours fine-
» ment , & son expression par-
» tout ingénieuse égale presque
» toujours la finesse des pensées.

Telle est une partie du caractère
sous lequel M. l'Ab. G. nous re-
presente Horace , & que nous
avons copié ici comme plusieurs
autres endroits du même Volume,
afin de donner , pour ainsi dire ,
quelques échantillons du stile de
l'Auteur. Comme il suit par-tout
la même méthode , ce que nous
avons dit ci-dessus tant des traduc-
tions de Virgile en vers que de cel-

1972 *Journal des Scavans*,
les qui en ont paru en prose suffira
pour donner à entendre qu'on
trouvera dans ce Chapitre & le
suivant tout ce qu'on peut desirer
par rapport aux traductions d'Ho-
race. On en connoît un grand
nombre , mais il n'y a encore eu
aucun Auteur qui ait eu la témérité
ou le courage de le traduire tout
entier en vers.

La même chose est arrivée à O-
vide comme on le verra dans le
13^{me} & dernier Chapitre de ce
Volume, où il est parlé des traduc-
tions en vers & en prose de ce Poë-
te. L'Abbé de Marolles & Marti-
gnac sont les seuls qui nous en
ayent donné une traduction entie-
re en prose , mais il n'y a eu peut-
être aucunes poësies latines qui
ayent trouvé plus de Traducteurs
en vers que ses *Héroïdes*. Tous
nos vieux Poëtes se sont exercés
sur ce sujet , & parmi eux les plus
illustres depuis S. Gelais jusqu'au
C. du Perron , mais long - tems
avant qu'il fût revêtu de cette di-
gnité.

Novembre , 1742. 1973

Entre ceux qui ont traduit les Elégies amoureuses d'Ovide aucun n'y a mieux réussi de l'aveu de tous les connoisseurs que l'Abbé Barrin, il est mort grand Chantre & grand Vicaire de Nantes, & on assure qu'il se distingua dans la Prédication. Il y a lieu de croire, dit M. l'Ab. G., que cet Ouvrage étoit un fruit de la jeunesse de l'Auteur, & qu'il n'étoit point encore engagé dans l'état Ecclesiastique lorsqu'il le composa. On assure qu'il témoigna un vif regret d'avoir traduit des Poésies si contraires aux bonnes mœurs, & d'autant plus capables de les corrompre, qu'elles sont exemptes des obscénités qui sont répandues dans celles de Catulle, de Martial & d'Horace.

» Quelque belle, *dit notre Auteur*,
» que soit la traduction de l'Abbé
» Barrin, son repentir a dû cau-
» ser encore plus de plaisir. Pour
» moi, *continue-t-il*, j'aime mieux
» voir couler ses larmes que d'en-
» tendre les charmes de sa voix;

1974 *Journal des Sçavans,*
* ceux-ci peuvent corrompre les
* cœurs , les regrets ont pû guerir
* le sien.

Nous reservons pour le Journal
suivant l'Extrait du sixième Volu-
me , dans lequel M. l'Abbé Goujet
finit ce qu'il avoit à dire sur les tra-
ductions Françoises des Poëtes
Latins profanes & Ecclesiastiques.



Novembre , 1742. 1975

LEONARDI-BRUNI-ARRETI-
NI Epistolarum Libri VIII. ad
fidem Codd. Mss. suppleti &
castigati , & plusquam XXXVI
Epistolis , quæ in Editione quo-
que Fabriciana deerant locuple-
tati. Recensente LAURENTIO
MÆHUS Etruscæ Academiæ Cor-
tonis socio. Qui Leonardi vitam
scripsit , Manetti & Poggii
Orationes præmisit , Indices ,
Animadversiones, Præfationem-
que adjecit , Librumque nonum
ac decimum in lucem protulit.
Accessere ejusdem Epistolæ po-
puli Florentini nomine scriptæ
nunc-primùm ex Cod. Mss. in
lucem erutæ. Florentiæ 1741 ex
Typographiâ Bernardi Paperinii
sumptibus Josephi Rigacii. Pars
prima & secunda.

*C'est-à-dire : Les huit Livres des
Lettres de Léonard Bruni d'Ar-
rezzo , suppléés & corrigés sur
d'anciens Manuscrits , & aug-
mentés de plus de trente-six Let-*

tres qui ne se trouvent pas même dans l'Édition de Fabricius. Par les soins de Laurent Mehus, Membre de l'Académie de Cortone, l'Éditeur a mis à la tête la Vie de Léonard, les deux Discours de Manneto & de Pogge, & une Préface, & y a ajouté des Remarques & des Tables, avec un neuvième & un dixième Livre, & un Recueil de Lettres du même Léonard écrites au nom de la République de Florence, qui n'avoient pas encore été imprimées. A Florence, de l'Imprimerie de Bernard Paperini & aux dépens de Joseph Rignei 1741. vol. in-8°. première Partie pag. 142. outre la Préface, la Vie de Léonard, la Liste de ses Ouvrages, & les deux Discours en son honneur qui comprennent 126 pag. Seconde Partie, pag. 256.

VOIC Y le premier Volume du Recueil des Lettres des Hommes célèbres du quinzième

Novembre, 1742. 1977

siècle que M. Mehus, Membre de l'Académie de Cortone, a promis au public, & que nous annonçâmes dans les *Nouvelles Litteraires* de notre Journal du mois de Décembre de l'année 1740 & dans celui de Septembre de l'année dernière. D'abord notre sçavant Editeur rend compte dans la Préface des motifs de son entreprise, & de tout ce qu'il a fait pour rendre cette Edition beaucoup plus ample & beaucoup plus correcte que toutes celles qui l'avoient précédées. Il nous est sans doute très-agréable & même très-utile d'entendre parler aujourd'hui ces grands Hommes qui ont été nos premiers maîtres, qui luttant contre l'iguorance & la barbarie de leur siècle se sont donnés tant de peines pour nous conserver les restes précieux de l'Antiquité, pour nous en faciliter l'intelligence & pour nous en inspirer le goût, & qui ont été pour ainsi dire l'aurore de ce beau jour qui dans la suite a

1978 *Journal des Sçavans* ;
éclairé le monde.

Léonard Bruni d'Arézo a paru avec éclat parmi ces premiers Restaurateurs des bonnes études, outre que ses Lettres sont bien écrites, elles renferment une infinité de traits curieux en tout genre de Littératures, elles nous instruisent sur tout de mille particularités touchant les Sçavans de son siècle, & ne sont pas mêmes inutiles pour l'Histoire générale des Princes & des Villes d'Italie. Il y en avoit déjà en quatre ou cinq Editions dont la dernière est celle que donna à Hambourg en 1724 M. Fabricius. Mais son Edition, ainsi que toutes celles qui l'avoient précédées est remplie de fautes & d'omissions qui rendoient nécessaire celle que M. Méhus publie aujourd'hui, c'est sur quoi roule la Préface de ce sçavant Editeur.

Il nous donne ensuite la Vie de Léonard Bruni dont voici le précis.

Léonard Bruni naquit à Arézo dans la Toscane en l'année 1370. Il

Novembre , 1742. 1979

étoit fort jeune lorsque cette Ville déchirée par ses dissensions domestiques, fut prise & pillée, & ses citoyens emmenés captifs. Le jeune Léonard fut conduit prisonnier, & mis dans la chambre d'un Château où se trouva par hazard un portrait de Pétrarque qui étoit né aussi à Arézo. Ce qu'il entendoit dire sans cesse de ce grand Poëte lui inspira la plus forte passion pour l'étude. Bien-tôt après il vint à Florence, & y prit des leçons d'éloquence, & de dialectique sous les meilleurs Maîtres, & en particulier sous Jean de Ravennes Grammairien & Rhéteur très-célèbre, il s'appliqua ensuite au Droit qui étoit alors la voye la plus sûre d'acquérir des biens & des honneurs. Vers ce tems-là un Grec illustre nommé *Manuel Chrusolairas*, que l'irruption des Turcs dans sa patrie avoit fait se réfugier en Italie, vint à Florence & y ouvrit une Ecole où il enseignoit publiquement le Grec, & expli-

1980 *Journal des Sçavans* ;
quoit les excellens Ouvrages écrits
dans cette Langue. Ceux qui sont
nés pour les Belles - Lettres dès
qu'ils en ont une fois senti les
charmes, ne peuvent plus s'accom-
moder de la secheresse des autres
études. C'est ce qui arriva à Léo-
nard Bruni; il alla entendre Chry-
soloras , il prit goût à ses Leçons,
& dès lors il ne put plus se remet-
tre à l'étude des Loix. En vain la
situation de sa fortune demandoit
qu'il tirât quelque profit de son
travail , enivré du plaisir qui le
transportoit en lisant ou Homère
ou Platon , il oublioit le mauvais
état de ses affaires , & passoit les
jours & les nuits à étudier & à
traduire ce qui lui plaisoit le plus
dans ces Auteurs. Cependant ce
qui paroissoit devoir être un obsta-
cle à sa fortune l'y conduisit , ces
traductions plurent à ceux à qui il
les montra, & insensiblement elles
le firent si bien connoître que le
Pape Innocent VII. le prit à son
service, & se l'attacha en qualité de

Novembre , 1742. 1981

Sécretaire des Brefs , emploi qu'il exerça pendant trente ans sous ce Pape & sous ses successeurs Grégoire XII , Alexandre V , Jean XXIII & Martin V. Il raconte lui-même qu'ayant été présenté à Innocent VII. Ce Pape le trouva trop jeune pour le mettre dans une place de cette importance. Outre cela un nommé *Jacques Angeli* , qui avoit plus d'âge & plus de réputation que lui étoit son concurrent ; dans ces circonstances le Pape reçut des Lettres du Duc de Berry oncle du Roi de France , les Prélats de sa Cour lui conseillèrent de charger d'y répondre , & Léonard Bruni & Jacques Angeli , & de préférer celui de ces deux concurrents qui auroit fait la meilleure Lettre. La Lettre de Léonard parut au Pape & à toute sa Cour mieux écrite , & plus convenable de toute manière , & il fut fait sur le champ Secrétaire des Brefs. Il signala son talent supérieur en ce genre dans une occasion encore

1982 *Journal des Sçavans*,
plus brillante ; Innocent VII étant
mort , Gregoire XII fut élu en sa
place , & voulant inviter l'Anti-
Pape Benoît XIII à s'accorder avec
lui pour donner la paix à l'Eglise ,
il ordonna à tous ceux qui avoient
alors à Rome quelque reputation
d'éloquence de composer chacun
une Lettre conforme à ses vûs ,
celle qu'écrivit Léonard Bruni
l'emporta sur toutes les autres &
fut envoyée.

Innocent VII avoit voulu le fai-
re Evêque & il avoit refusé con-
stamment cette dignité , mais il
demanda lui-même à Gregoire XII
un Canonicat & une Dignité de
l'Eglise de Florence , qui lui furent
accordés , & qu'il resigna bien-
tôt après à un des fils de son bien-
faiteur *Colucius Salutatus*.

Il alla en 1409 au Concile de
Pise à la suite d'Alexandre V , en
1410 il fut choisi par les Floren-
tins pour être leur Chancelier ,
mais il ne garda pas long - tems
cette charge , soit à cause des dif-

Novembre, 1742. 1983

ficultés qu'il trouva à l'exercer, soit qu'il esperât faire mieux ses affaires à la Cour de Rome, il retourna en effet en cette Ville, d'où peu après il revint encore à Florence, alla ensuite à Arézo où il se maria, & après avoir encore exercé quelque tems son emploi de Secrétaire des Brefs, il se fixa tout-à-fait à Florence, où il fut Secrétaire de la République & revêtu successivement des premières Magistratures, il y mourut & ses funérailles furent célébrées avec beaucoup de pompe par les ordres & aux dépens de la Ville, son corps mis à découvert dans le cercueil, & revêtu d'une robe de soye de couleur cendrée fut exposé dans l'Eglise où il devoit être inhumé. Il tenoit en ses mains l'Histoire de Florence qu'il avoit composée, & un des principaux Sénateurs fut chargé de le louer publiquement & de le couronner au nom du peuple de Florence d'une couronne de laurier. Voici

1984 *Journal des Sçavans*,
de quelle maniere un Historien ra-
conte ce qui se passa en cette occa-
sion (1).

*Placuit non nullis hominibus doc-
tissimis , qui in consilium adhibiti
fuere , revocare quamdam consue-
tudinem desuetumque sepeliendi mo-
rem , qui apud priscos longe antea
viguisset ; ut Leonardum pro summo
ejus ingenio , summaque doctrina
laureola donarent , orationeque fune-
bri pro concione habita vita ejus ce-
lebraretur , ut & ipsum merita lau-
datione honestarent , & ceteri ad
decus & gloriam excitarentur. Hec
autem Provincia hominis exornandi
Fannotio demandata est , qui & ora-
tionem scripsit cum omni elegantia ,
& copia , illamque habuit ex loco
editiore ad caput pheretri , quo Leo-
nardus jacebat indutus sericam ve-
stem colore ferrugineo ; supra pectus
ejus opposito Libro , quo ille Histo-
riam populi Florentini magna sua
cum laude profecutus fuisset. Ubi ve-*

(1) Naldus-Nalvius in Vita Janotii-
Manerti.

Novembre, 1742. 1985

rò ad locum pervenit orationis, quo significaretur decreto publico Leonardus summo esse afficiendus honore donandusque pro summis ejus meritis laurea corona, Orator ipse suis manibus eam Leonardi capiti adposuit, frontemque cinxit lauro Appollinea spectante universo populo Florentino; quum omnes minores prater summum qui minus accesserat, ne pro majestate summâ funere cujusquam pollueretur, Magistratus adessent, quin etiam legati complures adfuere, qui à Regibus diversis, ac Principibus multis Christ. Republica ad Pontificem Summum qui tunc Florentia morabatur, missi essent. Præterea Docti omnes in quocumque Litterarum genere, qui Pontificalem sectabantur curiam, attente Jannotium orantem audiverunt.

Cette Oraison Funèbre prononcée par Manetti n'avoit jamais été imprimée; M. Méhus, après bien des recherches, l'a déterrée & elle se trouve dans ce Volume à la suite de la Liste des Ouvrages de

Léonard Bruni; l'Orateur, après avoir exposé les principales circonstances de la Vie de Léonard jusqu'à ce qu'il se fût établi à Florence, parle de toutes les dignités & de toutes les Charges qu'il y a possédées. Il s'étend beaucoup sur les différentes obligations que cette Ville avoit à Léonard, il soutient qu'elle lui doit son salut & sa gloire, & que ce grand Homme a possédé dans un degré éminent toutes les vertus qui font un bon citoyen & tous les talens qui font un homme d'Etat.

La dernière partie de ce Discours roule sur les Ouvrages de Léonard qui sont 1°. des traductions & des Histoires: les plus importantes de ces traductions sont celles de plusieurs Vies de Plutarque, de quelques Dialogues de Platon des *Æconomiques*, des *Étiques*, & des *Politiques* d'Aristote. Quant à ses Histoires, voici les plus connues: trois Livres de la première Guerre Punique, quatre Livres de la Guer-

Novembre, 1742. 1987
re d'Italie contre les Goths, deux Livres de Mémoires des choses arrivées de son tems, & sur-tout les huit Livres de l'Histoire de Florence.
 2°. Il a aussi composé des Dialogues, des Lettres, & beaucoup d'autres petits Ouvrages de Philologie dont Manetti fait beaucoup valloir la beauté & l'élégance, il montre ensuite que Léonard a été un très-grand Orateur & un très-grand Poëte. Il finit en mettant sur la tête du défunt une couronne de laurier & en lui adressant ces paroles : *Quo circa venerandis memoratorum nostrorum mandatis, ut par est, parera atque obtemperare cupientes, hac de laurea optime historice, eximie Orator, egregio Poëta & ad perennem quamdam & eternam tuarum bonarum artium memoriam, ac sempiternam ineffabilis propè gloriæ tue illustrationem, publice hujus Florentissimi populi nomine, faustis omnibus, in presentiarum coronamus, &c.*

Bayle, dans son Dictionnaire,

1688 *Journal des Sçavans*,
a fait de Léonard Bruni Aretin un
article qui assurément n'a pas dû
lui coûter beaucoup, il est fort
court, cependant il s'y trouve
deux méprises que nous nous
croyons d'autant plus en droit de
relever que lui-même en relève
très-souvent de bien moindres
dans les autres. *Léonard*, dit-il,
amassa beaucoup de biens, tant par-
ce qu'il vécut dans le célibat que
parce qu'il fut extrêmement ménager.
Léonard n'a pas toujours vécu
dans le célibat, il a été marié (2),
& dans une de ses Lettres il parle
assez au long de son mariage & de
la grande dépense qu'il lui causa.

Mais cette dernière, Bayle parle de
l'Histoire de la Guerre des Goths,
qui lui fit beaucoup d'honneur, pen-
dant que l'on ignora qu'il n'avoit
fait que la traduire du Grec de Pro-
cope attira sur sa mémoire une espcce
d'infamie, dès que l'on sçut après sa

(2) Voyez la xvii Lettre du troisième
Livre.

Novembre , 1742. 1989
mort par les soins de Christophe Persona que Procope dont il avoit supprimé le nom en s'appropriant son travail , étoit le véritable Auteur de cette Histoire des Goths.

Bayle n'auroit point débité ce petit conte avec tant d'assurance s'il s'étoit donné la peine de l'approfondir un peu.

1°. Il est faux que Christophe Persona ait fait la découverte que lui attribue Bayle , dans l'éloge funèbre de Léonard Aretin , Pogge s'exprime ainsi : *Ex Procopio Historiam Gothorum quatuor Libris complexus est.* Que Léonard eut pris son Histoire des Goths dans Procope n'étoit donc point une chose ignorée de tout le monde lorsque Persona en a parlé,

2°. Il n'y a point d'apparence que Pogge , un des plus grands Admirateurs qu'ait eu Léonard Aretin , ait voulu , & sur-tout dans un Discours qu'il consacroit à la gloire de son ami , qu'il ait voulu , dis-je , dévoiler devant tout le

1996 *Journal des Sçavans*,
 monde une semblable imposture si
 Léonard Aretin en eut été coupa-
 ble ; mais cet Auteur a si peu ca-
 ché lui-même qu'il eût pris le fond
 de son Histoire dans Procope ,
 qu'il en écrit ainsi à un de ses amis
 (3) : *De Historiâ verò quod petis
 scias me post discessum tuum IV Li-
 bros de Bello Italico adversus Gothos
 scripsisse. Scripsi verò illos non ut in-
 terpres , sed ut genitor , & auctor ;
 quemadmodum enim , si de presenti
 bello scriberem , notitia quidem re-
 rum gestarum ex auditu foret , ordo
 vero ac dispositio , & verba mea es-
 sent , ac meo arbitratus excogitata ,
 & posita , eodem item modo noticiam
 rerum gestarum de illo (id est Pro-
 copio) sumens , in ceteris omnibus
 ab eo recessi , ut potè qui hoc unum
 habeat boni , quòd bello interfuit ,
 cetera illius sunt spernenda , vale.*

(3) Voyez la 1x Lettre du 1x Livre.



Novembre , 1742. 1991

HISTOIRE DE L'ACADE-
MIE Royale des Sciences , année
1736. avec les Mémoires de Ma-
thématique & de Physique , pour
la même année ; tirés des Registres
de cette Académie. A Paris , de
l'Imprimerie Royale. 1739. vol,
in-4°. pag. 507. pour les Mé-
moires , & 120 pag. pour l'His-
toire , planch. detach. 18.

SECONDEXTRAIT.

LES articles de Physique gé-
nérale , d'Anatomie , & de
Chimie contenus dans ce Volume
ont fait la matière d'un premier
Extrait qui a paru dans notre
Journal du mois de Novembre
1741. Il nous reste présentement à
rendre compte des Mémoires con-
cernant la Botanique , & les Ma-
thématiques.

Nous trouvons pour la Botani-
que un Mémoire qui regarde une
plante nommée la *Sensitive*. L'e-

1992 *Journal des Sçavans*,
xamen en a été fait par Messieurs
du Fay & Duhamel ; il dépend
d'un très - grand nombre de mou-
vemens particuliers à cette plante.
Ces mouvemens sont indépendans
les uns des autres , celui qui occa-
sionne le plus grand effet à la *Sen-
sitive* est une espèce de secousse ; le
vent & la pluye font fermer la *Sen-
sitive* par l'agitation qu'ils lui pro-
curent, une pluye douce & fine ne
cause aucun dérangement : ce qui
nous a paru résulter de toutes ces
observations , c'est que les parties
de la plante étant ouvertes par
quelque mouvement, elles se reta-
blissent constamment les unes plû-
tôt, les autres plus tard , & tou-
jours de diverses manieres. Le
tems de ce retablissement est assez
inégal. Le chaud & le froid en-
trent pour quelque chose dans
le mouvement alternatif de ces
feuilles , il se fait cependant moins
sensiblement en hyver qu'en été.
Cet espèce de mouvement n'est
point

Novembre , 1742. 1993

point empêché par une cloche de verre dont la Sensitive est couverte, mais ce mouvement est troublé lorsque la plante est mise dans la Machine pneumatique sans être totalement anéanti. On a encore remarqué que la Sensitive transportée dans un air d'une température uniforme a été destituée pendant plusieurs jours de ce mouvement alternatif. Ce n'est là qu'une très-petite partie des observations de M^{rs} du Fay & Duhamel; il faut les lire dans le Mémoire. Nous ajouterons seulement que M. du Fay ne prétend point former de Système particulier au sujet des différens mouvemens de cette plante, il se contente d'en rapporter les effets.]

Dans l'article de la Botanique il est marqué que M. Marchand a lu la description du *Petasite* ou *Herbe aux teigneux* & du *Ranunculus-feniculaceis foliis*, *Hellebori nigri radice*. *Helleborus niger tenuibus foliis Buphtalmi flore*.

Novemb.

4 P

La Géométrie ne nous offre dans ce Volume qu'un seul morceau, il est de M. Cassini de Thuri; on en trouve l'extrait dans l'Histoire. Il s'agit dans ce Mémoire de quelques réflexions que M. de Thuri a faite sur la mesure des angles d'un triangle. La pratique n'est parfaite qu'autant qu'elle approche de la Théorie; & on sçait, pour y parvenir, quelles précautions il faut apporter. Lorsqu'on mesure un angle dont le sommet est dans l'œil de l'Observateur & les côtés vont se terminer à deux objets élevés sur l'horizon, l'angle visuel ou le triangle auquel il appartient n'est plus dans le plan de l'horizon; il est donc nécessaire de faire une réduction, c'est ce que M. de Thuri a examiné suivant que les objets sont plus ou moins élevés sur l'horizon, & selon qu'ils sont abaissés. Il est vrai que cette méthode n'est d'usage, qu'en certains cas, & l'erreur que l'on commet de ce chef est communé-

Novembre, 1742. 1995
ment négligée, cependant l'obser-
vation qu'a fait M. de Thuri n'en
est pas moins réelle, & la Table
qu'il a donnée à ce sujet peut être
employée avec utilité.

L'Astronomie a été plus abon-
dante que la Géométrie, & elle
nous présente 1°. deux méthodes
pour trouver la hauteur du pôle
indépendamment des réfractions,
l'une est de M. Maraldi, & l'autre
de M. Mairan. 2°. Un Mémoire
de M. Cassini sur l'accord des deux
Loix de Kepler dans le Systême
des tourbillons. 3°. Sur la conjon-
tion de Mercure avec le Soleil par
M. de Thuri. 4°. Sur une nouvel-
le perpendiculaire à la méridienne
de Paris, par le même. Tous ces
morceaux sont dans l'Histoire &
dans les Mémoires.

Nous nous arrêterons aux deux
premiers.

On connoît assez quelle est la
méthode que les Astronomes em-
ploient pour trouver la hauteur
du pôle, mais cette même métho-

1996 *Journal des Sçavans* ;
de a le désavantage d'être sujette
aux erreurs qui resultent des ré-
fractions. M. Maraldi a donc cher-
ché un moyen d'avoir la hauteur
du pôle indépendamment de l'an-
cienne méthode. Il imagine pour
cette résolution une étoile au Zé-
nith ; l'arc du méridien compris
depuis l'étoile jusqu'au pôle, étant
exactement connu , donnera la
hauteur exacte du pôle sur l'hor-
izon de l'Observateur , puisque cet
arc est le complement de la hau-
teur du pôle ; or pour le connoi-
tre , notre Académicien conçoit
que cette étoile qui décrit un pa-
rallèle à l'Equateur coupe tous les
azimuths sous differens angles
pendant le tems qu'elle met à pas-
ser d'un premier azimuth dans un
second qu'on suppose éloigné d'u-
ne distance quelconque. Imaginons
présentement que le point de ce
premier azimuth d'où l'étoile est
partie soit le zénith , & qu'on ob-
serve l'angle qu'elle fait avec le
plan de cet azimuth & le tems

Novembre, 1742. 1997

qu'elle met à arriver au second ; on pourra alors concevoir un triangle sphérique dont un des côtés est l'arc du méridien depuis le pôle jusqu'au zénith , le second l'arc d'un méridien depuis le pôle jusqu'à l'azimuth où est arrivée l'étoile après le tems de la première observation , enfin le troisième côté est l'arc qui leur sert de base & qui est connu par l'intervalle du tems qui s'est écoulé entre les deux observations. On a donc les trois angles d'un triangle sphérique connus , donc les côtés le sont & par conséquent le complément de la hauteur du pôle. Il est vrai que cette méthode n'est point sujette aux réfractions , mais elle demande un instrument azimutal , & suppose qu'on ait au zénith une étoile de la troisième grandeur au moins, pour observer commodément pendant la nuit. On peut cependant résoudre ce problème par le moyen des étoiles qui sont éloignées du zénith , mais la méthode devient

1998 *Journal des Sçavans*,
plus composée & plus difficile.

Cette Théorie, dit le célèbre Historien, fit naître à M. de Mairan une autre idée, quoique prise dans le même fond. Cette méthode consiste à prendre les hauteurs apparentes de l'étoile polaire au-dessus & au-dessous du pôle de la manière dont cela se pratique communément; ensuite il faut observer le passage d'une étoile par le zénith, puis mesurer le tems qu'elle employe à descendre à la hauteur apparente du pôle: on aura alors un triangle sphérique équilatéral dont les trois angles sont connus. S'il y avoit un objet visible au pôle dont on put prendre la hauteur apparente, il n'y auroit rien à desirer dans cette méthode, mais comme il n'y a point d'étoile au pôle même, ce n'est, comme dit l'Auteur, que par voye d'induction: M. de Mairan a donc recherché avec grand soin quels étoient les effets de la refraction au-dessus de 25 à 30 degrés, ce

Novembre, 1742. 1999

qu'il a fait par la comparaison de toutes les Tables Astronomiques ; il suit de cet examen que la méthode qu'il a donnée pour trouver la hauteur du pôle comparée à celle qui est déduite des Tables , répondent aux mêmes hauteurs polaires à une seconde près , ce qui arrive non-seulement dans le cas présent , mais toutes les fois qu'on cherche un point moyen entre deux autres , éloignés seulement de 4 à 5 degrés , & qui ne sera élevé sur l'horizon que de 25 ou de 30 degrés au plus.

Notre Académicien généralise cette méthode en la faisant convenir pour une étoile qui passe à une distance donnée du zénith qui n'excederoit pas 25 ou 30 minutes.

Dans le dernier Extrait que nous fimes des Mémoires de l'année 1735 : M. Cassini avoit entrepris de prouver que les rotations des corps celestes , fort différentes de la première loi de Kepler , pouvoient s'y ramener. Il a cherché

2000 *Journal des Sçavans*,
dans le Mémoire dont nous allons
parler à faire voir l'accord des
deux loix de Kepler dans le Systê-
me des tourbillons. On sçait assez
en quoi consiste cette difficulté sur
laquelle les Newtoniens ont beau-
coup insisté comme détruisant, se-
lon eux, les tourbillons, & éta-
blissant au contraire l'attraction
qui concilie ces deux loix avec un
avantage apparent. Par cette pre-
miere loi dont M. Cassini rapporte
ici la démonstration, il résulte que
les vitesses de deux planètes com-
parées ensemble sont en raison
renversée des quarrées de leurs
distances au Soleil. Par la seconde
il s'ensuit que les vitesses d'une
même planète en differens points
de son orbe sont entr'elles en rai-
son renversée des distances au So-
leil : or, dit-on, comment se peut-
il qu'une planète ait en même tems
ces deux vitesses, ou plutôt com-
ment un fluide, dans lequel na-
gent les planètes, peut-il avoir
deux vitesses différentes dans le

Novembre, 1742. 2001

même point, car elles peuvent y être supposées. M. Cassini convient de l'objection ou de la difficulté; il cherche avant que d'y répondre si les erreurs qui peuvent se glisser dans les observations ne seroient pas la cause des différences qui résultent de l'inégalité de ces vitesses: or il est aisé de voir par son calcul qu'il n'est pas possible que les observations soient en défaut, car l'erreur est trop considérable pour n'être pas apperçûë; on peut douter du défaut de précision lorsque les excès ou les différences sont très-petites, ce qui ne se rencontre pas ici. M. Cassini examine encore le mouvement de la Terre autour du Soleil, & quel est le rapport du diamètre apparent du Soleil dans les différens points de l'orbe de la Terre, il trouve qu'il faudroit le faire un peu plus petit de quelques secondes que l'observation ne le donne; dans cette supposition les loix de Kepler pourroient se concilier:

2002 *Journal des Sçavans*,
mais comme dit l'Auteur de ce Mé-
moire, il seroit dangereux pour
la perfection de l'Astronomie d'ac-
commoder les observations aux
hypothéses, au lieu qu'il faut éta-
blir les hypothéses sur les observa-
tions, il reste donc à chercher,
après cet examen, quelle est la
cause physique qui puisse satisfaire
à l'objection proposée.

Voici l'explication que donne
M. Cassini. » Si les orbes des pla-
» nètes étoient tous sphériques, &
» que le Soleil fût placé au centre
» les deux règles de Kepler se
» pourroient accorder facilement;
» car elles décriroient des aires
» égales à l'égard du Soleil, &
» quoique placées à diverses distan-
» ces, elles conserveroient la ré-
» gle générale qui s'observe entre
» leurs distances & le tems de
» leurs revolutions.« Or on pour-
roit concevoir que ce seroit là l'é-
tat de notre tourbillon solaire s'il
étoit seul, mais l'assemblage des
tourbillons voisins a dû le déran-

ger , & lui donner une autre forme plus ou moins allongée suivant qu'ils ont trouvé plus ou moins de résistance. Il suit de cette hypothèse que les couches de la matiere fluide ou étherée n'ont pu conserver dans chacun de ces orbes les mêmes degrés de vitesse qu'elles avoient entr'elles , & qu'il n'y a que les seules couches qui se trouvent aux moyennes distances qui se soient maintenues dans leur premier état , ainsi que les observations le confirment. M. Cassini va plus loin , quoiqu'il dise que cette seule raison pourroit suffire & servir de réponse ; il prouve que dans chaque orbe le mouvement d'une planète & de la matiere qui l'entourne doit être plus prompt vers le périhélie & plus lent vers l'apogée conformément aux observations. M. de Fontenelle en rendant compte de ce Mémoire , ajoute que M. Cassini a fait voir en 1730 que les comètes qui paroissent quelquefois se mouvoir

2004 *Journal des Sçavans*,
contre le tourbillon ou être rétro-
grades peuvent simplement le pa-
roître sans cesser d'être directes, ce
qui fait dire à ce célèbre Histo-
rien qu'autant qu'on peut juger d'un
avenir auquel les accidens de la
fortune ont moins de part qu'à tout
autre, la fin de la guerre pourroit
être avantageuse au Système Carté-
sien.

L'Astronome nous présente en-
core un Ecrit de M. Clairaut sur
la mesure de la Terre par plusieurs
arcs du méridien pris à différentes
latitudes.

L'observation de l'éclipse lunaire
du 26 ou 27 Mars par M. Cassini.

L'Ecrit de M. Thuri sur les
précautions nécessaires pour obser-
ver exactement les hauteurs des
étoiles.

L'Ecrit de M. Pitot sur une que-
stion astronomique.

L'observation de l'éclipse de Lu-
ne du 26 Mars par M^{rs} le Mon-
nier.

L'Ecrit de M. de Maupertuis

Novembre , 1742. 2005
sur la figure de la Terre.

L'observation du passage de Mercure sur le Soleil par M. Maraldi.

Une méthode de M. de Maupertuis pour trouver la déclinaison des étoiles.

L'Ecrit de M. Bouguer sur la figure de la Terre. Tous ces morceaux sont renvoyés aux Mémoires & ne sont point traités dans l'Histoire parmi le grand nombre des morceaux dans lesquels on discute sçavamment la méthode de déterminer la figure de la Terre. Nous avons cru que celui de M. Bouguer pourroit interesser les Physiciens. Cette question fut pendant cette année fort agitée dans l'Académie ; on se mettoit en état de comparer quelles étoient les méthodes les plus favorables pour venir à bout d'une entreprise si glorieuse.

La méthode de M. Bouguer consiste à déterminer généralement la figure de la Terre lorsqu'on con-

2006 *Journal des Sçavans* ,
noît plusieurs degrés de latitude &
de longitude. Voici comme débute cet illustre Académicien.
» Quelque peine qu'on se donne
» pour mesurer un très - grand
» nombre de degrés de latitude.
» On ne connoitra jamais la nature de la courbure entiere du méridien , & on ne pourra découvrir géométriquement le rapport de ses deux axes ; pour connoître la courbure dans tous ses points , il faudroit mesurer successivement tous les degrés depuis l'équateur jusqu'au pôle. Que fait-on donc en multipliant les observations ? On se procure seulement l'avantage de choisir entre un plus grand nombre d'hypothèses.

M. Bouguer examine une équation à l'ellipse , mais une équation qui contienne tous les genres d'ellipse (les Géomètres entendent ce langage) or parmi cette multitude infinie il y en aura quelqu'une à qui les mesures de certains degrés mesurés, soit en latitude , soit en

Novembre, 1742. 2007

longitude conviendront le mieux ou qui pourra remplir toutes les conditions, ce sera alors l'ellipse qui servira à déterminer la courbe du méridien qu'on attribue à la figure de la Terre pour y arriver, il faut supposer qu'on connoisse trois degrés differens en latitude ou en longitude, & c'est dans cette supposition que l'on va examiner les avantages & les désavantages qui doivent en resulter; car les formules auxquelles M. Bouguer est parvenu sont telles qu'on trouve également le rapport des deux axes soit que l'on connoisse deux degrés de latitude, ou un seul degré de latitude & un de longitude: on n'est pas même assujetti à comparer le degré de latitude qu'on connoit avec le degré de longitude correspondant, on peut le comparer avec tel autre degré de longitude, pourvu qu'on en connoisse la latitude. Enfin on déterminera pareillement le rapport des deux axes, si l'on connoit deux degrés

2008 *Journal des Sçavans*,
de longitude mesurés à différentes
distances de l'équateur. Il est cer-
tain que cette méthode est digne
de l'Auteur.

Il faut maintenant examiner
avec quelle précision on peut obte-
nir le rapport de ces deux axes ,
c'est-à-dire tirer des formules de
M. Bouguer le resultat. Il s'ensuit
premierement que plus on prend
un des degrés du méridien proche
de l'équateur & l'autre proche du
pôle , plus les conclusions qu'on
est en état de tirer sur la figure de
la Terre seront exactes. Il est cer-
tain qu'il y aura beaucoup plus
d'inégalité entre les degrés du
méridien pris à des distances éloi-
gnées , & l'erreur qu'on aura à
craindre de la part des observations
deviendra plus petite. Le milieu de
la Zone torride est donc l'endroit
le plus avantageux par la compa-
raison que l'on en fera avec celui
qui a été mesuré au cercle polaire,
& si on pouvoit le comparer avec
le 90^{me} degré de latitude on auroit

Novembre ; 1742. 2009

deux fois plus d'exactitude qu'en le comparant avec le 45^{me} ; le degré de comparaison augmente à mesure que les degrés s'éloignent de l'équateur ou que l'on s'approche du pôle.

En supposant qu'on se trompe de cinq secondes dans la mesure de ce premier degré du méridien, & en le comparant à celui qui a été mesuré par M. Picard, il resultera de cette comparaison, qu'on pourra avoir le rapport des deux axes à un 1224^{me} près, & à un 1817^{me} si on le compare avec le degré qui a été mesuré au Cercle polaire.

On cherche aussi, s'il est probable qu'on puisse mesurer avec une certaine exactitude le degré de latitude, ce qui est nécessaire pour connoître le rapport des deux axes : il faut pour cet effet admettre une certaine inégalité entre ces deux axes comme d'une 230^{me} partie, & chercher après quelle peut être la différence du premier

2010 *Journal des Sçavans*;
degré du méridien & du 50^{me} de-
gré de latitude, on trouve environ
une difference de 430 toises. Or
il est certain que cette difference
qui répond à 27 secondes est assez
considérable pour être apperçûe
par l'observation.

Si l'on examine maintenant ce
qui s'ensuit de la comparaison des
degrés de longitude entr'eux &
quel avantage il en resultera. Nous
trouvons que la figure de la Terre
déterminée par cette méthode est
moins sûre ; car si l'on employe
pour déterminer ces degrés les
Satellites de Jupiter, l'on pourra
tomber dans des erreurs (du côté
de l'observation) qui influeroient
tellement dans la question qu'il ne
seroit plus possible de conclurre
quelque chose de fixe. Supposons
par exemple une erreur d'une se-
conde sur chaque degré on tombe-
ra dans une erreur de 6 minutes
de tems ; il est vrai que cette erreur
n'est pas considerable, si l'on mesure
les degrés de longitude près du pô-

Novembre, 1742. 2011

le & que l'équateur est par conséquent l'endroit le moins propre pour cette operation ; mais cependant si l'on porte la vérification plus loin on verra qu'on peut commettre une erreur aussi grande en mesurant les degrés de longitude vers le pôle qu'en les mesurant vers l'équateur, parce que si l'on commet vers les pôles une erreur dans le tems plus petite qu'à l'équateur, il y aura en recompense une plus grande difficulté de régler la pendule ; cette exacte compensation se tire d'un calcul très-fin & très-délicat.

Voici comme on peut rendre cette operation sensible par un exemple. Supposons qu'on mesure une portion de l'équateur terrestre & qu'on se trompe de 2 secondes de tems à cause de la difficulté qu'il y a de régler les pendules, cette erreur donnera sur 40 lieues ou 8 minutes de tems une 240^{me} partie; on sera sujet à la même erreur en mesurant le même espace sur un pa-

2012 *Journal des Sçavans* ;
ralléle comme au 60^{me} degré, c'est-
à-dire que les 40 lieues y vaudront
16 minutes de tems ou 960 secon-
des, & on pourra s'y tromper de
4 secondes au lieu de 2 secondes,
ce qui donne pareillement une
240^{me} partie d'erreur : néanmoins
quoique tout soit égal pour les er-
reurs qu'on commettra sur chaque
paralléle; il est plus à propos de
preferer la mesure des arcs près de
l'équateur, parce que cette même
quantité sur chacun de ces degrés
altere diversement le rapport des
deux axes.

M. Bouguer vient encore à
comparer le premier degré du mé-
ridien avec un arc de longitude
pris sur l'équateur. On voit qu'on
a le rapport de deux axes à une
48^{me} partie près, & par de pareil-
les observations faites en France,
on ne peut approcher qu'à une
270^{me} partie & à une 76^{me} si les
observations se faisoient au Cercle
polaire.

Si l'on fait la comparaison d'un

Novembre, 1742. 2013

degré de longitude de l'équateur avec le 49^{me} degré en latitude ; le rapport des deux axes est estimé à une 72^{me} partie près. Il y a donc un désavantage à comparer le degré de longitude pris sur l'équateur avec les degrés de latitude éloignés, En faisant au contraire la comparaison d'un degré du méridien près de l'équateur avec un degré de longitude près du pôle, l'erreur est estimée à une 682^{me} partie dans le rapport des deux axes, Par une autre formule on compare les degrés de longitude près de l'équateur avec des degrés de longitude d'un parallèle éloigné & on assigne le rapport des deux axes à une 110^{me} partie.

De toutes ces comparaisons il résulte que la mesure des degrés de longitude n'est point favorable pour décider la question qui partage les Mathématiciens sur la figure de la Terre, parce qu'en les comparant les uns avec les autres, la différence des axes (qui vrai-

2014 *Journal des Sçavans*,
semblablement n'est pas fort grande) seroit absorbée par les erreurs des observations : la plus grande précision qu'on puisse obtenir dans cette operation, c'est de comparer les degrés du méridien pris à une grande distance, comme celui du premier degré de latitude avec celui du 49^{me}, & encore mieux avec celui qu'on vient de mesurer au Cercle polaire ; car, comme nous l'avons dit auparavant, on peut assigner le rapport des deux axes à un 1224^{me} dans le premier cas & à un 1817^{me} dans le second.

La mécanique nous presente cinq Mémoires, le premier contient plusieurs problêmes qui ont rapport aux tractions. Il est de M. Clairaut.

Le second est sur la vis d'Archimède, il est de M. Pitot

Le 3^{me} sur le mouvement de deux liqueurs qui se croisent appartient à M. du Fay.

Le 4^{me} sur la longueur du pendule dans la Zone torride est de M. Bouguer.

Novembre, 1742. 2015

Enfin quelques observations de
Mécanique faites par M. Buffon.
On trouve les trois premiers
dans l'Histoire & dans
Mémoires, les deux derniers
sont que dans l'Histoire.

Voici le sujet du Mémoire de
du Fay. M. Varignon avoit dit
dans son Traité sur la pesanteur
que deux liqueurs poussées en
même tems par des tuyaux qui se
croyent se joindre, & qui se communiquent
à l'endroit de leur intersection à
peu près en croix de S. André, ne
s'empêchent point de couler & de
continuer leur route en ligne droite
par le même canal par lequel
les liqueurs avoient été poussées,
du Fay a répété cette expérience
& avec un très-grand soin ; il a
eu pour cet effet imaginer cer-
taines constructions de vaisseaux
qui sont difficiles dans l'exécution
on ne le croiroit du premier
abord. Après donc avoir fait faire
cette machine de quatre tuyaux
qui se joignent à angles droits, & versant

dans l'une des branches de l'eau ordinaire, & dans l'autre de l'eau colorée; il trouva que la liqueur au lieu de couler en ligne droite, se réfléchissoit au point de contact des deux liqueurs, ou à leur confluent, & sortoit par l'autre branche. La même chose arriva toujours de la même manière sous différentes inclinaisons, c'est-à-dire soit que les branches se coupassent à angles droits, à angles aigus & à angles obtus; mais si ces deux branches par lesquelles on verse les liqueurs viennent à aboutir à un seul canal, ou à un canal commun, & qu'ensuite ils se séparent, on remarque que les deux liqueurs se mêlent ensemble au bout de quelque tems & les liqueurs sortent indifféremment par les deux branches. Il s'ensuit donc que deux courans se rencontrant se réfléchissent toujours, & qu'on ne peut parvenir à faire mêler les liqueurs ensemble qu'en les faisant couler parallèlement l'une à l'autre pendant un certain

Novembre, 1742. 2017

certain espace, & que le mélange ne se fait qu'au bout de quelque tems, c'est ce qu'on remarque au confluent de deux rivières. Cette expérience, comme dit M. du Fay dans son Mémoire, lui a paru importante par l'application qu'on peut en faire, & parce qu'elle avoit été rapportée diversement par M. Varignon dont le nom seul pouvoit en imposer.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire Royal de Paris pendant l'année 1736 par M. Maraldi.

Pendant les six premiers mois de cette année la quantité de pluie a été évaluée à 7 pouces 10 lignes trois sixièmes, & pendant les six derniers mois à 7 pouces, 1 ligne, cinq sixièmes; ainsi la quantité de pluie tombée en 1736 à l'Observatoire a été de 15 pouces 1 tiers, moindre de 2 pouces que la pluie qui tombe dans une année commune.

Novemb.

4 Q

THERMOMETRE.

Le froid de cette année a été très-moderé, la liqueur du Thermomètre ordinaire qui marque la congelation à 30 degrés n'est descenduë qu'à 24 degrés le 25 Fevrier par un vent de nord-est.

Le même Thermomètre a marqué la plus grande chaleur le 30 Juillet & le 14 Août à 2 h. après midi & la liqueur est montée à 80 d. & demi.

BAROMETRE,

Le Baromètre a marqué la plus grande élévation du mercure à 28 pouces 5 lig. & demi. Sçavoir, le 30 de Novembre, le premier & le second jour de Décembre par un tems couvert; la moindre élévation a été de 27 pouces 2 lig. & demi, le 26 & le 28 de Janvier par un grand vent de Sud & un tems couvert.



Novembre, 1742. 2019

MÉMOIRES POUR SERVIR
de preuves à l'Histoire Eccleſiaſ-
tique & Civile de Bretagne, tirés
des Archives de cette Provin-
ce, de celles de France & d'An-
gletorre, des Recueils de pluſieurs
ſçavans Antiquaires, & mis en
ordre par Dom Hyacinthe Moric-
ot, Prêtre, Religieux Benedictin
de la Congregation de S. Maur.
Tom. I. in-fol. pp. 1708, ſans la
Préface, planches 18. A Paris,
de l'Imprimerie de Charles Of-
mond, rue S. Jacques, à l'Oli-
vier, 1742.

IL ſeroit à ſouhaiter que tous
ceux qui écrivent l'Histoire
ſ'en élevalſent l'édifce qu'après en
avoir jetté les fondemens, &
qu'en donnant au public le Re-
cueil des Pieces ſur lesquelles ils
ont travaillé, ils le miſſent à portée
de juger de la ſolidité de l'Ouvrage,
C'eſt une peine que le ſçavant Be-
nedictin, Auteur de ces Mémoires

a épargnée à ceux qui voudront écrire l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Bretagne ou qui seront curieux d'en éclaircir quelques points. Les Recueils de cette espèce ont une double utilité : en même tems qu'ils servent à vérifier, s'il est permis de parler ainsi, les Histoires dont le public est en possession, ils mettent en état d'en entreprendre de nouvelles, ceux qui ayant le talent d'écrire n'auroient pas le courage d'amasser les matériaux nécessaires.

Le Recueil dont il s'agit ici n'est pas susceptible d'extrait, mais Dom Morice a mis à la tête une Préface sçavante dont nous allons rendre compte à nos Lecteurs. Elle a pour objet l'origine, les mœurs, le gouvernement & la Religion des Bretons.

L'origine des peuples, dit notre Auteur, est un écueil formidable aux Antiquaires & aux Historiens. Les monumens nécessaires pour la constater ont disparu à nos

Novembre, 1742. 2021

yeux & les traditions venuës jusqu'à nous sont si alterées qu'il est dangereux d'y ajouter foi. C'est par cette raison que l'Auteur a cru devoir passer sous le silence ce que quelques Historiens ont écrit de fabuleux sur l'origine des anciens Bretons.

Attachés, dit il, au vrai & au solide, nous nous contenterons d'observer que ce ne sont pas les Isles qui ont peuplé le continent; mais que ce sont les habitans du continent ou pour mieux dire les Gaulois qui ont peuplé les Isles Britanniques. La proximité des lieux, l'uniformité de langage & de Religion, la ressemblance entre les mœurs des Gaulois & celle des Bretons insulaires prouvent incontestablement l'identité de nation. L'exercice de la pêche fit d'abord découvrir les Isles aux Armoriguains, c'est - à - dire aux habitans des côtes de la mer, la curiosité les y conduisit, la fertilité du pays les y fixa & le commerce forma une

2022 *Journal des Savans*,
liaison entre les Armoriquains &
les Insulaires. Ces derniers , en
changeant de climat , ne change-
rent point de mœurs ni de coùtu-
me : ils imposèrent seulement des
noms à leurs nouvelles habita-
tions , & comme une des trois
principales Villes de la Gaule por-
toit le nom de *Britannia* , il est très-
vraisemblable que la première Co-
lonie des Isles fut fondée par les
habitans de cette Ville. Quelques
Géographes l'ont placée dans l'A-
quitaine , mais on ignore aujour-
d'hui sa véritable position.

Notre Auteur fait ensuite le
portrait des Bretons Insulaires
d'après plusieurs Historiens , qui
nous en ont transmis les traits. Les
Bretons étoient d'une taille plus
grande que les Gaulois , & n'a-
voient pas le poil si blond , leur
complexion étoit si excellente
qu'ils vivoient jusqu'à cent vingt
ans. Ils portoient des moustaches
& les cheveux fort longs , des
colliers & des anneaux aux doigts.

Novembre, 1742. 2023

Le reste du corps étoit ras & couvert d'un certain vêtement qu'ils appelloient *Brattes* ou *Braques*, suivant Martial. Leur nourriture consistoit dans la chair des animaux, le laitage, les herbes & les racines. La terre leur fournilloit des bleds en abondance qu'ils gardoient en épis & qu'ils ne battoient que dans le besoin; leur boisson étoit une composition d'eau & d'orge à peu-près semblable à notre bière. À l'égard de leurs mœurs, nés, dit notre Auteur, avec un cœur droit & dégagé de toute ambition, ils se contentoient de leur patrimoine, & plus ils étoient avancés dans les terres plus ils ignoroient les richesses & les délices des nations étrangères. Ceux qui habitoient le rivage de la mer trafiquoient avec les marchands Gaulois à qui ils vendoient de l'étain, du plomb, du fer, du bled, des cuirs, des herbes médicinales & autres productions du pays. Dans le com-

2024 *Journal des Sçavans* ;
merce ils se servoient de monnoye
de cuivre & d'annelets de fer ajuf-
tés à un certain poids. Leurs prin-
cipales occupations étoient la cul-
ture des terres & la chasse des ani-
maux sauvages. Lorsqu'ils étoient
en guerre, pour inspirer de la ter-
reur à leurs ennemis ils se fro-
toient le corps avec le jus d'une
herbe qui lui donnoient une cou-
leur bleue. Leurs armes ordinaires
étoient de grandes épées d'airain ,
des arcs , des flèches & de petits
boucliers dont toute la force resi-
doit en eux. Gouvernés en tems de
paix par divers Rois ou Princes
particuliers, en tems de guerre ils
choissoient un Général expéri-
menté qu'ils reconnoissoient pour
leur chef.

On voit que les mœurs des
Bretons étoient fort confor-
mes à celles des Gaulois , notre
Auteur fait voir qu'il y avoit entre
eux la même conformité de Reli-
gion.

Le principal objet du culte

Novembre , 1742. 2025
des Bretons étoit Mercure , qu'ils regardoient comme l'inventeur des arts & le guide des Voyageurs. Jupiter , Mars , Apollon , & Minerve tenoient le second rang. Les trois premiers étoient connus parmi eux sous les noms de *Belenus* , de *Hesus* , & de *Taramis*. Ils rendoient un honneur particulier à Hercule , à qui non content de dresser des statues ils rapportoient le succès de toutes leurs entreprises. La Déesse Victoire étoit aussi célébrée dans leurs triomphes. L'amour qu'ils avoient pour la chasse & sur-tout pour celle des oiseaux leur inspiroit un grand respect pour la Déesse Tibbie protectrice des Fauconniers. Il seroit trop long , dit notre Auteur , de faire le dénombrement de toutes les Divinités que les Bretons adoroient. Au rapport de Gildas le Sage ils en avoient presque autant que les Egyptiens. Leurs Prêtres portoient le nom de *Druide* ou celui de *Barde* & étoient si versés dans les super-

2026 *Journal des Sçavans,*
stitutions payennes que les Gaulois
venoient les apprendre à leurs
écoles.

Telles étoient les mœurs & la
Religion des Bretons Insulaires
lorsque Jules-César les soumit à
l'Empire Romain dont ils devin-
rent tributaires. Notre Auteur en
excepte les Pictes & les Scots qui
ne reconnurent, dit il, jamais vé-
ritablement la domination des Ro-
mains & furent toujours en guer-
re avec eux ou avec leurs alliés.

Les Romains porterent dans la
suite chez les Bretons les lumieres
du Christianisme & ils en faisoient
presque tous profession lorsque
Maxime Gouverneur pour les Ro-
mains dans les Isles Britanniques
forma le dessein de se rendre maî-
tre de l'Empire. Mécontent de ce
que Gratien lui avoit preferé Théo-
dose, il se fit proclamer Empereur
par les deux Légions qu'il com-
mandoit, & comme elles ne suffi-
soient pas pour le succès de son
entreprise, il engagea toute la

Novembre , 1742. 2027

jeunesse de Bretagne à le suivre ,
passa la mer , défit Gracien , con-
quit les Gaules & établit le Siège
de son Empire à Trèves. Il donna
pour recompense aux Bretons qui
l'avoient accompagné , le pays
Armoriquain où ils s'établirent.
Quelques années après un autre
Tyran nommé Constantin sortit
aussi de Bretagne à la tête d'une
puissante armée, s'empara des Gau-
les & établit le Siège de son Em-
pire à Arles. Les Bretons qui l'a-
voient suivi l'abandonnerent peu à
peu & se retirerent aux côtes de
l'Armorique auprès de leurs an-
ciens compagnons.

Vers l'an 409 les Barbares ayant
inondé l'Empire, les Armoriquains
profitèrent de la circonstance pour
se soustraire au joug des Romains.
Leur constance triompha des atta-
ques fréquentes qu'ils essuyèrent
non-seulement de la part de leurs
anciens maîtres , mais de celle des
Allains , des François, des Frisons
& des Normans qui les forcerent

2028 *Journal des Sçavans*,
quelquefois à leur payer tribut.
Les monumens que nous donnons
au public, dit notre Auteur, ren-
ferment les preuves de tous ces
faits, Dom Morice ajoûte qu'ils
fournissent encore plusieurs réflé-
xions sur le gouvernement, les
mœurs & la Religion des Bretons.
Elles font la matiere de 16 Chapi-
tres. Nous ne nous arrêterons qu'à
ceux qui nous ont paru les plus cu-
rieux.

Le premier traite *du Gouverne-
ment des Bretons & des droits de
leurs Souverains.*

Les Bretons Insulaires étoient
gouvernés par divers Rois ou Prin-
ces indépendans & ne se donnoient
un Chef commun que lorsque l'in-
terêt de la nation le demandoit.
Les Bretons Armoriquains grati-
fiés par le Tyran Maxime d'une
portion considerable de la Gaule
Celtique s'y établirent sous la di-
rection des Princes & des Capitai-
nes qu'ils avoient suivis. Lorsqu'ils
chasserent ensuite les Magistrats

1406

Novembre , 1742. 2029

Romains ils élurent un Roi capable de les défendre contre les derniers efforts de l'Empire qui succomboit sous le poids de sa grandeur. La conjoncture des tems & la jalousie de leurs voisins les déterminerent à perpetuer ce Chef & les premieres idées du Gouvernement se développant de plus en plus , il se forma comme une Monarchie tempérée , par les Loix qu'ils imposèrent à leur Souverain.

Le Souverain des Bretons sous le nom de Roi, de Comte, ou de Duc vivoit des revenus de son propre Domaine, tenoit le premier rang dans l'Etat, avoit la conduite des armées en tems de guerre, rendoit la justice au peuple, faisoit battre monnoye & veilloit en général à ce qui concernoit le bien & la sureté de la nation, mais il ne pouvoit faire aucune imposition capitale sans le consentement des Prelats & des Barons. Si les besoins de l'Etat exigeoient quelques subsides on les levait sur les sels, les

2030 *Journal des Sçavans* ;
vins & les autres boissons. Tous
Fiefs étoient héréditaires , & c
voient fournir un certain nombr
de Chevaliers & d'Ecuyers à l'
du Souverain. Les propriétaires
des Fiefs servoient dans les guer
à leurs propres dépens. Chac
disposoit en mourant du bail de
terres & de la garde - noble de
enfants mineurs.

Tel fut pendant plusieurs siècles
le gouvernement des Souverains
de Bretagne , mais dans la suite
porterent différentes atteintes a
droits de leurs Vassaux ; Geoffroi
second , soutenu de toutes les forces
du Roi d'Angleterre son père
en donna l'exemple qui fut suivi
par ses successeurs , ainsi qu'on
peut voir dans notre Auteur.

Parmi les droits des Seigneurs
sur lesquels les Ducs de Bretagne
firent des entreprises , le droit
Bris ou de Lagan est fameux.
Ce droit paroît avoir été introduit
pendant le ravage des Normands.
Dans ces tems de trouble la Bre

Novembre, 1742. 2031

gne se trouva souvent sans Chef, & par conséquent exposée au pillage de ces nations barbares: les Seigneurs vivant dans l'indépendance ne manquèrent pas de piller les Pirates qui abordent sur leurs Côtes, & de saisir leurs dépouilles lorsque la tempête les avoit submergés ou brisés contre quelques rochers. Ce qui se pratiqua d'abord dans le naufrage des ennemis se pratiqua peu à peu dans celui des amis & dégénéra en droit Seigneurial: les Comtes de Cornouaille & de Penthièvre étoient en possession de ce droit dans l'onzième siècle. Alain - Cagnard le donna à l'Abbaye de Quimperlé en lui donnant Belleisle pour la dotation. Les Evêques de Dol le possédoient aussi dans l'étendue de leur territoire & en furent dépouillés par Pierre de Maclerc; mais personne n'en retiroit un plus grand revenu que le Vicomte de Léon dont toutes les terres étoient situées sur les Côtes de la mer.

2032 *Journal des Sçavans*,
Aussi un Seigneur de cette Ma
disoit agréablement qu'il
dans ses terres une pierre
précieuse que toutes celles q
trouvent dans l'Univers & de
retiroit chaque année mille
Il faisoit allusion au Ras de Br
écueil fameux par ses naufrage

Cet usage barbare fut conda
dans un Concile tenu à Na
l'an 1127, dans lequel Hilde
Archevêque de Tours, appuy
l'autorité de Conan, alors Du
Bretagne, déclara excommu
tous ceux qui exigeroient le
de Bris, & ordonna que les e
jettés sur les Côtes par la ter
te seroient recueillis par les l
sans du lieu & remis à ceux qu
roient fait naufrage. On n'a
les Canons de ce Concile,
leur substance se trouve dans
Lettre qu'Hildebert écrivit da
même tems au Pape Honoré

Le droit de Bris ayant été
ctit par le Concile, les Ducs &
Barons chercherent à s'en dé

Novembre ; 1742. 2033

mager. Le rivage de la Bretagne est fort dangereux & les naufrages y étoient fréquens. On établit des Locmans ou Pilotes Cotiers , & on obligea les Mariniers étrangers de se servir de ces Pilotes & de prendre des sauf-conduits pour lesquels ils payoient une somme proportionnée à la charge du vaisseau , c'est à quoi plusieurs Princes s'accorderent , moyennant trois conditions ; la première, que le Duc remettroit la confiscation du Bris au cas que le vaisseau fît naufrage ; la seconde , qu'il fourniroit des Locmans pour conduire le vaisseau & lui faire éviter les écueils ; la troisième , qu'il permettroit aux Mariniers d'acheter des vivres dans ses ports : ce fut pour ces raisons que le passe-port fut nommé *Bref de Sauveté , de Conduite & de Viçnaïlles*. Les Ducs se reserverent le droit de Bris sur ceux qui ne se seroient pas munis d'un pareil Bref.

Dans le second Chapitre l'Au-

2034 *Journal des Sçavans*,
leur traité de la *Justice*, des
& des *Procès Civils & Crim*
dans le troisieme il est questi
Notaires, *Passes*, *Actes pub*
quatrieme a pour titres, *M*
& *Monnoyeurs*. Nous ne n
arrêterons pas, & nous p
aux Chapitres 6 & 7, où l'A
parle de l'*origine de la Nobless*

Les Nobles, parmi les ar
Bretons, étoient, suivant
Auteur, ceux qui s'étoient ei
l'égalité naturelle par la force
les richesses, par le mérite &
les emplois. Une portion co
rable d'entr'eux servit le
Maxime dans les Gaules,
comme nous avons vû, leur
doonna les Côtes de l'Armo
Ils la partagerent entr'eux
établirent avec les comp
dont ils étoient les Chefs. L
étoit alors très-desert & oon
plus de forêts & de terres v
qu'il n'y en avoit de cult
ceux qui suivirent le Tyran
stantin dans les Gaules trou

Novembre , 1742. 2035

encore à s'établir dans l'Armorique & il resta encore suffisamment de terrain pour les Princes & les peuples que la fureur des Saxons & des Anglois obligea de se réfugier dans les Gaules pendant le 5^m & le 6^m siècle.

C'est à ces Colonies & à ces diverses transmigrations que les Comtés , les Vicomtés , les Baronies & les grandes Seigneuries doivent leur origine. Les Capitaines des Compagnies & les Chefs des transmigrations devinrent Seigneurs de Fiefs. Les Soldats & les réfugiés en devinrent les vassaux. Les Colonies donnerent d'abord au pays le nom de *Létavie* ; sa situation par rapport aux Gaules lui procura celui de *Cornoüaille* , c'est-à-dire *Corne de la Gaule*, d'autres l'appellerent *Dommonée*, à cause du grand nombre de mines qui s'y rencontrent , & enfin les Bretons devenus supérieurs en nombre aux naturels du pays lui donnerent le nom de *Bretagne*.

Après avoir parlé de l'origine de la Noblesse, l'Auteur passe à celle des surnoms qui avec le dénombrement des plus anciennes Familles Bretonnes fait la matiere du 6^{me} Chapitre. Les familles dont l'Auteur fait mention sont celles dont les noms se trouvent dans les Actes les plus anciens, sans qu'il pretende, dit-il, qu'il n'y en eût pas d'autres subsistantes pour lors.

Le Chapitre 7^{me} a pour titre : *Qualités prises par la Noblesse.*

Dans l'onzième siècle la Noblesse de Bretagne étoit partagée en trois ordres. Le premier étoit composé des seuls Comtes, le second des Vicomtes & des Seigneurs que l'on a nommés depuis *Hauts Barons*. Les Vicaires, les Prevôts, les Sergens féodés, les Chevaliers & les Ecuyers formoient le troisième ordre.

Les anciens Souverains du pays prenoient tantôt le titre de Roi & tantôt celui de Comte. Le premier disparoît dans le dixième siècle, &

Novembre , 1742. 2037

est remplacé par celui de Duc. Jusques là les Seigneurs de Cornouailles, de Nantes, de Rennes & de Penthievre sont toujours qualifiés de Comtes, on donnoit souvent le même titre aux Seigneurs de Léon, de Poher & de Porhoet, mais ce titre commun à plusieurs Maisons dans le dixième siècle semble avoir été réservé dans l'onzième aux Ducs & à leurs enfans. L'alliance de Hoël Comte de Cornouaille & de Nantes avec Havoise sœur unique & héritière du Duc Conan II rendit ce Prince très-puissant & le mit en état de faire la guerre à ses premiers vassaux. Il y a apparence, dit notre Auteur, que pour les humilier il leur fit quitter le titre de Comte & ne leur laissa que celui de Vicomte. Ils n'en conserverent pas moins la prééminence sur le reste de la Noblesse & même sur celle qui composoit les Hauts Barons.

Ces Comtes ou Vicomtes étoient propriétaires de grands Fiefs dont

2038 *Journal des Sçavans*,
ils portoient le nom. Ils e
soient hommage au Duc d
certaines circonstances & se
soient à son Oit un certain n
de Chevaliers en tems de g
Du reste ils vivoient d'ar
grande indépendance & a
une Cour composée de leurs
cipaux vassaux & de plusieu
ficiers. Ils donnoient à leu
miers vassaux le titre de B
quoiqu'ils ne fussent que si
Gentilshommes. La preuve
trouve dans les titres des M
de Cornouaille, de Porhoec
Dol, de Fougères & de
Dans les siècles suivans les C
Seigneurs ôtèrent cette qual
Baron à leurs premiers vass
se l'attribuerent à eux - n
comme Pairs du Duché.

Les Vicaires, les Voyer
Préteurs & les Prévôts étoie
Officiers établis pour veill
sûreté des Villes & pour y r
la justice. Les Seigneurs e
voient, ainsi que les Ducs,

Novembre , 1742. 2039

Offices étoient ordinairement exercés par des Chevaliers.

Les simples Gentilshommes portoient le titre de Chevalier ou d'Escuyer. Le titre de Chevalier n'étoit pas une suite de la naissance, mais le prix de la valeur & des actions militaires. On nommoit les enfans des Chevaliers *Varlets* ou *Valets*, de-là vient qu'on trouve quelquefois un même Seigneur qualifié d'abord Varlet & ensuite Chevalier. Dans quelques vieux Auteurs & dans les Poëtes François les jeunes Gentilshommes sont appellés Bacheliers, c'est-à-dire, aspirans à la Chevalerie. Lorsqu'ils y étoient parvenus ils se disoient Chevaliers-Bacheliers. Notre Auteur avertit néanmoins qu'il ne faut pas toujours prendre le terme de Bachelier dans cette signification. Il y avoit des terres qui portoient le titre de Bachelerie & qui étoient sujettes à fournir un Chevalier, un demi Chevalier, un tiers, un quart de Chevalier d'Ost,

Les propriétaires de ces F
toient appellés *Bacheliers* e
que âge qu'ils fussent. Qu
étoient faits Chevaliers ils
disoient Chevaliers-Bachelie

Les autres Gentilshom
contentoient de la qualite
cuyer ou de celle de Noble
me. Cette derniere qui a ét
pée par tant de roturiers d
derniers tems faisoit honne
les 14 & 15^{me} siècles aux Be
noirs , aux Château-giron
Châtel , aux Malestroit , &
titre de Noble Homme éto
me si considerable dans l
siècle qu'il n'étoit donné
Chevaliers. L'enquête fait
la canonisation de Charles d
en fournit des preuves. Ala
Vicomte de Rohan porta
plaintes dans un Parlemer
ral contre le Duc Jean II , le
me : *Noble Homme Jean C
Bretagne.*

Nous renvoyons au C
huitième ceux qui voudro

Novembre, 1742. 2041

struire des droits des Seigneurs sur leurs vassaux, l'usage des Sceaux & Armoiries fait la matiere du neuvieme.

L'usage des Sceaux est plus ancien que celui des Armoiries, comme il paroît, dit notre Auteur, par les Lettres du Pape Adrien au Roi Salomon III. Ce Pape se plaint de ce que Salomon n'avoit point scellé les Lettres qu'il lui avoit adressées. L'usage des Sceaux subsistoit donc dès le 9^{me} siècle. Il falloit être Chevalier pour avoir un Sceau. Ces Sceaux representoient un Chevalier armé & monté sur un cheval courant.

A l'égard des Armoiries notre Auteur croit que ce furent les Croisades qui en introduisirent l'usage. Les Croisades donnerent lieu à de grandes assemblées de Princes, de Chevaliers & d'Ecuyers qui pour se distinguer firent peindre sur leurs écus quelques figures particulieres. Cette invention fut la source des Armoiries perfection-

Novemb.

4R

2042 *Journal des Sçavans*,
nées dans la suite par l'habileté des
Hérauts d'armes.

Pierre de Dreux fut le premier
Duc de Bretagne qui fit peindre
des Armoines sur son écu. Elles
consistoient dans un échiqueté tel
que le portoit Robert de Dreux son
frere aîné & dans un cartier d'her-
mines pour brisure ; le Duc Jean
le Roux quitta les armes de Dreux
sur la fin de son regne & prit pour
armes les hermines telles que les
ont portées ses successeurs.

Notre Auteur passe des Sei-
gneurs & des Nobles aux *Vassaux*
Serfs & Laboureurs. C'est le dixié-
me Chapitre.

Avant le dixième siècle les rota-
riers en Bretagne étoient Bour-
geois ou Serfs. La condition des
premiers étoit libre, mais ils étoient
sujets à des impositions, les Serfs
étoient attachés aux terres qu'ils
cultivoient & en faisoient partie.
Vers la fin du dixième siècle cette
qualité de Serf disparut, mais la
condition des gens de la campagne

Novembre , 1742. 2043

n'en devint guères moins onéreuse. On peut voir dans notre Auteur les différentes servitudes auxquelles ils demeurèrent ou furent assujettis.

Outre les deux espèces de roturiers dont nous venons de parler il y en a encore une autre en Bretagne que le peuple a toujours regardée avec une extrême aversion, prétendant que c'est un reste de Juifs infectés de la lèpre. On les nomme *Caqueux*, & ils exercent ordinairement le métier de Cordier. Un sçavant Jurisconsulte (Hevin) fit voir sur la fin du dernier siècle que cette aversion étoit mal fondée & obtint un Arrest du Parlement en leur faveur, mais la prévention n'est pas néanmoins encore entièrement détruite. Elle subsistoit dès le 15^{me} siècle. On voit des Evêques alors ordonner que les Caqueux se tiendront au bas des Eglises sans se mêler avec le peuple, qu'ils ne baisent la paix qu'après tous les autres, & leur

2044 *Journal des Sçavans* ,
défendre sous peine de cent sols
d'amende de toucher aux vases de
de l'Autel. Le Duc François II leur
enjoignit de porter une marque de
drap rouge sur un endroit appa-
rent de leur habit , & leur défen-
dit de faire autre commerce que
de fil & de chanvre qu'il ne leur
permet d'acheter que dans des lieux
peu fréquentés.

Dans le Chapitre 11^{me} où notre
Auteur parle des mariages des Bre-
tons , il traite de fable inventée à
plaisir ce que Guillaume de Poi-
riers a avancé, qu'il n'y a point de
Gentilhomme qui n'eût plusieurs
femmes ; on ne trouve , dit-il, au-
cun vestige de ce desordre dans les
Actes publics. Notre Auteur re-
marque dans le même Chapitre
que les Dames avoient ce privilé-
ge en Bretagne qu'elles pouvoient
être honorées du Collier de l'Or-
dre des Ducs.

On peut voir dans le Chapitre
12^{me} ce que l'Auteur dit *de la Re-
ligion des Bretons & des mœurs du*

Novembre, 1742. 2045

Clergé, nous passons au suivant, où il est question des honneurs rendus aux Evêques, de leurs droits & de leurs prérogatives.

Pour donner une idée des honneurs qui étoient rendus aux Evêques nous rapporterons ce qui se pratiquoit à l'entrée des Evêques de Quimper.

Le nouvel Evêque alloit coucher la veille de son entrée au Prieuré de Locmarie. Pour accueil la Prieure de la Maison s'emparoit de son manteau, de ses gands, de son bonnet, de sa bourle & lui donnoit seulement un lit. Le prélat montoit le lendemain à cheval, passoit le pont & se rendoit à la porte de la Ville où le Clergé l'attendoit. Le Sire de Guengat lui faisoit à descendre de cheval & lui donnoit ses bottes. Pour ce service il portoit les bottes & le cheval. Le Seigneur du vieux Châtel presentoit au Prélat un bâton blanc & le Prélat lui donnoit son manteau, revêtu des habits pontificaux, le

2046 *Journal des Sçavans* ;
Prélat se mettoit dans une Chaire
qui étoit portée par le Vicomte du
Fou & par les Seigneurs de Ne-
vet, de Plæuc & de Guingat. Enfin
il faisoit serment au Chapitre & à
la Ville de maintenir leurs libertés
& leurs privilèges. L'Evêque de
Nantes étoit porté par les Barons
de Rais , de Pont-Chateau , de
Châteaubriant & d'Ancenis. Le
premier avoit pour son service tout
le linge qui avoit servi au festin de
l'entrée du Prélat & le troisieme
avoit son cheval.

Les droits des Evêques répon-
doient à la magnificence de leurs
entrées. Les Evêques de Dol , de
Nantes & de Quimpert étoient les
Maîtres de leurs Villes & y a-
voient une Jurisdiction aussi con-
siderable que celle du Souverain.
Celui de Dol donnoit le champ à
ceux qui devoient se battre en duel,
à Quimper le Duc n'avoit d'autre
droit que la moitié de la taille , de
l'amende du sang répandu , de
l'homicide , de l'amende du larcin

Novembre , 1742. 1047

& du duel & des maisons avancées sur la ruë sans la permission de l'Evêque. Les Evêques de Nantes ne prêtoient point le serment de fidélité au Duc & ne plaidoient point à sa Cour avant le regne de Henri second Roi d'Angleterre & celui de Geoffroy son fils. En tems de guerre le Duc faisoit publier en son nom le ban de l'ost sur les murs de la Ville de Nantes. Il envoyoit ensuite avertir l'Evêque du jour & du lieu de l'assemblée ; & quand le moment étoit venu les Hérauts du Duc & ceux de l'Evêque faisoient marcher les hommes de leurs dépendances. A l'armée les hommes de l'Evêque avoient leur banniere particuliere. Quand le Duc faisoit la guerre avec ses sujets & ceux de l'Evêque, son armée s'appelloit Ost. Quand l'Evêque la faisoit il prioit le Bailli du Duc de lui amener ses sujets & l'armée se nommoit *Harelle*. L'amende de ceux qui manquoient à l'Ost appartenoit au Duc & l'amende de

sur les sujets & sur ce
c'est-à-dire qu'il pou
ce tems les contraindi
de l'argent. Nous re
Chapitre même ceux
s'instruire plus part
des droits & prérogat
ques qui étoient exo
Ducs trouverent néan
de diminuer leur au
rendant maîtres des
Chapitre 14^{me} traite
ftiques & de leurs p
Chapitre 15^{me} a pou
ques pratiques parti
Bretagne, il s'agit da
Dernier de l'établisseme

Novembre , 1742. 2049

ûtôt , on ignore en quel tems la
g^{le} de S. Benoît y fut introduite.
lle n'étoit pas encore reçûe dans
Monastere de Landevenech l'an
18. L'Empereur Louis le Débon-
naire soumit cette année les Bre-
ons qui s'étoient revoltés contre
es Officiers. Pendant qu'il étoit
campé sur les bords de la riviere
'Elé il reçut la visite & les hom-
nages de l'Abbé de Landevenech.
surpris , dit notre Auteur , de voir
habit de cet Abbé il lui demanda
e quel ordre il étoit. L'Abbé lui
épondit qu'il suivoit la règle des
Moines d'Ecosse. L'Empereur lui
rdonna de quitter ces usages
trangers & de se conformer à l'E-
glise Romaine dont les Moines
uivoient la Règle de S. Benoît.
L'Abbé se soumit à des ordres si
espectables & ses successeurs s'y
ont conformés jusqu'à present La
Règle de S. Benoît , ajoute Dom
Morice , étoit si connue & si esti-
mée dans tout l'Occident qu'il est
difficile de croire qu'elle n'eût pas

2050 *Journal des Sçavans*,
été reçue dans quelques Monaste-
res de Bretagne avant l'expédition
faite par Louis le Débonnaire en
818.

Dans le neuvième siècle les Moi-
nes héritoient de leurs parens &
avoient des biens en propre, il
n'en étoit pas de même des Lai-
ques qui n'héritoient pas de leurs
parens Moines. Cette inégalité
n'empêchoit pas qu'on ne fit encore
beaucoup de donations aux Mona-
stères, qui durent en conséquence
acquérir des richesses considéra-
bles. Ce fut la vertu édifiante des
Moines dans les commencemens
qui leur procura ces richesses,
mais les richesses, par un triste re-
tour, corrompirent la vertu des
Moines, on peut voir dans notre
Auteur les abus qui s'introduisirent
parmi eux. C'est par là qu'il termi-
ne sa Préface dont le sçavoir & les
recherches nous ont paru mériter
les éloges & la reconnoissance du
public,



Novembre , 1742. 2051

PRINCIPES GENERAUX DU

Droit Civil & Coûtumier de la Province de Normandie , contenant les règles générales & particulières, tirées du Texte de cette Coûtume & des Réglemens de la Cour , donnés en interprétation d'icelle , suivant leur ordre naturel , redigés sur trois objets , des personnes , des choses & des actions. Il y est aussi traité de la Jurisdiction & de la compétence des Juges ordinaires , tant Ecclesiastiques que Séculiers ; de la maniere de proceder à l'instruction des Procès criminels des Ecclesiastiques , dans le cas du délit privilégié ; de l'ordre judiciaire & de la maniere de conduire une procedure pour parvenir à un jugement définitif. Par Messire Charles Routier , ancien Avocat au Parlement de Roüen. in-4°. pag. 632. sans une Epître Dédicatoire , une courte Préface , & une Table des matieres. A Roüen , chez Pierre

2054 *Journal des Sçavans*,
Préliminaire dans lequel l'Auteur
donne 1°. *des Règles générales pour*
l'interprétation des Coûtumes, qui
nous ont paru judicieuses & pré-
cises, 2°. *une Liste des Textes &*
Commentaires de l'ancienne & nou-
velle Coûtume de Normandie, 3°. *des*
Remarques pour servir à l'Hi-
stoire de cette Coûtume, qui est une
des plus anciennes du Royaume.
L'Ouvrage vient ensuite. Il est par-
tagé en 10 Livres. Le premier
traite des personnes, il contient
trois Chapitres: le second, le 3^{me},
le 4^{me}, le 5^{me}, & le 6^{me} Livres trai-
tent des choses dans l'ordre suivant,
sçavoir, le second *de la différence*
des biens & des choses qui sont meu-
bles ou immeubles ou censés meubles
ou immeubles, il contient 15 Cha-
pitres. Le 3^{me}, *des differens moïens*
d'acquérir entre gens mariés, il con-
tient 5 Chapitres. Le quatrième,
des moïens d'acquérir par succession,
en 7 Chapitres. Le cinquième *des*
moïens d'acquérir par donation, en
un Chapitre. Le sixième enfin *des*

Novembre , 1742. 2053

habiles Maîtres , dit notre Auteur , ont fait en France la même chose pour le Droit Ecrit & Coûtumier qu'on suit dans ce Royaume. Cet Ouvrage est composé dans le même esprit , ce sont proprement des Institutes du Droit Civil & Coûtumier de Normandie. Notre Auteur en a puisé les principes dans la Coûtume du Pays , dans les Ordonnances , dans les Réglemens & Arrêts du Parlement de Rouën. J'ai emprunté des autres Coûtumes , dit-il , & de differens Auteurs les règles qui nous sont communes avec les autres Provinces sur différentes matieres sur lesquelles notre Coûtume ou les Ordonnances de nos Rois , les Réglemens ou Arrêts de la Cour n'ont rien décidé. A l'égard de l'ordre de l'Ouvrage l'Auteur a suivi celui des Institutes de Justinien ; il l'a divisé en trois parties qui sont les trois objets du Droit , sçavoir , les personnes , les choses & les actions. On trouve à la tête un

DISSERTATIONES HOMERICÆ habitæ in Florentino Lyceo ab Angelo Maria Riccio Græcarum Litterarum Professore. Quibus accedit oratio pro solemnî instaur. stud. habita anno 1740 & alia quædam. Volumen tertium, &c.

C'est-à-dire : *Dissertations sur Homère, prononcées dans le College de Florence par Ange Marie Riccio, Professeur en Langue Gréque, &c.* A Florence, 1741. Troisième vol. in-4°. pag. 342. y compris un *Index des trois Volumes.*

Quatrième Extrait.

D EPUIS que nous avons rendu compte des deux premiers Volumes des Dissertations sur Homère, il nous en est arrivé un troisième qui va faire l'objet de cet Extrait.

Les Dissertations des deux premiers Volumes roulent toutes sur l'Iliade, ou s'il y est parlé de l'O-

Novembre, 1742. 2057

dyssée, c'est lorsque l'Auteur traite quelque sujet qui appartient également aux deux Poëmes: comme lorsqu'il parle des Dieux, des Héros, des Sacrifices. Pour ce troisième Volume il est entièrement employé à éclaircir & à justifier l'Odyssée. Il comprend dix-sept Dissertations outre quelques autres Discours. Nous allons dans cet Extrait donner les titres & des précis très-succincts des dix premières Dissertations. Nous rendrons compte des sept dernières & des autres Pièces qui les suivent dans notre Journal du mois prochain.

I.

De Odyssæ propositione & an sit peregrinandum.

Selon Homère, Ulysse acquit dans ses voyages une prudence consommée. M. Riccio en prend occasion d'agiter pour & contre la question de l'utilité des voyages. Il

2058 *Journal des Sçavans* ,
expose d'une part tous les avantages qu'on en peut retirer , & de l'autre tous les dangers & tous les inconveniens qui les accompagnent. Enfin il conclud qu'on ne ſçauroit mieux faire que de voyager , lorsqu'on a tout à la fois , la jeunesse , la ſanté , l'argent , le bon eſprit joints à une grande envie de s'inſtruire.

II.

De Penelope adverſus Gravinam.

Gravina , au premier Livre de ſa *Ragion Poëtica* , a parlé de Pénélope en aſſez mauvais termes ; il a prétendu que le Poëte en peignant cette Héroïne avoit eu en vûë d'exprimer la coquetterie ordinaire aux femmes. Selon ce Critique la Pénélope d'Homère n'eſt point fâchée d'être l'objet des recherches de ce grand nombre d'amans , elle les voit aſſez tranquillement diſſiper les richesses de ſon

Novembre ; 1742. 205
mari & de son fils, & au lieu de
leur ôter d'abord toute esperance
& de les chasser de son Palais,
comme il étoit de son devoir, elle
a pour eux des ménagemens qui
font croire qu'elle est bien aise
qu'on la trouve belle, & que tant
de Princes s'empressent ainsi à
l'obtenir pour femme. M. Riccio
prend la défense de Pénélope, &
fait voir qu'Homère nous la donne
par-tout comme un parfait modèle
de sagesse & de vertu. Il montre
que c'est sa bonne conduite, & son
extrême prudence qui empêche la
perte de son fils, & qui sauve son
propre honneur.

III.

*De Telemachi profectioe ad Nesto-
rem, ac Menelaum; de crimini-
bus in eum injectis, deque Odyssæ
Chronologia.*

Suivant M. R. Télémaque dans
Homère a toutes les bonnes quali-

tés qu'on peut souhaiter dans un jeune homme & qui peuvent faire esperer qu'il deviendra quelque jour un Héros, & que c'est pour cette raison que M. de Cambray n'a pû mieux faire que de copier son Télémaque d'après celui d'Homère. Mais, objectent certains Critiques, peut-on excuser Télémaque d'une insigne grossiereté & même d'un manquement de respect inexcusable à l'égard de Pénélope, lorsqu'il répond à Mentès que sa mere lui a bien dit qu'Ulissee étoit son pere, mais qu'il n'en sçait au juste rien. Et dans un autre endroit lorsqu'il renvoye sa mere à sa quenouille, à sa toile & à ses servantes. M. R. justifie ces deux Discours de Télémaque, en en développant le véritable sens & en prouvant que suivant les mœurs de ces tems héroïques, ils ne renferment rien de désobligeant pour Pénélope, ni de contraire au respect dû à une mere. M. R. finit sa Dissertation en faisant voir confor-

Novembre, 1742. 2061

mément au Systême de M. Boivin sur la Chronologie de l'Odyssee, que le tems qu'Ulisse met à venir de l'Isle d'Ogygie à celle d'Itaque est égal au tems qu'employe Télémaque à aller chez Nestor & chez Ménélas, & à retourner à Ithaque. M. R. entre dans cette discussion pour refuter un certain Critique qui avoit prétendu qu'Homère n'étoit pas d'accord avec lui-même dans cette partie de son Poëme,

IV.

De Equo Trojano, de Helenâ alienarum vocum imitatrice, & de Nepenthe.

La fiction du Cheval de Troie, telle qu'Homère & Virgile l'ont débitée, est entierement dépourvûë de vraisemblance; pour lui en donner, M. R. se sert du Recit de Dictys de Crète, cet Historien dit seulement que les Grecs feignant de lever le siège, allerent se cacher

2062 *Journal des Sçavans*,
auprès du Promontoire de Sigée,
après avoir laissé dans leur camp
un grand cheval de bois : que Si-
non persuada aux Troyens que ce
cheval étoit un vœu fait à Miner-
ve qu'il falloit placer dans la Ci-
tadelle, près du Temple de cette
Déesse, & qu'à la persuasion de
ce fourbe les Troyens firent une
brèche à leurs murailles, & intro-
duisirent cette machine dans leur
leur Ville, mais qu'au signal que
donna Sinon les Grecs revinrent
pendant la nuit, surprirent les
Troïens, & ruinerent leur Ville
de fond en comble. Fondé sur ce
recit M. R. croit que parce que ce
cheval de bois étoit le stratagème
dont s'étoient servi les Grecs pour
prendre & pour saccager Troie,
par une hardiesse poétique, Homère
& Virgile ont dit que cette énor-
me machine contenoit dans ses
cavités les chefs de l'armée Grec-
que : M. R. justifie ensuite Homère
sur le talent que ce Poète attribue
à Hélène de contrefaire la voix

Novembre ; 1742. 2063

d'un grand nombre de personnes. Enfin il rapporte les différentes opinions des Auteurs sur ce que c'étoit que le *Nepenthe*, cette drogue qu'*Hélène* versa dans la coupe de *Télémaque*, & qui avoit la vertu de faire oublier sur le champ tous les chagrins & de changer la tristesse en joye. On a pensé qu'il falloit entendre par le mot *Nepenthe*, qui signifie suivant son étymologie exemption de deuil & de tristesse, ou les charmes de la conversation, ou des recits agréables, ou une excellente Musique, d'autres ont cru que c'étoit de bons vins. M.R. veut que ce fût une herbe qui eût cette propriété admirable de pouvoir servir d'antidote aux plus noirs chagrins. Quelque parti que l'on prenne là-dessus on ne manque ni de raisons ni d'autorités pour appuyer son opinion.

V.

*De Ulyssis ab Insula Calypsus dis-
cessu, naufragio & ad Phœacas
appulsu.*

Cette cinquième Dissertation n'est que l'abrégé de ce qu'Homère raconte de l'Isle de Calypso, du départ d'Ulyse de cette Isle, de la tempête qu'il essuye & de son arrivée chez les Phœaciens. Ce récit renferme plusieurs choses qui d'abord paroissent absurdes & hors de toute vraisemblance, par exemple qu'Ulyse ait construit lui-même & seul son vaisseau en quatre jours; qu'il ait pu le gouverner seul & sans prendre de repos pendant dix-sept jours & dix-sept nuits; & qu'enfin, à l'aide de la ceinture de Leucothoée, il ait pu surmonter la tempête & arriver heureusement dans l'Isle des Phœaciens. M. R. résout toutes ces difficultés tantôt en réduisant les exagérations

Novembre, 1742. 2065

gerations & les fictions poëtiques d'Homère a la simplicité & à la vraisemblance historique, & tantôt en rapportant des faits très-vrais & très-assurés & qui ne sont pas moins extraordinaires que ceux que conte Homère.

V I.

De Ciconibus & Lotophagis.

Ulyffe arrivé chez les Phæaciens leur raconte ses aventures depuis qu'il est parti de Troie jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans leur Isle. Cette narration renferme beaucoup de choses qui demandent des éclaircissemens; & c'est à donner ces éclaircissemens que M. R. emploie cette Dissertation & les sept suivantes. Dans celle-ci il parle des Cicons peuple de la Thrace alliés des Troiens, les premiers chez qui Ulyffe aborda après son départ de Troie. Il fait en peu de mots l'Histoire de ce peuple & refute

Novemb.

A S

2066 *Journal des Sçavans*,
ensuite une objection que Zoile a
faite à Homere. Ce Poëte dit qu'U-
lysse ayant surpris les Cicons leur
enleva un riche butin, mais que
ses compagnons ne s'étant point
retirés sur le champ sur leurs vais-
seaux ainsi qu'Ulysse le vouloit
absolument, ils furent poursuivis
par les Cicons qui leur tuerent six
hommes par vaisseau. Là-dessus
Zoile insultoit à Homere, & lui
demandoit comment il s'étoit pu
faire que chaque vaisseau eut ainsi
perdu précisément le même nom-
bre d'hommes. M. R. répond à
Zoile que son objection n'est fon-
dée que sur son peu d'intelligence.
Ulysse avoit douze vaisseaux, les
Cicons lui tuerent soixante & dou-
ze hommes, au lieu de marquer
uniment ce nombre comme eu-
fait un Historien, Homere a mieux
aimé comme Poëte prendre cet au-
tre tour, & dire qu'Ulysse avoit
perdu dans cette occasion six
hommes par vaisseau, ce qui re-
vient au même. M. R. parle ensui-

Novembre , 1742. 2067

te des Lotophages , il fixe la situation de leur pays. Il examine ce que c'étoit que ce Lotos , manger si délicieux que dès que l'on en avoit une fois goûté , on oublioit ses parens , ses amis , sa patrie. Après avoir rapporté ce qu'ont dit du Lotos , les Naturalistes , les Mythologues , & les Scoliaſtes , il finit en diſant que rien ne reſſemble mieux à ce fruit merveilleux que les vers d'Homère qui ont tant de charmes , qu'ils font oublier pour ainſi dire & mépriſer tous les autres vers du monde.

VII.

De Polyphemo aliisque Cyclopibus.

Au ſujet des Cyclopes M. R. fait voir que ce n'eſt point ſans fondement qu'Homère les place en Sicile , puisſque les Histoires les plus anciennes , & les os monſtrueux déterrés dans cette Iſle prouvent qu'autrefois elle a été habitée par

2068 *Journal des Sçavans* ;
des Géans. Il ne trouve rien d'im-
possible non plus à ce que ces
Géans n'eussent qu'un seul œil
placé au milieu du front : il aime
mieux croire cependant que ce
n'est qu'une allégorie , & dire
qu'on n'a peut-être imaginé ce
seul œil des Cyclopes , que parce
que au haut de leurs cavernes étoit
une espèce de lucarne ronde par
où ils observoient ce qui se passoit
au dehors. Quant à la vie que me-
noient ces Géans , elle n'est pas
différente de celle qu'ont menée
les premiers hommes. Si Polyphé-
me mange des hommes , ce n'est
point un prodige , puisqu'encore
aujourd'hui des nations entières
sont dans ce même usage. M. R.
résout ici une difficulté que l'on a
souvent proposée, d'où vient qu'U-
lysse étant le maître de tuer Poly-
phème endormi , se contente de
lui crever son œil unique. C'est ,
répond M. Riccio , que si Ulysse
eut tué le Cyclope , ce Prince &
tous ses compagnons seroient

Novembre , 1742. 2069

morts miserablement dans la caverne faute de pouvoir en ouvrir l'entrée , car , suivant le Poëte , elle étoit fermée par un morceau de rocher , que vingt-deux charriots à quatre roues n'auroient pû remuer de terre. M. R. justifie encore la maniere adroite dont Ulysse se sauve des mains , & de l'ancre de Polypheme , & l'équivoque du mot *ὄπις* qui est cause que les autres Cyclopes s'imaginent que Polypheme est hors de son bon sens , & ne courent point à son secours.

VIII.

De Insula Æolia.

M. R. a inferé dans cette Dissertation une Traduction Latine de sa façon de tout l'endroit d'Homère qui comprend l'arrivée , le séjour d'Ulysse dans l'Isle d'Æole le Roi des vents , c'est-à-dire depuis le premier jusqu'au 75^{me} vers du dixième Livre de l'Odyssée. Nous

2070 *Journal des Sçavans* ;
avons cru entrer dans les vû
l'Auteur , & faire plaisir aux
vans en copiant ici ce morce
Traduction que M. R. pr
comme un essai & un modè
la véritable maniere dont il
à souhaiter qu'on traduisît
Homère.

*Ad insulam deinde Æolia
quit Ulysses) adnavigavimus
Æolus Hippotades regnabat ,
immortalibus Diis. Natatilis
sula est , areo , atque infragili
septa , levigatisque extrinsec
inam partem recurrentibus lap
circumcincta. Duodecim Regi
domi sunt ; sex femina , totia
in ipso etatis flore mares Quo
dem cum sororibus matrimeni
copulavit , iis vero apud di
patrem , verendamque matres
per epulantibus assatim spl
fercula præsto sunt. Itaque
nidore interdum oppleta domus,
que perstrepit , ac circumsona
tes verò in tapetibus , orna
lectis cum pudicis quisque na*

Novembre ; 1742. 2072

cubant. Horum ergo ad civitatem ,
pulcrasque ades venimus. Sanè Eo-
lus solidum mensem perhumaniter me
habuit , singulaque interrogavit &
de Itio , & de navibus Argivorum ;
& de reditu Grecorum. Ego verò
cuncta probè atque ordine narra-
vi. Deinde ut me dimitteret , proberetque
ad iter amocilia , obsecravi. Haud
quamquam ille abivit , & que erant
mihi ad viam feliciter absolvendam
necessaria promptè expeditit. Urrem
siquidem ex ingentis bovis corio mihi
tradidit , in quo procellarum ven-
torem flatus inclusit. Illum namque
Jupiter ventorum primum ac Domi-
tium constituit potestate facta eos pro
arbitrio multandi , ac tollendi. Atque
ipse meam urrem illum argenteo funiculo
in naui alligavit , ut ne quid mino-
rum efflare posset. Unum Zephyrum ,
qui naves , nosque insolentes ferret ,
spirare dedit , id quod Zephyrus non
erat perfoliturus ; fortioris namque
clementia misere possumus vitare. No-
vem diurnum spacio indefinenter navi-
gavimus , nec diu , nec nocte in labo-

2072 *Journal des Sçavans* ,
re feriati. Decimo die patria appa-
ruit ; sublataſque non longè Ithacæ
faces pro tuto navium appulſu lati
conſpeximus. Ibi in me longa cura
deſſatum dulcis ſomnus obrepsit.
Semper enim navis clavum egomet
moderari volui , nullique ſociorum
committere , quo citius perveniremus
in patriam. Socii autem inter ſe diſ-
ſerere cœperunt , putantes me ex
magno *Æolo* ingens pondus auri
argentiſque dono accepiffe , idque in
utre reconditum domum referre. *Vah!*
(dicebant) quanta virum hunc om-
nes , ad quorum urbes , terrasque
advenit , benevolentia , atque exi-
ſtimatione ſunt proſecuti ! Multa
namque ex *Trojana* præda pretioſa ,
ac præclara ſecum ducit , nos autem ,
qui eandem viam , eoſdem labores
exantlavimus domum vacuis redi-
mus manibus. Et nunc *Æolus* , ut
amicitiæ illi ſignificationem daret ,
hæc tam ampla dona largitus eſt. Sed
age , quenam illa ſint , quantumque
auri argentiſque in utre lateat , ocyus
videamus. Dictum , factum ; nam

Novembre , 1742. 2073

malo auspicio utrem solvere , venti-
que omnes erumpere. Extemplo igitur
vehemens coorta procella à patriâ
distraxit , & in medias maris undas
conjecit. Equidem experrectus mecum
animo reputabam , utrum è navi
profiliens me in mare precipitem da-
rem , an tacitus sustinerem , neque
morte calamitatem finirem. Malum
perferre animumque durare satius
mibi visum , capiteque obvoluto in
navi fusus jacui. Jam verò desevien-
te ventorum tempestate naves iterum
ad Æoliam insulam sunt delatae ,
acerbe flentibus intereâ , animumque
despondentibus sociis. Hic in terram
aquatam descendimus , sociique apud
naves prandium instruxerunt. Ubi
verò aliquantum cibi , potionisque
cepimus , assumpto mecum pracone ,
unoque e sociis , domum Æoli adi-
vi , quem mensa assidentem cum
uxore , ac liberis offendi. At nos ad
aulam accedentes , humi ad portæ
limen consedimus. Illi tunc animo
satis admirantes sciscitabantur , quo-
nam modo huc Ulysses rediisti ? quis

2074 *Journal des Sçavans,*
te malus agit *Dæmon!* Profecto nos
te accurate dimisimus, ut ad patriam
domumque tuam, & si quo alio vel-
les, facile pervenires. Cum ita me
rogarent, afflicto animo respondi;
leserunt me improbi socii, somnusque
perniciosus; sed vos, quæso, opti-
mi, remedium, penes enim vos fa-
cultas. Sic equidem blando eos ser-
mone demulcens precabar, cæteri
verò, qui mecum erant, mærentes
silebant. At pater *Æolus*, *Abi*,
dixit, confestim ex insulâ vivorum
pessime, non enim mihi fas virum
excipere, aut deducere, qui beatis
Diis invisus est; abi inquam, quan-
doquidem *Dius* infestus huc adventa-
sti. Atque hoc fatus, domo me ex
in.ò corde trahentem suspiria ejecit.

M. R. disserte ensuite sur cette Isle
du Roi *Æole* qu'Homere appelle
Πλωτη. Séparant tout ce qu'on en
a dit de fabuleux d'avec ce qui en
est en effet, il sçait tirer la vérité
de la fable même, & nous faire
appercevoir le merveilleux qu'Ho-
mere répand sur les descriptions

Novembre , 1742. 2075

qu'il fait des choses les plus naturelles. *Æole* Roi des vents regne dans l'Isle *Ploté* voisine de la Sicile , parce que les feux souterrains qui embrasent cette Isle & ses environs y excitent sans cesse des vents & des tempêtes. Le Roi *Æole* a six fils & six filles, & il les a mariés les uns avec les autres. Selon *M. R.* ces douze enfans sont les douze vents principaux qui se mêlent sans cesse les uns avec les autres. Les festins perpetuels que font les enfans d'*Æole* sont les continuelles exhalaisons des matieres enflammées qui fournissent à l'entretien des vents. *Homere* dit encore que cette Isle *Ploté* est environnée de murs d'airain a cause de l'éclat des feux qui paroissent toutes les nuits dans cette Isle. C'est ainsi que *M. R.* explique par des allégories physiques tout ce qu'*Ulysse* raconte aux *Phéaciens* de ses aventures chez le Roi *Æole*.

4 S. vj

De Lestrigonibus.

M. R. commence cette Dissertation par établir que la Ville des Lestrigons qu'Homere appelle Λάμψ. n'est autre que Phocée dans la Campanie, il prouve ensuite que ces peuples étoient une Colonie des Cyclopes de Sicile ce qui est fort vraisemblable tout ce que dit Homere de leur caractère le gigantesque, de l'inhumanité de la maniere de vivre de ces peuples, si les Lestrigons avoient un Roi à la différence des Cyclopes qui n'en n'avoient point, que ces premiers étoient une Colonie qui avoit eu besoin d'un Roi pour être conduite & pour s'établir dans un pays étranger, & un lieu que les autres étoient indigènes de Sicile.

M. R. tâche ensuite d'éclaircir six vers du dixième Livre de

Novembre , 1742. 2077

dyssée (*) qui sont très-obscurs , & qui ont fort embarrassé les Interprètes , c'est pourquoi il ne faudroit pas s'étonner qu'on trouvât encore de la difficulté à les entendre après l'explication qu'en donne M. R. On s'est étonné qu'Ulyssé ait sçu si bien ce qui étoit arrivé à ses compagnons chez le Roi Antiphate , puisqu'aucun d'eux n'étoit échappé des mains de ce Roi cruel. M. R. répond après Madame Dacier , qu'Ulyssé avoit sans doute appris ces détails des deux Déeses Circé & Calypso , chez qui il séjourna dans la suite.

X.

De Circé.

Le Promontoire d'Italie qui retient encore aujourd'hui le nom Circé & qui forme en quelque sorte une Isle à cause des marais

) Voyez les vers 81 & les suivans
Livres de l'Odyssée.

2078 *Journal des Sçavans*,
dont il est environné du côté de la
terre ferme, est selon M. R. le
véritable lieu qu'habitoit Circé; ce
qui paroît assez vraisemblable,
puisqu'Ulysse est porté dans cette
Isle prétendue, au sortir du pays
des Lestrigons. Mais notre Sçavant
Dissertateur se met lui-même dans
un très-grand embarras, en disant
qu'Homère a placé l'habitation de
Circé dans la Colchide, & en vou-
lant dans cette supposition donner
les raisons pourquoi le Poète s'est
si peu soucié de l'exactitude géo-
graphique. M. R. explique par des
allégories morales tout ce que ra-
conte Homère des enchantemens
de Circé. Notre habile Professeur
a suivi en cela la route que lui
avoient tracée les anciens, & Ho-
race en particulier.

*Sirenium, voces & Circes pocula
nosti,*

*Quali cum sociis stultus cupidusque bi-
bisset,*

*Sub domina meretrice fuisse turpis, &
excors*

Novembre, 1742. 2079

Vixisset, canis immundus, vel amica
luto sus.

M. R. veut après Eustate que le
moly, ce puissant préservatif que
donne Mercure à Ulysse pour le
preserver des charmes de Circé ne
soit autre chose que l'étude & la
réflexion, d'où il prend occasion
d'exhorter les jeunes gens à se ser-
vir de ce même moly pour se ga-
rantir des passions ordinaires à
leur âge.



LETTRE A MESSIEURS

*Auteurs du Journal des Sçavans
au sujet du quatrième Volume
l'Histoire Litteraire de la France*

MESSIEURS,

Losque dans le Journal du
de Juillet, page 1111, je li-
tre Extrait du 6^{me} Volume de
stoire Litteraire de la France
remarquai une proposition
nouvelle & entierement oppo-
ce que j'avois lû jusqu'alors
tems de la naissance des Rois
François. Je recours au
même, où je vis que vous
rendu fidèlement l'esprit & l'expres-
pressions des sçavans Auteurs de
cette Histoire, ils prétendent
» l'ignorance du X^{me} siècle,
» me servir de leurs termes,
» & 13. enfants non-seulement
» erreurs grossieres, elle est
» encore naissance aux Romains

Novembre, 1742. 208

» ce fut en ce X^{me} siècle, conti-
» nuent-ils, que nos François
» commencerent à se signaler par
» les Romans, celui de Philome-
» na en fournit une preuve qu'on
» ne peut légitimement contester...
» Il paroïssoit si ancien lorsque
» Bernard Abbé du Monastere de
» la Grasse entre 1015 & 1019 le
» fit traduire en Latin, qu'on le pre-
» noit pour être du tems même de
» Charlemagne. C'est ce qu'on ne
» peut dire, mais on ne sçauroit
» en placer l'origine plus tard que
» vers le milieu du X^{me} siècle. Ca-
» tel Historien du Languedoc est
» celui qui parle le plus au long de
» ce Roman.

» L'origine des Romans chez
» les François ainsi fixée, ajoutent-
» ils, fait tomber l'opinion de plu-
» sieurs de nos Ecrivains moder-
» nes, qui en renvoyent l'époque
» cent cinquante ans ou même
» deux siècles entiers plus tard.
» Tels sont François Lemaire,
» dans la suite de son Histoire

» d'Orléans ; M. l'Abbé Fleury
 » dans son cinquième Discours. D.
 » Calmet dans son Histoire de
 » Lorraine : tels sont enfin les der-
 » niers Auteurs de la dernière Hi-
 » stoire de Paris , qui ne placent
 » que vers le même tems les Trou-
 » veurs , ou Inventeurs. . . . On
 » voit aussi par ce qui a été dit
 » plus haut , qu'il n'est pas aussi
 » vrai que le prétend le sçavant
 » M. Falconet que nos premiers
 » Romans aient été écrits en Latin.

Quelques lignes après ils disent
 encore , » les Romanciers , qui
 » avoient déjà commencé à paroî-
 » tre sous Louis le Débonnaire...
 » romanisèrent tout de bon du
 » tems de Hugues-Capet & couru-
 » rent la France , débitant leurs
 » Romans & Fabliaux composés
 » en Langue Romancière.

De sorte , Messieurs , que si
 l'on en croit ces doctes Religieux ,
 les Romans François ont pris nais-
 sance dès le regne d'Hugues-Ca-
 pet , c'est-à-dire au plus tard vers

Novembre, 1742. 2083

la fin du X^{me} siècle. Tous les Auteurs François qui ont écrit sur cette matiere ont été en défaut, & ne nous ont donné qu'une époque fausse. Mais comme ces derniers Ecrivains avoient qu'ils n'ont parlé de Philomena que d'après l'Historien du Languedoc, il faut, avant que d'abandonner l'ancien sentiment, remonter au Livre du Languedocien, & voir ce qu'il a dit de ce Roman.

Il en parle en quatre endroits de son Histoire & chaque fois il le presente comme un pur Roman plein de fictions & de fables, il le met en parallèle avec celui de Turpin. Loin qu'il le donne pour aussi ancien, que le supposent nos nouveaux Historiens, voici mot pour mot ce qu'il en a dit à la page 404 de son Livre.

» L'Histoire de Philomena est
» pleine des gestes des douze Pairs
» de France qui étoient avec Char-
» lemagne, & toutefois il n'y a
» personne qui ne sçache que cette

» Histoire contenant érection
» Pairs de France par Char
» gne est entierement fabri
» Il est aussi souvent fait m
» dans la même Histoire du
» te de Flandre , comme ét
» des principaux de l'arm
» Charlemagne , & tout le i
» sçait que du tems de Char
» gne le pays de Flandre
» pas encore érigé en Com
» cinquante ans après la mo
» est aussi fait mention dan
» Roman de la Ville de Mo
» ban : Que s'il entend la V
» Montauban qui est au p
» Quercy , l'on ne peut
» que ce Roman ne soit nou
» car la Ville de Montaub
» fut bâtie qu'en l'année 114

Vous voyez , Messieurs
ces paroles de Catel même
qui les Bénédictins se fondent
regardoit ce Roman comme
veau. Il s'en faut bien que
ména soit *une preuve qu'on*
légitimement contester , de la

Novembre , 1742. 2085

sance des Romans François au X^m^e siècle , puisque l'Auteur qui l'a le plus examiné *conteste* , qu'il soit plus ancien que le milieu du XII^m^e siècle par la raison qu'il y est parlé de la Ville de Montauban qui fut bâtie en 1144. En déterminant ainsi le tems auquel *Philomena* a pû être composé , ce Roman sert , contre l'intention des Auteurs de l'*Histoire Litteraire* , à confirmer l'opinion adoptée jusqu'à présent par tant d'habiles gens, que nos Romans n'ont commencé à paroître qu'au commencement du XII^m^e siècle.

Philomena prétendu Historien de Charlemagne , a l'air d'avoir été quelque Moine raffiné de l'Abbaye de la Grasse , qui a emprunté des noms & des dates , afin de faire passer pour ancienne les Fables qu'il débitoit : c'est ainsi que Michel de Harne en usa lorsqu'il composa son Roman de l'Archevêque Turpin.

On regarde les Romans de Phi-

2086 *Journal des Sçavans* ,
Iomena & de Turpin comme Li-
vres d'une fabrique si semblable
qu'ils sont reliés ensemble dans le
même manuscrit de la Bibliothèque
de Médecis , que le Pere de Mont-
faucon a annoncé dans son Cata-
logue des Bibliothèques, pag 371,
n°. xxvii.

Ces observations me font croire
qu'il est à propos de prémunir de
bonne heure le public contre
l'impression que lui donneroit sur
cette matiere l'autorité d'un aussi
bon Ouvrage que l'Histoire Litter-
raire,

Je suis , avec bien du respect,

M E S S I E U R S ,

A Paris, ce 13 Votre très-humble
Avrils 1742. & très-obéissant
Serviteur, &c.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE,

DE ROME.

I Storia della Città di Viterbo illustrata di Feliciano Bussi de Chierici Regolari Ministri degli Infermi. In Roma, nella Stamperia del Bernabo e Lazzarini. 1742. in fol. Le P. F. Bussi étoit décedé lorsque, cette Histoire a vû le jour. Il avoit promis d'y ajouter une seconde Partie pour les Hommes Illustres de Viterbe, & même une troisiéme, contenant un grand nombre d'Antiquitez Etrusques qu'il avoit découvertes dans le territoire de Viterbe. On ne marque point en quel état il a laissé ces deux dernières Parties de son Ouvrage, ni même s'il y a travaillé. Il cite dans la Préface du Volume que nous annonçons, les Auteurs dont il a

2088 *Journal des Sçavans*
tiré son Histoire, & les
mens sur lesquels ces Aut
sont appuyés. Après les p
qui sont à la suite de cette
re, on a mis la Chronolo
Evêques de Viterbe compo
M^{rs} *Correttini & Mariani.*
joint à cette Chronologie ce
Podestats, Recteurs, &c
ceux qui, sous quelque no
ce soit, ont gouverné cet
tropole.

On a publié ici un petit B
de Lettres sur les Manusc
Ouvrages de Platon, qu
conservés dans la Bibliothè
Vatican, sous ce titre: *Ang
Quirini Cardinalis. . . . de P
Codicibus Mss. qui in Vatica
bliothecâ asservantur Episto
Bernardum Monfanconium.*

1742. in-4^o.

On trouve aussi les Régl
concernans le commerce de
ra-Vecchia: *Statuti del Com
e Consolato del Porto Franco
vitta-Vecchia eretto dal SS^{mo}*

Novembre, 1742. 2089

fic. Benedetto XIV. Rome 1742.
in 4^o.

DE VENISE.

Jean - Baptiste Recurti , Impri-
meur-Libraire , a publié ici depuis
peu un petit Ouvrage qui est esti-
mé & recherché ; en voici le titre :
*P. Latermi Academici Patavini in
Militem Gloriosum Plauti Commen-
tarius & ejusdem fabula interpreta-
tio italicis versibus concinnata.* 1742.
in-4^o.

Le quatrième Tome du Recuei
des Ouvrages de M. Bossuet Evêque
de Meaux paroît aussi depuis quel-
que tems , chez Jean-Baptiste Al-
brizzi. 1742. in-4^o. Ce 4^{me} Volume
n'est pas moins beau , soit pour le
papier & les caracteres , soit pour
les ornemens , que les trois pre-
miers que le même Libraire a déjà
publiés.

On a achevé d'imprimer le 24^{me}
Tome de l'Ouvrage intitulé : *Rac-
colta di Opuscoli scientifici e Filosa-
fici.* Avec des fig. 1742. in-12. Ces

Novemb.

4 T

1090 *Journal des Sçavans*,
Volumen se vendent séparément ;
le 25^{me} est sous la Presse.

Les deux Ouvrages précédens se
débitent aussi à Rome, chez les
Freres Pagliarini, Libraires.

DE BRESSE.

Il paroît ici un Ouvrage de Me-
decine qui a été bien reçu du pu-
blic, & qui est fort recherché ; il
est intitulé : *Historia Morborum*
observationibus aucta, & clarissimo-
rum Virorum consultationibus atque
Epistolis illustrata, Auctore Fran-
cisco Roncalli Parolino, Academia
Bononiensis Socio, & Nobilis Bri-
xiani Medicorum Collegii Priore,
Brixia. 1741. in-fol. L'Auteur,
après avoir remarqué que la Me-
decine ne peut être portée à sa per-
fection que par beaucoup d'obser-
vations, & en faisant une scrupu-
leuse attention aux avis des Au-
teurs & principalement des Acadé-
mies, il rapporte cinquante Histo-
res de maladies différentes, & il

Novembre , 1742. 2091

joint à chacune de ces Histoires les observations qu'une expérience de vingt années lui a fait faire ; il y ajoute souvent les avis & les consultations des plus célèbres Medecins qui portent leur jugement touchant le genre de maladies, sur lequel il les avoit consultés. Il ajoute à la fin du Volume un Recueil de Lettres sur la même matiere. Cet Ouvrage qui est dédié au Prince Frédéric Chrétien de Saxe , est très-bien imprimé , & est encore orné de plusieurs belles estampes & d'un magnifique frontispice,

DE FLORENCE.

Vite de' Santi e Beati Fiorentini scritte dal Dottor Giuseppe - Maria Brocchi Sacerdote e Academico Fiorentino , Protonotario Apostolico ; dedicate all' Em. e Rev. Principe il Sig. Cardinal. Neri Maria Corsini. In Firenze , nella Stamperia di Gaetano Albizini. 1742. in - 4°.

4 T ij

2094 *Journal des Sçavans* ;
strer encore par leurs observations ;
il a représenté ces testacées sous le
plus grand nombre de différentes
vûës , qu'il lui étoit possible , en
les faisant couper chacune en plu-
sieurs pieces afin qu'on en exami-
ne la structure interieure avec plus
d'exactitude , de sorte qu'on trou-
ve sur les cent dix planches dont
cet Ouvrage est enrichi , plus de
2200 figures gravées. Ce Livre est
intitulé : *Index Testarum Conchylio-
rum quæ adservantur in Museo Nic.
Gualtieri Philosophi & Medici col-
legiati Florentini. . . . & methodicè
distributa exhibentur Tabulis CX.
Florentiæ , Gaet. Albizzini. 1742.
in-fol.* Outre l'Epître Dédicatoire
adressée au Grand Duc , & la Pré-
face où il est traité de l'origine &
du progrès , de la dignité & des
avantages de ce genre d'étude , de
la variété des Testacées & de leur
structure , l'Auteur a donné une
Introduction à l'Histoire des Testa-
cées , qui avoit été composée par
M. de Tournefort , mais qui n'a-

Novembre, 1742. 2095

voit point encore paru. Le prix de cet Ouvrage qui est en grand papier, bien imprimé, est de cent vingt Jules, c'est-à-dire d'environ soixante liv. monnoye de France.

Ragionamento Istorico sopra la Valdichiana, in cui si descrive l'antico e presente suo stato. In Firenze, nella Stamperia di Francesco Moucke, 1742. in-4°. Cette Dissertation a pour but de détromper diverses personnes qui se sont imaginées faussement que le débordement de l'*Arno* qui arriva ici en 1740, & qui y causa tant de desordres, doit être attribué en grande partie aux travaux même qu'on a faits depuis 200 ans dans la *Valdichiana*. L'Auteur donne une Carte Topographique du cours de la *Chiana* depuis l'*Arno* jusqu'au Tybre; & il fait une exacte description de la *Valdichiana*, & des Villes situées dans cette Vallée; puis il rapporte quel en a été l'état dans tous les tems & quel a été le fruit des travaux immenses qu'on y a faits

2096 *Journal des Sçavans* ;
pour en diriger les eaux , & en
procurer le dessechement. Il re-
marque que ces travaux ne remon-
tent pas plus haut qu'en 1288 , &
qu'avant ce tems - là , on n'avoit
que très-peu ou point de connois-
sance de l'art de conduire les eaux.
Il ajoûte que si la *Valdichiana* est
appelée à juste titre aujourd'hui un
des greniers de la Toscane , si
elle est très-saine & très-peuplée ,
comme il paroît par le nombre
de ses Villes , & par les hameaux
& les Villages qui y sont , cette
fertilité , cette salubrité , & cette
augmentation d'habitans sont dûs
aux travaux qu'on y a toujours
faits , & que l'on continue à y fai-
re. L'Auteur s'appuye dans tout
le cours de son Traité , sur les
monumens les plus authentiques ;
les Registres des Villes situées dans
cette Vallée , qui contiennent les
plans des Ingénieurs , & leurs
conventions , & les impositions
faites sur les peuples pour l'avance-
ment des travaux de la *Valdichia-*

Novembre , 1742. 2097

na. A l'égard de l'inondation de 1740 l'Auteur prétend qu'on ne doit point l'attribuer aux eaux de la *Chiana* seulement , mais aux Rivieres qui se jettent dans l'*Arno* & qui grossies extraordinairement par les pluyes abondantes de cette année-là , ont fait déborder ce fleuve.

Pierre Cajetan-Viviani , Imprimeur - Libraire , a publié la premiere & la seconde partie du premier Tome des Œuvres de S. Antonin sous ce titre : *Sancti Antonini Archiepiscopi Florentini Ord. Præd. Opera omnia ad autographorum fidem nunc-primum exacta, vita illius variis Dissertationibus & adnotationibus aucta. Curâ & studio FF. Thom. Mar. Mamachi, & Diony. Remedelli Ordinis ejusdem Theologorum , Tom. I. & II. 1741. in-fol.* Il paroît que cette Edition qui doit comprendre tous les Ouvrages de S. Antonin, est faite avec beaucoup de soin; elle a été revûë sur d'excellens manuscrits & sur

2098 *Journal des Sçavans* ;
les originaux mêmes de l'Aut
par le secours desquels on a
pli beaucoup de lacunes , &
retabli un grand nombre
droits qui avoient été altérés
les précédentes Editions ;
aussi vérifié les passages des
cités par S. Antonin. Les Edi
ont ajouté des Remarques
justifier les corrections qu'il
faites & pour éclaircir le fon
matieres. Ce premier Tome
tient la premiere partie de la
me Morale de S. Antonin
une Table ample & comm
Pour servir de Prolégomé
cette Edition , on donnera un
lume composé de diverses E
rations sur les points contr
fés de la doctrine de S. Anton
des Commentaires de sa So
Morale , imprimés à Véron
les Freres Ballerini , avec de
bles.

Le même Libraire donne
au public que les Editeurs des
vres de S. Antonin, ont trouv

Novembre, 1742. 2099
manuscrits importans qu'ils ont
cru devoir aussi collationner, que
ce nouveau travail qui a un peu
retardé la publication de leur pre-
mier Tome, a pareillement ac-
cru leurs observations, & que ce
premier Tome dont le prix avoit
été fixé à 12 *lire Fiorentina* pour les
associés, parce qu'il ne devoit être
que de 150 feuilles d'impression,
en contient 200, & que le prix est
de 16 *lire Fiorentina*, & de 20 pour
ceux qui n'auront pas donné d'as-
surance.

E C O S S E.

D' E D I N B O U R G.

M. Colin Mac-Laurin Professeur
de Mathématiques en l'Université
d'Edinbourg & Membre de la So-
cieté Royale, a fait imprimer un
Ouvrage intitulé: *A Treatise of
fluxions in two books, &c.* C'est-à-
dire: *Traité des fluxions en deux
Livres.* Chez T. W. & T. Ruddi-

2100 *Journal des Sçavans*,
mans. 1742. in-4^o. 2 vol. Une Pré-
face qui est à la tête du premier
Volume, montre & l'occasion & le
plan de ce Traité. Un Auteur pu-
blia en 1734 à Londres chez Ton-
son, une Lettre sous le titre de
l'Analyste, dans laquelle la mé-
thode des Fluxions est représentée
comme étant fondée sur de faux
raisonnemens, & comme pleine
de mysteres, & il paroît (suivant
M. Mac-Laurin) que la plûpart des
raisons sur lesquelles cet Auteur
s'appuye, ont été occasionnées par
la maniere concise avec laquelle
les élémens de cette méthode sont
communément proposés. M.
Mac-Laurin a donc cru qu'il étoit
nécessaire d'en expliquer les fon-
demens avec plus d'étendue; &
pour le faire avec plus de succès, il
a pris le parti de déduire les élé-
mens de cette méthode d'un petit
nombre de principes incontestables
par des démonstrations rigou-
reuses, suivant la maniere des an-
ciens.

Novembre , 1742. 2101

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Guillaume Innys & Charles Baturst Libraires , Place de S. Paul , & dans Fleet - Street débitent la nouvelle Edition Gr. Lat. des *Œuvres de Philon Juif* , par M. Mangey, Chanoine de Durham. 1742. in-fol. 2 vol.

Les deux mêmes Libraires débitent aussi la nouvelle Edition Latine des *Commentaires de César de la Guerre des Gaules, Civile, de Hirtius, &c.* Avec les Remarques & les Animadversions de M. Thomas Bentley. Cet Editeur avertit dans sa Préface qu'il a suivi l'Edition de M. Oudendorp , & que quand il ne la suit pas, il rend compte des raisons qui l'ont engagé à s'en écarter. On a joint à cette Edition les Remarques & les conjectures de Jacques Jurin , 1742. in-8°.

Charles Davis, Imprimeur de la Societé Royale dans Pater Noster - Row, a achevé d'imprimer l'Ouvrage de M. Humphred Hodius, Professeur Royal & Archidiaque d'Oxford, intitulé : *De Gracis illustribus, Linguae Græcæ Litterarumque humaniorum instauratoribus, eorum Vitis, Scriptis & Elogijs, Lib. II.* M. Jebb qui en est l'Editeur, a mis au commencement une Dissertation sur la Vie de Humphred Hodius, 1742. in-8°. On rendra compte des trois Ouvrages précédens dans les Journaux suivans.

Guillaume Darrés, Libraire, a publié depuis quelques tems en deux petits Volumes in-12. un Recueil de Pieces intitulé : *Mélange de Litterature & de Philosophie.* Le premier Volume contient les Ouvrages suivans de M. Pope, traduits de l'Anglois : 1°. *Essai sur la Critique* : 2°. *Essai sur l'Homme* : 3°. *Epîtres Morales sur le caractère de l'homme, sur celui des femmes,*

Novembre, 1742. 2103

Et sur l'usage des richesses, avec un Discours préliminaire du Traducteur sur le goût des Traductions. Le second Volume comprend sept Lettres Philosophiques, dans lesquelles l'Auteur donne une explication raisonnée du Systême de M. Pope dans son Essai sur l'Homme.

Cette explication est » tirée de la » réponse au Commentaire de M. » de Croufaz, Professeur de Phi- » losophie à Lauzanne, que M. Warburton avoit donnée, & qu'il vient de faire réimprimer sous ce titre: *A Critical and Philosophical Commentary on M. Pope's Essay on Man, &c.* c'est-à-dire: *Commentaire Critique & Philosophique sur l'Essai de M. Pope sur l'Homme, &c.* M. Warburton déclare dans sa Préface que c'est ruiner la Religion que d'admettre là *fatum*; que la *raison suffisante* que M. Leibnitz & après lui plusieurs Allemands ont admise, n'est fondée que sur un fatalisme raffiné. Dans le corps de l'Ouvrage il embrasse la défense de M.

2104 *Journal des Sçavans* ;
Pope & pretend le justifier de tout
soupon de fatalisme.

H O L L A N D E.

DE LA HAYE.

Pierre de Hondt , Imprimeur-
Libraire débite le Recueil des *Mé-*
dailles de grand & de moyen bronze
du Cabinet de la Reine Christine ,
gravées aussi délicatement qu'exacte-
ment d'après les originaux, par le cé-
lèbre *Pietro Santes Bartholo* en *LXII*
planches , expliquées par *M. S. Ha-*
verkamp , Professeur en l'*Université*
de Leide. En Latin & en François ,
1742. in-fol.

Le même en grand papier.

On trouve aussi chez le même
Libraire une nouvelle Edition des
Lettres , Mémoires , & Négociations
de M. le Comte d'Estrades, tant en
qualité d'Ambassadeur de S. M. T.
C. en Italie , en Angleterre & en
Hollande , que comme *Ambassadeur*
à la paix de Nimègue , &c. Lon-
dres. 1742. in-12.

Novembre , 1742. 2105

D'AMSTERDAM.

Wetstein a publié le Recueil des *Lettres de Critique , de Litterature , d'Histoire écrites à divers Sçavans de l'Europe par feu M Gifbert Cuper , Bourguemaistre de Déventer , &c. publiées sur les originaux par M. Beyer.* Cet Ouvrage est enrichi d'un grand nombre de Médailles , de figures d'antiquité , &c. 1742. in-4°.

Le même Libraire va mettre au jour une nouvelle Edition Latine des *Œuvres d'Horace* , très-belle & très-correcte, avec les variantes de Richard Bentley & du P. Sana-don. in-24.

Il promet encore de donner incessamment l'*Odyssée d'Homere en Grec & en Latin* de l'Edition de Samuel Clarcke , in-12.

On trouve ici une nouvelle Edition de l'*Histoire de la République de Gènes depuis son établissement jusqu'à present.* On y a ajoûté le Ca-

2106 *Journal des Sçavans*,
Catalogue des Écrivains & Historiens
de Gênes & de Ligurie, & la Liste
Chronologique des Doges, 1742.
in-12. 3 vol.

Montalant, Libraire à Paris,
Quai des Augustins, y débite cet
Ouvrage.

S U I S S E.

D E G E N È V E.

Barillot & fils, Imprimeurs-Li-
braires, ont publié depuis peu la
premiere Partie du troisieme Tome
de l'Ouvrage de M. Newton inti-
tulé : *Philosophia naturalis princi-
pia Mathematica perpetuis Com-
mentariis illustrata communi studio
PP. le Seur & Jacquier à Gallicanâ
Minimorum Familiâ Matheseos
Professorum.* 1742. *in-4°.* Les deux
Sçavans Editeurs avoient resolu de
donner en 3 Volumes les trois Li-
vres de Newton, mais ayant jugé
à propos de joindre à ce qu'il
dit dans son troisieme Livre
touchant le flux & reflux de la mer,
deux Mémoires sur le même sujet,

Novembre , 1742. 2107
composés le premier en François
par M. Bernoulli Professeur d'Ana-
tomie & de Botanique à Basle , &
le second en Latin par M. Colin
Mac-Laurin Professeur de Mathé-
matique à Edinbourg , & couron-
nés l'un & l'autre par l'Académie
Royale des Sciences , ils ont été
obligés de diviser le 3^{me} vol. en
deux parties , dont la premiere pa-
roît , & la seconde est sous la
Presse. Ils mettront à la fin de ce-
lui - ci un *Appendix* contenant
quelques Ouvrages de leur com-
position, qui joints à ce qui reste à
imprimer du 3^{me} Livre des Princi-
pes , formera un vol. d'une juste
grosleur & de la même forme que
les trois précédens.

F R A N C E.

D E B O R D E A U X.

L'Académie de Bordeaux , qui a
côûtume de proposer deux ans
d'avance le sujet du prix qu'elle

2108 *Journal des Sçavans*,
distribue chaque année, afin de
donner aux Auteurs plus de tems
pour travailler les Ouvrages qu'ils
destinent au concours, a proposé
deux sujets pour l'année 1743. Le
premier, *la cause de l'élevation des
vapeurs & des exhalaisons dans
l'air*; le second, *l'origine & la for-
mation des pierres figurées*. Elle pro-
pose aujourd'hui pour le sujet du
prix de l'année 1744, *les fonctions
& l'utilité des feuilles, soit par rap-
port aux plantes, soit par rapport
aux fruits.* » Elle a préféré ce sujet
» à beaucoup d'autres, parce qu'il
» est susceptible d'experiences, &
» qu'étant une fois éclairci, on
» pourra mieux sçavoir s'il est utile
» ou pernicieux d'éfeuiller les ar-
» bres fruitiers, les vignes, &c.
» en quelle quantité, dans quel
» cas & en quelle saison.« Les Dis-
sertations qu'on envoyera pour le
prix, peuvent être composées en
Latin ou en François, elles doi-
vent être écrites en caracteres bien
lisibles, & adressées, affranchies

Novembre , 1742. 2109

de port, à M. le Président Barbot, Secrétaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau rouge, ou au S^r Brun, Imprimeur Aggrégé de l'Académie, rue S. Jâmes. On n'en recevra que jusqu'au premier Mai 1744.

DE N A N C Y.

Nicolas, Marchand Libraire, a reçu de Luxembourg & débite presentement les trois premiers Volumes de l'*Histoire Ecclesiastique & Civile du Duché de Luxembourg, & Comté de Chiny*. Par le R. P. Bertholet, de la Compagnie de Jesus. On y trouve aussi beaucoup de faits importans qui regardent les Duchez de Lorraine & de Bar. Cet Ouvrage qui est dédié à la Reine de Hongrie, contiendra 8 vol. in-4°. dont le prix est de dix liv. par vol. en blanc, & de douze, relié proprement, argent de Lorraine.

On trouve aussi chez le même Libraire l'Ouvrage intitulé : *L*

2110 *Journal des Sçavans*,
Guerre de René second, Duc de Lor-
raine contre Charles le Hardy Duc
de Bourgogne, tué devant Nancy.
Luxembourg, 1742. in-8°. Le prix
de ce Livre relié est de deux liv. &
d'une liv. onze sols, broché.

D E P A R I S.

M. de Réaumur vient de donner
le 6^me Volume des *Mémoires pour*
servir à l'Histoire des Insectes. Ce
vol. qui est enrichi d'un grand
nombre de planches, contient la
suite de l'Histoire des Mouches à
quatre aîles, avec un Supplément à
celle des Mouches à deux aîles. De
l'Imprimerie Royale. 1742. in-4°.

On trouve chez Piget, Libraire,
Quai des Augustins, à S. Jacques,
& chez Durant, Libraire, rue S.
Jacques, à S. Landry, le *Calen-*
drier des Jardiniers, qui enseigne ce
qu'il faut faire dans le potager, dans
les pépinières, dans les serres & dans
les Jardins de fleurs tous les mois de
l'année. Traduit de l'Anglois de M.
Bradley de la Société Royale de Lon-
dres, & Professeur de Botanique dans

Novembre , 1742. 2111

Université de Cambridge. Plus ,
une description des Serres, & la ma-
niere de cultiver les Ananas en Hol-
lande & en Allemagne , avec des
planches, & une instruction pour con-
struire & gouverner lesdites Serres,
Ouvrage utile aux Jardiniers & à
tous ceux qui ont des Jardins pota-
gers, des Pépinières , des Parterres
& des fleurs.

M. Bradley, Auteur de ce Ca-
lendar, est célèbre en Angleterre
par beaucoup d'excellens Ouvra-
ges de Jardinage & d'Agriculture.
La traduction de celui-ci est le fruit
du loisir d'un illustre curieux qui
en a éprouvé l'utilité, & qui pour-
ra donner encore la traduction de
quelques autres, si celle-ci est reçue
favorablement du public.

De Bure l'aîné, Libraire , Quai
des Augustins , à S. Paul , débite
aussi le même Ouvrage,

Il paroît depuis peu une seconde
édition , avec quelques change-
mens, du Poëme de M. Racine sur
la Religion , elle est d'une beauté

2112 *Journal des Sçavans* ;
parfaite , soit pour le choix du pa-
pier , soit pour l'élégance des ca-
ractères. Chez J. B. Coignard , &
G. Desaint. 1742. in-8°.

T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Nov. 1742.

T <i>Raité des Pétrifications , &c.</i>	pag. 1932
<i>Bibliothèque Françoisse , &c.</i>	1951
<i>Les huit Livres des Lettres de Léonard Bruni d'Arézo , &c.</i>	1975
<i>Histoire de l'Académie Royale des Sciences , &c.</i>	1991
<i>Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Bretagne , &c.</i>	2019
<i>Principes généraux du Droit Civil & Coutumier de la Province de Normandie , &c.</i>	2051
<i>Dissertations sur Homère , &c.</i>	2056
<i>Lettre à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans ,</i>	2080
<i>Nouvelles Litteraires ,</i>	2087
Fin de la Table.	

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,
&
POUR
L'ANNE'E M. DCC. XLII.
DECEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



11-10-2010

11-10-2010

11-10-2010

11-10-2010

11-10-2010

11-10-2010

11-10-2010

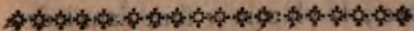
11-10-2010

11-10-2010

11-10-2010



LE
 JOURNAL
 DES
 SCAVANS.



DEC. M. DCC. XLII.

L'HISTOIRE NATURELLE,
 éclaircie dans deux de ses parties
 principales la Lithologie & la
 Conchyliologie, dont l'une traite
 des Pierres & l'autre des Coquil-
 lages. Ouvrage dans lequel on
 trouve une nouvelle méthode, &
 une Notice critique des principaux
 Auteurs qui ont écrit sur ces ma-
 tieres. Enrichi de figures dessinées
 d'après nature par M***, de la
 Société Royale des Sciences de
 Decemb. 4 V ij

Montpellier. A Paris , chez de
Bure l'aîné, Quai des Augustins,
 du côté du Pont S. Michel , à S.
 Paul , 1742. pag. 491. & plan-
 ches détach. 33.

SI l'on examine la forme de
 cet Ouvrage on trouvera qu'il
 est parfaitement bien exécuté , &
 pour l'impression & pour les figu-
 res qui sont dessinées d'après na-
 ture , la plûpart y sont dans leur
 grandeur naturelle. Les plus belles
 & les plus rares Coquilles de cha-
 que genre, au nombre de 600, tous
 les coquillages qu'on appelle ferti-
 les, s'y voyent aussi-bien que plu-
 sieurs morceaux de pétrifications,
 de congellations & de plantes ma-
 rines qui n'ont point encore paru.
 Ces planches ont encore un méri-
 te particulier, c'est qu'elles ont
 été gravées au miroir, ce qui fait
 que les objets sont représentés
 dans le même sens qu'ils sont vûs
 naturellement. Quoique ce soit

Decembre , 1742. 2117

un avantage considerable pour un Ouvrage de cette importance, on y trouve aussi des choses qui doivent encore plus attirer l'attention des Physiciens; ce sont des recherches que les Voyages de l'Auteur, & son propre Cabinet l'ont mis à portée de faire, auxquelles d'autres personnes n'auroient pû parvenir: si ce ne sont pas toujours de nouvelles découvertes, on voit du moins dans le Systême de notre Naturaliste un ordre nouveau qui est établi & facile pour retenir les découvertes des autres, ce qui est d'une grande utilité dans une matiere que l'on avoit traitée jusqu'à present avec si peu de méthode. L'Auteur nous fait entrevoir qu'il avoit eu quelque dessein de donner seulement un essai sur toute l'Histoire naturelle. Mais un essai n'est pas du goût de tous les Lecteurs, il est même difficile de ne pas s'étendre au-delà des bornes qu'il prescrit: faire un choix heureux, parler de tout en se resserrant, être

2118 *Journal des Sçavans*,
précis sans rien omettre d'essentiel,
c'est un point de perfection qu'il
est difficile d'attraper.

Notre Naturaliste a donc cru
judicieusement, qu'il convenoit
mieux de traiter avec plus d'éten-
due quelques parties séparées de
l'Histoire naturelle pour en don-
ner une connoissance plus exacte.
Il nous promet (si le succès ré-
pond à son attente) de donner
dans la suite quelque nouvelle
partie de cette Histoire. L'Auteur
peut y travailler avec d'autant
plus d'assurance que le nombre des
Physiciens & le goût de la Physî-
que est aujourd'hui beaucoup aug-
menté. Cet Ouvrage est divisé en
deux parties. La première traite
des pierres sous le nom de Litho-
logie, matiere si peu éclaircie jus-
qu'à ce jour que plusieurs Sçavans
ont souhaité qu'elle pût exciter
quelque Naturaliste à y travailler.
On y détaille depuis la pierre fine
jusqu'à la pierre la plus commune;
les Remarques nous en ont paru

Decembre , 1742. 2119

nouvelles , & puisées dans la seule nature. L'Auteur dans le premier Chapitre de cette Partie , nous entretient des sentimens qu'ont eu les plus anciens Philosophes sur les végétaux , minéraux & des recherches qu'ils ont faites à ce dessein. Il porte même un jugement sur leurs Ouvrages dans ce genre & sur la méthode qu'ils ont observée. Il en a coûté beaucoup de recherches à l'Auteur sans qu'il puisse en avoir tiré beaucoup de secours. Mais un Sçavant ne veut avoir rien à se reprocher , & peut-être que les esprits médiocres lui en feroient un crime. On trouve donc ici ce qu'a pensé Aristote , & le célèbre Platon son maître: en nous rapprochant vers ces derniers siècles , nous lisons ce que Rondellet , Belon , Geiner & plusieurs autres Medecins ont pensé sur ces mêmes matieres. Il y a peu d'Auteurs tant étrangers que François que notre Naturaliste ne rappelle à son Lecteur.

C'est au second Chapitre de cette premiere partie que l'Auteur traite particulièrement des pierres. Les noms des pierres précieuses avec leurs qualités & propriétés, y sont détaillés avec les pays d'où elles sont tirées. Enfin on y discute jusqu'aux raisons qui donnent la premiere place à certaines pierres plutôt qu'à d'autres. Quoique ce soit un progrès considerable pour la Physique que la collection des faits exactement circonsciés, l'esprit n'est content qu'à moitié, & il ne demeure guères tranquille qu'il n'ait essayé les forces sur les caufs de ce qui paroît que la nature lui presente avec tant d'éclat. Notre Auteur fait donc quelques tentatives pour expliquer tantôt la formation, tantôt la transparence, tantôt la végétation de ces diverses pierres; & si le Physicien n'est pas toujours également satisfait, il le sera certainement par la diversité des objets qu'on a eu l'art de rassembler. Cette premiere par-

Decembre , 1742. 212

tie est suivie d'une explication de plusieurs termes que l'on a employés dans le cours de l'Ouvrage & dont plusieurs auroient été peu intelligibles.

La seconde partie offre un Traité général des coquillages de mer sous le nom de Conchyliologie. On y trouve une nouvelle méthode accompagnée de Tables Latines & Françoises pour distribuer les coquillages suivant leur caractère générique dans les classes qui leur conviennent , avec des observations sur chacune de leurs familles , ces deux parties sont accompagnées de remarques critiques sur tous les Auteurs qui ont écrit sur la même matiere , elles sont précédées de notices , qui quoiqu'abrégées peuvent être fort utiles.

Si l'on entre dans le détail de cette seconde partie on voit que le premier Chapitre traite des coquillages de mer , de riviere & de terre avec la maniere de se servi

2122 *Journal des Sçavans*,
des nouvelles Tables ou de la nou-
velle méthode.

Le second Chapitre donne la maniere de connoître dans le moment la classe, & le genre d'une coquille marine, fluviatile, ou terrestre; en voici un échantillon. Le premier examen est de voir si une coquille n'a qu'une écaille, ou si elle en a deux ou plusieurs. Si la coquille n'a qu'une écaille elle sera placée dans la classe des univalves, si elle a deux écailles, elle entre dans la seconde classe des bivalves & lorsqu'elle en a plusieurs, on la mettra dans la troisième & dernière classe des multivalves. La première classe presentement se divise en quinze familles, ainsi lorsque la coquille sera reconnue univalve, on examinera la difference des quinze familles qui la composent: la seconde classe sera composée de six familles ainsi que la troisième classe.

Le troisième Chapitre de cette

Decembre , 1742. 2123

seconde partie est un examen de la maniere dont se forment les coquillages de mer , l'Auteur ayant reservé pour le quatriéme Chapitre la recherche de la formation des coquillages qu'on trouve dans les fleuves , lacs , étangs , marais , &c. Si l'Auteur prononce sur toutes ces questions , il ne le fait qu'après avoir rapporté les opinions de ceux qui l'ont précédé , se déterminant pour ceux qui lui ont paru raisonner le plus solidement. Voici, par exemple, ce que dit notre Physicien sur la formation des coquillages. Le corps de l'animal est couvert d'un grand nombre de tuyaux remplis de pores par où passe la liqueur dont il se nourrit, cette liqueur est mêlée de parties visqueuses & pierreuses qui se rassemblent sur la surface du corps de l'animal , qui s'y épaississent & s'y figent : ces parties s'attachent aisément les unes aux autres & composent une petite croute solide

2124 *Journal des Sçavans*,
qui est la premiere couche, une
seconde se forme de la même
maniere, elles croissent comme les
pierres par apposition ou addition,
de matiere, & non par végétation
comme tous les autres animaux,
elles se durcissent ensuite à l'air.
On ne doit pas craindre que les po-
res se bouchent, lorsque la seconde
couche se forme, l'animal qui a
produit la matiere de la premiere,
a diminué assez pour laisser de
l'air entre la premiere & la secon-
de. La démonstration peut se tirer
de ce que ces couches se levent
par la chaleur du feu comme les
gâteaux feuilletés.

On rapporte plusieurs choses
sur la diversité des accoulemens
& de la nourriture de ces differens
poissons. Notre Naturaliste, après
avoir parlé des coquillages de mer
& des rivieres, nous entretient de
ceux qui sont renfermés dans la
terre, & il regarde ces derniers
comme ayant été formés dans la
mer; il pretend que la preuve

Decembre, 1742. 2125

doit se déduire de ce qu'on en tire un sel marin qui a le même goût que celui qu'on tire des coquillages de mer & qui lui est en tout semblable.

On peut encore remarquer dans l'intérieur du coquillage la place qui paroît au milieu & qui a été occupée par l'animal ; tout cela dénote donc qu'il y a eu un poisson attaché dans ces coquilles, lequel a péri dans la suite des tems. La construction de ce coquillage est encore une preuve du tournoyement que font les poissons pour s'ajuster pour ainsi dire dans leur demeure. M. de *** répond aux diverses objections qu'on a faites contre ce Système, & discuté avec beaucoup de détail les diverses suppositions qu'on a faites & qu'on pourroit faire.

On apprend dans le sixième Chapitre quels sont les lieux où l'on trouve les coquillages, avec la maniere de les pêcher. Ce Chapitre seul pourroit dédommager de

2126 *Journal des Sçavans*
l'attention plus sérieuse qu'
a apportée dans la lecture c
cedens.

Il en est des recherches de
fique comme de celles de Gé
trie, on tâche de les applique
quelque chose d'utile, & cette
plication, lorsqu'elle devient r
le, est flatteuse pour l'esprit,
coquillages paroîtrent n'ê
qu'un agréable ornement dans l
cabinets des curieux. Notre Au
teur cherche leurs usages & c
qu'on pourroit en faire pour joint
dre l'utile à l'agréable; il y a
même de ces coquillages dont la
vertu est reconnue, selon le rap
port de quelques Medecins.

Si les coquillages font un objet
agréable à la vûe il est difficile que
les curieux n'ayent pas cherché à
en augmenter l'éclat & la viva
cité des couleurs. Il y a même
une espèce de propriété dont elles
sont susceptibles, sans quoi leur
brillant pourroit se ternir, c'est
à cet entretien de ces coquilles &

Decembre, 1742. 2127

à l'augmentation de leur beauté naturelle qu'est employé le huitième Chapitre. Il y a un art à les polir sans les alterer. On apprend donc ici par quels principes on doit préférer certaines coquilles, & pourquoy on doit rejeter ou mépriser les autres, en sorte qu'on apperçoit encore qu'une coquille entre les mains d'un connoisseur habile peut arriver à un point de perfection supérieur à celui où elle seroit demeurée.

Il est question dans le Chapitre neuvième de l'arrangement qu'il faut donner à un cabinet d'Histoire naturelle. Il en est des choses de pure curiosité comme des objets de nos connoissances les plus importantes, les unes & les autres exigent un arrangement qui les mette dans un plus beau jour. Notre Auteur a donc donné une espèce de méthode en ce genre, & pour rendre la chose plus sensible, il étoit à propos, ainsi qu'il l'a fait dans le Chapitre dixième,

2128 *Journal des Sçavans* ;
de rapporter ce qu'il y avoit de
plus curieux dans les fameux cabi-
nets , soit en France , soit dans les
pays étrangers. Nous ne les indi-
querons point ici , ceux qui en se-
ront curieux pourront consulter
l'Ouvrage.

Le reste de cette seconde partie
est employé à appliquer les prin-
cipes établis dans le premier Cha-
pitre pour connoître dans le mo-
ment la classe , la famille , le ge-
re & l'espèce d'une coquille , cha-
que planche renferme un certain
nombre de ces coquilles , & l'ex-
plication est à côté. Cette méthode
devient tout à fait facile , & fait
beaucoup d'honneur au Naturali-
ste qui s'est donné tant de peine
pour instruire le public.



Decembre, 1742. 2119

BIBLIOTHEQUE FRANCOISE, ou Histoire de la Litterature Françoise, dans laquelle on montre l'utilité qu'on peut tirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie pour la connoissance des Belles-Lettres, de l'Histoire des Sciences & des Arts, & où l'on rapporte les jugemens des Critiques sur les principaux Ouvrages en chaque genre écrits dans la même Langue; par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital. Tome VI. in-12. pag. 436. dont 59 pages pour le Catalogne des Livres qui ont rapport au cinquième & sixième Volume. A Paris, rue S. Jacques, chez Jean Mariette, & Hyppolite-Louis Guerin. 1742.

MONSIEUR l'Abbé Goujet finit dans ce Volume tout ce qui regarde les Traductions Françoises des anciens Poëtes Latins profanes & Ecclesiastiques. M

2130 *Journal des Sçavans* ;
commence par la continuation du
13^{me} Chapitre, qui, ainsi que nous
l'avons annoncé dans l'Extrait du
5^{me} Tome , qui a paru dans le
Journal du mois de Novembre
dernier , a pour objet les Traduc-
tions d'Ovide en prose & en vers.

Après y avoir parlé du caractère
des Poésies d'Ovide en général , &
nous avoir fait connoître les Tra-
ductions que nous avons en notre
Langue des Héroïdes & des Elé-
gies amoureuses de ce Poëte. Notre
Auteur parcourt ici les Traduc-
tions qu'on a données de l'Art
d'aimer , & des autres Ouvrages
d'Ovide.

Par le compte qu'il en rend &
qui suppose des recherches dont
les Critiques sentiront tout le
prix , on voit qu'il n'y a eu aucun
Ouvrage d'Ovide qui n'ait eu en
notre Langue differens Traduc-
teurs , mais que M. l'Abbé de
Marolles & M. de Martignac sont
les seuls qui se soient trouvé assez
de loisir & de patience pour en

onner une Traduction complete,
encore le premier n'a-t-il traduit
que quelques endroits des Méta-
morphoses ; & on nous assure que
ce qu'il en a donné, ne fait nulle-
ment desirer qu'il les eût traduites
en entier.

Sans faire ici mention de toutes
les Traductions sur lesquelles M.
Abbé Goujet continue à rappor-
ter les jugemens des Critiques &
les siens propres , nous observe-
rons comme une chose singuliere ,
qu'ont l'usage est peut-être venu d'I-
talie , où l'on sçait que toutes les
Stances de la Jerusalem delivrée
ou Falso peuvent se chanter sur
deux airs differens , & qu'en effet
le peuple , & jusqu'aux Gondoliers
de Venise les chantent au milieu de
leurs occupations ordinaires, nous
observerons , dis-je , que Chrysto-
phle Desfrans , Ecuyer Sieur de la
Malouziere & de la Chastoniere,
près de Nyort en Poitou , fit im-
primer dans cette Ville en 1575
une Traduction en vers François
des Métamorphoses d'Ovide , qu'il

1132 *Journal des Sçavans* ;
accompagna des notes de Musique
pour la mettre en état d'être chan-
tée. Ce qu'il y a de plus rare , c'est
que ce qu'il appelle les chansons
d'Orphée rapportées dans le dixiè-
me Livre , sont sur une autre me-
sure de vers , & que c'est le seul
endroit qu'il n'a point soumis à
son *Plainchant* , quoique ce fût
peut-être le seul endroit qui y fût
le plus propre. Il fit paroître cette
Traduction sous le titre aussi ob-
scur que fastueux d'*Histoire des*
Poëtes compris au grand Olimpe.
» Car rien , dit notre Auteur , ne
» ressemble moins à l'Histoire des
» Poëtes que les Métamorphoses
» d'Ovide : à moins que Desfrans
» n'ait voulu faire entendre que
» les Métamorphoses sont un de
» ces Ouvrages, où les Poëtes peu-
» vent puiser plus abondamment
» que dans tout autre des sujets
» dignes d'exercer leurs talens.
» Cette traduction est extreme-
» ment paraphrasée & sa versifica-
» tion a d'ailleurs tous les défauts

» qui sont communs au plus grand
 » nombre des Poëtes de son tems,
 » baillemens, syllabes de trop,
 » enjambemens, rimes mauvaises,
 » expressions forgées.

Nous remarquerons encore que l'Abbé de Marolles, parmi une foule de raisons aussi ridicules que frivoles, qu'il apporte pour s'excuser d'avoir traduit en prose l'Art d'aimer, & le Remede de l'Amour d'Ovide, a poussé l'extravagance jusqu'à dire dans les Remarques qu'il a jointes à sa traduction, *que tout ce qui se trouve dans le Poëme de l'Art d'aimer, se pouvoit expliquer de l'art d'aimer les Sciences & de les acquérir pour en devenir plus sage & plus vertueux.*

Cet Auteur travailloit avec une prodigieuse facilité, car il n'y a presque aucun Poëte qu'il n'ait traduit, soit en vers, soit en prose; mais comme, à ce qu'il prétendoit, la plûpart de ses Ouvrages par l'injustice & par la malice de ses envieux avoient peu de débit,

2154 *Journal des Sçavans*,
& qu'à dire le vrai ils sont si plats
& si insipides que le public, en les
méprisant, ne faisoit que leur ren-
dre justice; pour n'être pas à char-
ge à ses Libraires, comme il s'en
glorifie en plusieurs endroits de
ses Ouvrages, il en faisoit imprimer
une grande partie à ses dépens
& d'un autre côté le desir de trou-
ver des Lecteurs, le réduisoit à faire
present de ses Ouvrages aux
personnes de sa connoissance. Il
semble même convenir que le pu-
blic n'avoit pas grand tort de ne
pas goûter ses traductions; il
avoit de bonne foi qu'il les tra-
vailloit trop peu pour leur donner
la perfection dont elles étoient sus-
ceptibles, car il paroît par tout
ce que M. l'Ab. G. a recueilli de
ses differens Ouvrages que l'Abbé
de Marolles, quoique mauvais
Auteur, étoit un fort bon homme.
Ayant dit à M. de Linieres, que
ses vers lui coûtoient peu, il ne
s'offensa point de la réponse que
lui fit le Poëte, *qu'ils lui coûtoient
se qu'ils valaient.*

Decembre, 1742. 2135

Au reste, comme M. l'Ab. G. s'est trouvé dans la nécessité de parler souvent d'un Auteur qui a publié un si grand nombre de mauvaises traductions, & qui outre cela fait paroître dans les Remarques, les Préfaces, en un mot dans tout ce qu'il y a joint du sien, un certain caractère de simplicité très-voisin du ridicule, il semble que l'Abbé de Marolles ne paroît dans ce Volume que comme certains bas Acteurs qu'on introduit dans les Pièces Comiques, uniquement pour délasser les Spectateurs du sérieux ou de la sécheresse qui regne dans les autres endroits de la Pièce.

Les traductions de Tibulle, de Properce, de Phédre, & de Columelle, sur lesquelles roule le 14^{me} Chapitre, ne sont pas à beaucoup près si nombreuses que celles que nous avons des Ouvrages d'Ovide; M. l'Ab. G. avant que de nous les faire connoître expose, selon la méthode ordinaire, ce que nos

2136 *Journal des Sçavans* ;
plus fameux Critiques , tels que
les Peres Rapin & Vavasseur , M.
Dacier , le Père Sanadon & M.
l'Ab. Souchay dans sa Dissertation
sur l'Elégie , ont pensé du caracte-
re qui regne dans les Poësies de
Tibulle ; il ajoûte que si celui à
qui il adresse la Bibliothèque Fran-
çoise , suivoit ses avis , vû le dan-
ger qu'il y a pour les mœurs de
lire ce Poëte , c'est tout ce qu'il de-
vroit se contenter d'en connoître,
d'autant plus que nous n'en avons
d'ailleurs aucune bonne traduc-
tion ; celle de l'Abbé de Marolles
étant , à ce qu'il croit , la premie-
re & peut-être la seule qu'on ait
faite de Tibulle.

Properce , selon plusieurs Criti-
ques , l'emporte sur Tibulle & sur
Ovide , comme plus sçavant , plus
varié , & plus exact imitateur des
Grecs. Mais aussi , selon quelques
autres Sçavans , l'érudition qui est
répandue dans ses Ouvrages , y
jette je ne sçai quelle rudesse , » &
» le fréquent usage qu'il y fait de
» la

Decembre , 1742. 2137

» la fable & de l'Histoire , le rend
» quelquefois un peu obscur ;
» cette obscurité fait , dit notre
» *Auteur* , qu'il est moins dange-
» reux que Tibulle , parce qu'on
» l'entend plus difficilement , &
» que par conséquent on prend
» moins de goût à le lire ; car du
» reste , comme Tibulle & Ovide ,
» il nous fait connoître dans ses
» quatre Livres d'Élégies , qu'il ne
» se faisoit pas une grande violen-
» ce pour résister à ses passions ; ce
» qui a fait dire au P. Briet Jésuite ,
» cité par M. Baillet , qu'on doit
» considérer Properce plutôt com-
» me un bon Poète , que comme
» un honnête homme. « Seroit-ce
par zèle pour la vertu , ou plutôt
à cause des difficultés qui se trou-
vent dans ce Poète qu'à l'excepti-
on de quelques morceaux parti-
culiers qui ont été traduits par dif-
ferens Poètes , & entr'autres par
Jean Nicole Président à l'élection
de Chartres , l'Abbé de Marolles
est encore le seul qui nous en ait

Decemb.

4 X

2138 *Journal des Sçavans*,
donné une traduction complète,
mais foible, languissante, & selon
son ordinaire, trop paraphrasée.

Phédre a été plus heureux en
Traducteurs, l'illustre M. le Maître
de Sacy paroît à leur tête & a
été suivi de plusieurs autres, dont
quelques-uns ont d'autant mieux
réussi, que leur seul but étoit de
mettre cet élégant Auteur à portée
d'être entendu par ceux qui com-
mencent à apprendre la Langue
Latine.

A l'égard de Columelle, comme
il n'y a que le dixième Livre de
son Ouvrage qui traite de la cul-
ture des Jardins qui soit en vers,
& que les autres Livres sont en
prose, on s'est moins empressé à
les traduire; l'Abbé de Marolles
s'est cependant encore exercé sur
ce dixième Livre, mais M. l'Abbé
Goujet promet de parler ailleurs
plus amplement de Columelle &
de ses Traducteurs.

Il est question dans le quinzième
Chapitre des traductions de

Decembre, 1742. 2139

Perse & de Juvenal. Nous en
avons un assez grand nombre tant
de nos anciens Poëtes que des
modernes, mais fort peu de bon-
nes. La meilleure que l'on connois-
sance est du Président Nicole.
» Ecrivain (nous dit M. l'Ab. G.)
» qu'a beaucoup été loué de son
» tems, & qui avoit assez de génie
» pour mieux faire, s'il eût vécu
» dans la Capitale du Royaume &
» qu'il eût pû converser plus fa-
» miliarment avec nos plus ex-
» cellens Auteurs. Sa version de
» Perse ne dément point ses autres
» traductions des anciens. Il y
» rend le mieux qu'il peut le sens
» de son original, mais il lui prête
» souvent ses propres pensées, &
» c'est plus un Paraphraste qu'un
» Traducteur.

Pour Juvenal dont M. l'Ab. G.
dit judicieusement après M. Rol-
lin, qu'il eût été à souhaiter que
ce Poëte en reprenant les mœurs
les autres avec tant de sévérité, ne
nous eût pas fait voir qu'il étoit

lui-même sans pudeur, & qu'il n'eût pas combattu les crimes d'une manière qui enseigne plus à les commettre qu'elle n'en inspire d'horreur, la licence qui regne dans ses Satyres n'a pas empêché qu'il n'ait trouvé plusieurs Traducteurs, qui n'ont pas craint de faire passer dans notre Langue ce qu'il avoit écrit de plus licentieux dans la sienne; l'Abbé de Marolles qui malgré la bienséance de son état est de ce nombre, croyoit avoir tout à la fois justifié Juvenal & sa traduction, en disant, que si l'expression de ce Poëte n'étoit pas pure, son intention l'étoit.

La seule traduction que nous en ayons en vers François, & qui, au jugement de notre Auteur, mérite quelque attention malgré ses défauts, est celle que M. de Silvecane Président en la Cour des Monnoies & ancien Prevôt des Marchands de la Ville de Lyon publia en 1690.
» Ce que j'en estime (dit M. l'Ab.
» G.) assurément davantage, c'est

Decembre , 1742. 2141

» que le Traducteur fait reprendre
» à Juvenal les vices non avec
» cette ancienne liberté à laquelle
» on avoit donné le nom de *sim-*
» *plicité Romaine* , mais avec toute
» l'honnêteté , & toute la pudeur
» qui sont inséparables de notre
» Langue. Du reste cette traduc-
» tion , comme celle qu'il a donnée
» des Satyres de Perse , » outre le dé-
» faut qu'elle a d'être extrêmement
» paraphrasée , ce qui la rend dif-
» fuse & languissante , reçoit mê-
» me peu d'agrément du côté de
» la versification qui est souvent
» fort lâche , ni du côté du tour
» quelquefois obscur , ni de l'ex-
» pression qui n'est pas toujours
» juste.

Il renvoye donc ceux qui vou-
dront mieux connoître Perse &
Juvenal à la traduction en prose
qu'en a donnée le Pere Tarteron
Jesuite , & lui donne la préférence
sur les autres Traducteurs de ces
deux Poetes.

Dans le Chapitre 16^{me} où il exa-

mine les traductions de Lucain & de Senéque le Tragique, il rend justice aux talens extraordinaires que le premier avoit pour la Poësie, & montre qu'on a outré également les loüanges & les critiques que la Pharsale lui a attirées. Il porte aussi le même jugement de la traduction que Brebœuf nous en a donnée en vers, & pense que s'il n'est pas permis de dire avec un des Panégyristes de cette traduction, que par-tout Brebœuf s'y abandonne à son imagination, mais que néanmoins son imagination paroît toujours judicieuse, & n'abandonne jamais le bon sens; que si on peut même ajoûter avec le P. Rapin que cette traduction a gâté bien de la jeunesse qui s'est laissé éblouir à la pompe des vers de Brebœuf, qui effectivement ont de l'éclat, en général elle a mérité une partie de l'admiration qu'elle excita dans tous les esprits lorsqu'elle parut pour la première fois.

Decembre , 1742. 2143

Le respect que les Traducteurs conçoivent ordinairement pour les Auteurs sur lesquels ils ont travaillé n'empêcha pas Brebœuf de faire imprimer le premier Livre de la Pharsale en vers burlesques , ou plutôt , comme il s'exprime lui-même , en *vers enjouisés* , mais en évitant autant qu'il lui a été possible le bas comique que les Auteurs de ce genre ont répandu dans leurs Ouvrages. » Je l'ai purgé , dit-il , » autant que je l'ai pû , des termes qui corrompent notre Langue , & que l'usage ne souffre plus. J'ai tâché de mettre l'enjouement dans la pensée beaucoup plus que dans les paroles , & à trouver une raillerie de bon sens , & non pas une raillerie bouffonne. « Il y a des endroits en effet , dit M. l'Ab. G. , qui sont assez bien tournés , & qu'on peut lire encore avec quelque satisfaction. Sans doute , dit un autre Critique , que Brebœuf a cru par cet essai rendre plus merveilleux ses

2144 *Journal des Sçavans*,
vers héroïques, & laisser la
rité en doute, si celui qui
écrit, car il n'a employé que
vers de sept syllabes dans
Lucain travesti,

Je chante deux Bourgeois de I
pouvoit être le même qui
dit :

Je chante cette guerre en cru
conde.

Venant ensuite aux dix
dies qui portent le nom de
que, notre Auteur remarque
n'y a pas lieu de croire qu'il
soient toutes du célèbre Phil
qui fut Précepteur de Né
oncle de Lucain. De bons
ques ne lui en attribuent que
Médée, Hyppolite, & la T
mais quelques autres du
desquels est Joseph Scalig
en donnent jusqu'à neuf.

Les Auteurs de ces Pièces
qu'ils soient, » montrent en
» coup d'endroits des ser

Decembre , 1742. 2145

» forts beaux ; mais ils sont pres-
» que toujours hors du naturel.
» Leur génie outré ne quitte point
» une pensée , qu'ils ne l'ayent
» poussée au-delà de ses bornes , &
» ils deviennent fatiguans à force
» de vouloir être merveilleux.
» Comme c'étoit là le caractère
» de Senéque , il n'est pas éton-
» nant qu'on lui ait fait present du
» plus grand nombre de ces Pièces,
» en exceptant toujours la Tragé-
» die d'Octavie, parce que le tems
» de la mort de cette Princesse est
» postérieur au tems de la mort du
» Poëte.

Ces Tragédies ont eu des Tra-
ducteurs dès le commencement du
16^{me} siècle , mais après les avoir
tous passés en revûë , M. l'Ab. G.
prétend que les réflexions judi-
cieuses que le Pere Brumoi a eu
occasion de faire sur ces Pièces
dans son Théâtre des Grecs, les
feront mieux connoître que les
différentes traductions qui en ont
été publiées.

Celles de Pétrone qu'on met ici au nombre des Poëtes , pour suivre l'usage ordinaire , quoiqu'il ait plus écrit en prose qu'en vers , occupent seules le Chapitre 17^{me} , il contient outre une idée générale du caractère de cet Auteur & de celui de ses Ecrits ; l'Histoire de leur découverte , celle des contestations qui s'éleverent entre les Sçavans sur leur authenticité & qui causerent entr'eux une espece de guerre civile , sont traitées ici fort au long , & discutées avec beaucoup d'impartialité ; on se déclare pour ceux qui avec M. Burman ont rejeté les fragmens trouvés à Belgrade & que M. Nodot a le premier publiés comme étant de Pétrone.

Il rend aussi justice aux talens de M. Nodot , de l'Abbé de Marolles , d'un Anonyme , & d'un Auteur qui s'est caché sous le nom de M. de Boispreaux , lesquels n'ont pas craint de traduire ce dangereux Auteur , & de faire

Decembre , 1742. 2147

passer dans notre Langue des infamies qui auroient dû rester ensevelies dans la sienne. Malgré les loüanges que ces Traducteurs & plusieurs autres Critiques lui ont prodiguées , jusqu'à le regarder comme un des meilleurs Ecrivains de l'antiquité , on doit pourtant convenir avec M. Huet , » que » bien que Pétrone paroisse avoir » été grand Critique & d'un goût » fort exquis , son stile ne répond » pas toujours à la délicatesse de » son jugement , qu'on y remar- » que quelque affectation , qu'il » est trop fleuri & trop étudié ; » qu'en plusieurs endroits il dége- » nere un peu de cette simplicité » naturelle & majestueuse de » l'heureux siècle d'Auguste , que » ses pensées même , quoique sou- » vent délicates & nobles , sont » quelquefois froides , & que qui » l'examineroit sans préoccupation , » ne les trouveroit pas toujours » justes.

On s'imagine bien qu'en par-

2148 *Journal des Sçavans*,
lant du Poëme de Pétrone
guerre civile entre César &
pée, il n'oublie pas de faire
tion de la traduction que
Président Boubier en a publ
vers François, & qu'il n'ea
parler qu'en lui donnant tou
loges qu'elle a si justement m
» L'on y reconnoît (dit M
» G.) toute la délicatesse de
» me de cet illustre Mag
» aussi-bien que l'élevation
» nie de Pétrone, & il ajoû
» ceux qui aimeront les tem
» de goût & d'érudition, aur
» quoi se satisfaire dans cell
» le sçavant Magistrat a
» soit sur le Texte Latin de
» ne, soit sur ce qu'il y a d'
» que dans cette Piece.

Nous passons sous silenc
le Chapitre 18^{me}, où il s'ag
traductions de Silius-Italic
Valerius-Flaccus, & de Stra
pressés de finir cet Extrait, n
dirons qu'un mot du Chap.
qui comprend les traducti

Decembre, 1742. 2149

Martial, Auteur qui avec Catulle s'est extrêmement distingué dans un genre où il est si difficile de réussir. Pour achever de donner une idée du stile & du goût qui regnent dans l'Ouvrage de M. l'Ab. G., nous mettrons ici le parallèle qu'il fait de ces deux Poetes. Le second, dit-il, » s'étudie à renfer-
» mer une pensée naturelle dans
» un beau tour de paroles & dans
» la simplicité d'une expression fort
» tendre. Martial s'est plus ordi-
» nairement borné à terminer une
» pensée commune par quelque
» mot auquel le Lecteur n'est point
» préparé. Ces deux Epigramma-
» tistes ont chacun leurs avantages
» particuliers. Catulle réussit
» mieux dans les vers iambiques,
» & Martial dans les vers élégia-
» ques. Le premier, dit le P. Ra-
» pin, excelle dans tout le corps
» de l'Epigramme, & Martial
» dans la fin & la conclusion, où il
» laisse toujours quelque pointe.
» Catulle a une beauté naturelle &

2150 *Journal des Sçavans ;*

» sans fard , ce qui est plus con-
» forme au génie des Grecs , Mar-
» tial a plus de sel & plus de poin-
» te , ce qui se ressent plus du ca-
» ractere des Latins , sur-tout de-
» puis que le goût des subtilités ,
» & l'affectation des pointes dans
» le discours eurent pris la place
» du bon goût qui regnoit sous
» Auguste ; l'un & l'autre ont
» beaucoup d'endroits dangereux
» pour les mœurs. Mais Martial
» sur-tout est rempli d'obscénités
» qui revoltent la pudeur.

Par le compte que l'Auteur nous rend des traductions qu'on a faites de ce Poëte , on voit qu'il y en a beaucoup moins que d'imitations ; dès le tems de François I Clément Marot , Joachim du Bellay , Ronfard , & plusieurs autres s'étoient exercés sur diverses Epigrammes de Martial. L'Abbé de Marolles est le seul qui ait eu la témérité & l'indiscretion de le traduire tout entier d'abord en prose & ensuite en vers. Dans cette dernière tra-

Decembre, 1742. 2153

duction, lorsque certaines Epigrammes lui ont paru trop licentieuses, il a cru remedier a tout, en se contentant d'en traduire les premiers vers sans aller jusqu'à la fin de l'Epigramme, méthode qui bien loin d'en diminuer le danger, l'augmenté souvent par la liberté qu'elle donne à l'imagination de faire des efforts qui peuvent quelquefois aller plus loin que les idées du Poete. Mais heureusement les vers, & le tout du Traducteur sont si mauvais & si dénués d'agréments, qu'il n'est pas à craindre qu'ils excitent, ou qu'ils satisfassent long-tems la curiosité des Lecteurs.

C'est encore à regret que nous nous contentons d'indiquer simplement le Chapitre 20^{me}, où l'on détaille tout ce qui a rapport aux traductions d'Ausonius, de Claudien, de Festus - Avienus & des Catalectes des anciens Poetes; il ne nous reste plus qu'à toucher quelque chose du 21^{me} & dernier Chapitre. Il est consacré aux tra-

2154 *Journal des Sçavans* ;
ductions des anciens Poëtes Eccle-
siastiques ; & ces traductions se
reduisent à celles de Synésius
Evêque de Prolémaïde, à celles des
Hymnographes , de Prudence, de
S. Paulin , de Falconia-Proba , de
S. Prosper , & de Boëce.

M. l'Abbé Goujet avertit que
les Poëtes Ecclesiastiques sont
en grand nombre & que depuis
que le Christianisme se fut établi
sur les ruines de la Religion
payenne on n'en vit guères d'au-
tres pendant plusieurs siècles. Si
on en excepte Ausonne , qui des-
honora cet art divin par des vers
très-obscènes, les Poëtes Chrétiens
s'efforcèrent de le ramener à sa
premiere institution en le consac-
rant uniquement à la gloire de
Dieu & de ses Saints par des Hym-
nes dont quelques-uns se chantent
encore dans nos Eglises, à célébrer
les triomphes des Martirs , & à
défendre les dogmes de la Foi, ou
à établir les maximes de la mora-
le Chrétienne contre ceux qui
osoient les attaquer.

Decembre , 1742. . 2155.

Notre Auteur témoigne dans ce Chapitre autant de surprise que de regret de ce qu'on n'a rien traduit des Poésies de S. Gregoire de Nazianze , quoique tout le monde convienne qu'elles soient d'une extrême beauté ; mais dans les corrections & additions qu'il a faites depuis à ce 6^me Volume , & qui se trouvent dans l'Avertissement qu'il a mis à la tête du 5^me. Il reconnoît avec candeur que s'il eut consulté les Ouvrages de l'Abbé de Billy , il y auroit trouvé 59 Quatrains de ce saint Docteur rendus en autant de Quatrains Français.

Ce n'est aussi , dit-il dans le même endroit , que par occasion qu'il a découvert dans *les Mémoires pour l'Histoire Naturelle du Languedoc par M. Astruc* , la traduction de quelques endroits de Festus-Aviénus , & de Théodolphe Evêque d'Orléans ; M. Astruc a mis , continue-t-il , la traduction à côté du texte , les remarques viennent ensuite , & on lit celles-ci avec satisfaction.

De tous les Ouvrages Poëtiques des Peres les Hymnes ont été ceux qui ont trouvé le plus de Traducteurs. La premiere traduction qu'on en connoît est de 1527. La seconde qui fut faite par le sçavant Guy le Fevre de la Boderie Secretaire du Duc d'Anjou, frere de Henri III, fut réimprimée deux fois par le commandement de ce Prince à qui elle est adressée, dans l'espace d'environ cinq années en 1578 & 1582. Mais notre Langue & notre Poësie se sont si fort perfectionnées depuis ce tems qu'il est impossible aujourd'hui de loutenir la lecture de ces deux traductions; on juge bien qu'on ne porte pas ici le même jugement de celles qui sont sorties de la plume de M. le Maître de Sacy & de Pierre Corneille.

M. l'Ab. G. en finissant avec ce Volume tout ce qu'il s'étoit proposé de dire sur les traductions Françoises des anciens Poëtes profanes & Ecclesiastiques, nous annonce

Decembre , 1742. 2157

qu'il continuera dans le Volume suivant ses recherches sur nos traductions des Poëtes Latins que l'on peut appeller modernes , par rapport à ceux dont il a traité jusqu'à present. Comme ce détail n'occupera pas beaucoup de terrain , il parlera dans ce même Volume des Traités historiques sur notre Poësie & les Ouvrages de nos Poetes. Indépendamment de l'heureux succès qu'ont eu ses travaux, nous esperons que le zèle qu'il a pour l'utilité du public , engagera M. l'Ab. G. à dégager sa parole le plutôt qu'il lui sera possible.

*HISTOIRE GÉNÉRALE DES
Cérémonies, Mœurs & Coûtumes
Religieuses de tous les Peuples du
Monde , représentées en 243 figures
dessinées de la main de Bernard
Picard ; avec des explications
Historiques & Critiques.
Par M. l'Abbé Bannier, de l'Académie
Royale des Inscriptions
& Belles - Lettres , & par M.*

L'Abbé le Mascrier. Tome VII. contenant les Cérémonies Religieuses des Américains & des Afriquains. in - fol. pag 427. y compris la Table des matieres. A Paris, chez Rollin fils, Quai des Augustins, 1741.

ON a vû dans le Journal du mois de Septembre dernier un détail assez exact de ce qui regarde les Cérémonies Religieuses des Américains ; il ne nous reste plus pour achever de faire connoître ce grand Ouvrage que de donner une idée de la seconde Partie du septième & dernier Tome, qui renferme tout ce qui a rapport à la Religion des peuples d'Afrique.

Nos Editeurs observent d'abord qu'il s'est conservé si peu de choses de l'ancienne Religion des Ethiopiens, des Nigrítiens, & des autres peuples d'Afrique, qu'il seroit difficile d'y reconnoître aucune trace du culte que suivent au-

Decembre, 1742. 2159

jourd'hui leurs descendans. On peut dire en général qu'ils sont plus grossiers encore qu'aucuns des peuples dont il a été parlé jusqu'ici, & qu'ils sont livrés aux superstitions les plus ridicules & les plus monstrueuses. Peut-être, disent encore nos deux Editeurs, qu'à la faveur d'une érudition empruntée des Auteurs Grecs & Romains, ils auroient pû rapprocher les idées des Africains anciens & modernes; mais ces recherches leur ont paru d'autant plus inutiles qu'il est, selon eux, impossible de déterminer sur cet article quelque chose qui plaise à ceux qui lisent avec goût.

Ils commencent par les peuples de la Nigritie, & ils avoient que tout est si plein de contradictions, dans les diverses Relations des Régions Africaines, qu'il est difficile de fixer l'esprit du Lecteur sur le culte qui s'y pratique. Il paroît en général qu'à l'exception de ceux qui se disent Mahométans ou Chrétiens, tous les autres n'ont

2160 *Journal des Sçavans* ;
presque point de Religion. Les
peuples des Royaumes de Sénégal
& de Gambie , honorent la Lune
& la saluent avec de grandes ac-
clamations ; ils pratiquent leurs
cérémonies religieuses dans le
creux des gros arbres , & ils of-
frent aux Idoles qu'ils y honorent,
des légumes , des grains , & quel-
quefois le sang des bêtes.

Ce culte est dirigé par une es-
pèce de Prêtres qui distribuent aux
Nègres certains petits sacs de cuir
où sont renfermés quelques mor-
ceaux de papier chargés de diffé-
rens caractères. Ils s'en servent
comme d'amulettes pour se preser-
ver des dangers & pour se guerir
de leurs maladies.

On assure encore que ces Nègres
croient l'unité d'un Dieu Tout-
puissant , qu'ils ont l'usage de la
Circoncision , qu'ils la donnent à
leurs enfans à l'âge de six ou sept
ans. Si on en croit quelques Rela-
tions , autrefois ceux de Nubie
étoient Chrétiens , & on voit en-

Decembre, 1742. 2161

core chez eux quelques anciennes images de JESUS - CHRIST & de plusieurs Saints. Ils baptisent avec un fer chaud, ou pour mieux dire, ils croient imprimer l'équivalent du Baptême, en imprimant ce fer sur quelque partie du corps.

Ils enterrent avec leurs morts la plûpart des choses dont ils faisoient usage pendant leur vie. Quand le Roi de Guinalé meurt, on égorge sur sa fosse les femmes & les domestiques que le défunt chérissoit le plus; ses favoris *sont de la partie*, & le cheval qu'il montoit n'est pas oublié, dans la persuasion où ils sont que tout cet attirail ne se trouveroit pas dans l'autre monde; mais il ne faut pas croire, ajoute-t-on, que les femmes & les sujets de ce Prince, semblables à quelques-uns de ceux dont ils ont parlé dans le compte qu'ils ont rendu des Cérémonies Religieuses d'Amérique & d'Asie, briguent l'honneur de suivre leur Roi dans ce voyage à l'envi les

2162 *Journal des Sçavans* ;
ans des autres. Plusieurs se
vent à tems , sans attendre
soit mort.

L'opinion où ils sont que les
parens & amis seront changés
serpens après leur mort ne
permet pas d'en tuer. Ils ont
mis eux des gens qui charment
reptiles , & qui les maintiennent
crainte. Ces mêmes Enchantemens
guérissent, dit-on, par leurs charmes
celui que le serpent a mordu.
Les anciens attribuoient à peu-
la même vertu aux *Psylles* , qui
habitent ce qu'on appelle aujour-
d'hui le Royaume de Barca ; »
» malgré cette conformité, mais
» le témoignage des Relations
» nous parlent des charmes par
» moyen desquels divers peuples
» arrêtent la fureur des serpens
» détruisent la force de leur ven-
» nin , il est fort probable que
» merveilleux de tous ces charmes
» se réduit à des secrets naturels
» que nous ne connoissons pas
» core.

Les peuples de la cote de Guinée reçoivent aussi la Circoncision, mais sans pouvoir rendre raison des motifs qui leur font observer cette pratique. On croit trouver parmi eux, outre quelques traces du Judaïsme, encore quelques restes du Paganisme des anciens Egyptiens.

Les *Fetiches* sont les Divinités particulières des Nègres. Ils en reconnoissent de bonnes & de mauvaises. Ils prétendent que le culte dont ils honorent les unes & les autres les preserve d'une infinité de dangers. Ils traitent de *Fétiches* quelques oiseaux, quelques poissons, & quelques arbres, & ont une extrême vénération pour eux. S'ils n'étoient pas aussi ignorans qu'ils le sont, on pourroit croire, disent nos Éditeurs, qu'ils ont voulu imiter les talismans des Orientaux, que l'on supposoit agir par le moien de leurs figures sur les choses naturelles, & avoir la force d'éloigner de quelque lieu la

2164 *Journal des Sçavans* ,
pluye , la grêle , & les ch
nuisibles. Peut-être que leurs F
ches reviennent aux *Manitous*
Américains Septentrionaux ,
qu'on pourroit y trouver quel
conformité avec les génies de l
tiquité , sur-tout avec les Fau
les Silvains , &c.

Les Nègres ont une confi
extrême en ces Fétiches , dor
font diverses figures , qu'ils
rent toujourns sur eux dans un
rit sac pendu sur le cœur ou
les aisselles. Ils les prient soi
matin , leur présentent les m
leurs morceaux de ce qu'ils n
gent , & les parent de ce qu'ils
de plus beau. » Ceux qui ne
» rétent pas aux noms que cha
» peuple a donné à ses Die
» n'auront pas de peine à voir
» ces Fétiches des peuples de
» née , sont les mêmes que
» Dieux Pénates, les Dieux
» chemins & des carrefours ,
» les *Œ Compitales* , enfin que
» Dryades , & les Hamadry

Decembre , 1742. 2165

» des Grecs & des Romains ; non
» que ces Africains en aient pris
» l'idée de ces deux peuples ; mais
» parce que tous les Idolâtres se
» sont forgés des Dieux pour tous
» les besoins de la vie.

De cette vûë générale sous laquelle nos Auteurs nous présentent la Religion des peuples de Guinée , ils descendent à quelques particularités , qu'il faut voir dans l'Ouvrage même. Nous remarquerons seulement que la poligamie étant en usage chez ces peuples , comme parmi presque tous ceux d'Afrique , dans tous les états & sans exception, toute femme qui tient le rang de favorite auprès de son mari , est obligée de le suivre dans l'autre monde , & que soit qu'elle se prête à cette loi barbare, ou qu'elle l'ait en horreur , après l'avoir forcée de prendre un dernier repas , on l'assomme & on la jette avec son mari dans la même fosse.

Telle est aussi, comme on l'a vû,

la coûtume des Indes Orientales ,
où les femmes se brûlent sur le
corps de leurs époux. » Si en im-
» posant cette terrible loi aux fem-
» mes , le Législateur avoit eu en
» vûë de les empêcher de souhai-
» ter la mort de leurs maris , ou de
» l'avancer , il n'auroit , dit l'Au-
» teur , remedié au mal qu'en par-
» tie ; car un homme ayant plu-
» sieurs femmes , & n'y ayant
» que la favorite qui soit dévouée
» à la mort , quelques - unes des
» autres mécontentes de lui ou de
» la favorite , se venge à coup sûr
» de tous les deux , en procurant
» la mort du mari.

Quoique la Religion des peuples
de la Côte d'or , soit à peu-près la
même que celle des Nègres de
Guinée , elle ne laisse pas cepen-
dant d'avoir certaines choses qui
lui sont particulieres , sur lesquel-
les notre Auteur s'étend à son or-
dinaire. Nous nous contenterons
de dire que le Judaïsme & le Ma-
hométisme n'y ont pas encore pé-

Decembre, 1742. 2167

nétré, & que la poligamie est regardée comme la cause principale de ce que le Christianisme y a fait peu de progrès. Ils ont d'autant plus de peine à se résoudre à n'avoir qu'une seule femme; que la coutume de presque tous ces peuples est de n'avoir plus aucun commerce avec leurs femmes dès qu'ils s'apperçoivent qu'elles sont enceintes.

Ils ont aussi leurs Fétiches dont ils se font de petites idoles qui n'ont aucune figure déterminée. C'est un os de poulet, une tête sèche d'un singe, une arête de poisson, un caillou, un noyau de datte, une boule de suif lardée de quelques plumes de perroquet, un bout de corne plein de diverses ordures, & mille autres choses semblables. Ces Fétiches ne sont que pour les particuliers. Les Rois & les pais en ont d'autres qu'ils appellent les grandes Fétiches; telle est quelquefois une grande montagne, un grand rocher, un grand

2168 *Journal des Sçavans*,
arbre, quelque gros oiseau, un
lingot d'or, &c.

Ils craignent ces Fétiches, mais
ils ne les aiment point : ils les
prient pour éviter d'en être mal-
traités ; car ceux qui ont plus d'es-
prit que les autres conviennent
qu'ils ne peuvent en attendre au-
cun bien. *Vous êtes heureux vous
autres blancs*, disent-ils aux Euro-
péens, *d'avoir un Dieu bon, qui
vous donne tous vos besoins, & qui
ne vous maltraite point.*

» En effet, si on en croit plu-
» sieurs Voïageurs, rien n'est plus
» visible que l'empire que le démon
» a sur ces peuples. On les entend
» crier, & on voit les meurtrissures
» & les autres marques des coups
» qu'il leur a donnés. Il est vrai
» qu'il a la discretion de ne leur
» casser ni bras ni jambes, mais il
» les bat quelquefois avec tant de
» furie qu'il les met sur le grabat
» pour plusieurs mois.

Les peuples du Royaume de Ju-
da, au rapport du Chevalier Mar-

chais dans le second Tome du Voïage de Guinée, font de tous les Africains les plus religieux, ou plutôt les plus superstitieux; quelques ridicules que soient les pratiques de leur culte, ils s'en acquittent, dit-il, avec une exactitude qui devoit faire rougir les Chrétiens.

Les quatre principales Divinités du pays sont, 1°. le Serpent qui tient le premier rang; les Arbres qui occupent le second; 3°. la Mer qui n'a que le troisième, & *Agoye* qui est au quatrième. Cette dernière Divinité est le Dieu des conseils; elle est honorée sous la forme d'un petit *Magot* monstrueux de terre noire, qui ressemble assez à une grenouille. Les offrandes qu'ils lui adressent ne consistent guères qu'en fruits & en grains; il en est de même de celles qu'ils présentent aux arbres, à la Divinité desquels ils ont ordinairement recours dans leurs maladies. Mais quand la mer est irritée, pour

2170 *Journal des Sçavans* ,
l'appaiser , ils lui sacrifient sur le
bord du rivage un mouton ou un
bœuf , dont ils font couler le sang
dans les eaux , & où ils jettent
aussi un anneau d'or.

La principale Divinité du pais
est le Serpent ; les autres ont pour
ainsi dire leur district réglé , mais
chez les peuples du Roïaume de
Juda le Serpent préside à tout ,
à la guerre , au commerce , à l'a-
griculture , aux maladies , à la
itérilité des femmes , aux récoltes
de ris , de mil , & des autres fruits
de la terre .

Ce Serpent dont on ne nous dé-
crit point ici la figure , ce qui est
une omission qu'on ne peut excu-
ser , tandis qu'on en raconte plu-
sieurs autres particularités , est
renfermé dans un vaste Palais ,
meublé magnifiquement. On lui
donne un grand Sacrificateur , un
ordre entier de *Marabous* , un cer-
tain nombre des plus belles filles
du pais pour le servir. Les particu-
liers que la dévotion attire à ce

Temple, le Roi lui-même n'a pas le privilège de pénétrer dans l'enceinte où il est renfermé, ni de le voir. Les Nègres les plus raisonnables disent que le Serpent qu'ils révèrent aujourd'hui est le même que celui qui se donna autrefois à leurs ancêtres, & qui venant à leur secours dans une bataille que leur livroit un Roi voisin de leur pays leur fit remporter une victoire célèbre.

La posterité de ce Serpent débonnaire s'est fort multipliée, & n'a point dégénéré des bonnes qualités de son pere. Ils ne font aucun mal, sont caressans, & se laissent prendre. Les Européens les mettent aussi-bien que les Nègres dans leur sein, autour de leur col & dans leur lit; ils n'ont de colére & de dents que contre certains Serpens dont la morsure est très-dangereuse. Il semble que les Serpens sacrés, car ils sont réputés tels, se fassent un devoir de les exterminer.

Comme tous les Serpens vivent long-tems, peuplent beaucoup, & qu'il est défendu sous peine de la vie de tuer aucun des Serpens sacrés; la terre en seroit couverte, si une espèce de Serpens noirs qui leur font la guerre ne les mangeoient, ce que font aussi les cochons, mais apartinssent-ils au Roi, quand ils sont pris sur le fait, rien ne peut les mettre à couvert de la mort.

Ce que nos Editeurs racontent encore des mœurs, des usages & des coûtumes de ces peuples, montre qu'à la vérité ils ne sont pas mieux instruits, mais qu'il y a parmi eux beaucoup plus d'ordre, de décence & de subordination, que chez la plûpart des Nègres de ces Cantons. Ils pratiquent la circoncision sans être ni Juifs ni Mahométans, & ne peuvent rendre compte de cet usage. Lorsque le Roi du pais meurt, on enterre tout vivant avec lui son favori & huit femmes d'entre celles qu'il ché-

rissoit le plus , avec un certain nombre d'Officiers & d'esclaves pour le servir dans l'autre monde ; mais ces malheureuses victimes ne l'accompagnent communément que malgré elles , & tâchent de se dérober par la fuite à cette folle & barbare coûtume.

Le Roi de Lovango dans la Province de Congo est en partie l'objet du culte de ses sujets. Ils lui attribuent un pouvoir divin , & entre autres celui de donner de la pluie. » Les peuples & les Grands » de l'Etat vont la lui demander » une fois l'année avec beaucoup » de solemnité & les presens à la » main. Il fixe le jour de cette cérémonie , & pour lors on lui » rend un hommage solennel , accompagné de l'exercice de l'arc , » & d'une simphonie morefque ou » plutôt Ethiopienne. Après l'hommage le Roi décoche une flèche » en l'air , & on passe la journée » en réjouissance , sur-tout quand » il vient à pleuvoir : on peut croi-

2174 *Journal des Sçavans*,
» re que l'on choisit le tems le plus
» favorable à la réuſſite de ce pré-
» tendu miracle.

Ce Roi, dit-on, eſt encore Ma-
gicien, & adore avec ſes peuples
deux principales Idoles, dont on
raconte des choſes non moins ab-
ſurdes que merueilleuſes. Ils ho-
norent encore d'autres Divinités
domeſtiques & champêtres, ce
qui ne les empêche pas cependant
d'adorer un Dieu Souverain, dont
ils ne s'embarrasſent guères, ſoit,
diſent nos Editeurs, que cela vien-
ne d'une profonde ignorance ou
d'une opinion qui ne leur eſt pas
particuliere; c'eſt que Dieu gouver-
ne le monde par des Vicaires & des
Intendans, auxquels par conſé-
quent il faut s'adreſſer, comme on
s'adreſſe aux Miniſtres, quand on
demande quelque choſe aux Sou-
verains.

Il eſt défendu ſous peine de la
vie de voir le Roi de Lovango
boire & manger. On ſ' imagine
qu'il mourroit infailliblement ſi

cela arrivoit. Quelque ridicule que paroisse cette coûtume, elle a peut-être un fondement raisonnable. Un Prince assassiné à table aura été la cause de l'établissement de cet usage.

Quand il arrive que les Nègres ont des enfans blancs, chose assez rare, ils ont un respect infini pour eux, ils leur permettent de s'approprier tout ce qu'ils trouvent à leur bienséance, & le Roi les fait élever dans la Magie. Ces blancs au reste, selon Dapper, sont des espèces de ladres; leur blancheur est fade: ils ont la vûe extrêmement foible, & voyent beaucoup mieux de nuit que de jour. Ce même Voïageur qui étoit Médecin, cite Vossius, qui dit que dans l'intérieur de la Guinée, il y a des nations entières de blancs, dont les Nègres craignent l'haleine & l'attouchement qui sont également contagieux; sur quoi Dapper conjecture que ces peuples blancs ne doivent qu'à la ladrerie la diffé-

2176 *Journal des Sçavans* ;
rence de leur couleur , & que la
chaleur extrême du climat leur
desseche & leur consume la peau.
On trouve de pareils blancs dans
l'Isle de Borneo , dans la nouvelle
Guinée & dans la terre des Papous.

Les autres peuples du Congo
pensent à peu-près sur la Divinité
comme ceux dont nous venons de
parler ; mais ils rendent outre cela
un culte religieux aux Dragons,
aux Serpens , aux Chevres , aux
Tygres , à plusieurs oiseaux , & à
quelques plantes , peut-être à l'i-
mitation des anciens Egyptiens.

La divination par les oiseaux est
en usage dans le Royaume d'An-
gola , leur vol , leur cri sont des
présages de bonheur ou de mal-
heur , comme chez les Païens de
l'antiquité. Ceux d'Angola ont une
espèce de danse qui , selon eux , leur
donne la vertu de prédire l'avenir ,
& de prononcer des oracles. » Peut-
» être , dit-on ici , cette danse ne
» consiste-t-elle en autre chose que
» dans l'art de s'entouffier soi-

Decembre, 1742. 2177

» même, par une violente agita-
» tion de corps. C'est en cet état
» que le premier illuminé entre les
» danseurs, parle un langage di-
» vin à ses auditeurs & s'en fait
» écouter comme un Oracle.

Les Portugais n'ont cependant rien oublié pour établir le Christianisme dans les terres des Royaumes de Congo & d'Angola qui leur appartiennent; mais on assure ici que le Christianisme des habitans du pais qui s'y sont soumis, est fort grossier & mêlé de la plûpart des superstitions de l'Idolatrie qui regne dans le gros de la nation.

On assure encore sur la foi du P. Cavazzi Capucin, que le Christianisme que les Portugais ont établi dans le Congo n'a pu en bannir la poligamie. Les Nègres, tant Chrétiens qu'Idolâtres, y ont plusieurs femmes libres, & outre cela des concubines esclavés. Ces femmes habitent séparément de leurs maris. La principale d'entre elles a la surintendance de la mai-

2178 *Journal des Sçavans* ;
son, & sous elle une Lieutenante.

On trouve ici peu de chose sur les Cérémonies Religieuses des Guayas ou Jaques, qui habitent le Roïaume de Matamba. Ces peuples sont naturellement si antropophages que non-seulement ils mangent leurs ennemis, mais qu'ils vendent encore publiquement la chair humaine. Ils ont une Idole à qui ils sacrifient des hommes, & sur-tout les captifs. Il n'est pas étonnant que des peuples si barbares aient peu de pratiques de Religion, ou s'ils en ont, il est impossible d'avoir avec eux assez de commerce pour s'en instruire.

L'Auteur de la Description du Cap de Bonne-Esperance observe que les Caffres, du moins ceux qui sont le moins éloignés du Cap, ont beaucoup de conformité avec les Juifs & avec les anciens Troglodytes. On rapporte ici ces conformités qui ne paroissent pas fort convaincantes à notre Editeur. Il

Decembre , 1742. 2179

convient cependant qu'il est possible que les Caffres se soient formés de quelques peuples septentrionaux de l'Afrique qui s'étant répandus vers les Régions les plus méridionales, y ont conservé quelques Rits des Juifs , ou plutôt des Mahométans , avec les coûtes de quelques autres peuples d'Afrique.

Plusieurs Voyageurs assurent que ces peuples sont Athées. Le P. Tachard prétend au contraire , qu'ils croient un Etre Suprême qui leur accorde des biens temporels , & à qui par cette raison ils rendent même une espèce de culte, mais sans attendre d'autre vie après celle-ci. » Avec tout cela , » dit il , ils ne laissent pas d'avoir » quelques bonnes qualités qui » doivent nous empêcher de les » mépriser, car ils ont plus de charité & de fidélité les uns envers les autres , qu'il ne s'en trouve quelquefois parmi les Chrétiens. » L'adultère & le larcin sont chez

» eux des crimes capitaux, & qui
» se punissent toûjours de mort.

La nécessité où nous sommes de finir cet Extrait, nous oblige de passer sous silence le détail que l'Auteur fait des mœurs & coutumes des Caffres connus sous le nom d'Hotentots. Nous remarquerons seulement que par un principe qui leur paroît fondé sur des sentimens de Religion & d'humanité, à l'exemple des anciens Troglodytes, ils abrègent la vie de tous les vieillards, hommes & femmes, que l'âge & le poids des infirmités rendent inutiles à eux-mêmes & à la société.

Nous avertirons aussi le Lecteur qu'il trouvera dans cet Ouvrage une partie de tout ce que les Auteurs ont dit de plus curieux & de plus nouveau sur la Religion des peuples du Monomotapa, des pais voisins de ce Royaume ou de ceux qui en dépendent, des peuples qui habitent aujourd'hui le pais de l'ancienne Troglodyte, & qui s'é

Décembre, 1742. 2181

tendent depuis le fleuve Quillimanca jusqu'à celui de Cuama vers la côte de Sofala, des Ethiopiens, des Insulaires de Socotora, de Madagascar. On ne dissimule cependant pas que la plûpart des récits qu'en font les Voyageurs ne soient presque toujourns aussi confus, que les idées des peuples dont ils décrivent la Religion.

Celle de ces différentes Nations se réduit presque par-tout à reconnoître un Etre Suprême sans lui rendre aucun culte ; à croire aux Démons & à d'autres génies malfaisans, qu'ils n'honorent que parce qu'ils les craignent, & à mille autres absurdités qui seront toujourns la honte de l'humanité, & comme nous l'avons plusieurs fois remarqué, une preuve éternellement subsistante de la foiblesse & de la corruption de l'homme, dès qu'il est abandonné à lui-même & privé des lumieres de la Révélation.

En finissant la Description de

2182 *Journal des Sçavans*,
toutes les Religions modernes,
l'Editeur Hollandois proteste qu'il
l'a donnée avec d'autant plus de
fidélité qu'il a toujours été exact à
citer les Auteurs dont il s'est servi.
Il ajoute que comme cette matiere
n'est pas susceptible d'invention,
il a été obligé de se reduire à l'ornier
d'un nouveau tour, & de réflexions
dans lesquelles il a cru souvent ne
devoir pas se gêner. Nous ne dissi-
mulerons pas, & nous l'avons déjà
observé dans nos Extraits précé-
dens, que l'air libre & indifférent
qu'il affecte dans les réflexions
qu'il ajoute du sien, va quelque-
fois jusqu'au libertinage, & qu'il
y donne souvent aussi mauvaise
opinion de sa Religion que de celle
de la plûpart des peuples qu'il dé-
crit.

On doit rendre aux nouveaux
Editeurs la justice de dire qu'ils ont
mis dans cette Edition beaucoup
plus d'ordre & de liaison qu'on
n'en trouve dans les précédentes,
qu'ils l'ont purgée d'une infinité de

Decembre , 1742. 2183

redites & de fautes qui étoient échappées au premier Editeur, qu'ils y ont fait même des additions considérables, & qu'enfin ils ont inseré dans des notes quelques correctifs & quelques adoucissements qui peuvent servir d'antidote au poison qui est généralement répandu dans tout l'Ouvrage. Cependant les Lecteurs éclairés & judicieux desireroient peut-être qu'ils eussent encore porté plus loin leurs précautions & qu'ils eussent eu moins de complaisance & de facilité pour les Libraires.

L'ART DE GUERIR LES

*Plaies : traduit du Latin des
Préleçons de Chirurgie dictées
dans l'Université de Montpellier
par M. Guisard , Docteur en
Médecine; nouvelle Edition, con-
sidérablement augmentée par
l'Auteur , enrichie de quelques
observations, & mise dans un plus
bel ordre que celle qui a paru en
1735. A Paris , rue S. Jacques,*

chez Durand , à S. Landry , &
 au Griffon. 1742. vol. *in-12.* de
 450 pages.

LA premiere Edition de cet
 Ouvrage imprimé en Latin à
 Avignon sous ce titre : *Chirurgia
 Theoretico-practica de vulneribus,* &
 à laquelle nous nous sommes fait
 un plaisir de rendre justice dans le
 tems , n'étoit qu'un essai de celui
 que nous annonçons aujourd'hui.
 On en peut juger par le nombre
 des pages de la premiere Edition ,
 qui étoit au-dessous de la centaine.
 Mais ce qui fait le mérite de la
 nouvelle est justement ce qui la
 rend moins susceptible d'un Extrait
 exact. Il faudroit le faire presque
 aussi long que l'Ouvrage , si l'on
 vouloit qu'il ne laissât rien à de-
 sirer. Nous nous contenterons
 donc d'en exposer le plan & les di-
 visions , & de donner l'Extrait dé-
 taillé d'un Chapitre , pour mettre
 les Lecteurs au fait de la méthode

Decembre, 1742. 2185

de l'Auteur. C'est presque le seul mérite dont on puisse se flatter dans un sujet où les découvertes sont extrêmement rares.

L'Ouvrage commence par une espèce de hors-d'œuvre, où l'on examine en général ce que c'est que solution de continuité; puis l'on passe à la division. Il est, dit-on, composé de quatre parties, dont la première renferme une idée générale des plaies; la seconde contient l'Histoire des plaies des trois cavités; la troisième roule sur quelques plaies particulières; & la quatrième enfin destinée à l'exposition des principaux symptômes que les grandes plaies entraînent à leur suite.

Une plaie est une solution de continuité récemment faite dans une partie molle par une cause étrangère. L'Auteur a sans doute en vue la plaie extérieure; ce qui comprend les contusions, toujours accompagnées de rupture des petits vaisseaux. La plaie diffère de l'ulcère en ce que les causes du der-

2186 *Journal des Sçavans*
nier sont *internes*, qu'il est avec
perdition de substance, & pleu-
rien.

Quoique toutes les plaies aient
un caractère général, c'est
la solution de continuité réelle
elles diffèrent néanmoins en
lieux égards; comme, à raison
la partie blessée; de ce qu'elles
sont simples, c'est-à-dire, sans
perdition de substance, & sans
accidens violens; enfin de ce qu'elles
paroissent sous la forme d'une
simple incision, picqueure, ou
rusion. Les composées sont
divisées à celles-ci. Les compliquées
sont celles où quelque corps
étranger est entré dans la plaie.
Une autre différence se tire encore
de leur prognostic, y en ayant de
benignes, ou de dangereuses, selon
tant que d'autres ne menacent
d'aucun danger. Enfin les
différentes à raison des causes
qui les ont produites, & dont le nombre
est infini; ce qui engage l'Auteur
à passer très-légerement sur ce
sujet.

Decembre, 1742. 2187

Après avoir prouvé l'incertitude du diagnostic des plaies pénétrantes, s'il n'est fondé sur la déposition uniforme qui résulte du concours de beaucoup d'accidens, l'Auteur passe au prognostic, qui se tire de la nature de la partie blessée, qui est plus ou moins nécessaire à la vie; des épanchemens plus ou moins considérables qui ont suivi la blessure; du régime du malade; & de l'administration des remèdes. La première partie finit par des principes sur le traitement des plaies. Voici l'un des plus intéressans. Il ne faut pas s'imaginer que ce soit le Chirurgien qui guérisse les plaies. C'est la nature, pourvu que rien n'empêche son opération. Par exemple, s'il y a quelque corps étranger, quelque esquille, dans la plaie, il faut en faire l'extraction; si le malade est épuisé, il faut le nourrir plus abondamment; s'il est infecté de quelque virus, scorbutique, scrophuleux, ou vénérien, il faut lui admi-

Decemb.

4 Z

2188 *Journal des Sçavans* ;
nistrer les remèdes propres à détruire ces maladies ; enfin il faut faire attention aux symptômes qui la méritent, & sur-tout au régime, qui demande un praticien consommé. Pour donner des idées plus nettes l'Auteur finit cette partie par l'hypothèse d'une plaie suivie, & traitée, depuis sa naissance jusqu'à sa guérison.

La seconde partie est divisée en trois Chapitres, dans chacun desquels on traite des plaies de l'une des trois cavités. L'objet du premier est les plaies de la tête. On établit dans le premier article la manière de distinguer celles qui sont compliquées, c'est-à-dire, accompagnées de fracture du crâne, de celles qui ne le sont pas. Cette distinction est essentielle, puisque les dernières n'entraînent aucun accident fâcheux. Il est pourtant vrai, comme l'Auteur le remarque, que les blessures du péricrane ont quelquefois les mêmes accidens que les compliquées ; mais ces ac-

cidens n'ont pas de suites fâcheuses.

Après avoir observé que la tension convulsive de la peau occasionne quelquefois des accidens effrayans , mais qui s'évanouissent promptement au moien de quelques émoulliens , ou de quelques incisions , l'Auteur passe aux signes de l'enfoncement du crâne , de sa fracture , & de la commotion simple du cerveau. Il remarque d'abord que les signes ordinaires de ces états sont presque les mêmes , & que souvent les cas les plus fâcheux laissent le tems de secourir le malade , pendant que les symptomes sont quelquefois bien plus pressans dans une simple commotion. D'où l'Auteur conclud avec raison qu'on ne peut asseoir un jugement certain sur ces signes.

Pour sortir de cet embarras , il conseille de faire une incision à la peau si elle est simplement meurtrie , mais par un coup assez violent pour avoir fracturé , ou felé

le crâne. Le pis aller est que cette incision soit inutile pour la cure ; car il est évident qu'elle ne l'est pas pour prévenir le danger , s'il y a fracture.

Si les tégumens sont divisés, on en est quitte pour inciser le péri-crane; puis on gratte le crâne avec l'ongle , & on tâtone avec un curedent , si la fêlure échappe à la vûë , prenant garde de se méprendre en prenant pour elle une suture , quelque vice de conformation, ou quelque cicatrice précédente.

Ces tentatives étant inutiles , l'Auteur conseille après Fabricius d'Aquapendente de barbouiller l'os avec de l'encre , & d'appliquer l'appareil ordinaire sur la blessure. Si le lendemain l'os paroît blanc en le nettoiant , c'est marque qu'il n'y a point de fêlure. On conclut au contraire quand il est tracé de quelque fillon noir.

L'enfoncement du crâne est un accident auquel les enfans seuls sont sujets , & qui se connoît aisé-

ment au tact. Dans un âge plus avancé le crâne se brise plutôt qu'il ne s'enfoncé ; & alors cet accident se connoît au toucher , & à l'œil , pourvu que les pieces vacillent ; autrement il faut avoir recours aux signes ordinaires. L'embarrure , ou fracture avec enfoncement d'esquilles dans le cerveau est encore plus sensible au doigt & à l'œil. Il nous paroît que l'Auteur n'auroit pas dû oublier de remarquer que la table interne de l'os du crâne qui a reçu le coup reste quelquefois enfoncée , tandis que le ressort de l'externe qui s'en sépare lui fait reprendre sa situation ordinaire. C'est un cas embarrassant , & dont le diagnostic n'est point aisé.

De la fracture du crâne M. Guiffard passe au contre-coup , dont il donne l'explication physique. C'est alors , dit-il , qu'il est très-difficile de déterminer le siège de la fracture , dont on ne voit d'autre marque extérieure que la mollesse de la peau. Mais il l'est encore infini-

2192 *Journal des Sçavans* ;
ment plus , quand la fracture ne
se trouve que dans la table interne
du crâne ; accident rare , mais
dont l'Auteur a vû un exemple.

Les commotions du cerveau
ont encore des signes très-équivo-
ques. On ne peut guères porter sur
ce cas un jugement sur, que quand
la tête a été heurtée par quelque
corps trop mol pour fracturer le
crâne , ou que le malade est tom-
bé de trop haut sur les pieds.

On connoît enfin que la plaie
pénètre jusqu'aux meninges, quand
les accidens des fractures du crâne
surviennent dès le commence-
ment ; ce qui n'arrive quelquefois
qu'après vingt jours quand le crâne
seul est fracturé. Cette vérité
est établie par une observation
qu'il faut lire dans l'Ouvrage mê-
me.

L'Auteur finit cet article en re-
marquant que les plaies du cer-
veau ont les mêmes signes que les
fractures du crâne , & qu'ils sont
d'autant plus effrayans , que la
plaie est plus profonde.

L'article II. renferme les prognostics des plaies de la tête , & l'on sçait qu'ils ne sont pas difficiles à former, quand on fait exactement attention à tout ce qu'on vient de remarquer , & que la nature du mal est constante. On voit en effet que la plaie simple , celle même où le péricrâne est offensé , n'a point de danger. Toutes les fractures du crâne en ont plus ou moins à raison de leur étenduë. Celles qui s'étendent jusqu'aux sutures ieroient les plus dangereuses, à cause des sinus qui sont dessous, si ce n'étoit encore pis quand les sinus sont endommagés. Le contre-coup est d'autant plus dangereux que la fracture échappe à la connoissance du Chirurgien. Celle de la table extérieure du crâne n'est pas fort dangereuse , au contraire de celle de la table intérieure. Les fractures avec embarrure sont les plus dangereuses de toutes, bien qu'elles n'excluent pas l'esperance de la guérison. La commotion du

2194 *Journal des Sçavans* ;
cerveau est toujours très - dange-
reuse , à moins qu'il ne se soit pas
ensuivi d'épanchement. Mais s'il y
en a , & que l'application du tré-
pan ne puisse donner issue à la ma-
tiere extravasée , il n'y a pas de
ressource. Les plaies des meninges,
sans être nécessairement mortelles,
sont infiniment dangereuses. Les
grandes plaies du cerveau , du cer-
velet , de la moëlle allongée , cau-
sent une prompte mort. Tels sont
les pronostics de ces divers acci-
dens , que l'Auteur fait suivre des
raisons qui déterminent à em-
ploier le trépan , & de celles d'es-
perer , ou de desespérer du succès
de cette operation.

Nous voici au III. article qui
traite du pansement des plaies de
la tête.

On y parle d'abord de la contu-
sion simple , dont les indications
sont d'empêcher la fluxion , d'ap-
aiser la douleur , & de resoudre
le sang épanché sous la peau. Il
faut donc emploier la compres-

Decembre, 1742. 2195

sion, les anodins, les résolutifs.

La compression se fait avec la paume de la main, ou une compresse trempée dans l'eau froide, qui cause une crispation aux fibres. Ensuite on use des anodins, seuls, ou mêlés aux résolutifs. Un remède, dont l'Auteur fait beaucoup de cas, & qui remplit les deux indications, c'est la parietaire écrasée, & arrosée d'eau-de-vie. Les plantes céphaliques, ou, mieux encore, la mie de pain cuite dans le vin rouge, & arrosée d'esprit de vin, seul, ou aiguisé de quelques grains de sel ammoniac, lorsqu'on veut rendre le remède plus actif, fournissent des moyens très-propres pour opérer la résolution des matieres épanchées. L'Auteur fait aussi beaucoup de cas de ces remèdes. Si la douleur est si vive que les résolutifs anodins ne puissent la calmer, on peut employer d'abord les anodins seuls, qu'ensuite on mêlera aux résolutifs.

Malgré ce traitement quelquefois les matieres épanchées tombent en suppuration. Alors on fait jour au pus par l'incision, & l'on modifie l'ulcere avec la décoction d'absynthe dans le vin rouge; puis on emploie le digestif simple, évitant tout ce qui est gras & huileux; parce que les plaies de la tête ne demandent que des remèdes propres à dessécher, & absorber les humidités superflues; ce qui est surtout vrai lorsque les os sont à découvert. Mais comme la suppuration est presque toujours indispensable dans les contusions, on garantit l'os des atteintes du pus, en le couvrant de charpi brut, ou rapé, & appliquant sur les tégumens un plumaceau chargé du digestif.

Les plaies de tête produites par un instrument tranchant ne demandent qu'une prompte réunion, & une embrocation du baume du Pérou, ou du Commandeur. Dans les plaies à lambeau, il faut le relever, après l'avoir étuvé de vin

tiede , en l'appuyant contre le crâne , à commencer par sa partie inférieure ; puis on le joint au bord opposé avec autant de points de suture entre-coupée , que la blessure en exige. Le pansement au reste se fait à l'ordinaire.

Beaucoup de Chirurgiens , persuadés que tout os qui a été exposé à l'air doit nécessairement s'exfolier , blâmeront cette pratique ; mais M. G. observe fort bien que l'exfoliation n'est infallible que quand l'air a agi pendant un certain tems sur la surface de l'os. Il faut voir dans cet endroit pourquoi il est avantageux de percer les dehors de l'os par quelques petits trous , & la maniere dont les os se reproduisent.

Lorsque la table interne du crâne est enfoncée, quelques Auteurs prétendent qu'il suffit, pour la relever , d'un étternuement , ou d'une interception de la respiration pendant quelques momens. Mais si ces moyens ne réussissent pas , il

2198 *Journal des Sçavans* ,
en faut venir au tirefond , ou ,
mieux encore , au trépan , & à l'é-
lévatoire. Le trépan est toujours
nécessaire dans l'adulte , lorsqu'il
y a fracture , parce qu'il y a tou-
jours épanchement , & qu'il faut
donner issue aux liqueurs extrava-
sées , & place à l'élevatoire , s'il y
a quelque piece d'os enfoncée. Il
faut pourtant observer avec l'Au-
teur, que lorsqu'une piece d'os, en
se détachant, donne l'issue désirée,
c'est un trépan naturel qui équi-
vaut à l'artificiel.

M. G. continue par des remar-
ques sur la féture , qui ne deman-
de l'opération du trépan que quand
elle pénètre la table inférieure , à
cause de l'épanchement qui s'en
ensuit. Dans le cas d'une féture su-
perficielle les Anciens ratissoient
l'os avec la gouge jusqu'à ce que la
féture eût disparu. D'autres se ser-
vent d'un maillet de plomb pour la
faire mordre; d'autres de la paume
de la main , avec laquelle ils la
pouffent doucement. Ce dernier

Decembre, 1742. 2199

épédient est le moins dangereux, parce que les secousses que reçoit le cerveau sont plus douces; mais en reçoit, & elles sont toujours dangereuses. M. G. préfère de percer les dehors de l'os de quelques petits trous, au moyen d'un perforatif, ou, pour ne point bannir entièrement la gouge, il veut qu'on se contente de la pousser doucement. Ces procédés supposent toujours qu'on soit bien assuré que la fêlure n'est que superficielle.

M. Guisard finit cet article par le traitement des commotions du cerveau. Celles où l'épanchement est fait dans la profondeur de ce viscère sont incurables, parce qu'on ne peut donner issue aux liqueurs. Mais comme la nature a des ressources infinies, il faut les aider comme si elles pouvoient survenir, & ne point négliger les saignées de toute espèce, les purgatifs, les lavages, le régime, & tous les autres secours que peut

200 *Journal des Sçavans* ;
fournir l'art d'un Medecin habile
& judicieux.

En voila assez , à ce qu'il nous paroît , pour mettre les Lecteurs au fait de la méthode de l'Auteur, & du mérite de l'Ouvrage ; il ne nous reste plus que d'indiquer la distribution des matieres traitées ensuite de celles dont nous avons rendu compte.

Le second Chapitre de la II. Partie parle des plaies de la poitrine. On y en donne l'idée , & le diagnostic ; le prognostic ; & le traitement. Cette sousdivision est aussi celle du 3^{me} Chap. qui a pour objet les plaies du bas-ventre.

La troisième partie traite de quelques plaies particulieres. Le Chapitre I. des plaies faites par des instrumens tranchans ; le II^{me} des plaies contuses ; le III^{me} des plaies compliquées avec les corps étrangers ; le IV^{me} des plaies d'armes à feu ; le V^{me} des brulures ; le VI^{me} des plaies empoisonnées ; le VII^{me} des morsures des ani-

Decembre, 1742. 2201

maux ; le VIII^{me} des morsures des chiens enragés ; le IX^{me} des plaies des nerfs ; le X^{me} des plaies des tendons ; & chacun de ces Chapitres est divisé en trois articles dans le goût de ceux de la seconde partie , & éclairci par des observations.

La quatrième partie a pour objet les principaux symptomes que les grandes plaies traînent à leur suite ; le Chapitre I. traite de l'hémorrhagie ; le II^{me} de la douleur ; le III^{me} des veilles, délire, convulsions , & mouvemens convulsifs ; le IV^{me} de la fièvre, & des tumeurs différentes qui paroissent quelquefois à la suite des plaies , comme phlogose, inflammation, érysipèle, phlegmon, œdeme, & schirre ; le V^{me} de la syncope ; le VI^{me} de la demangeaison ; le VII^{me} de la supuration ; le VIII^{me} de la gangrène. Il y a dans cette partie , comme dans les précédentes , des observations qui viennent à l'appui de la théorie de l'Auteur, Bien que

2202 *Journal des Sçavans*,
l'Ouvrage laisse quelque chose à
desirer, nous estimons que sa lec-
ture ne peut être que fort utile aux
gens du métier.

*ELEMENS DE GE'OGRA-
PHIE. Par M. de Maupertuis.
Nouvelle Edition. A Paris, chez
G. Martin, J. B. Coignard, &
H. L. Guerin. in-8°. pag. 108.
sans compter la Préface de 24.*

MONSIEUR de Maupertuis
nous met lui-même au
commencement de sa Préface au
fait de son Ouvrage & des raisons
qui l'ont engagé à l'entreprendre.
» Jusqu'ici, dit il, la Géographie
» n'avoit été traitée que dans la
» supposition que la Terre étoit
» parfaitement sphérique. On sçait
» aujourd'hui qu'elle ne l'est pas,
» & il falloit faire voir quels chan-
» gemens cela apportoit à la Géo-
» graphie, ou plutôt il falloit don-
» ner les principes d'une Géogra-
» phie nouvelle.

Decembre , 1742. 2203

Nous nous arrêterons donc à quelques-uns de ces principes nouveaux, sans parler de l'agréable description que notre Auteur fait de l'origine de la Géographie & de la maniere dont les premiers Observateurs purent conjecturer que la figure de la Terre approchoit de la rondeur, & enfin sans entretenir nos Lecteurs des tentatives que les plus anciens Astronomes firent pour déterminer la grandeur de notre Globe terrestre. La Géographie est dépendante de l'Astronomie, & la premiere ne scauroit se perfectionner que par le secours de celle-ci, on lira avec plaisir chez M. de Maupertuis le détail des progrès insensibles de l'Astronomie, & les révolutions qu'elle a éprouvées avant que d'arriver au point de perfection où elle est aujourd'hui.

Nous passons donc au cinquième article intitulé : *comment les expériences sur la pesanteur pouvoient faire croire que la Terre n'étoit pas sphérique.*

C'est à une observation que fit M. Richer à la Cayenne qu'on doit toutes les recherches qui nous ont facilité depuis les moyens de connoître avec plus d'exactitude la figure de la Terre. L'on n'auroit peut-être jamais découvert le rapport qu'il y a entre la figure de la Terre & la pesanteur sans l'observation heureuse que ce célèbre Astronome fit en 1672, dans cette Isle éloignée environ de cinq degrés de l'équateur. Une Pendule réglée sur le mouvement moyen du Soleil se trouva retarder de 2', 28'' chaque jour ; jusques-là il ne falloit qu'être Observateur pour s'appercevoir de cette difference, mais il parut important aux Physiiciens d'en rechercher la cause. On apperçut tout d'un coup que ce retardement ne pouvoit venir que de la diminution de la pesanteur plus petite à la Cayenne qu'à Paris. Car comme l'exprime fort bien notre Auteur. » Lorsque le Pendule qui » régle l'Horloge s'écarte dans son

Decembre, 1742. 2205

» mouvement de la situation ver-
» ticale, la force qui l'y ramene
» est la pesanteur, & elle l'y ra-
» mene d'autant plutôt qu'elle est
» plus grande, & d'autant plus
» tard qu'elle est plus petite. Il n'y
auroit qu'une objection qu'on
pourroit proposer, & qui empê-
cheroit d'adopter entièrement cet-
te idée, c'est de supposer que la
verge du Pendule se fût allongée
à cause de la chaleur du climat,
ce qui, diroit-on, auroit procuré
le retardement du Pendule observé
par M. Richer. Car l'on sçait
qu'un Pendule plus long qu'un au-
tre fait ses vibrations plus lente-
ment, & toujours dans un rap-
port constant, mais par la raison
même que l'on connoît de com-
bien le Pendule devrait s'allonger
pour procurer un pareil change-
ment; il est assez clair que la cha-
leur seule ne peut être une cause
suffisante de cet allongement,
qu'un feu le plus violent ne pour-
roit procurer à la verge du Pendu-

le. Les expériences qu'on a faites pour s'en assurer ne permettent donc pas de douter que ce ne soit à la pesanteur seule qu'on doit attribuer le retardement du Pendule observé par M. Richer. Si alors l'on ne s'étoit pas encore assuré de la vraie longueur du Pendule, ce qui paroïssoit néanmoins devoir être la première démarche dans cet examen. Un habile Physicien (*), & qui n'est pas moins bon Géomètre, a sçu depuis lever nos doutes, & assurer par ce moyen toutes les expériences faites & à faire.

Ce qui paroïssoit le plus difficile à pénétrer c'étoit de découvrir d'où provenoit cette différence de pesanteur. Or le Systême du mouvement de la Terre sur son axe, nous donnoit lieu de trouver la solution du problème. Tous les corps qui circulent autour de leurs axes font un effort continuel pour écarter les parties du centre des cercles qu'ils décrivent par leur mouvement de rotation. Or cette

(*) M. de Mairan.

Decembre, 1742. 2207

force qu'on nomme force centrifuge doit diminuer d'autant plus la pesanteur à laquelle elle est opposée que le cercle qu'elle décrit est plus près de l'équateur, & par conséquent la pesanteur doit être la moindre qu'il est possible à l'équateur qui est le plus grand de tous les cercles. La pesanteur au contraire augmentera vers les pôles & sera plus grande à mesure qu'on s'en approchera, comme les dernières observations de M^{rs} les Géomètres envoyés par le Roi nous l'ont confirmé.

Plusieurs des plus célèbres Mathématiciens ont fait diverses hypothèses sur la pesanteur, & ces différens Systèmes les ont bien conduits à avoir la figure aplatie, mais le rapport des diamètres n'a pu se trouver le même à cause des diverses suppositions sur cette pesanteur, ainsi on ne s'accordoit point sur la quantité de l'aplatissement, on s'étoit seulement convenu dans cette même idée par

2208 *Journal des Sçavans,*
l'applatissement qu'on avoit com-
mencé à reconnoître dans Jupiter,
& l'analogie dans la Physique à
quelquefois une grande autorité,
du moins elle devient une présom-
ption avantageuse.

M. de Maupertuis nous rappor-
te dans le 7^{m^e} article quelles ont
été les diverses opérations que l'on
a faites pour déterminer la figure
de la Terre. Les loix de la statique
sont pour les Géomètres des preu-
ves souvent plus convaincantes
que certaines observations diffici-
les dans l'exécution & souvent im-
praticables par le défaut de l'in-
strument ou par les petites erreurs
inévitables qui peuvent se glisser &
compenser les différences qu'on
cherche qui sont les seules cepen-
dant capables de décider la que-
stion.

Malgré l'observation faite sur
Jupiter, & les principes de l'équi-
libre qui montroient assez évidem-
ment que la figure de la Terre
étoit aplatie vers les pôles, &

Decembre , 1742. 2209

malgré les noms célèbres en Géométrie qui paroissent favoriser cette opinion. L'on voyoit d'un autre côté les Astronomes les plus distingués paroître opposés à cette figure par les mesures qui avoient été prises en France : la Physique incertaine jusqu'à un certain point peut déduire des conséquences toutes contraires des mêmes suppositions , & plus on médita la matiere plus on apperçut de nouvelles difficultés accompagnées cependant de nouveaux moyens pour les résoudre. Il fallut donc en venir à la mesure actuelle qui fut regardée unanimement comme la plus parfaite vérification. M. de Maupertuis , après avoir expliqué en quoi consiste la mesure d'un arc du méridien , & par quelle voye on y parvient , fait connoître que la mesure actuelle de deux degrés fort distans l'un de l'autre & comparés ensemble est le seul moyen de prendre son parti avec connoissance de cause sur la figure de la Terre. Il nous

2110 *Journal des Sçavans*,
parle donc du voyage qu'il entre-
prit en 1736 en Laponie avec M^r
Clairaut, Camus, le Monnier &
Outhier, & notre Auteur nous
apprend que le résultat de cette
opération fut que le degré du mé-
ridien au lieu où il coupe le cer-
cle polaire a été trouvé de 57438
toises, c'est-à-dire d'environ 1000
toises plus grand que l'on ne con-
jecturoit suivant les mesures qui
ont été prises en France.

M. de Maupertuis, dans quel-
ques-uns de ces articles, veut bien
répondre à des objections qu'on
pourroit faire contre les opera-
tions que l'on a faites au Nord,
& ces réponses vont toutes à
prouver l'exactitude de l'opération
par l'attention que ces Géomètres
habiles y ont apportée. Il n'est que
trop commun d'entendre demander
quel est l'usage ou l'utilité de ces
découvertes, il n'appartient guères
qu'aux esprits supérieurs d'en sen-
tir toute l'importance, les Sçavans
n'en

n'en doutent guères , mais le nombre de ceux qui veulent être instruits est le plus grand. C'est par cette raison que Monsieur de Maupertuis connoissant tout l'avantage qu'on tire de ces recherches nous donne deux Tables, suivant les deux hypothéses de la figure de la Terre allongée ou aplatie vers les pôles , l'une est tirée du Livre de la *grandeur & figure de la Terre* , & l'autre a été construite par les soins de notre Auteur conséquemment aux mesures qu'il avoit prises avec ses Confreres. En regardant cette Table on verra combien l'Auteur pense de quelle importance il est que la figure de la Terre soit bien connue de ceux qui dressent les Cartes pour diriger la route des Navigateurs.

Voici l'exemple de notre Auteur.
 » Supposons qu'un Pilote partant
 » de l'Equateur cherche à rencon-
 » trer une terre ou à éviter un
 » écueil situé à la latitude de 20 de-
 » grés sous le méridien où il navi-

» ge : s'il calcule sa route d'après
 » nos mesures , & que ce soit cel-
 » les de M^{rs} Cassini qu'il faille
 » suivre lorsqu'il aura fait 406
 » lieues marines il se croira avoir
 » passé le lieu qu'il cherchoit , ou
 » qu'il vouloit éviter. Il s'en croira
 » éloigné de 9 lieues lorsqu'il sera
 » dessus & prêt à briser son vais-
 »seau contre.

De même si le Navigateur cal-
 cule sa route suivant les mesures
 de M^{rs} Cassini , & que ce soit cel-
 les qui sont déduites des dernières
 observations qu'il faille suivre.
 Lorsque le Pilote aura fait 397
 lieues il croira être éloigné de 9
 lieues de l'endroit qu'il veut at-
 teindre , lorsqu'il est dessus.

Si l'on veut faire le même exa-
 men pour connoître les erreurs en
 longitude , on les trouvera encore
 plus dangereuses que les erreurs
 en latitude. Il suffit d'examiner la
 Table à laquelle nous renvoyons
 pour s'en convaincre.



Decembre, 1742. 2213

DISSERTATIONES HOMERICÆ habitæ in Florentino-Lyceo ab Angelo Maria Riccio Græcarum Litterarum Professore. Quibus accedit oratio pro solemnî instaur. stud. habitâ anno 1740 & alia quædam. Volumen tertium, &c.

C'est-à-dire : *Dissertations sur Homère, prononcées dans le College de Florence par Ange-Maria Riccio, Professeur en Langue Gréque, &c. A Florence, 1741. Troisième vol. in-4°. pag. 342. y compris un Index des trois Volumes.*

Cinquième Extrait.

DISSERTATION XI.

De Cimæriis.

DANS cette Dissertation M. Riccio se propose d'expliquer les principales difficultés qui

2214 *Journal des Sçavans* ;
 se rencontrent dans l'onzième Li-
 vre de l'Odyssée , qui est intitulé :
 Νεκρομαντεία , c'est-à-dire , *la divi-
 nation par les morts*. D'abord M. R.
 traite des Cimmériens , parce que
 c'est dans leur pays qu'Homère
 place l'entrée de l'Enfer. Les an-
 ciens Géographes ont distingué
 deux nations de Cimmériens, l'une
 habitoit l'Italie proche du Lac d'A-
 verne & de Baies , où l'on disoit
 qu'étoit l'autre de la Sibylle, l'au-
 tre étoit établie sur les bords du
 Pont Euxin , que les anciens ont
 souvent nommé Océan , c'est de
 ces derniers que le Bosphore Cim-
 mérien avoit pris son nom. Il s'agit
 de sçavoir maintenant pourquoi
 Homère dit des Cimmériens qu'ils
 sont toujourns environnés de téné-
 bres , que le Soleil ne les éclaire
 jamais , mais qu'une affreuse nuit
 les enveloppe toujourns.

Ἡῆρι καὶ νεφέλη κεκαλυμμένοι , οὐδέ πο-
 τὰ τοῦς

Ἡελιοῦ φαέθων ἐπιδέρκεται

Ἀλλ' ἐπὶ νύξ' ὅλοη τέταται.

D'où est venue chez les anciens l'expression de Ténébres Cimmériennes. M. R. après avoir rapporté quelques autres opinions, pense qu'Homère parle en cet endroit des Cimmériens d'Italie, & que ce qu'il en dit n'a d'autre fondement que la maniere de vivre de ces peuples. Ils habitoient pendant le jour de sombres cavernes d'où ils ne sortoient que la nuit pour aller piller leurs voisins.

M. R. éclaircit ensuite ce que la Sibylle dit à Ulyffe de Tyrésias, sçavoir que son esprit, par un privilège particulier que les Dieux lui avoient accordé, étoit sain, à la différence des autres morts dont les esprits n'étoient que des ombres vaines, ce qui avoit donné l'origine à cette façon de parler, *solus sapit*, dont les anciens se sont souvent servis, pour exprimer la supériorité de génie d'un grand Homme. M. R. fait voir que suivant la doctrine des Egyptiens adoptée par les Grecs, l'homme

2216. *Journal des Sçavans*,
 étoit composé de trois parties, sçavoir du corps grossier qui se resolvoit en terre, de l'ame spirituelle qui s'envoloit au ciel, & d'une espèce d'ame moyenne entre l'esprit & le corps & participant de l'une & de l'autre, qui étoit ce qu'on appelloit proprement l'ombre de l'homme après sa mort, & qui descendoit aux enfers (*), or cette ombre, qui n'étoit pour ainsi dire que l'enveloppe de cette substance tout-à-fait spirituelle, qui faisoit la principale & la plus noble partie de l'homme, cette ombre, dit M. R., devoit être sans force, sans raison, sans vertu; en un mot n'être, par rapport à l'ame, que ce que l'ombre est à l'é-

(*) Ovide ajoute une quatrième Partie.

Bis duo sunt hominis, manes, caro,
 spiritus umbra

Quatuor ista loci-bis duo suscipiunt

Terra legit carnem, tumulum circum-
 vo'at umbra

Orcus habet manes, spiritus astra petit:

Decembre, 1742. 2217

gard du corps. Cette doctrine a été celle de tous les anciens Poëtes & en particulier de Virgile & d'Ovide. Il ne faut donc plus s'étonner si, selon Homère, les ombres qui habitent l'Enfer sont toutes dépourvûes de sagesse. M. R. se sert de cette raison pour justifier Homère de ce qu'il fait dire à Achille, qu'il aimeroit mieux être le dernier des esclaves vivans que le Roi des morts. Discours qui a si fort scandalisé toute l'Antiquité & surtout Platon, c'est, dit M. R., que ce n'est plus que l'ombre d'Achille qui parle. Notre sçavant Dissertateur a raison de dire que son explication est nouvelle, mais nous doutons qu'elle soit reçûe de tout le monde sans difficulté.

XII.

De Siremibus, Planctis, Scy'la, & Charybdi, bobusque solis.

M. R. expose d'abord dans cette

Differtation la doctrine d'Aristote sur le vraisemblable, sur le merveilleux, & sur la maniere dont les Poëtes doivent employer l'un & l'autre; il fait voir ensuite comment les préceptes de ce Philosophe sont fondés sur la pratique d'Homère. Il croit qu'il y a eu & qu'il y a peut-être encore des monstres marins dont la figure approche de celle que les Poëtes donnent aux Sirènes, mais ces monstres ne chantent point, & rien n'égaloit la voix des Sirènes. M. R. répond que les Sirènes chantent ainsi que les Cygnes par le privilège qu'ont les Poëtes de tout oser. Il croit néanmoins que toute cette fable des Sirènes n'est qu'une moralité par laquelle le Poëte avertit ses Lecteurs d'éviter les voluptés. M. R. explique ensuite ce que c'est que Scylla, Carybde, que les Rochers Cyanéens, autrement les Planctes. Scylla, dit-il, est un Promontoire proche Régio, bordé de précipices, sous lesquels sont des

Decembre , 1742. 2219

concavités qui servent de retraites aux plus gros poissons. Ceux qui font naufrage en cet endroit sont la proye de ces monstres. Voila ce qui a servi de fondement au Poëte pour dire que Scylla a plusieurs gueules de chiens dont elle devore tous ceux qu'elle peut atteindre.

Carybde est un autre monstre qui habite la même Côte , & qui engloutit & revomit les flots trois fois par jour ; ce que M. R. explique par une espèce de flux & de reflux qui , selon ce Sçavant , se fait sentir tous les jours dans le détroit de Sicile. C'est pourquoi Strabon, après Polybe, veut qu'on corrige ce vers d'Homère.

Τρις μὲν γὰρ ἄνθρωποι ἐφ' ἡματι , τρις
δ' ἀνάρροις δ' εἶ.

& que l'on substitue δὺς à la place de τρις. M. R. pense que la Fable qui vouloit qu'Apollon eût fait paître les troupeaux d'Admète est le fondement de ce que dit le Poëte des bœufs & des moutons du

2220 *Journal des Sçavans*,
Soleil qu'Ulyffe trouve en débar-
quant en Sicile, & que ses Compag-
nons mangerent malgré ses dé-
fenses. Ce qui leur attira cette fu-
rieuse tempête qui les fit tous périr.
Il montre que de pareilles supersti-
tions ont encore lieu aujourd'hui,
& en cite pour exemple les pour-
ceaux de S^t Antoine pour qui on a
à Naples tant de respect.

XIII.

*In qua nonnulla de Sirenibus , ac
Planctis omiffa fupplentur , ac
deinde quod reliquum Poëmatis
eft perstringitur.*

M. R. rapporte la Chanfon des
Sirènes traduite par Ciceron , il
louë l'élégance de cette traduction,
& défend ce grand Orateur contre
les Critiques que l'on a faites de
fes vers. Il justifie enfuite la Chan-
fon même qui a déplû à Jule Scali-
ger , il fait voir que ce que les Si-
rénes promettent à Ulyffe de lui

Decembre , 1742. LXXV

chanter étoit précisément ce qui étoit le plus capable de le toucher & de le charmer ; voici ce qu'elles lui disent , selon la traduction de Cicéron.

O decus Argolicum quin puppim flectis
Ulyffes

Auribus ut nostros possis agnoscere can-
tus ?

Nam nemo est unquam hæc trasvectus
Cærule Cursu

Quin prius astiterit vocum dulcedine-
captus ;

Post variis avido satiatus pectore Musis
Doctior ad patrias lapsus pervenerit
oras.

Nos grave certamen belli , clademque
canemus ,

Græcia quam Trojæ divino Numine
vexit ,

Omniaque è latis vestigia terris.

M. R. prétend qu'Homère a transporté les Symplegades du Bosphore de Trace vers la Sicile , dans la vûe de multiplier & d'exagerer les dangers qu'Ulyffe eut à

2222 *Journal des Sçavans*,
courir dans sa navigation. Notre
habile Professeur donne ensuite
l'explication de ce que dit Homère
que ces affreux Rochers n'épar-
gnent pas même les Colombes
qui apportent l'ambrosie à Jupiter,
mais qu'ils en dérobent toujours
quelques-unes que le Pere Jupiter
a soin de remplacer par d'autres,
afin que le nombre en soit toujours
égal. M. Riccio, comme il en aver-
tit lui-même, n'a fait que copier
sur cet endroit d'Homère la note
de M^{me} Dacier, à laquelle nous
renvoyons nos Lecteurs. Le reste
de cette Dissertation n'est qu'un
récit abrégé du départ d'Ulysse de
l'Isle des Phæaciens, de son arri-
vée en Itaque & de la vengeance
qu'il tire des poursuivans de Péné-
lope.

X I V.

*De Telemacho fontes puellas in Re-
giis Aedibus suspendente.*

Homère raconte, Liv. 22, de

Decembre, 1742. 2223

l'Odyssée que Télémaque pendit lui-même à la voute d'une salle les douze Suivantes de Pénélope qui s'étoient laissées corrompre par les poursuivans. Cette action paroît aujourd'hui si indigne non seulement d'un Prince, mais de toute personne qui a quelque honneur, qu'il faut toute l'éloquence de M. R. pour la rendre excusable; aussi n'a-t-il rien oublié pour repousser toutes les plaisanteries que l'on a faites d'Homère à cette occasion, & pour le justifier d'avoir fait joüer à Télémaque un Rolle si odieux. Ce que dit là-dessus notre sçavant Professeur peut se reduire à ceci. Cette action, prétend-il, ne nous paroît horrible que parce qu'elle est contraire à nos mœurs, & à nos opinions, dans le fond elle est juste, raisonnable & moins odieuse que bien des choses que l'on fait sans peine aujourd'hui, & qui ne deshonnorent personne, par exemple, tuer en duel de sa propre main son parent, son ami, n'est

point une tache, & punir des femmes criminelles est une infamie ? Il est aisé de voir que ce n'est que le préjugé & l'opinion qui nous fait juger de la sorte. Ce qui nous revolte sur-tout, c'est le genre de supplice que Télémaque employe, ce supplice est infamant parmi nous, il ne l'étoit point du tems d'Homère & ne l'est point encore chez la plûpart des Orientaux, chez eux c'est un deshonneur d'avoir la tête coupée, c'est le supplice de la plus vile populace, parmi nous ce genre de mort est en honneur, & fait un des privilèges de notre noblesse. Dans beaucoup de pays les plus grands Seigneurs, les Souverains même exécutent les coupables de leurs propres mains; si quelques-uns de nos Princes en agissoient de la sorte il nous feroient horreur, il faut que chacun se conforme aux idées de son siècle & de son pays, comme on ne scauroit en douter, il en résulte qu'Homère n'a rien fait de blamable en

Decembre , 1742. 2225

nous representant les choses comme elles se pratiquoient en Grèce il y a trois mille ans. Il faut ici faire usage du principe que M. R. a établi dans ses premières Dissertations, sçavoir, qu'il y a beaucoup de choses dans Homère qu'il seroit très-mal d'imiter aujourd'hui, mais qu'on ne doit cependant pas condamner dans ce Poëte.

XV.

De patris in filios lenitate & an pueri cadendi sunt.

Homère, dit d'Ulyse, qu'il étoit, à l'égard de ses sujets, ce qu'est un pere tendre pour ses enfans, πατήρ δ' ὡς ἠπιότ' ἦεν. M. R. prend ce mot du Poëte pour le texte d'un discours fort raisonnable qu'il fait à ses Ecoliers sur la maniere dont les peres doivent en agir avec leurs enfans & les Maîtres avec leurs Disciples, il y examine jusqu'à quel point les uns & les autres

2226 *Journal des Sçavans*,
doivent porter la douceur & la sé-
vérité ; il conseille fort sagement
aux peres de ne point s'opiniâtrer
à faire étudier des enfans qui n'ont
ni goût ni dispositions pour l'étude.

XVI.

*De puellis hospites lavantibus, aliis-
que mulierum exercitiis.*

M. R. parcourt dans cette Dis-
sertation les différentes fonctions
auxquelles les femmes étoient em-
ployées du tems d'Homère, une
de celles qui lui paroît le plus con-
tre la bienséance, c'est de voir de
jeunes Servantes employées à la-
ver les pieds des hôtes, & à les
servir dans le bain. Cet usage doit
paroître bien plus étrange en Italie
qu'il ne nous le paroîtra en Fran-
ce; aussi M. R. se sert-il de l'exem-
ple de quelques-unes de nos pra-
tiques pour justifier cette coûtume
des anciens. Il cite, par exemple,
nos Hôpitaux où des Religieuses

Decembre , 1742. 2227

servent également les hommes & les femmes malades , ce qui ne seroit pas tolérable en Italie. On voit par-là que ce n'est que l'habitude & le préjugé qui nous font approuver ou condamner un usage. M.R. a soin dans cette Dissertation, ainsi qu'il l'a fait dans toutes les autres , de montrer combien les mœurs qu'Homère a peintes s'accordent avec les mœurs représentées dans l'Ancien Testament & quelquefois même dans le Nouveau ; on y voit , ainsi que dans Homère , les femmes , même les plus qualifiées , même les Princesses occupées de différens travaux , & sur-tout de ce qui regarde le boire, le manger, les habits , les lits , &c.

XVII.

In qua complura ex Odyssæa selectiora & scitu jucundiora explicantur.

Longin a prétendu que l'Odyssée avoit été composée par Homère

2228 *Journal des Sçavans*
après l'Iliade, & lorsque c
étoit sur le retour. La rai
laquelle se fonde ce Rhét
qu'il y a infiniment plus
dans l'Iliade, au lieu que l'
est remplie de narrations &
tes qui se ressentent de la v
de l'Auteur. M. R. comba
gement de Longin, il souti
s'il y a moins de feu dans l'
que dans l'Iliade, c'est que
ture des sujets de ces deux
le demandoient ainsi, &
prouver que ce n'est point
froidissement de l'imagina
Poète qu'il faut attribuer le
feu qui regne dans l'Ody
fait remarquer qu'il se trou
ce Poème autant de chaleur
feu que dans l'Iliade lors
sujets le requierent. M. R
ensuite de quelques usages
n'avoit point encore parlé,
de la coutume de s'asseoir
qui a précédé celle de mang
ché; il parle du Jeu de la pau
les anciens; il refute ici d'a

Decembre , 1742. 2229

Cardinal Quirini, M. Newton
ui a avancé que la balle avec la-
pelle jouïoit Nausicaa étoit une
sphère representante le mouve-
ment des corps célestes dont les
Argonautes avoient fait present à
ette Princesse lorsqu'ils s'arrête-
ent à Corfoüe , qui est l'Isle des
Thæaciens. M. R. fait voir 1°. que
l'opinion de M. Newton n'a aucun-
fondement raisonnable ; 2°. que
par le récit d'Homère il est évident
que cette sphère que se ren-
voyoient les unes aux autres Nau-
icaa & ses compagnes n'étoit sim-
plement qu'une balle à jouer telle
que les nôtres. M. R. discute en-
suite la description que fait Ho-
mère des Jardins d'Alcinoüs; puis
il rend raison de l'usage établi
parmi nous de saluer ceux qui
éternuent, ce qu'il dit là-dessus est
tiré du 1^{er} vol. des *Mémoires de
l'Académie des Belles Lettres*; en-
fin il explique ce que c'est que le
Rire Sardonien & d'où cette ex-
pression tire son origine.

M. R. finit par cette l
 tion tout ce qu'il avoit à
 Homère , néanmoins s'é
 perçu que l'on pourroit
 agiter un grand nombre
 stions tant sur l'Iliade que
 dyssée , il a ramassé
 de ces questions qu'il
 pose & qu'il résout en de
 dans l'Appendix qui suit
 sertations. Il seroit difficil
 re l'Extrait de cet Appendi
 se de son extrême brievet
 en faveur des amateurs d'
 nous avons cru devoir m
 une espèce d'Index des q
 qui y sont agitées.

*I. De Æthiopibus & an
 Homero innotuerit.*

II. De Praconibus.

III. De Cratere libertatis.

IV. De vestibus odoratis.

*V. De Achillis ad bellum
 centis atate.*

VI. De Equis frumentum e.

*VII. An Homerus meminere
 jus scriptæ Epistola.*

Decembre , 1742. 2231

VIII. De dote.

IX. De bellicis instrumentis.

X. De Ludis.

XI. De Herqibus sudorem vento
succantibus.

XII. De Calypsus igne.

XIII. Cur Dei conspectum refugerint
prisci.

XIV. An alicujus Horologii Home-
rus meminerit.

XV. De Medicinâ.

XVI. De Tripodibus & Navibus
αυτομάτοις.

XVII. In illud ποῖόν σε ἐπεφύγεν
ἐπεφύγον ὁδύτων.

XVIII. De formulâ anathematis
Ethnicorum.

XIX. De Nauticâ , Agriculturâ ,
ac Geographiâ.



DISSERTATION SUR
 l'incertitude des signes de la mort
 & l'abus des Enterremens, & en-
 baumemens précipités. Par M.
 Jacques Benigne Winslow, Doc-
 teur-Régent de la Faculté de Mé-
 decine de Paris, de l'Académie
 Royale des Sciences, &c. Tradui-
 te & commentée par M. Jacques-
 Jean Brubier, Docteur en Mé-
 decine. Vol. in-12. de 360 pp. dé-
 dié à l'Académie Royale des
 Sciences. Et se vend à Paris, chez
 Claude-François Simon fils, rue
 de la Parcheminerie; Morel le
 jeune, Grand'Salle du Palais, au
 Grand Cyrus; Prault pere, Quai
 de Gêvres; Prault fils, Quai de
 Conty, à la Charité; & Chau-
 bert, Libraire de ce Journal.

☞ *EUX* qui mesurent le cas
 qu'ils doivent faire des Ou-
 vages à la grandeur & au poids des
 volumes traiteront certainement ce-
 de bagatelle, mais ceux qui déci-

Decembre , 1742. 2233

dent de leur mérite par l'importance du sujet qu'ils traitent lui donneront sans balancer la préférence sur beaucoup d'autres plus étendus ; c'est la réflexion par laquelle M. Bruhier commence l'Avertissement qu'il a mis en tête du Volume que nous annonçons , & que nous adopterions en entier s'il n'étoit d'une grosseur raisonnable , ou , pour mieux dire , si la multiplicité des recherches entassées les unes sur les autres ne mettoit souvent une Brochure au - dessus d'Ouvrages beaucoup plus étendus.

Les gens du monde peuvent se flatter de n'avoir pas la peste , la petite vérole , &c. & en conséquence regarder d'un œil indifférent les Traités les plus intéressans sur ces matieres ; mais aucun d'eux n'ignore la nécessité inévitable de la mort ; aucun d'eux n'a besoin qu'on leur ouvre les yeux sur le mérite de la vie ; aucun d'eux enfin n'a besoin qu'on lui prouve qu'il n'y a point de plus terrible situa-

2234 *Journal des Sçavans* ;
tion que celle d'un homme enter-
ré vivant.

Il est pourtant certain que la précipitation avec laquelle on enterre communément en France, le peu de soin qu'on a de constater la mort, même par les signes équivoques qui peuvent faire des présomptions, expose tous les jours à donner la sépulture à des vivans.

Cet abus manifeste a reveillé le zèle de M. Winslow. Il fit soutenir au mois d'Avril 1740 dans les Ecoles de la Faculté une Thèse dont l'objet étoit de prouver que *les Expériences de Chirurgie sont plus propres que toutes autres à découvrir des marques moins incertaines d'une mort douteuse* ; mais qu'on prenne bien garde de donner au mot *douteux* un sens différent de celui dans lequel il l'emploie. On verra par l'analyse de son Ouvrage qu'il n'y a presque pas de circonstance où la mort du sujet ne soit incertaine.

Il étoit sans contredit très-intéressant, on ne dit pas que les Médecins

Decembre , 1742. 2235

decins fussent convaincus de l'incertitude des signes de la mort, eux qui sont jugés nés de tout ce qui est du ressort de la nature ; car on ne croit pas qu'il y ait rien de nouveau pour eux dans cette vérité ; mais de leur présenter cette vérité dans un jour qui frappât tellement leurs yeux qu'ils prévinsent les malheurs auxquels trop de précipitation dans leurs jugemens pourroit donner lieu. C'est l'impression que doit faire sur eux la Thèse de M. Winslow ; mais comme le sujet qu'elle traite interesse également toute la Société, & chacun des particuliers qui la composent, n'a-t-on pas eu raison de conseiller à ce Docteur de mettre son Ouvrage à la portée de tout le monde, en le mettant en François ? C'est la déférence à ce conseil judicieux qui a donné la naissance à l'Ouvrage que nous annonçons. M. Bruhier ne s'est pas contenté d'une traduction sèche. Il a travaillé sur le même fond que M. Winslow ; il a ac-

Decemb.

5 B

2236 *Journal des Sçavans* ;
compagné un tableau original d'un
grand maître d'une bordure qui lui
attire les yeux de ceux qui ne
sont pas connoisseurs, sans diver-
tir l'attention de ceux qui le sont,
& sans qu'ils ayent à se repro-
cher de s'amuser à des ornemens
étrangers. En effet toutes les re-
cherches de M. Bruhier sortent du
fond de l'Ouvrage même de M.
Winslow. C'est ce qui paroîtra évi-
demment par l'analyse de l'un &
des autres.

La première section de la Thèse
est employée à prouver que la
mort ne se manifeste pas par de
signes certains. Rien ne prouv
mieux cette vérité que les témo-
gnages de Medecins respectabl
par l'étendue de leurs lumières,
les places qu'ils ont occupées,
que ceux de personnes d'une p
bité au-dessus du soupçon, qu
réunissent pour attester qu'o
donné la sépulture à des perso
vivantes, ou qu'on étoit prêt
faire, lorsqu'elles ont heur

Decembre, 1742. 2237

ment donné des marques de vie. Telles sont les preuves de M. Winslow.

Un fait bien constaté, dit le Commentateur, fût il le seul de sa nature, suffit aux personnes judicieuses, & prudentes, pour faire une impression qui les tient continuellement sur leurs gardes; mais comme tous les esprits ne sont pas de la même trempe, il a cru devoir multiplier les Histoires pour justifier les précautions des personnes prudentes, détruire les prétextes de l'incredulité, faire des traces plus profondes dans les imaginations volages, & remuer celles qui ont besoin d'être fortement secouées.

M. Bruhier ne s'est pas borné aux exemples de sépulture donnée à des vivans, que les Histoires modernes attestent, il remonte jusqu'à l'antiquité la plus éloignée, jusqu'au tems d'Empédocle qui vivoit près de 500 ans avant JESUS-CHRIST, & il fait voir par des faits constans de chacun des siècles po-

sterieus , ou des autorités non suspectes , que la précipitation a toujous donné lieu à de pareilles méprises. Mais ce qui surprendra le Lecteur , c'est que les précautions que prenoient les Romains , précautions dont le détail curieux , & étendu , doit être lû dans le Commentaire même , ne les en ont pas entierement garantis ; puisque Pline rapporte que Lucius Lamia qui avoit été honoré de la Préture , & Acilius - Aviola , qui l'avoit été du Consulat , furent brûlés vifs , la flamme ayant fait de tels progrès dans le bûcher qu'il fut impossible de les secourir : & cependant les Romains ne donnoient la sépulture qu'après sept jours révolus. Si cet espace de tems n'est pas suffisant pour constater la mort , que devons-nous penser de ces pays où l'on enterre au bout de vingt-quatre heures, ou même plutôt ? N'est-on pas bien fondé à croire qu'on y donne tous les jours la sépulture à des personnes vivantes ?

Decembre, 1742. 2239

Les Lecteurs feront sans doute surpris que sept jours de mort apparente soient insuffisans pour constater cet état. Combien ne le feront-ils pas davantage en lisant le passage de Pechlin rapporté par M. Bruhier? Que diront-ils quand ils verront qu'un Jardinier de Tronningholm en Suede est resté 16 heures sous l'eau sans perdre la vie? Qu'une femme y est restée trois jours entiers? Qu'un homme, mort à 77 ans, n'en fut retiré à l'âge de 17, qu'après y avoir passé sept semaines? Nous pensons bien qu'au moins la dernière Histoire paroîtra incroyable. Mais quelle apparence pourtant qu'un homme d'honneur & d'esprit composé dans le pays même un Traité pour expliquer la possibilité de ces événemens; qu'il atteste tous les Sçavans du pays comme garans de ces faits, & qu'il n'ait pas de contradicteurs, s'il donne un Roman au lieu d'une Histoire?

— Nous pourrions extraire encore

2240 *Journal des Sçavans* ;
du Commentaire de M. Bruhier
plusieurs faits qui feroient sûre-
ment plaisir aux Lecteurs par la
singularité de leurs circonstances ;
mais il faut nous renfermer dans
des bornes qui nous obligent de
renvoyer à l'Ouvrage même , tant
sur cet article que sur l'examen
physique que fait le Commenta-
teur de la maniere dont la vie peut
subsister pendant plusieurs jours
sans respiration , & sur l'analyse
des secours qu'on peut , & doit
donner , à ceux qu'on a tirés de
l'eau ; revenons à la Thèse.

M. Winslow commence la secon-
de Section par un passage de Celse
qui nous apprend que *Démocrite*
pensoit que les marques de la mort ne
sont pas suffisamment certaines ; &
tout de suite il ajoûte quelles sont
les maladies où l'on est sujet à se
méprendre. C'est l'apoplexie , la
syncope , la suffocation véritable ,
telle que celle des personnes qu'on
étrangle , qu'on étouffe , qui sont
noyées , renfermées dans des en-

droits trop étroits , frappées de vapeurs ou exhalaisons pernicieuses , &c. La fausse suffocation , ou la suffocation convulsive des hystériques , des hypochondriaques , &c.

Il étoit naturel en conséquence que M. Winslow analysât les signes qui caractérisent la vie. Il commence par le pouls , qu'on ne doit pas se contenter de toucher au poignet , mais qu'il faut chercher entre le pouce & l'os voisin du métacarpe , aux tempes , derrière le bord postérieur des muscles sterno-mastoïdiens , dans les aines , dans le côté à l'endroit où la pointe du cœur vient frapper contre les côtes. Il faut voir dans la Thèse les précautions que cet examen demande , & dans le Commentaire comment le mouvement de l'artère peut devenir totalement insensible sans cesser d'exister.

De l'examen du pouls M. Winslow passe à celui de la respiration , & il prouve (Section 3^{me}) que les

§ B iij

2242 *Journal des Sçavans,*
signes tirés de la direction constante de la flamme d'une bougie, de ce que la glace d'un miroir ne se ternit point, du repos d'un duvet très-délié, en approchant le tout de la bouche, & des narines, sont très-incertains; ainsi que l'épreuve d'un verre d'eau placé sur la fossette du cœur sans que l'eau reçoive aucun mouvement. En conséquence il veut qu'on irrite les narines & la bouche avec des acres & des spiritueux, qu'on pique les organes du tact avec des fouets, &c. qu'on fatigue les oreilles par des cris. Mais toutes ces preuves lui paroissant encore incertaines, il conseille dans la 4^{me} Section l'usage des épreuves Chirurgiques qui se font avec les instrumens piquans ou tranchans & avec le feu, & il observe en finissant qu'il est constant par des expériences non suspectes qu'elles sont souvent insuffisantes pour faire donner des signes de sensibilité.

Malgré l'insuffisance de ces

Decembre ; 1742. 2243

épreuves M. Winflow ne laisse pas d'exhorter à les tenter , c'est à quoi il employe la 5^{me} & dernière Section. Il s'autorise de passages d'Auteurs célèbres, & s'éleve contre l'abus des enterremens précipités ; abus inconnu dans l'ancienne Rome , comme il paroît par un passage de Quintilien , d'où il résulte que les Romains usoient de précautions pour constater la mort, avant que de donner la sépulture. Voici comme parle ce célèbre Rheteur. *Par que' les raisons croyez-vous que les funérailles se font si tard ? pourquoi troublons-nous le repos des pompes funèbres par tant de gémissemens , de pleurs , de hurlemens ? si ce n'est qu'on a souvent vu revenir à la vie ceux à qui on étoit prêt de rendre les derniers devoirs.*

Ce passage a donné lieu à M. Bruhier de lire divers *Traité's sur les cérémonies funèbres des anciens , & des différentes nations qui existent encore aujourd'hui , pour connoître quelles précautions elles apportent ,*

2244 *Journal des Sçavans,*
ou ont apportées : pour constater la
mort , ou si l'on n'en employe aucunes.
Ce morceau , qui n'est guères sus-
ceptible d'extrait , mérite d'être lu
avec attention dans le *Commen-*
taire. Il en résulte qu'une grande
partie des nations anciennes &
modernes paroissent n'avoir eu au-
cune connoissance de l'incertitude
des signes de la mort ; qu'il y a
chez d'autres des usages qui , s'ils
ne sont fondés sur cette connois-
sance , pouvoient du moins servir
à s'assurer de cet état ; mais que
les Grecs , & les Romains , & sur
tout ces derniers , prenoient d'ex-
trêmes précautions pour ne pas se
méprendre en donnant la sépulta-
re à des vivans ; précautions dont
la moins considérable étoit , com-
me nous l'avons déjà dit , de gar-
der les morts pendant sept jours ,
avant que de leur rendre les der-
niers devoirs. On trouve aussi
dans le même article du *Com-*
mentaire ce qui concerne les céré-
monies funébres des Juifs.

Decembre , 1742. 2245

Le détail des Cérémonies Romaines fait faire à M. Bruhier les réflexions suivantes. *Par quelle fatalité des précautions aussi sages que celles des Romains ont-elles été entièrement négligées dans le Christianisme ! Chacun sçait ce qui se pratique aujourd'hui. Il y a dans tous les Rituels une disposition semblable à celle qu'on voit dans celui d'Alet , un de ceux qui ayent été travaillés avec le plus de soin. Combien , y lit-on , doit-on differer la sépulture après la mort ? Réponse. On doit la differer 24 heures, ou environ, à cause des inconvéniens qui s'ensuivent quelquefois des enterremens précipités. Voilà le bout de notre prévoiance ; voilà toutes nos précautions. Heureux encore ceux pour qui l'on a tant d'attention ! Car souvent l'on est enterré beaucoup plutôt.*

Mais , dira-t-on sans doute , si les épreuves chirurgiques & physiques , & l'attention de conserver les corps pendant un grand nombre de jours , ne font que des pré-

2246 *Journal des Sçavans,*
sompions de la mort, à qu
gne peut on donc la connoître

M. Winslow le dit, &
Commentateur le prouve, i
a d'autres marques infaillibl
la mort que la putréfaction
mençante.

M. Bruhier termine ce qu
sur cette matiere par trois
xions importantes, la prem
qu'il faut être en garde contr
tes les morts qui ne sont pa
noncées par les signes qui en
ordinairement les avancour
ce qui lui donne lieu de faire
numération de ces signes ;
conde que tant que la mo
douteuse il faut se comporter
le corps de maniere à ne pas
pêcher de revenir à la vie ; la
sième qu'il faut être d'autant
en garde contre les morts qu
viennent dans les maladies
cès maladies ne sont pas mor
de leur nature.

Jusques à présent M. Bru
fait le personnage de Comm

Decembre, 1742. 2247

teur ; il devient Auteur original sur la fin ; & de ce que la putréfaction est prouvée le seul signe certain de la mort, il conclut qu'il est inutile de tenter les épreuves chirurgiques , & qu'il est nécessaire de s'abstenir de celles qui peuvent être mortelles au malade réputé mort.

Pour mettre le Lecteur au fait de son raisonnement au sujet des embaumemens, il faut se rappeler l'accident arrivé à Vésale , le plus grand Anatomiste de son siècle , & successivement premier Medecin de l'Empereur Charles-Quint , & de Philippe II. Roi d'Espagne, son fils, qu'il seroit en conséquence ridicule de regarder comme un étourdi ; il ne laissa pas de donner la mort à un malade qu'il ouvrit pour découvrir la cause de sa mort prétendue , & ne s'aperçut de sa bévûe que quand il eut vû palpiter son cœur. Cet exemple, & d'autres que rapporte encore M. Bruhier, font frémir. *Ils portent*, dit-il avec

2248 *Journal des Sçavans*,
raison, l'incertitude des signes de la
mort, l'imutilité des épreuves chirur-
giques, leur danger quand elles
sont mortelles de leur nature, la pos-
sibilité d'un assoupissement de tous les
sens que des exemples seuls peuvent
rendre croyable, jusqu'à un degré
d'évidence égal à celui des démon-
strations les plus convaincantes.

C'est une vérité que l'Auteur
prouve sans peine, puisqu'il s'en-
suit de cet accident qu'on peut, sans
donner aucun signe de sensibilité,
souffrir l'incision des tégumens & des
muscles qui couvrent la poitrine, cel-
le des cartilages des côtes, des mus-
cles intercostaux & de la pleure,
membrane des plus sensibles qui ta-
pisse l'intérieur de la poitrine, enfin
la fracture des côtes nécessaire pour
mettre le cœur à découvert, d'où M.
Bruhier conclut que l'opération de
l'embaumement est téméraire
quand la mort n'est pas constatée
par son signe caractéristique, c'est-
à-dire par la putréfaction.

Il est vrai que dans l'accident ar-

Decembre, 1742. 2249

rivé à Vésale il n'est pas question d'embaumement ; mais, continue M. Bruhier, ce n'est pas l'intention de celui qui opere qui constitue la témérité, mais la nature de l'opération & des circonstances où elle se pratique. Il fait voir ensuite que l'embaumement est encore plus mortel que l'opération faite par Vésale, parce qu'on y coupe des parties essentielles à la vie, & qui ne sont pas fort sensibles. Il est donc démontré, c'est M. Bruhier qui parle, que l'embaumement est une opération qui peut être inefficace pour faire donner des signes de vie assez à tems pour qu'il reste de l'esperance au malade ; il est donc démontré que dans le cas même où l'on requiert le Chirurgien de proceder à cette opération, il ne peut, sans s'exposer à être homicide, la commencer sans être sur de la mort ; il est donc enfin démontré qu'on ne doit proceder à cette opération que quand il y a des signes de putréfaction, c'est à-dire quand le corps exhale une odeur cadaverense.

il est avant
aire, pour que per
privé que volon
lecture aussi utili
tribier sacrifie
partie de la gl
avoit droit de p
il se borne pre
l'Historien pour
tée de tout le
ins il ne parl
tant qu'il le faut
erde pas de vûc
ecin qui écrit ;
vec des précaur
nt la physique in
ux qui voudront
e de réfléchir.



Decembre, 1742. 2251

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

IL paroît ici depuis peu un Ouvrage de 154 pag. d'impression, in-4°. qui par sa nouveauté & par l'importance de son objet, mérite de l'attention; en voici le titre: *De Canone Librorum Sacrorum constituto à Sanctis Patribus in magno Niceno Concilio, Dissertatio Joannis Chrysostomi à Sancto Joseph, ex Clericis Regularibus Scholarum Piarum. Romæ, ex Typ. Octavii Puccinelli ad vicum Chartarii. 1742. in-4°.* L'Auteur prétend faire voir que le Canon des Ecritures révélées, tel qu'il est reçu présentement dans l'Eglise Romaine, a été reconnu & déterminé par le grand Concile de Nicée. Cette Dissertation sera suivie de deux autres; la

2252 *Journal des Sçavans* ;
premiere sur le nombre des Ca-
nons du Concile de Nicée ; la se-
conde sur l'appel de S. Athanase au
Pape Jule.

DE NAPLES.

On a publié ici depuis peu un
Recueil de Poësies Latines intitulé:
*Josephi Aurelii de Januario Carmi-
na. Collegit Joannes Antonius Ser-
gius. Neapoli, excudebat Joannes
de Simone. 1742. in-4^o.* L'Editeur
donne les plus magnifiques éloges
à cet Ouvrage, & à son Auteur
qui étoit un Avocat célèbre du Sé-
nat de Naples.

L'Ouvrage que M. le Cardinal
Quirini publia en 1739 sous le titre
de *Primordia Corcyre*, a donné
lieu à une Dissertation que M. Ma-
zochi a composée touchant l'origi-
ne des noms anciens de l'Isle de
Corcyre (aujourd'hui Corfou), &
qu'il a donnée au public ; en voici
le titre : *Alexii Symmachi Mazo-
chii Can. Neapol. & Regii S Script.*

Decembre ; 1742. 2253

Interpretis de antiquis Corcyra nominibus Schediasma ad Eminentissimum & Reverendissimum Angelum-Mariam Quirinum S. R. E. Card. &c. Neapoli, 1742. in-4^o.

Cette Dissertation n'est pas demeurée sans réponse ; M. le Cardinal Quirini y en a fait une Latine, adressée à M. Mazochi, dans laquelle il défend le sentiment qu'il avoit établi dans son Ouvrage, sur l'origine des noms anciens de Corcyre.

Cette Réponse a été imprimée à Rome à la fin du mois de Septembre dernier *in-4^o.*

DE VENISE.

On a publié ici la seconde partie du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Saint Marc. La première dont nous avons annoncé la publication dans nos *Nouvelles* de Décembre 1740, contient les Mss. Grecs ; celle qui vient de paroître, embrasse les

2254 *Journal des Sçavans*,
Mss. Latins & Italiens, avec une
courte Préface de M. Antoine-Ma-
rie Zannetti, Garde de la Bibliothé-
que de S. Marc; en voici le titre:
*Latina & Italica D. Marci Biblio-
theca Codicum Manuscriptorum per
titulos digesta Preside & Modera-
tore Laurentio Teupolo Equite, ac
D. Marci Procuratore. Jussu Sena-
tūs. 1741. in fol.*

De i defetti della Giurisprudenza,
Trattato di Lodovico - Antonio
Muratori Bibliotecario del Seren^{mo}
Sig. Duca di Modena, dedicato
alla Santità di Benedetto XIV. Pont.
*Mass. In Venezia, Presso Giambat-
tista Pasquali. 1742. in fol.* L'Ou-
vrage comprend vingt Chapitres,
dans lesquels M. Muratori traite
des défauts de la Jurisprudence, &
de leur origine, & des remedes
généraux qu'il pense qu'on y pour-
roit apporter. Il dédie son Livre au
Pape Benoît XIV. comme à celui
qui peut donner l'exemple le plus
efficace d'une bonne reformation
de la Jurisprudence.

DE FLORENCE.

On vient de publier ici le premier Volume du Recueil des Lettres de Filelfo , (faisant la suite de la grande Collection des Lettres des Hommes Célèbres du quinzième siècle). Ce premier vol. est intitulé : *Francisci Philelphi Tolentinatis , Equitis Aurati , & Eloquentiæ Professoris sæculo xv. Cælesterrimi Epistola , cæteris quæ hætenus prodierunt auctiores & emendatiores , animadversionibus , Præfationibus , Indicibus , Vitaque Auctoris locupletata , operâ & studio Nicolai Stanislai Meuccii. Tom. I. Florentiæ , ex Typ. Bernard. Paparini , sumptibus Jos. Rigacci. 1742. vol. in-8°.*

Sebastien Brazzini , Imprimeur-Libraire , avertit ceux ont donné ci-devant des assurances , pour se procurer l'Ouvrage périodique intitulé : *Novelle Letterarie di Firenze , &c.* & qui voudront persister

2256 *Journal des Sçavans*,
l'année suivante dans leur associa-
tion, qu'il continuera à débiter le
même Ouvrage aux mêmes condi-
tions, & qu'il en recevra d'avance
par ses mains le prix convenu pour
six mois.

DE LUCQUES.

Le XII^{me} Tome de la nouvelle
Edition des *Annales Ecclesiastiques*
du Cardinal Baronius avec la Criti-
que du Pere Ant. Pagi, & de nou-
velles Remarques des Editeurs,
paroît ici depuis peu de tems. Ce
Volume commence à l'année 680
de JESUS-CHRIST, la 3^{me} du Pape
Agathon, & la 13^{me} de l'Empereur
Constantin-Pogonat, & finit à 761,
la 5^{me} du Pape Paul, & la 21^{me} de
l'Empereur Constantin - Coproni-
me. 1742. in fol.

M O S C O V I E.

DE PETERSBOURG.

On a publié ici depuis peu deux
Ouvrages de Medecine; le premier
est intitulé : *Syndesmologia*, & sit

Decembre , 1742. 2257

Historia Ligamentorum Corporis humani, quam secundum observationes Anatomicas concinnavit & figuris ad objecta recentia adumbratis, illustravit Josias Weitbrecht D. M. Academiae Scientiarum Petropolitanae membrum, & Professor Physiologiae. Petropoli, ex Typ. Academiae Scientiarum. 1742. in-4°.

Le second a pour titre : *Observationes & cogitata de Peste, quae annis 1738 & 1739. in Ukraina grassata est: Auctore Joanne Frederico Schreiber Regiomontano, D. M. & Physico Moscuensi. Petropoli, Typ. Academiae Scientiarum, in-4°.*

DE DANTZIG.

Il paroît ici une Dissertation Historique fort étendue sur les Chanceliers de Pologne, intitulée: *Commentarius de Cancellariis Regni Poloniae editus à Georgio Petro Schultz. Accedit Rein. Heidenstenii Cancellarius, sive de dignitate & Officio Cancellarii Regni Poloniae.*

2258 *Journal des Sçavans,*
Dantisci, apud Georg. Marc. Kno-
thium. 1742. in-4°. Cet Ouvrage
est dédié à M. Zaluski ; Grand
Chancelier de Pologne.

M. Klein, qui continue toujours
ses recherches sur l'Histoire natu-
relle, a donné en 1740. 1741. &
1742 trois Ouvrages, ou Mémoi-
res, dans lesquels il traite des
poissons. Ces Mémoires sont inti-
tulés, le premier : *Jacobi Theodori*
Klein Historia Piscium naturalis
promovenda missus primus, de la-
pillis eorumque numero in craniis
Piscium, cum præfatione de auditu.
Accesserunt 1°. Anatomie Tursionum,
2°. observata in capite Raie. Cum
sex tabul. an. Gedani, Litteris
Scriberianis. 1740. in-4°.

Le second : *Ejusdem... missus se-*
cundus, de Piscibus per pulmones
spirantibus, ad justum numerum &
ordinem redigendis. Accesserunt sin-
gularia, 1°. de dentibus Balanarum
& Elephantinio, 2°. de lapide Ma-
nati & Tiburonis. Cum tab. an. 4.
Ibid. 1741. in-4°.

Le

Decembre , 1742. 2259

Le troisieme : *Ejusdem... missus tertius , de Piscibus per branchias occultas spirantibus ad justum numerum & ordinem redigendis ; cum observationibus circa partes genitales Raia maris, ovarium Galei. Cum tab. an. 7. ibid. 1742 in-4°.*

F R A N C E.

D E P A R I S.

M. Barrere , Docteur & Professeur en Medecine , Auteur de *l'Essai sur l'Histoire Naturelle de la France Equinoxiale* , qui a paru il y a quelque tems, vient encore de donner une *nouvelle Relation de la France Equinoxiale* , contenant la description des Côtes de la Guiane , de l'isle de Cayenne ; le commerce de cette Colonie , les divers changemens arrivés dans ce pays , & les mœurs & coutumes des differens peuples sauvages qui l'habitent ; avec des figures dessinées sur les lieux. A Paris, chez Piget , Quai des Augustins à S. Jacques ; Damonville, à S. Etienne ; Durand , ri ë Saint Jacques , au Griffon. 1743. in-12.

Decemb.

5 C

On trouve ici chez *Chaubert*, Libraire de ce Journal, Quai des Augustins à la Rénommée, & chez *Durand*, rue S. Jacq. à S. Landry, l'*Abrégé de l'Histoire Ancienne*, ou des cinq grands Empires qui ont précédé la Naissance de J. C. sçavoir, celui des *Babyloniens*, celui des *Chaldéens*, celui des *Médes* & des *Perses*, celui des *Grecs*, & celui des *Romains*, accompagné de la *Chronologie de ses Empires*, d'une *Carte Géographique* & de notes, &c. Par le P. du Chesne, Jesuite. 1743. in-12.

On trouve aussi chez les mêmes Libraires une nouvelle Edition de l'Ouvrage intitulé : *Théologie de l'Eau*, ou *Essai sur la bonté, la Sagesse & la puissance de Dieu*, manifestée dans la création de l'Eau, traduit de l'Allemand de *M. Jean-Albert Fabricius*, Docteur en Théologie & Professeur au Collège de *Hambourg*, avec de nouvelles Remarques communiquées au Traducteur, &c. 1743. in-8°. On a tout lieu d'esperer que le public sera satis-

Decembre , 1742. 2261

fait de cette nouvelle Edition par la maniere dont elle a été exécutée , soit pour la correction , soit pour la beauté de l'impression.

Jean de Nully , Libraire , dans la Grand'Salle du Palais , à l'Écu de France , & à la Palme , débite deux nouveaux Volumes des *Causés Célèbres* , qui sont le 19 & 20. Il y a à la tête du 19^{me} un Avertissement de l'Auteur , dont on avoit faussement publié la mort dans les Nouvelles publiques , quoiqu'il n'ait pas même été malade. Voici les titres des Causes célèbres contenues dans ces deux nouveaux Volumes.

Tom. 19. *Histoire de la Puëlle d'Orléans , ou l'Innocence opprimée par des Juges iniques.*

Testament cassé , où un Cadet par prédilection est institué légataire universel.

Mariage secret , ou enfans reconnus légitimes issus d'un mariage qu'on a prétendu secret , déclarés incapables.

2262 *Journal des Sçavans*,
bles de recueillir aucune chose dans
une succession ouverte, & autre suc-
cession de leur famille qui pourroit
s'ouvrir, auxquelles on adjuge néan-
moins des sommes considérables con-
tre les héritiers.

*Femme accusée d'adultère ren-
voyée sur un plus amplement infor-
mé.*

*Fille dont l'honneur est outragé
cruellement par des voies de fait,
qui se pourvoit en justice.*

Tom. 20. *Le Maréchal de Gié
accusé d'un crime de Lèze-Majesté,
ou l'Histoire du Maréchal de Gié,
dont on tâche en vain d'opprimer
entièrement l'innocence.*

*Avantage de la possession d'Etat,
ou fils légitime d'un premier lit que
que les enfans d'un second lit veulent
faire passer pour bâtard, parce
qu'il ne produit pas l'acte de célébra-
tion du mariage de son pere, dont la
légitimité est pourtant reconnue en
Justice à cause de la possession de son
Etat.*

Si par des présomptions une dot en

Decembre, 1742. 2263

nt dans un contrat de mariage
lée, nombrée & délivrée en pre-
des Notaires & des témoins,
être déclarée nulle.

Beneficier dont le Baptême & la
ance sont incertains, ou Bénéf-
admis, malgré l'incertitude de
naissance dans le Royaume, de
legitimité & de son Baptême.

Meurtre d'un mari dont la fem-
& le frere s'accusent mutuelle-
, tandis que celui qu'on a rai-
le soupçonner, est en fuite & qu'on
ge de le poursuivre vivement.

On trouve chez de Bure l'aîné,
des Augustins, à S. Paul, &
Durand, rue S. Jacq. à Saint
dry & au Griffon, les Nouvelles
des Loxodromiques, ou l'appli-
n de la Théorie de la véritable
e de la Terre à la construction
Cartes Marines reduites; avec
Remarques préliminaires sur les
res qui ont servi à découvrir &
terminer cette figure. Par M.
doch, traduit de l'Anglois par
e Bremond de l'Academie Roya-

2264 *Journal des Sçavans,*
le des Sciences, &c. in-12.

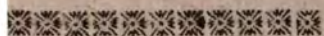
Pierre-Guillame Simon, Imprimeur du Clergé de France, rue de la Harpe, à l'Hercule, a achevé d'imprimer & débite actuellement:

1°. *Le Rapport de M^{rs} les anciens Agens contenant les principales affaires du Clergé qui se sont passées depuis l'assemblée de 1735. jusqu'en celle de 1740. par M. l'Abbé Fouquet ancien agent général du Clergé, à présent Archevêque d'Embrun, & par M. l'Abbé du Vivier de Lansac Comte de Lyon; avec les Pièces justificatives de ce rapport. 1741. in-fol.*

2°. *Le Procès verbal de l'assemblée de 1740. avec le Recueil des Pièces de ce procès verbal. 1741. in-fol.*

3°. *Le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Clergé de France tenuë à Paris en 1742..... Avec le Recueil des Pièces concernant le procès verbal de cette assemblée. 1742. in-fol.*

On a joint à chacun de ces Volumes une Table étendue & commode pour les matieres.



LIOGRAPHIE,

O U

A T A L O G U E

IVRES DONT IL EST
 élé dans les Journaux de
 l'Année 1742.

*requé d'une * les Ouvrages qu'un
 t détaillé fait plus particuliere-
 ment connoître.*

SACRA : INTERPRETES :
 CONCILIA.

EPHI Bianchini Vindiciæ
 onicarum Scripturarum Vul-
 latinæ Editionis , &c. Janv.

89

nis - Simonis Onomasticon
 Testamenti, *sive* Tractatus
 gicus , quo nomina Vete-
 tamenti propria ad appellati-

5 C iiij

vorum analogiam reducta, ex originibus & formis suis explicantur, cum aliarum gentium nominibus conferuntur, &c. Fev. 373.

* Parabolæ Evangelicæ, Misteria, Miracula, & Documenta Christi: Colligebat & ordinabat Josephus Vallard, in usum puerorum Linguam Latinam discere incipientium. Avril. 708.

Remarques Historiques, Critiques & Philologiques sur le Nouveau Testament. Par M. de Beaufobre. Mai. 952.

La Clef des Pseaumes, ou l'occasion précise à laquelle ils ont été composés pour en faciliter l'intelligence. Juin. 1149.

Jo. Baptistæ Ortii Spicilegium, sive excerpta ex Flavio Josepho ad Novi Testamenti illustrationem. Juillet. 1327.

Le Nouveau Testament de N. S. J. C. traduit en François sur le Grec avec des notes litterales pour éclaircir le Texte. Par MM. de Beaufobre & Lenfant. Août. 1529.

De Canone Librorum Sacrorum
constituto à Sanctis Patribus in
magno Nicæno Concilio , Dissertatio
Joannis-Chrisostomi à Sancto
Joseph. Décemb. 2251.

PATRES : THEOLOGI : ASCETICI :
LITURGICI : SCRIPTORES ECCLE-
SIASTICI , &c. HETERODOXI.

Dissertations sur l'union de la
Religion , de la Morale & de la
Politique , tirées d'un Ouvrage
Anglois de M. Warburton , où il
entreprend de prouver la divinité
de la Mission de Moïse. Janv. 181.

Lettres & Monumens des trois
Peres Apostoliques : S. Clément
Evêque de Rome , S. Ignace Evê-
que d'Antioche, S. Polycarpe Evê-
que de Smyrne , &c. Janv. 182.

Dissertation Critique & Théolo-
gique sur le Monothélisme & sur
le sixième Concile Général. Par
M. Corgne. Janv. 187.

Hallier : de Sacris Electionibus &
Ordinationibus ex antiquo & no-
vo Ecclesiæ usu. Janv. 189.

Petri Moretti de ritu ostensionis
sacrarum Reliquiarum à nemine
hactenus peculiari Dissertatione
illustrato, Dissertatio - Historico-
Ritualis. Fevrier. 363.

Ejusdem: Ritus variandi Cho-
reale indumentum in Solemnitate
Paschali apud Clerum Basilica-
rum urbis usitato. Fev. 363.

Ejusdem: Ritus dandi Presbyte-
rium, Papæ, Cardinalibus & Cle-
ricis nonnullarum Ecclesiarum ur-
bis, nunc primùm investigatus &
explanatus, &c. Fev. 364.

Ars semper gaudendi ex princi-
piis divinæ Providentiæ & rectæ
conscientiæ deducta, &c. Fev. 374.

Ouvres de Messire Jacques Bé-
nigne Bossuet, Evêque de Meaux,
Fev. 379. Juil. 335. Nov. 2089.

Germana Sancti Cypriani &
Afrorum, nec non Firmiliani &
Orientalium opinio de Hæretico-
rum Baptismate ad rectam critica-
rum viadicis Cypri. Disputationum
intelligentiam exposita, &c. Juin.

1136.

La disciplina antica e Moderna della Romana Chiesa intorno al sagro Quaresimale digiuno espressa ne' due brevi, *Non ambigimus*; & *In supremâ* del regnante Sommo Pontifice Benedetto XIV. illustrata, &c. Juin. 1139.

S. P. N. Justini Philosophi & Martiris Opera Gr. Lat. nec-non Tatiani adversus Græcos Oratio: Athenagoræ Legatio pro Christianis: Theophili Antiocheni tres ad Autolyicum Libri: Hermiæ Philosophi irrisio Gentilium Philosophorum, &c. Juin. 1147.

Traité sur la nécessité de s'instruire de la vérité de la Religion & sur les moyens de s'en assurer, &c. Juin. 1150.

Défense de la nouvelle Traduction de l'Histoire du Concile de Trente contre les censures de quelques Prélats & de quelques Théologiens. Juil. 1325.

Traité des Dispenses en général & en particulier, dans lequel on résout les principales difficultés.

qui regardent cette matiere. Juil.

1332.

Journée Sainte. Juil. 1332.

Vetus & nova Ecclesiæ Disciplina circa beneficia & Beneficiarios, &c. Autore eodemque interprete Ludovico Thomassino. Ejusdem Dissertationum in Concilia generalia & particularia, Tomus singularis. Juil. 1337.

De hominum statibus & officiis inspectiones morales, &c. par le P. Passerino Dominicain. Juillet. 1338.

P. Casti Innocentis Anfaldi O.P. de Principiorum Legis naturalis traditione Libri tres. Août. 1517.

Sermons de l'Octave du S. Sacrement. — Sermons pour l'Avant, par le P. du Fay. Août. 1529.

Les dignes fruits de pénitence dans un pécheur vraiment converti. Août. 1531.

Maximes & pensées sur differens sujets de la Morale Chrétienne. Août. 1531.

Les Leçons de Théologie dog-

BIBLIOGRAPHIE. 2271

matique & polémique du P. Serry.
Octobre. 1907.

Sancti Antonini Archiepiscopi
Florentini Opera omnia ad Auto-
graphorum fidem, nunc primùm
exacta; Vita illius, variis Dissertatio-
nibus & adnotationibus aucta.
Novembre. 2097.

HISTORICI SACRI ET PROFANI.

* Histoire générale des Cérémon-
nies, Mœurs & Coûtumes Reli-
gieuses de tous les Peuples du
monde, &c. par M. l'Abbé Ban-
nier & M. l'Abbé le Mascrier. Jan-
vier. 3. Fev. 262. Mars, 517. Juin,
977. Juil. 1266. Août, 1387. Sept.
1592. Decemb. 2157.

* Histoire de Thamas Koulikan,
nouveau Roi de Perse. Janv. 44.

* Histoire Romaine, &c. par
M. Rollin. Janv. 121. Mars, 387.
Mai, 771. Octob. 1731.

Annales Ecclesiastiques du Car-
dinal Baronius, avec la Critique
du P. Pagi. Janv. 176. 189. Avril,
756. Juil. 1319. Decemb. 2256.

De nonnullis quæ constitutæ recens Pisanae Universitati sinistra contigerunt vel incommoda, & quænam interim fuerit Academicae doctrinae umbratilis forma. Avril, 761.

Osservazioni Istoricke di Domenico Maria Manni sopra il Sigilli Antichi de secoli bassi. Avril, 762. Octob. 1906.

Discours Historiques, Critiques & Politiques sur Tacite, traduits de l'Anglois de M. Th. Gordon. Avril, 762.

Mémoires pour servir à l'Histoire & au Droit Public de Pologne, contenant particulièrement les *Pacta conventa* d'Auguste III, &c. Avril, 763.

Recueil Historique d'Actes, Négociations, Mémoires & Traités depuis la paix d'Utrecht jusqu'à present, par M. Roussel. Avril, 763.

Histoire universelle de Diodore de Sicile, traduite par M. l'Abbé Terrasson. Avril, 765.

BIBLIOGRAPHIE. 2275

* Histoire de Marie Stuart, reine d'Ecosse & de France, avec ses Pièces justificatives & des Remarques. Mai, 862. Juil. 1155.

De Antiquitate Ecclesiæ Hispanæ dissertationes in duos Tomos distributa, &c. Mai, 938.

Vita del venerabili Servo di Dio Filippo Franci Sacerdote Fiorentino, &c. Mai, 944.

Memorie Storiche dell'antica, ed insigne Academia de filergiti della Città di Forlì, &c. Mai, 945.

De i Granduchi di Toscana della Real Casa de Medici, Protettori delle Lettere, & delle belle Arti, Ragionamenti Historici del Dottore Giuseppe Bianchini di Prato. Mai, 946.

An account of the conduct of the Dowager Dutchess of Marlborough. — Remarks upon the account of the conduct. — A review of a late treatise entituled: an account of the conduct of the Dowager, &c. Mai, 948. & 951. Juil. 320. & 1321.

Las vidas de los Pintores y Estatuarios eminentes Espanoles , que con sus Heroycas obras han ilustrando la Nacion ; y daquellos estrangeros , que han concurrido en Estas Provincias , &c. Mai , 949.

Histoire de la Philosophie Hermetique , avec un Catalogue raisonné des Auteurs qui ont écrit de cette Science. Mai , 953.

Nouvelle Edition de l'Histoire des Juifs & des peuples voisins depuis la décadence des Royaumes d'Israël & de Juda jusqu'à la mort de J. C. par M. Prideaux. Mai , 954.

T. Livii Patavini Historiarum & Supplementorum Index. Mai , 956.

Le 4^{me} Volume de l'Histoire de Languedoc. Mai , 957.

Nouvelle Edition du Voyage aux Isles de l'Amérique , &c. par le P. Labat. Mai , 959.

* Jacobi Mascovii Commentarii de Rebus Imperii Romano - Germanici à Conrado primo usque ad obitum Henrici tertii. Juin , 1015.

BIBLIOGRAPHIE. 2177

* Histoire Litteraire de la France, &c. X^{me} siècle, par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Juin, 1049. Août, 1439. Novemb. 2080.

* Histoire des Empires & des Républiques, depuis le Déluge jusqu'à J. C. &c. par M. l'Abbé Guyon. Juin, 1115. Jul. 1287.

Recueil des Monumens antiques ramassés par le Pape Clément XII. Juin, 1134.

Justi Fontanini Archiepiscopi Ancyrani Historiæ Litterariæ Aquileiensis Libri V. &c. Juin, 1135.

Della gente Curzia e dell'età di Q. Curzio l'Istorico-ragionamento del conte Giovan-Francesco-Giuseppe Bagnolo. Juin, 1138.

Sulpitii-Severi opera ad Mss. codices emendata, notisque, observationibus & Dissertationibus illustrata, studio & labore Hieronymi de Prato. Juin, 1140.

Michaelis Maittaire Annalium Typographicorum, Tomus quintus & ultimus. Juin, 1144.

2278 BIBLIOGRAPHIE.

* Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne , par feu M. l'Abbé Papillon. Juil. 1213.

Annales du Pontificat de Gregoire XIII. Juil. 1319.

De Græcis illustribus Linguae Græcæ Litterarumque Humaniorum instauratoribus , eorum Vitis, Scriptis & Elogiis Libri duo , &c. Juil. 1322. Novemb. 2102.

The History of the life and times of Cardinal Wolsey. Juil. 1324.

Les Œuvres de Saluste , *cum notis variorum* , par M. Sig. Havercamp. Juil. 1325.

L'Histoire civile du Royaume de Naples , traduite de l'Italien de Pierre Giannone. Juil. 1326.

Historia Jacobitarum , seu Cop-torum in Ægypto , Lybia , Nubia, Æthiopia tota , Cyprî Insulæ parte habitantium. Juil. 1328.

Histoire du détronement d'Alphonse VI. Roi de Portugal , &c. Juil. 1332.

Oriens Christianus. Juil. 1334.

* Eloge de M. le Cardinal de Pœ-lignac. Août , 1410.

BIBLIOGRAPHIE. 2279

* Histoire Critique de l'établissement de la Monarchie Françoisé dans les Gaules , par M. l'Abbé du Bos , nouvelle Edition. Août, 1479.

* Eloges de quelques Auteurs François. Août , 1487.

Inscription trouvée, en creusant dans des Jardins de Rome. Août, 1515.

De Annis JESU-CHRISTI servatoris ; & de Religione utriusque Philippi Aug. Dissertationes duæ. Août , 1516.

Histoire de la Vie du premier Duc d'Ormond. Août , 1518.

Francisci Godwini de Præsulibus Angliæ Commentarius, &c. Août, 1521.

Le 3^{me} Tome de l'Histoire Universelle d'une Societé de Gens de Lettres , traduite de l'Anglois. Août , 1527.

Histoire de Pierre I. surnommé le Grand , Empereur de toutes les Russies. Août , 1528.

Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques; par Dom Remy Ceillier. Août , 1533.

F
A
A
A
&c.
iterbo
Nov.
orenci
e-Ma
a sop

Valdichiana ,
l'antico & prese
2095.

Nouvelle Editi
Philon Juif. Nov.

Nouvelle Editi
Commentaires de
Guerre des Gaules,
tius , avec les Re
Thomas Bentley. N

Médailles de grand
bronze du Cabinet
Christine, gravées d'
ginaux par le célèbre
tes-Bartholo en LXII p
pliquées par M. S. Ha
Latin & en François.

Nouvelle Edition de
Mémoires & Négociat
le Comte d'Estrades, No

Histoire de la Répub
Gênes , depuis son étab
jusqu'à présent. Nov. 210

Histoire Ecclesiastique
du Duché de Luxemb
Comté de Chiny. Nov. 211

La Guerre de René II ,

Lorraine, contre Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, tué devant Nancy. Nov. 2110.

Alexii Symmachi Mazochii de antiquis Corcyræ nominibus Schediasma. Décemb. 2253.

Commentarius de Cancellariis Regni Poloniæ, editus à Georgio Petro Schultz. Décemb. 2257.

Nouvelle Relation de la France Equinoxiale, contenant la description des Côtes de la Guyane, de l'Isle de Cayenne, &c. Dec. 2259.

Abrégé de l'Histoire ancienne, ou des cinq grands Empires qui ont précédé la Naissance de J. C. &c. par le P. du Chesne. Dec. 2260.

JURIDICI ET POLITICI.

* Discours prononcés au Parlement de Provence par un de Messieurs les Avocats Généraux. Janv. 135.

Recueil de plusieurs Arrêts notables du Parlement de Paris, pris des Mémoires de M. George Louët, contenant un grand nombre

BIBLIOGRAPHIE. 2283

bre d'Arrêts & Décisions, recueil-
lis par M. Julien Brodeau. Nou-
velle Edition, &c. Janv. 187.

Mémorial alphabétique des cho-
ses concernant la Justice, la Poli-
ce & les Finances de France, sur
le fait des tailles. Mai, 958.

Traité, ou Analyse d'un Canal
projeté pour dériver une partie
des eaux de la Durance, pour Aix,
Marseille & Tarascon. Juin, 1146.

Ragioni della Sede Apostolica
sopra il Ducato di Parma e Piacen-
za, esposte a soverani e Principi
Cattolici d'Europa. Août, 1513.

A Collection of state papers of
John Thurloc Esq...., &c. Août,
1522.

Praticien des Juges & Consuls,
ou Traité du Commerce, de terre
& de mer, à l'usage des Mar-
chands, Négocians, Banquiers,
Agens de Change & Gens d'affai-
res, &c. Août, 1530.

* Ordonnances des Rois de Fran-
ce de la troisième Race, recueillis
par ordre chronologique par M.

Decemb.

5 D

Secouffe, 6^{me} Volume, Sept. 1539.

Recueil des Actes, Titres & Mémoires, concernant les affaires du Clergé de France. Sept. 1725. Dec. 2264.

Le 4^{me} Volume du Traité de la Police. Sept. 1726.

Della origine del dominio e della Souvranita de' Romani Pontefici sopra gli Stati loro temporalmente soggetti, Dissertazione di F. G. A. Orsi. Octob. 1903.

Stephani Daoyz Pampelonensis summa Juris Civilis, seu Index copiosus, non solum ea quæ in glossis, sed & textuum omnium veros sensus continens, maxima distinctione contextus, &c. Oct. 1909.

Juris Pontificii summa seu Index copiosus continens conclusiones ac summam omnium materialium, quæ exponuntur in textu & glossis totius Juris Canonici, &c. Oct. 1910.

* Principes généraux du Droit Civil & Coûtumier de la Province de Normandie, &c. par M. Charles Routier. Nov. 2051.

Statuti del Commercio e Consolato del Porto-Franco di Civitavecchia eretto dal SS^{mo} Pontefice Benedetto XIV. Nov. 2089.

De i deffetti della Giurisprudenzia, Trattato di Lodovico-Antonio Muratori. Décemb. 2254.

Le 19^{me} & le 20^{me} Tome des Causes célèbres. Décemb. 2261.

ORATORES: POETÆ: FACETIARUM ET JOCORUM, NARRATIONUM ET NOVELLARUM, NECNON HISTORIARUM EROTICARUM SCRIPTORES GRAMMATICI.

* L'Elevelement d'Hélène, Poëme traduit du Grec de Coluthus, avec des Remarques. Janv. 161.

Ode Anacréontiche & Pindariche del Signor de la Motte, tradotte dal Franzese nella Toscana poesia, &c. Janv. 177.

Rime di Anton. Francesco Grazzini detto il Lasca. Janv. 178. Avril, 760.

Silloge altera Scriptorum qui de Linguae Græcæ verâ & rectâ pro-

nuntiatione Commentarios reliquerunt , &c. Janv. 184.

La guerra de' Ranocchi , e de Topi , tradotta in rime Anacreontiche , da Angiol-Maria Ricci. Fev. 367.

Nouvelle Edition de la Henriade de Voltaire. Fev. 376.

Raccolta di prose Fiorentine, parte terza, Volume secondo, contenente cose giocolse. Mars , 561.

* La Religion , Poëme de M. Racine. Avril , 642. Nov. 2111.

Æg. ann. Xaverii de la Sante S. J. Orationes. Avril , 767.

* Marci-Tullii-Ciceronis Opera , cum delectu Commentariorum. Mai , 910.

Ανακρεοντος Τησιον Μελη : Anacreontis Teii Carmina. Mai , 939.

Publii - Virgilii - Maronis Codex antiquissimus à Rufio-Turcio apromiano V. C. distinctus & emendatus , qui nunc Florentiæ in Bibliothecâ Medico-Laurentianâ adservatur , bono publico Typis descriptus. Mai , 941.

BIBLIOGRAPHIE. 2287

Lettres de Ciceron à Atticus ,
avec des Remarques , & le Texte
Latin de l'Edition de Grævius , par
M. l'Abbé Mongault. Mai , 951.

Histoire de Guillaume le Con-
querant , par M. l'Abbé Prevôt.
Mai , 953.

Istoria del Decamerone di Gio-
vanni Boccaccio scritta da Domini-
co-Maria Manni. Juin , 1143.

* Les Amours d'Enée & de Di-
don, Poëme traduit de Virgile, &c.
par M. le Président Bouhier. Juil.
1221.

* Antiquissimi Virgiliani codicis
Fragmenta & Picturæ ex Bibliothe-
câ Vaticanâ ad prisca imaginum
formas à Petro Sancte Bartholi in-
cisæ. Juil. 1307.

Nouvelle Edition des Avantures
de Télémaque. Juil. 1322.

Nouvelle Edition des Hymnes &
des Epigrammes de Callimaque.
Juil. 1323.

Recueil de plusieurs Pieces de
Poësie & d'Eloquence présentées à
l'Académie des Jeux Floraux l'an-

2288 BIBLIOGRAPHIE.

née 1742, &c. Juil. 1328.

Nouvelle Edition des Fables de Phædre. Juil. 1329.

Amusemens de la Campagne, ou Récréations Historiques, avec quelques Anecdotes secrètes & galantes. Juil. 1333.

Mémoires du Maréchal de Tourville. Juil. 1338.

Sermonum Libri tres: Ouvrage de Poësie Latine d'un Religieux Italien. Août, 1516.

* Les Poësies du Roi de Navarre, avec des notes & un Glossaire François, &c. Sept. 1574. Octob. 1879.

Les Amours de Théagène & de Cariclée. Sept. 1727.

Il Filolipo del P. Lacermi. Oct. 1908.

La Boucle de cheveux enlevée. Octob. 1915.

Nouvelle Edition des Fables de la Fontaine. Octob. 1916.

* Dissertationes Homericæ habitæ in Florentino-Lyceo ab Angelo-Maria Riccio. Nov. 2056. Décemb. 2213.

BIBLIOGRAPHIE. 2289

P. Lacermi in militem gloriosum
Plauti Commentarius & ejusdem
Fabulæ interpretatio Italicis versi-
bus concinnata. Nov. 2089.

Nouvelle Edition Latine des
Œuvres d'Horace, avec les varian-
tes de Richard Bentley & du P.^{re}
Sanadon. Nov. 2105.

L'Odissee d'Homère en Grec &
en Latin de l'Edition de Samuel
Clarke. Nov. 2105.

Josephi - Aurelii de Januario
Carmina. Décemb. 2252.

PHILOSOPHIA, SCIENTIÆ & ARTES.

* Théologie de l'Eau , ou Essai
sur la bonté , la sagesse & la puis-
sance de Dieu manifestée dans la
création de l'eau : traduit de l'Al-
lemand de M. Jean-Albert Fabri-
cius. Janv. 27. Décemb. 2260.

* Théorie nouvelle sur le Mécha-
nisme de l'Artillerie , par M. Du-
lacq. Janv. 85.

Philosophia mentis methodicè
tractata atque ad usus Academicos
accommodata. Opera & studio P.

F. Fortunati. Janv. 174.

Institutionum Philosophiæ Mechanicæ experimentalis Specimen, &c. Janv. 175.

Præcipua Philosophicæ Historiæ, naturalis scientiæ, doctrinæque de motu corporum capita, quæ in publicis disputationibus propugnanda proponit Hugo Samminiati. Janv. 177.

Lettera di Giovanni Targioni, &c. sopra una numerosissima specie di Farfalle vetudasi in Firenze sulla meta di luglio. Janv. 180.

* Traité Synthétique des signes du premier & du second genre, &c. Fevrier, 124.

* Dissertation sur la cause physique de la couleur des Nègres, &c. par M. Barrere. Fev. 289.

Georgii Erhardi Hambergeri Elementa Physices, Methodo Mathematica in usum auditorii conscripta, &c. Edit. 3^{ta}. Fev. 372.

* Principes sur le mouvement & l'équilibre pour servir d'introduction aux Mécaniques & à la Phy-

BIBLIOGRAPHIE. 229 r

fique, par M. Trabaud. Mars, 425.

* Le Calcul différentiel & le calcul intégral, expliqués & appliqués à la Géométrie, &c. par M. l'Abbé Deidier. Mars, 501. Avril, 740.

Friderici Hoffmanni exercitatio de optimâ philosophandi ratione, &c. Mars, 563.

* La Méthode des Fluxions & des suites infinies, par M. le Chevalier Newton. Avril, 579.

Instituzioni Geometriche. Avril, 760.

De mente humanâ : Traité de M. de Croufas de l'Esprit humain, substance différente du corps, active, libre, immortelle, &c. Avril, 764.

Dictionnaire Militaire, ou Recueil alphabétique de tous les termes propres à l'art de la guerre. Avril, 766.

Détails militaires, dont la connoissance est nécessaire à tous les Officiers, & principalement aux Commissaires des guerres. Avril, 767.

* Discours la Parallaxe de la Lune, par M. de Maupertuis. Mai, 924.

Offervazioni sopra terre moti ultimamente accaduti à Livorno descritte dal Dottore Giovanni Gentili. Mai, 943.

Histoire de la Philosophie Hermétique, avec un Catalogue raisonné des Auteurs qui ont écrit de cette science. Mai, 953.

Traité des Pétrifications. Mai, 954.

* Description & representation exacte de la Maison de glace construite à Pétersbourg au mois de Janvier 1740, avec quelques remarques sur le froid en général, &c. Juin, 963.

* Discours sur les différentes figures des Astres, par M. de Maupertuis. Juin, 1001.

* Lettre sur la Comète, par M. de Maupertuis. Juin, 1031.

Nouveau traité de la Vénérie. Juin, 1148.

Logique en forme d'entretiens,

BIBLIOGRAPHIE. 2293

ou l'art de trouver la vérité : par le Pere Regnaut, Juin, 1149.

* Leçons de Physique expérimentale sur l'équilibre des liqueurs & sur la nature & les propriétés de l'air : traduites de l'Anglois de M. R. Côtes, Juil. 1193.

Traité de la certitude des connoissances humaines, ou Examen philosophique des diverses prérogatives de la raison & de la foi, avec un parallèle de l'une & de l'autre, &c. Juil. 1322.

Traité contenant la Théorie & le Méchanisme des Microscopes, tant simples que composés. Juil. 1324.

* Nouveau Traité de Physique sur toute la nature, ou Méditations & songes sur tous les corps dont la Medecine tire les plus grands avantages pour guerir le corps humain, Août, 1348.

* La Méchanique générale, contenant la Statique, l'Airométrie, l'Hydrostatique & l'Hydraulique, pour servir d'Introduction aux

Sciences Physico-Mathématiques :
par M. l'Abbé Deidier. Août, 1467.

Historia Botanico-Practica, seu
Plantarum quæ ad usum Medicinæ
pertinent, Nomenclatura, descri-
ptio & virtutes, &c. Août, 1518.

Epicteti quæ supersunt Disserta-
tiones ab Arriano collectæ, &c.
Août, 1521.

An Essay towards a Natural Hi-
story, in two parts, &c. Août,
1526.

Construction de la Fortification
régulière & irrégulière, ou manie-
re d'en tracer toutes les pièces sur
le papier en plan & profil : par M.
Dupain l'aîné. Août, 1531.

* Modèles des Caractères de
l'Imprimerie & des autres choses
nécessaires audit Art, nouvelle-
ment gravés par Simon - Pierre
Fournier le jeune. Octob. 1817.

* Observations sur les plantes,
& leur analogie avec les insectes,
l'un sur l'accroissement du corps
humain, l'autre sur la cause pour
laquelle les bêtes nagent naturel-

BIBLIOGRAPHIE. 2295

lement & que l'homme est obligé d'en étudier les moyens. Oct. 1832.

Ouvrage posthume de M. Bianchini sur les anciens Instrumens de Musique. Octob. 1903.

Dissertation Astronomique sur les aberrations annueles des Etoiles. Octob. 1904.

Norma di studiare con profitto la Filosofia, &c. Octob. 1906.

De Barometro : de Thermometro : de Hygrometro : de Siderum in sublunaria influxu. Octob. 1907.

Bernardino Zendrini leggi e fenomeni, regolazioni ed usi delle acque correnti. Octob. 1908.

Dissertation sur l'électricité des corps. Octob. 1913.

* Traité des pétrifications. Nov. 1923.

* Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1736, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année. Nov. 1991.

Ang. Mar. Quirini Cardinalis, ... de Platonis Codicibus Mss. qui in

Vaticanâ Bibliothecâ asservantur.
Epistolæ ad Bernardum Monfauconium. Nov. 2088.

Index Testarum Conchyliorum quæ asservantur in Museo Nic. Gualtieri & methodicè distributæ exhibentur Tabulis cx. Nov. 2094.

A Treatise of Fluxions in two Books. Nov. 2099.

Philosophiæ naturalis Principia Mathematica perpetuis Commentariis illustrata communi studio PP. le Seur & Jacquier. Nov. 2106.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes , vol. 6^m. Nov. 2110.

Le Calendrier des Jardiniers qui enseigne ce qu'il faut faire dans le potager , dans les pépinières , dans les serres , & dans les Jardins de fleurs tous les mois de l'année, traduit de l'Anglois de M. Bradley. Novemb. 2110.

L'Histoire Naturelle éclaircie dans deux de ses parties principales , la Lithologie , & la Conchyliologie , dont l'une traite des pier-

BIBLIOGRAPHIE. 2297
res & l'autre des Coquillages.
Décemb. 2115.

* Elémens de Géographie, par
M. de Maupertuis. Décemb. 2202.

Jacobi Theodori Klein Historiæ
Piscium naturalis promovendæ
missus primus, &c. Décemb. 2258.

Nonvelles Tables Loxodromi-
ques, ou l'application de la Thé-
orie de la véritable figure de la Ter-
re, à la construction des Cartes ma-
rines reduites, &c. Décemb. 2263.

M E D I C I N E.

* Lettre de l'Auteur de la Dissert-
ation sur l'air de la respiration, &c.
à l'Auteur de l'Examen de cette
Dissertation. Janv. 59.

* Essai de Critique sur les Ou-
vrages des Medecins : A Critical
Essay upon Theworks of Phy-
sicians. Par M. Bodley. Fev. 319.

Le quatrième Tome du Cours
de Chirurgie, dicté aux Ecoles de
de Médecine, contenant le Traité
des ulcères, & un petit Diction-

naire François des termes de Médecine & de Chirurgie ; par M. Col-de-Villars. Fev. 376.

* Extrait d'une Lettre de M. Juvet fils, Docteur en Médecine, sur les opérations qu'exigent les panaris, &c. Avril, 664.

* Traité des fièvres malignes & des fièvres pestilentielles, avec des consultations sur diverses maladies. Avril, 716.

Delle salubri acque di S. Galgano Lettera. Avril, 758.

* Essais & Observations de Médecine de la Société d'Edimbourg. Mai, 815. Juin, 1067.

Ger. Van Swiefen Commentaria in Aphorismos Hermanni Boerhaave. Mai, 957.

La Médecine raisonnée de M. Hoffmann ; traduite en François par M. Bruhier. Mai, 960.

Discorsi di Anatomia di Lorenzo Bellini. Juin, 1143.

* Essai des effets de l'air sur le corps humain ; par M. Jean Arbuthnot ; traduit de l'Anglois par M.

BIBLIOGRAPHIE. 2299

Boyer de la Prébandie. Juil. 1229.

Observations de Chirurgie sur la nature & le traitement des playes ; par M. Chirac & sur la suppuration des parties molles ; par M. Fizes. Juil. 1330.

Splanchnologie, ou l'Anatomie des viscères, &c. par M. de Garengeot. Août, 1532.

Anatomie raisonnée du corps humain, où l'on donne la maniere de le dissequer, & où l'on explique les fonctions de l'économie animale par les seules loix de la circulation conformément aux instituts de Medecine. Août, 1533.

* Traité des sens ; par M. le Cat, Docteur en Medecine & Maître Chirurgien. Sept. 1617.

* Etat de la Médecine ancienne & moderne, avec un plan pour perfectionner celle-ci ; traduit de l'Anglois de M. Clifton par M. l'Abbé des Fontaines. Sept. 1682.

* Introduction à la Chymie, accompagnée de deux Traités, l'un sur les sels des métaux, & l'autre

sur le soufre anodin du vitriol; par M. G. Roshe, avec une analyse raisonnée de l'antimoine, & un Traité sur les teintures antimoniales; par M. Meuden. Octob. 1795.

Joannis-Baptistæ Bianchi de naturali in humano corpore vitiosa, morbosaque generatione, Historia. Octob. 1911.

Histoire abrégée de la Médecine; par M. Schulze. Octob. 1912.

Histoire détaillée de la Médecine; par le même. Octob. 1912.

Medicus Politicus. Oct. 1912.

Conférence sur l'Hypothèse de M. Stahl. Octob. 1912.

Historiæ Morborum observationibus auctæ & clarissimorum Virorum consultationibus atque Epistolis illustratæ; Autore Francisco Roncalli Parolino. Novemb. 2090.

* L'Art de guérir les plaies; traduit du Latin de M. Guisard. Dec. 2183.

* Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort & l'abus des enterremens, & embaumemens

BIBLIOGRAPHIE. 2301

précipités; par M. Winslow; traduite & commentée par M. Bruhier. Decemb. 2232.

Syndesmologia, *sive* Historia ligamentorum corporis humani, &c. Decemb. 2257.

Observationes & cogitata de peste quæ annis 1738. & 1739. in Ukraina grassata est. Dec. 2257.

MISCELLANEI, PHILOGI ET PO-
LYGRAPHI.

* Recueil de divers Ouvrages en prose & en vers; par le P. Brumoi. Janv. 71.

Luccii-Coluccii-Pierii-Salutari Epistolæ, nunc-primùm ex Mss. Codicibus in lucem erutæ. Janv. 176.

Johannis Dieterici Winckleri Disquisitiones Philologicæ, Scripturæ Sacræ quædam loca, & antiquitatis tam Ecclesiasticæ quam prophanæ monumenta illustrantes. Fev. 370.

* Œuvres de M. de Fontenelle;

2302 BIBLIOGRAPHIE.

nouvelle Edition. Mars, 462.

Opuscula omnia actis eruditorum
Lipſienſibus inſerta quæ ad univerſam
Matheſim, Phyſicam, Medecina-
m, Anatomiam, Chirurgiam,
& Philologiam pertinent, &c.
Mars, 559.

Memorabilia Italorum eruditio-
ne præſtantium quibus vertens ſæ-
culum gloriatur. Mars, 660. Mai,
942.

* Théâtre Critique & Eſpagnol,
ou Diſcours differens ſur toutes
ſortes de matieres pour détruire
les erreurs communes; traduit de
l'Eſpagnol du R. P. Dom Benoît-
Jerôme Feijoo; par M. d'Hermilly.
Avril, 632.

Notizie Letterarie oltramontane
per uſo de Letterati d'Italia. Mai,
937.

Deliciæ Eruditorum. Mai, 940.

Recueil de Diſſertations ſur di-
vers points de Litterature douteux
& intereſſans. Mai, 941. Juin,
1142.

Nouvelle Edition des Œuvres du
Docteur Tillotſon. Mai, 949.

Recueil complet des Œuvres de
M. Robert Boyle. Mai, 950.

*Réflexions de l'Empereur Marc-
Aurele - Antonin, surnommé le
Philosophe, distribuées par ordre
de matieres. Juil. 1159.

Saggi di Dissertazioni Accademi-
che pubblicamente lette nella no-
bile Accademia Etrusca dell'anti-
chissima Citta di Cortona. Juillet,
1317.

Le second Tome du Catalogue
des Manuscrits de la Bibliothèque
du Roi, & la seconde & troisieme
parties de celui des Livres impr-
més de la même Bibliothèque, Juil,
1330 & 1331.

Le Catalogue des Livres de la
Bibliothèque de M. le Chevalier de
Charost, Sept, 1727.

* Leonardi - Bruni - Arretini Epi-
stolarum Libri VIII, &c. Recen-
sente Laurentio Mehus. Novemb.
1975.

Raccolta di Opuscoli scientifici
e Filosofici. Novemb. 2089.

Mélange de Litterature & de

